REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE,

CHEF DU GOUVERNEMENT

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Le social au cœur de l'action gouvernementale

COMPOSANTE A : DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP) DANS 14 RÉGIONS ET UN DISTRICT DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

Rapport Final

TOME 2 - ANNEXES

Juin 2024

SUIVI QUALITÉ

Description des Sous-Projets	
Sous-Projet	Travaux de réhabilitation/ construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions et un district de la Côte d'Ivoire
Prestation	Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)
Maître d'Ouvrage	Etat de Côte d'Ivoire, Cabinet du Premier ministre, Chef du gouvernement
Coordination des Sous-Projets	Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)
Localisation des Sous-Projets	Botinde, Broubrou, Guessiguie, Mbrou, Offa, Tienko, Didable, N'zipkli-Séssékro, Bohibli, Bohoubli ; Kongouanou, Gouenzou, Djoro-Djoro, Boudi, Tangamourou, Petit Duékoué, Toably, Zeo, Zérégbo, Déragon, Zokpangbeu, Abradinou, Manzanouan, N'guessan-Brindoukro, Yobouakro, Sananférédougou, Diacohou, Huafla, Ziduho-Bouenou, Pitiengomon, Tiotiérie, Lafokpokaha, Nambingué, Nielle, Ouamelhoro, Glangouale.
Type de document	Rapport Final

Liste des révisions		
Version n°	**Date**	**Description / Objet de la révision**
Rapport Provisoire1	07/01/2023	Rapport initial
Rapport Provisoire 2	14/02/2024	Rapport provisoire validé par le PA-PSGouv et la BAD
	12/05/2024	
	31/05/2024	
Rapport Final	19/06/2024	Rapport provisoire validé par l'ANDE avec prise en compte totale des recommandations des membres de la commission de validation

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes 3

Annexe 2: Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél, email).....152

Annexe 4: TdR du Constat d'Impact Environnemental et Sociale (CIES).....318

Annexe 5: Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques.....319

Annexe 6 : Code de Conduite (Employés Entreprise Travaux, Sous-Traitant, etc.) 367

Annexe 7:Mesures Environnementales et Sociales pour DAO.....374

Annexe 8 : Clauses Environnementales et Sociales à insérer dans les DAO 377

Annexe 9: Rapport Analyse de la Qualité de l'Air et du Bruit.....386

Annexe 10: Modèle Plan de Gestion Des Déchets Biomédicaux 446

Annexe 1: PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes

CONSULTATION PUBLIQUE

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE VAVOUA		**N°2**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt septembre, de dix heuresdeuxminutes à dix heures quaranteminutes, s'est tenueà la sous-préfecture de Vavoua, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Présidée par Monsieur DOBEBLAï Félix Sous-Préfet de Vavoua, représentant le Préfet du Département de Vavoua, cette consultation publique a enregistré la présence du groupement EasyManagement/Sem International, ID SAHEL, Consultant chargé de la réalisation du CIES, les parties prenantes techniques de la Sante et du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ainsi que les autorités coutumières de Déragon, localité bénéficiaire du projet (Voir liste de présence en annexe).

En introduction, le président de la séance a précisé que le village de Déragon est situé dans la sous-préfecture de Bazra-Nattis, mais vu que celle-ci est non fonctionnelle à ce jour, la localité est reliée à la sous-préfecture de Vavoua.

A la suite des civilités d'usage, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans son intervention, M. YAPO Gérard a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par ledéveloppement et le renforcement des d'infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Pour ce qui concerne la localité de Déragon, le Consultant a précisé que le projet prendra en compte l'achèvement, l'équipement du Centre de Santé Rural et les logements.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation. d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, M. YAPO Gérard apoursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisages dans les localités du projet pourraient être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est effectué et vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

3- ECHANGES

Après les interventions de Monsieur le Sous-Préfet et de l'équipe du Consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
M. VAGOUE BI GOORE Anatole, Chef de village de Déragon	Le centre de sante rural de Déragon existe déjà et est fonctionnel depuis 2017.	**YAPO Gérard,** Consultant groupement EasyManagement/Sem International : L'objectif visé par le PSGouv consistedans l'achèvement du Centre de Santé Rural. Cependant, le Consultant a pris note de cette précision.
M. DOBEBLAI Félix, Sous-préfetde Vavoua	Pour la viabilité du CSR, il est nécessaire d'instituer un comité local de suivi et de gestion qui sera chargé de l'entretien du cadre environnemental et hygiénique du CSR. Il faut également	Prenant bonne note, le Consultant a affirmé que ces recommandations seront déversées dans le rapport du CIES.

	mettre en place dans le CSR, des boites à suggestions. Pour finir, le sous-préfet a recommandé que l'entreprise des travaux participe à des séances d'orientation avec la sous-préfecture afin d'éviter certains désagréments de nature à troubler l'ordre social de la localité bénéficiaire.	

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, en l'occurrence Monsieur le Sous-Préfet a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet. Il a enfin exhorté la chefferie à relayer les informations du projet à la population.

Fait à Vavoua, le 20 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
M. KOUYO Stéphane Socio-économiste	**M. DOBELAÏ Félix** Sous-Préfet de Vavoua

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE ZUENOULA		**N°7**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi quatre octobre, de dix heures à onze heures vingt-six minutes, s'est tenue à la salle de réunions de la préfecture de Zuénoula, une réunion d'information et de consultation publique, qui s'inscrit dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Présidée par SANOGO Karidia Epse DAO, Préfet du Département de Zuénoula, cette consultation publique a enregistré la présence du groupement EasyManagement/ SEM International /Id Sahel, Consultant chargé de la réalisation du CIES, des parties prenantes techniques de la Santé, de la Protection Sociale, de la Construction et des Eaux et Forêts. Y ont également pris part, les autorités coutumières de Ziduho-Bouenou, localité bénéficiaire dudit projet. (Voir liste de présence en annexe).

Après les formalités d'usage, la présidente de séance a expliqué le bien-fondé du projet et a invité le consultant à faire sa présentation.

Intervenant alors, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant, a décliné l'ordre du jour de la présente séance en trois points essentiels que sont :

1) Consistance du PS-GOUV ;
2) Objectifs du CIES ;
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans sa présentation, M. YAPO Gérard a défini le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv), en précisant qu'il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD), dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations en leur assurant le bien-être, d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement d'infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres :

(i) le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Dans le Département de Zuénoula, le projet concerne la réhabilitation du Centre de Santé Rural du village de Ziduho-Bouenou, situé dans la Sous-Préfecture de Kanzra.

La mise en œuvre de ce projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale, en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code ivoirien de l'environnement, d'où l'élaboration d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2. OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Concernant la consistance de la mission, M. YAPO Gérard a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet, pourrait être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socio-économique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations avec les parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions.

3. ECHANGES		
Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
SANOGO Karidia Epse DAO, Préfet de Zuénoula	Quelle alternative est prévue pour garantir la continuité des services pendant la phase des travaux ?	**M. KOUAME KOUAKOU Serge,** IDE, Chargé de Suivi Evaluation Direction Départementale de la Santé et de la Couverture Maladie Universelle : a indiqué que des locaux seront identifiés pour garantir la continuité des services de soins médicaux des patients durant la période des travaux.
M. LOBA GNAKPA Alain, Président de l'ONG Enfants à l'école	A soulevé la même préoccupation.	
M. KOUAME KOUAKOU Serge, IDE, Chargé de Suivi Evaluation Direction Départementale de la Santé et de la Couverture Maladie Universelle	A mentionné la nécessité de la construction du logement de la sage-femme et la réhabilitation du logement de l'infirmier du CSR de Ziduho-Bouenou.	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International/ Id sahel : a pris note de de cette préoccupation et a précisé que cet aspect ne figure pas dans les termes de référence du projet. Toutefois, cela est à noter au titre des recommandations et sera soumis au PSGouv.
M. GOULI BI IRIE Richard, Chef du village de Ziduho-Boueno	A émis le besoin de construction d'une pompe hydraulique au sein ou à proximité du Centre de Santé Rural à réhabiliter. Il a également souhaité que cette réhabilitation prévoie la construction d'une clôture.	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel: a noté cette nécessité et a rassuré les participants qu'elle sera soumise au PS-Gouv.
Mme IRIE LOU GORE Élisabeth, Présidente des femmes de Ziduho-Boueno	A insisté sur la nécessité de la construction d'une pompe hydraulique au sein du CSR en vue de faciliter et résoudre les nombreux problèmes d'adduction en eau auxquels est confronté le CSR.	
Mlle TOKPA KLA Cynthia, Direction Départementale MEMINADER de Zuénoula	A suggéré que des mesures d'indemnisation soient prévues au cas où le projet	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel :

	occasionnerait des destructions de cultures agricoles.	a précisé qu'après la visite du site devant abriter le projet, il ressort qu'aucune exploitation agricole n'a été identifiée. En conséquence, il n'y aura pas d'impact agricole dans la zone directe du projet. Par ailleurs, l'infrastructure sanitaire est déjà installée sur une réserve urbanisée affectée au Centre de Santé Rural.
Lt Col TOURE LANCINA, Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Zuénoula	A recommandé que les circuits légaux soient utilisés pour l'achat et l'usage du bois pendant la phase des travaux.	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel : a rassuré l'intervenant que la BAD porte un regard très rigoureux sur les aspects environnementaux. De ce fait, le rapport prescrira à l'entreprise adjudicataire de s'approvisionner chez des entreprises agréées en vue d'éviter le recours au sciage à façon.
	Comment se fera la gestion des déchets biomédicaux liquides et solides ?	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel : Les travaux de réhabilitation du Centre de Santé Rural prévoient dans leur composante, des fosses à brûler qui permettront une gestion adéquate des déchets biomédicaux. Outre cet aspect, il n'est pas prévu d'incinérateur dans le CSR.
SANOGO Karidia Epse DAO, Préfet de Zuénoula	Bien que le projet ne prévoie pas d'incinérateur, il est nécessaire d'équiper le centre de santé rural d'un mécanisme de gestion des déchets qui respecte les commodités environnementales et hygiéniques adéquates. Cette mesure évitera d'exposer les usagers et patients aux	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel : a souligné la pertinence de cette recommandation et l'a notifié afin de l'insérer dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

	infections engendrées par les déchets hospitaliers.	
M. COULIBALY Yonlé, Président d'ONG Notre Grenier	Quels sont les critères qui commandent le choix d'un centre de santé à réhabiliter ou à construire?	**M. YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel : ce choix est fait à l'issue de différents rapports établis par les Unités Sectorielles d'Exécution du Projet de la Santé (USEP). En collaboration avec les Directions Régionales de la Santé, l'USEP Santé passe en revue les besoins et urgences qui prévalent dans les localités et portent un choix raisonné sur ces dernières.
		M. SANOGO Karidia Epse DAO, Préfet de Zuénoula : a ajouté que le choix des localités bénéficiaires d'un projet ne relève pas de la compétence ou de l'appréciation du Consultant en charge du CIES.
M. KOUAME KOUAKOU Serge, IDE, Chargé de Suivi Evaluation Direction Départementale de la Santé et de la Couverture Maladie Universelle	A recommandé que les services de soin ne soient pas relocalisés loin du CSR durant la période des travaux. Il a ensuite proposé la mise en place de tentes pour assurer la continuité des services du CSR.	**M. NYANZU Moise,** Directeur Départemental du MCLU de Zuénoula : a proposé que les services techniques du MCLU soient associés à la planification afin que ceux-ci joignent leur expertise à l'entreprise des travaux.
		SANOGO Karidia Epse DAO, Préfet de Zuénoula : a proposé que les travaux soient exécutés selon une méthodologie de phasage afin de garantir la continuité du service médical.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est revenue à la présidente de séance qui a souligné la pertinence de l'approche participative dans le processus de ce projet de développement. Elle a insisté sur la prise en compte de toutes les recommandations faites par les participants afin que l'objectif assigné au PS Gouv prenne tout son sens. Sur ces mots, la séance a été levée.

Fait à Zuénoula, le 4 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance	La Présidente de Séance
KOUYO Stéphane Socio-économiste	**SANOGO Karidia Epse DAO** Préfet de Zuénoula

Page 6 sur 6

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE SINFRA		**N°5**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre, de onze heures sept minutes à douze heures, s'est tenue au cabinet du Préfet de Sinfra, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Présidée par Monsieur KACOU BREDOUMOU Christophe, Préfet du Département de Sinfra, cette consultation publique a enregistré la présence du groupement EasyManagement/SEM International, Consultant chargé de la réalisation du CIES, les parties prenantes techniques de la Santé, de la Protection Sociale et de la Mairie de Sinfra. Ont été également mobilisées les chefferies coutumières des localités bénéficiaires du projet, à savoir Huafla, Boni Yaokro et Blontifla. (Voir liste de présence en annexe).

En introduction, le président de séance a adressé des mots de bienvenue aux participants et les a exhorté à adhérer à ce projet qui permettra l'amélioration des conditions de vie des populations.

A la suite des civilités d'usage, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans son intervention, M. YAPO Gérard a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Dans le Département de Sinfra, le projet concerne trois composantes, notamment la construction et de l'équipement de maternité et logement de la sage-femme, à Huafla, la construction d'une pompe

Scanné avec CamScanner

à motricité humaine à Boni Yaokro et la réhabilitation d'un centre de protection sociale logé en zone communale, précisément dans le village de Blontifla.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code ivoirien de l'environnement, d'où l'élaboration d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2. OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Au titre de la consistance de la mission, M. YAPO Gérard a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourraient être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est effectué et vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

3. ECHANGES

Après les interventions de Monsieur le Préfet de Sinfra et de l'équipe du Consultant, les participants ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Scanné avec CamScanner

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
TRABOUE BI Kouamé chef de village de Blontifla	A remercié le Gouvernement Côte d'Ivoire et les autorités administratives pour ce projet de rénovation du centre de protection sociale. Ce bâtiment dont la construction date de 1958 avait réellement besoin d'être réhabilité à l'image du rayonnement actuel de la ville de Sinfra.	**KACOU BREDOUMOU Christophe**, Préfet du Département de Sinfra : a exprimé sa satisfaction quant à la réhabilitation du centre de protection sociale dont les responsables et le personnel abattent une tâche à la fois importante et sensible en faveur des populations vulnérables.
TRAORE Amidou, Représentant du Directeur Technique de la Mairie de Sinfra	A apprécié le projet dans sa généralité et en particulier pour l'équipement des infrastructures qui suit leur construction et réhabilitation. A souhaité savoir la planification de la mise en œuvre des travaux. A voulu également savoir si la réhabilitation du centre de protection sociale prendra en compte la construction d'une clôture.	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : a répondu que le planning d'exécution des travaux n'est pas connu. Toutefois, les entreprises adjudicataires ont été recrutées et effectué les premières investigations de terrain. Quant à la clôture du centre de protection sociale, il a indiqué que les termes de références ne mentionnent pas cette composante.
KOUAME N'GUESSAN Joachim, représentant du Directeur Départemental de la Santé de Sinfra	A affirmé que la construction de la maternité de Huafla est une initiative hautement positive au vu de la vétusté des bâtiments. Il a ajouté que ce projet revêt une pertinence sociale au vu	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : a noté cet avis qui a mesuré le bienfondé du projet.

Scanné avec CamScanner

L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet a levé la séance, en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet. Il a enfin exhorté les différentes chefferies à relayer les informations du projet à la population.

Fait à Sinfra, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOUYO Stéphane Socio-économiste	**KACOU BREDOUMOU Christophe** Préfet du Département de Sinfra

Scanné avec CamScanner

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE YAMOUSSOUKRO		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre, de dix heures quarante-trois minutes à douze heures vingt-deux minutes, s'est tenue à la salle de réunion de la Préfecture de YAMOUSSOUKRO, sous la présidence de Monsieur Arnaud KOUADIO, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Région, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le District Autonome de Yamoussoukro.
Cette consultation a enregistré les personnes dont les Noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe de ce rapport.

Après le mot d'ouverture du Secrétaire Général, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a déroulé l'ordre du jour de la séance à travers une projection Powerpoint.

1) Présentation du projet PA-PSGouv
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, Monsieur KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

En effet, ce Programme est constitué de composantes majeures qui sont entre autres, le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires et la construction des infrastructures hydrauliques modèle PMH.

En ce qui concerne les localités du District de Yamoussoukro, à savoir Kleketekro et Tchedjebo, le Consultant a précisé que le projet vise la réalisation de deux forages équipés de pompes à motricité humaine.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des mesures de Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, le consultant a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise à l'atteinte des objectifs suivants:

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du projet ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin d'informer les parties prenantes, de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le projet.

2- Echanges

Après les interventions du Secrétaire Général et du Consultant, la parole fut donnée aux participants pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et attentes sur le projet.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Monsieur EHOUSSOU Kouamé Marcosse DR Hydraulique	Le DR Hydraulique a apporté des éclaircissements sur le contexte du projet en indiquant que le PA-PSGouv est dans sa deuxième phase qui consiste à la réalisation de PMH. Il a aussi mentionné que la première phase a permis de réhabiliter les ouvrages en état de dégradation avancée, de former des comités de gestion efficace des PMH et des artisans réparateurs.	
Monsieur TRAORE Abdallah DR Protection Sociale	Il a voulu savoir le type de PMH à construire par le projet. Il voulait savoir leur zone d'intervention puisque la présentation parle de réalisation de PMH. Il voudrait connaitre les parties prenantes qui seront conviées à la validation.	Le consultant a répondu que la zone d'intervention est celle de Didiévi ou le projet prévoit la réhabilitation de centre social. Le consultant a indiqué que les parties prenantes seront conviées à la validation à l'ANDE.

Scanné avec CamScanner

Monsieur DOHOGNIMINA Yeo Sous-Préfet de Yamoussoukro	Il a souhaité que le projet ne parle pas d'indemnisation du foncier au niveau de la réalisation des PMH dans les villages, de crainte que cette démarche ne soit une entrave pour le bon déroulement du projet. Il propose qu'il ait un retour sur le rapport avant qu'il ne soit remis au comité du PA-PSGouv.	Le consultant a mentionné avoir pris bonne note.
Monsieur Arnaud KOUADIO, Secrétaire Général de Préfecture	Il a insisté sur la nécessité de présenter le rapport aux populations afin qu'elles soient rassurées de la prise en compte de leurs différents avis, préoccupations, suggestions et attentes sur le projet.	Le consultant rassure transcrire les différentes suggestions dans le rapport.
Monsieur KAKOU Kouadio Représentant le village Tchedjebo	Il souhait que pour ce projet, il soit envisagé un bon mécanisme de gestion des PMH qui seront réalisées.	Le consultant a signifié qu'à l'issue de ce rapport, le projet proposera des mécanismes de gestion efficace et durable des PMH tout en tenant compte des suggestions faites par les parties prenantes.
Monsieur KOUAKOU Kouassi Aimé DR Santé	Il a souligné le manque d'eau potable dans les centres de santé ruraux. Il voulait donc savoir ce qui est prévu par le projet pour résoudre ce problème.	Le consultant a répondu que les centres de santé à construire bénéficieront de l'équipement complet pour le bon fonctionnement. Il a poursuivi en demandant au DR Santé de relever tous les établissements qui sont en manque d'eau potable.

Scanné avec CamScanner

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DIDIEVI		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Octobre, de dix heures quarante-trois minutes à douze heures vingt-deux minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la Préfecture de DIDIEVI, sous la présidence de Monsieur ZEGOU Kacou Ossai Teodule, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Département, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le Département de DIDIEVI.
Etaient présents, voir la liste de présence en annexe de ce rapport.

Après le mot d'ouverture du Secrétaire Général, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a déroulé l'ordre du jour de la séance à travers une projection Powerpoint.

1) Présentation du projet PA-PSGouv
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, Monsieur KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

En effet, ce Programme est constitué de composantes majeures qui sont entre autres, le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires et la construction des infrastructures hydrauliques modèle PMH.

En ce qui concerne les localités du Département de DIDIEVI, le Consultant a précisé que le projet vise la réhabilitation et l'équipement du centre Social de Didiévi, la construction de la Maternité et logement de la Sage-Femme ainsi que l'équipement du centre de santé à N'Zikpli-Sessekro et la réalisation d'un forage doté d'un PMH à Assankro.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des mesures de Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, le consultant a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise à l'atteinte des objectifs suivants:

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du projet ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin d'informer les parties prenantes, de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le projet.

2- Echanges

Après les interventions du Secrétaire Général et du Consultant, la parole fut donnée aux participants pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et attentes sur le projet.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Nanan AGOHI N'guessan Célestin chef central de Didiévi	Il a mentionné que le projet est la bien venu et accepté par la population. Cependant la réhabilitation du centre social ne répond plus aux attentes de la population et ne donne pas une belle image de la ville. A cet effet il voudrait que le centre soit entièrement reconstruit dans le respect de la vision de Développement de S.E Monsieur le PRÉSIDENT de La République.	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de cette proposition. Il a ajouté néanmoins que la reconstruction du centre pourrait nécessiter plus de moyens financiers et aussi retarder la réalisation effective du projet.
Monsieur KAMAGATÉ Innocent Président de jeunes du quartier Allui-N'Guessankro	Il salue la démarche participative des parties prenantes sur ce projet qui leur permet de solliciter la construction d'une clôture pour garantir la sécurité du personnel ainsi que des personnes qui fréquentent le centre.	Le consultant a répondu pris bonne note et aussi a signifié cette rencontre est l'occasion de porter le projet a la connaissance du publique afin d'avoir leurs impressions sur le sujet.

Scanné avec CamScanner

Monsieur KONAN Kouassi Laurent Directeur Départemental du District sanitaire de Didiévi	Quel est l'objectif de cette consultation publique ? A quelle étape du projet sommes nous, puisque des entreprises ont déjà effectué des études d'appel d'offre ? Avant les travaux de construction est ce que le plan des infrastructures sera porté à la connaissance des bénéficiaires ?	Le consultant a répondu que la rencontre inscrite dans le cadre du processus de ce projet qui consiste à informer et consulter les parties prenantes et bénéficiaires afin de réussir le projet. Sur ce point, le consultant a mentionné que le projet est à l'étape de l'élaboration du CIES. Le consultant a répondu que le plan de construction relevé du MCLU qui a été déjà consulté pour l'élaboration du devis et du plan. Ce plan ne peut être porté à la connaissance du public qu'après validation.
Monsieur KANTÉ Mamadou MCLU	Les PMH ne sont plus adaptées aux conditions de vie des populations. Il est plutôt important de réaliser des HVA qui peuvent être alimenter par l'électricité ou des plaques solaires. Savoir si la réalisation de ce projet est précédée d'une étude.	Le consultant a mentionné prendre bonne note des propositions et suggestions. Le consultant a répondu que ce CIES se base sur des études déjà menées et transcrites dans un TDR.
Monsieur ZEGOU Kacou Ossai Teodule Secrétaire Général de Préfecture	Savoir la différence entre une EIES et un CIES.	Le consultant a répondu que la réalisation d'une EIES ou d'un CIES est dépendant de la catégorisation de l'importance des impacts du projet. En plus l'EIES est une étude générale sur les impacts, tandis que le CIES est une précision des impacts.

Scanné avec CamScanner

	Savoir si les préoccupations indiquées dans cette consultation publique seront prises en compte. Si tel est le cas, est ce que cela ne va pas constituer une entrave à la réalisation effective du projet ?	Le consultant a répondu que les propositions faites ne peuvent constituer un blocage car cela fait partir des objectifs de cette mission CIES.
Madame KOUAKOU Ahou Monique Epse N'Guessan Directrice du centre social de Didiévi	Elle suggère que cette Mission CIES soit la bonne afin de démarrer le projet de façon définitive pour que le personnel soit dans de meilleures conditions de travail.	Le consultant a mentionné avoir pris bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a traduit toute sa reconnaissance au promoteur du projet pour la démarche informative et consultative des parties prenantes. Il a signifié au consultant que les populations acceptent les projets qui leurs sont définis, cependant il souhaite que toutes les préoccupations et suggestions énumérées par les différentes parties prenantes, soient transcrites dans les rapports afin de mieux réussir le projet dans les localités concernées.

Fait à Didiévi, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Secrétaire Général de Préfecture
Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	**ZEGOU Kacou Ossai Teodule.**

Scanné avec CamScanner

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE ZOUKOUGBEU		**N°3**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre, de dix heures quarante-cinq minutes à douze heures, s'est tenue à la préfecture de Zoukougbeu, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

La séance a été présidée par Monsieur YOHOU Casimir, Préfet du Département de Zoukougbeu, assisté par Monsieur KONAN Kouadio Raymond, Sous-préfet de Grégbeu. Cette consultation publique a vu la présence du groupement Easy Management/Sem International, ID SAHEL, Consultant chargé de la réalisation du CIES, les services techniques de la Santé, de l'agriculture et du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Etaient également présents les autorités coutumières de Zoukpangbeu, localité bénéficiaire du projet (Voir liste de présence en annexe).

En introduction, le Président de la séance a remercié les populations pour leur mobilisation et s'est réjoui du choix d'une de ses localités dans le cadre du PS Gouv. Il a également indiqué la présence de la chefferie du village voisin de Gueguigbeu 1 à cette réunion.

A la suite des civilités d'usage, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans son intervention, M. YAPO Gérard a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des d'infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Pour ce qui concerne la localité de Déragon, le Consultant a précisé que le projet prendra en compte l'achèvement, l'équipement du Centre de Santé Rural et les logements.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2- OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Au titre de la consistance de la mission, M. YAPO Gérard a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourraient être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est effectué et vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

3- ECHANGES

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du Consultant, les participants ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
M. YOHOU Casimir, Préfet de Zoukougbeu	Quelles sont les principales étapes de la mission ?	**KOUYO Stéphane,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : La mission de CIES comporte plusieurs étapes, notamment la consultation publique présidée par le Préfet de Département. Suivra la consultation du Directeur Départemental de Santé, avant d'effectuer la consultation communautaire avec le village bénéficiaire.
M. N'DRI N'Guessan Jean, Directeur Départemental du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Quel est le lieu indiqué pour accueillir la construction de la maternité et le logement de la sage-femme ?	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : Le projet sera réalisé sur le site du dispensaire existant.

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PS-GOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PS-Gouv)		**CONSULTANT**

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE MADINANI

N° 2

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt et trois et le lundi vingt-cinq septembre, de dix heures cinquante minutes à onze heures trente quatre minutes, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur DIANE Ahossi Charles Max, Sous-Préfet de Manidani, représentant le préfet du Département de Madinani, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans le département de Madinani.

Cette séance de travail, a enregistré la présence des Directeurs et chefs de services ainsi que la participation des Autorités coutumières de la localité de Koroumba concernée par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Sous-préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations du département de Madinani.
Après les civilités, M. BEDA André, Sociologue pour le Consultant Id Sahel/EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
   Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
2) Echanges avec les parties prenantes
   Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un **Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)** dans le cadre du présent Programme.

1.2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

- **Impacts potentiels**

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières)
- Risque de nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Possibilité d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

- **Mesures d'atténuation ou de mitigation**

Le Sociologue a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre.
La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de Monsieur le représentant du préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Mme BAGNE Mondouoho Isabelle, Assistante Sociale, Direction	Pourquoi a-t-on sélectionné uniquement une seule localité dans le Département de Madinani ?	La sélection des localités découle d'une étroite collaboration entre les Ministeres techniquesà Abidjan et leurs agents dans les autres villes de l'intérieur du pays. Cette sélection se fait à travers les rapports trimestriels ou annuels, ainsi

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PS-GOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PS-Gouv)		CONSULTANT
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE MINIGNAN		**N° 3**

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt et trois et le jeudi vingt-huit septembre, de dix heures douze minutes à onze heures cinq minutes, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur KOUAME Ben Yeboua Serge , Secrétaire Général II de la Préfecture de Minignan, représentant le Préfet de Région, Préfet de Département de Minignan, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans la région du Folon.

Cette séance de travail, a enregistré la présence du Sous-préfet de Sokoro, des Directeurs et chefs de services ainsi que la participation des Autorités coutumières de la localité de Keningouara concernée par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Secrétaire Général II, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations du département de Madinani.

Après les civilités, M. BEDA André, Sociologue pour le Consultant Id Sahel/EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
   Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
2) Echanges avec les parties prenantes
   Divers.

I- PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers quatre (4) composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.

C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un **Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)** dans le cadre du présent Programme.

1.2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières)
- Risque de nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Possibilité d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le Sociologue a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre.
La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

Après les interventions de Monsieur le représentant du Préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M. KOFFI Komenan Hyacinthe, Directeur Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Il faudra transmettre aux différents directeurs afin que nous puissions renseigner convenablement les informations dont vous avez besoin. il est également important de prendre en compte les infrastructures scolaires ainsi que les logements des enseignants lors de la sélection des zones d'implantation des PMH.	Effectivement, nous adopterons cette disposition afin de garantir que les informations nécessaires soient bien recueillies. Pour la sélection des zones d'implantation des PMH, nous formulerons des propositions basées sur les échanges avec les populations. Toutefois, les sites appropriés pour l'implantation des PMH seront ultérieurement déterminés par les études géotechniques qui seront menées.
M. KOUAME Ben Yeboua Serge	Le projet est vraiment salutaire pour la région mais je pense qu'il faudra également tenir compte du fait que la difficulté au nord du pays réside dans le fait que nous n'avons pas les ouvrages qui permettrait de rationaliser la	Effectivement, cet aspect crucial a déjà été implémenté dans plusieurs projets, y compris celui du PASEA, dont l'objectif était d'exploiter les cours d'eau plus importants dans la région nord afin de fournir une alimentation constante aux

Secrétaire Générale II de Préfecture de Minignan	période d'abondance en eau pour pouvoir en bénéficier lors de la saison sèche.	infrastructures hydrauliques comme les châteaux d'eau tout au long de l'année.
DIANE Pamphile Seka Sous-préfet de Sokoro	Le projet devrait aussi englober la réhabilitation des PMH car plusieurs d'entre eux dans la circonscription sont tombés en panne faute d'une maintenance adéquate. Par ailleurs, je souhaiterais comprendre comment la sélection des localités bénéficiaires du projet est effectuée.	Une formation destinée aux artisans réparateurs a été mise en place pour remédier à ce problème. D'après les informations recueillies auprès des populations, cette initiative fonctionne plus ou moins bien. En ce qui concerne le choix des localités bénéficiaires, il est du ressort des Directeurs régionaux des différentes USEP.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, en l'occurrence Monsieur le Secrétaire Général a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toute les autorités administratives, politique et coutumières du Département de Madinani pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Minignan, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
André Marcel BEDA Sociologue	Ben Yeboua Serge KOUAME Secrétaire Général II

République de Côte d'Ivoire	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV)	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESPC), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation et l'équipement de 11 centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.		

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi vingt-neuf septembre, de neuf heures quarante-cinq minutes à dix heures trente-cinq minutes, s'est tenue dans la salle de conférence de la Préfecture de Ouangolodougou, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre de la mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV).

Cette réunion, placée sous la présidence de Monsieur DONGO Kobenan, Préfet du Département de Ouangolodougou, a enregistré la présence du Secrétaire Général de la Préfecture, du Sous-préfet de Niellé, du Représentant du Sous-préfet de Ouangolodougou, des représentants des Maires des Communes de Ouangolodougouet Niellé, des Directeurs et Chefs de services ainsi que la participation des leaders communautaires des localités bénéficiaires du projet dans ledit département comme l'atteste la liste de présence en annexe du présent Procès-Verbal.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la Côte d'Ivoire, surtout celles du département de Ouangolodougou.
Après les civilités, Docteur YAO Kouassi Serge, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du CIES a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'information et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet et de la mission ;
2) Echanges avec les parties prenantes ;
3) Divers.

1. PRESENTATION DU PROJET ET DE LA MISSION

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Projet à travers quatre (4) composantes majeures dont celle de la composante A, objet de la présente étude, est consacrée au Développement d'infrastructures sociales et au renforcement de la sécurité. Cette composante comprend trois sous composantes :
- les sous composante Santé et Protection Sociale qui visent à améliorer et à renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires,
- la sous composante Hydraulique qui vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

En effet, cette composante prend en compte :
- la réhabilitation/construction et équipement de quarante (40) Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- la réalisation de cent (100) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social.

Précisément dans le département de Ouangolodougou, le projet consiste à la réhabilitation et l'équipement des centres de santé de Ouamelhoro, Niellé et Nambingué ainsi la construction des logements de l'infirmier et de la sage-femme à Nafoungolo.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

2. ECHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES (AVIS, PREOCCUPATIONS, SUGGESTIONS ET DOLEANCES)

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du Consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et doléances. De manière générale, les intervenants ont remercié les Autorités et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants	Fonction	Questions/Contributions	Réponses
NIAMKE Eba Assouan	Secrétaire Général de la	Il a souligné que le département compte 5 sous-	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de son

	préfecture de Ouangolodougou	préfectures et 4 en sont bénéficiaires du présent projet. Ainsi, il a souhaité que toutes les sous-préfectures soient prises en compte dans le cadre des futurs projets de développement de l'Etat de Côte d'Ivoire.	intervention et a précisé la mentionner dans le rapport de mission.
OUATTARA Zié Kélénou	Représentant le Monsieur de Nielié	Il a souhaité connaitre les différents acteurs à convier aux différentes consultations communautaires.	Monsieur le Préfet a indiqué que toutes les couches sociales doivent être conviées aux rencontres communautaires y compris le service des centres de santé concernés par le projet.
DIOMANDE Vassinzé	Représentant le Directeur Départemental de la Santé (DDS)	Il a informé que parmi les localités bénéficiaires, certaines ont déjà été réhabilitées par le Conseil Régional. Ainsi, il a voulu en savoir davantage sur l'initiateur du projet.	Le Consultant a indiqué qu'une séance de travail avec le DDS s'est tenue à la veille de la présente réunion. Il est ressorti que tous les centres de santé concernés présentent encore des problèmes logistiques et d'équipements. Monsieur le Préfet a souligné le Conseil Régional et la mairie sont des entités Etatiques. Ainsi, ils concourent à la mise en œuvre du Programme Social Gouvernement.
DONGO Kobenan	Préfet de Département de Ouangolodougou	Il a d'abord remercié le Gouvernement ivoirien pour l'initiative ainsi que l'équipe du Consultant avant de souhaiter que le projet puisse prendre également en compte le reprofilage des voies d'accès aux différentes localités concernées. Il a invité toutes les communautés concernées par	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de son intervention et a précisé la mentionner dans le rapport de mission.

		le projet, à se mobiliser pour recevoir l'équipe du Consultant et à poser toutes leurs préoccupations pendant les échanges communautaires. Il a également manifesté le vœu de voir le projet se réaliser dans les meilleurs délais afin de permettre aux différentes populations d'en profiter.	

CONCLUSION

Au terme des échanges, les participants ont été informés sur les différents points abordés dans l'ordre du jour relativement au CIES du PA-PSGouv. En retour, ils se sont réjouis de l'avènement du projet et ont souhaité que cela soit effectif le plus tôt possible afin de résoudre plusieurs difficultés liées à l'accès aux centres de santé dans plusieurs localités du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance prenant le soin de remercier toutes les Autorités Préfectorales, Administratives et Coutumières du Département pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet ainsi qu'à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges, a levé la séance aux date, mois et jour que dessus.

Fait à Ouangolodougou, le 29 Septembre 2023

[2]Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
OURA Kouadio Micaël Sociologue	DONGO Kobenan Préfet Hors Grade

République de Côte d'Ivoire	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV)	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESPC), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation et l'équipement de 11 centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.		

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi vingt-neuf septembre, de neuf heures quarante-cinq minutes à dix heures trente-cinq minutes, s'est tenue dans la salle de conférence de la Préfecture de Ouangolodougou, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre de la mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV).

Cette réunion, placée sous la présidence de Monsieur DONGO Kobenan, Préfet du Département de Ouangolodougou, a enregistré la présence du Secrétaire Général de la Préfecture, du Sous-préfet de Niellé, du Représentant du Sous-préfet de Ouangolodougou, des représentants des Maires des Communes de Ouangolodougouet Niellé, des Directeurs et Chefs de services ainsi que la participation des leaders communautaires des localités bénéficiaires du projet dans ledit département comme l'atteste la liste de présence en annexe du présent Procès-Verbal.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la Côte d'Ivoire, surtout celles du département de Ouangolodougou.
Après les civilités, Docteur YAO Kouassi Serge, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du CIES a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'information et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet et de la mission ;
2) Echanges avec les parties prenantes ;
3) Divers.

1. PRESENTATION DU PROJET ET DE LA MISSION

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Projet à travers quatre (4) composantes majeures dont celle de la composante A, objet de la présente étude, est consacrée au Développement d'infrastructures sociales et au renforcement de la sécurité. Cette composante comprend trois sous composantes :
- les sous composante Santé et Protection Sociale qui visent à améliorer et à renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires,
- la sous composante Hydraulique qui vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

En effet, cette composante prend en compte :
- la réhabilitation/construction et équipement de quarante (40) Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- la réalisation de cent (100) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social.

Précisément dans le département de Ouangolodougou, le projet consiste à la réhabilitation et l'équipement des centres de santé de Ouamelhoro, Niellé et Nambingué ainsi la construction des logements de l'infirmier et de la sage-femme à Nafoungolo.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

2. ECHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES (AVIS, PREOCCUPATIONS, SUGGESTIONS ET DOLEANCES)

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du Consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et doléances. De manière générale, les intervenants ont remercié les Autorités et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants	Fonction	Questions/Contributions	Réponses
NIAMKE Eba Assouan	Secrétaire Général de la	Il a souligné que le département compte 5 sous-	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de son

	préfecture de Ouangolodougou	préfectures et 4 en sont bénéficiaires du présent projet. Ainsi, il a souhaité que toutes les sous-préfectures soient prises en compte dans le cadre des futurs projets de développement de l'Etat de Côte d'Ivoire.	intervention et a précisé la mentionner dans le rapport de mission.
OUATTARA Zié Kélénou	Représentant le Monsieur de Nielié	Il a souhaité connaitre les différents acteurs à convier aux différentes consultations communautaires.	Monsieur le Préfet a indiqué que toutes les couches sociales doivent être conviées aux rencontres communautaires y compris le service des centres de santé concernés par le projet.
DIOMANDE Vassinzé	Représentant le Directeur Départemental de la Santé (DDS)	Il a informé que parmi les localités bénéficiaires, certaines ont déjà été réhabilitées par le Conseil Régional. Ainsi, il a voulu en savoir davantage sur l'initiateur du projet.	Le Consultant a indiqué qu'une séance de travail avec le DDS s'est tenue à la veille de la présente réunion. Il est ressorti que tous les centres de santé concernés présentent encore des problèmes logistiques et d'équipements. Monsieur le Préfet a souligné le Conseil Régional et la mairie sont des entités Etatiques. Ainsi, ils concourent à la mise en œuvre du Programme Social Gouvernement.
DONGO Kobenan	Préfet de Département de Ouangolodougou	Il a d'abord remercié le Gouvernement ivoirien pour l'initiative ainsi que l'équipe du Consultant avant de souhaiter que le projet puisse prendre également en compte le reprofilage des voies d'accès aux différentes localités concernées. Il a invité toutes les communautés concernées par	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de son intervention et a précisé la mentionner dans le rapport de mission.

		le projet, à se mobiliser pour recevoir l'équipe du Consultant et à poser toutes leurs préoccupations pendant les échanges communautaires. Il a également manifesté le vœu de voir le projet se réaliser dans les meilleurs délais afin de permettre aux différentes populations d'en profiter.	

CONCLUSION

Au terme des échanges, les participants ont été informés sur les différents points abordés dans l'ordre du jour relativement au CIES du PA-PSGouv. En retour, ils se sont réjouis de l'avènement du projet et ont souhaité que cela soit effectif le plus tôt possible afin de résoudre plusieurs difficultés liées à l'accès aux centres de santé dans plusieurs localités du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance prenant le soin de remercier toutes les Autorités Préfectorales, Administratives et Coutumières du Département pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet ainsi qu'à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges, a levé la séance aux date, mois et jour que dessus.

Fait à Ouangolodougou, le 29 Septembre 2023

[2]Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
OURA Kouadio Micaël Sociologue	DONGO Kobenan Préfet Hors Grade

République de Côte d'Ivoire	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV)	Programme Social du Gouvernement 2022-2024

Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESPC), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation et l'équipement de 11 centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE

INTRODUCTION

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-deux septembre, de neuf heures trente minutes à dix heures cinquante minutes, s'est tenue dans la salle Alassane OUATTARA de la Préfecture de Korhogo, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre de la mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV).

Placée sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région du Poro, Préfet du Département de Korhogo, représenté par Monsieur N'Guessan Emile KOUASSI, Secrétaire Général de Préfecture de Korhogo, cette réunion a enregistré la présence des Sous-préfets de Lataha et de Niofoin, d'un représentant de Monsieur le Maire de la Commune de Korhogo, de Directeurs et Chefs de services ainsi que la participation de leaders communautaires des localités bénéficiaires du Département de Korhogo comme l'atteste la liste de présence en annexe du présent Procès-verbal.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé que le projet permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la Côte d'Ivoire, surtout celles de la Région du Poro.
Après les civilités, Docteur YAO Kouassi Serge, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du CIES a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'information et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet et de la mission ;
2) Echanges avec les parties prenantes ;
3) Divers.

KOUACOU Adépo Ange Marcel	Sous-préfet de Lataha	Il a souhaité connaitre les différentes couches sociales des localités bénéficiaires à convier aux consultations communautaires. Aussi, il a voulu en savoir plus sur la date de démarrage et la durée de chaque projet.	Le consultant a indiqué que toutes les couches sociales (femmes, jeunes, chefferies, personnes âgées, etc.) sont conviées à la rencontre des consultations communautaires. Concernant la date et la durée de réalisation du projet, le consultant a souligné que la date du démarrage du projet n'est pas encore définie ainsi la durée de réalisation des travaux. Toutefois, le projet devrait se réaliser dans le premier semestre de l'année 2024.
Adama DIAWARA	Directeur Général de l'Administration du Conseil Régional du Poro	Il a voulu avoir des précisions sur le type de projet à réaliser dans chaque localité bénéficiaire de la région.	Déjà évoqué lors de la présentation du projet, le consultant a rappelé les informations relatives à la spécificité du projet dans chaque localité concernée.
FLAN Germaine	Directrice Régionale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Elle a souhaité que des mesures idoines puissent intégrées la réalisation de chaque projet. Il s'agit entre autres, de la construction des clôtures des centres de santé et des forages et de la gestion des déchets médicaux à travers la création d'un centre d'incinération.	Le consultant a souligné avoir pris bonne note de ses recommandations et a promis les mentionner dans le rapport final.
N'GUESSAN Charles	Agent de l'ANAGED de Korhogo	Il a souhaité prendre connaissance des termes de références avant chaque réunion de consultation publique de ce genre. En outre, il a suggéré un suivi d'information dans le processus de réalisation des projets de développement.	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de ses recommandations et a promis les mentionner dans le rapport final.

1. PRESENTATION DU PROJET ET DE LA MISSION

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Projet à travers quatre (4) composantes majeures dont celle de la composante A, objet de la présente étude, est consacrée au Développement d'infrastructures sociales et au renforcement de la sécurité. Cette composante comprend trois sous composantes :
- les sous composantes Santé et Protection Sociale qui visent à améliorer et à renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires,
- la sous composante Hydraulique qui vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

En effet, cette composante prend en compte :
- la réhabilitation/construction et équipement de quarante (40) Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- la réalisation de cent (100) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social.

Précisément dans le département de Korhogo, le projet consiste à réaliser 4 forages équipés de PMH dans les localités de Tagamavogo, Kouavogo, Gbonkaha et Kopiemavogo et à la réhabilitation et l'équipement les centres de santé ruraux des villages de Pitiengomon et Tiorotiéri.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

2. ECHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES (AVIS, PREOCCUPATIONS, SUGGESTIONS ET DOLEANCES)

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et doléances. De manière générale, les intervenants ont remercié les Autorités et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants	Fonction	Questions/Contributions	Réponses

N'Guessan Emile KOUASSI	Secrétaire Général de Préfecture de Korhogo	Il a d'abord remercié le Gouvernement ivoirien pour l'initiative à travers l'équipe du Consultant avant de souhaiter que le projet se réalise dans les meilleurs délais afin de permettre aux différentes populations d'en profiter.	Le consultant a souligné avoir pris bonne note de son intervention et a promis le mentionner dans le rapport final.

CONCLUSION

Au terme des échanges, les participants ont été informés sur les différents points abordés dans l'ordre du jour relativement au CIES du PA-PSGouv. En retour, ils se sont réjouis de l'avènement du projet et ont souhaité que cela soit effectif le plus tôt possible afin de résoudre plusieurs difficultés liées à l'approvisionnement de l'eau potable et à la santé plusieurs localités de la région.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance prenant le soin de remercier toutes les Autorités Préfectorales, Administratives et Coutumières de la région présentes pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet ainsi qu'à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges, a levé la séance à dix heures cinquante neuf minutes.

Fait à Korhogo, les jour, mois en an que dessus.

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
OURA Kouadio Micaël Sociologue	**N'Guessan Emile KOUASSI** Grade I, 1er échelon

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PS-GOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PS-Gouv)		**CONSULTANT**

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE MADINANI

N° 2

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt et trois et le lundi vingt-cinq septembre, de dix heures cinquante minutes à onze heures trente quatre minutes, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur DIANE Ahossi Charles Max, Sous-Préfet de Manidani, représentant le préfet du Département de Madinani, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans le département de Madinani.

Cette séance de travail, a enregistré la présence des Directeurs et chefs de services ainsi que la participation des Autorités coutumières de la localité de Koroumba concernée par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Sous-préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations du département de Madinani.
Après les civilités, M. BEDA André, Sociologue pour le Consultant Id Sahel/EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
   Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
2) Echanges avec les parties prenantes
   Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un **Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)** dans le cadre du présent Programme.

1.2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

- **Impacts potentiels**

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières)
- Risque de nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Possibilité d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

- **Mesures d'atténuation ou de mitigation**

Le Sociologue a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre.
La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de Monsieur le représentant du préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Mme BAGNE Mondouoho Isabelle, Assistante Sociale, Direction	Pourquoi a-t-on sélectionné uniquement une seule localité dans le Département de Madinani ?	La sélection des localités découle d'une étroite collaboration entre les Ministeres techniquesà Abidjan et leurs agents dans les autres villes de l'intérieur du pays. Cette sélection se fait à travers les rapports trimestriels ou annuels, ainsi

Départementale de famille de la femme et de l'enfant		que lors de séances de travail technique.
Mme KONE FANDA, Présidente des femmes de Korumba	Nous accueillons favorablement le projet pour notre localité, mais nous souhaiterions que soit renforcer davantage la disponibilité des médicaments au sein du CSR et que l'état de la route soit amélioré.	Merci à vous. Nous notons soigneusement vos demandes et préparerons un compte rendu détaillé pour que le projet puisse prendre en considération ces aspects dans le but d'améliorer la qualité de vie des populations locales.
Dr GUEMA Louo Directeur Départementale de la Santé	Il serait judicieux d'impliquer les parties prenantes locales dans le projet afin de garantir que celui-ci soit réalisé en accord avec les besoins des populations locales.	Nous apprécions votre considération de cette suggestion, et nous l'inclurons dans le rapport pour que le maître d'ouvrage puisse en tenir compte dans les projets futurs. Bien que nous ayons confiance dans l'observation attentive de cet aspect par l'USEP SANTE, il est toujours bénéfique de mettre en avant l'importance de l'implication des parties prenantes locales pour garantir la réussite des projets.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, en l'occurrence Monsieur le Sous-Préfet de Madinani a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toute les autorités administratives, politique et coutumières du Département de Madinani pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Madinani, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
André Marcel BEDA Anthropologue-GIS 07 58 12 06 08 / 05 95 65 17 15 André Marcel BEDA Sociologue	RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE SOUS-PRÉFECTURE DE MADINANI P.O. Ahossi Charles Max DIANE Sous-Préfet

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE ZOUKOUGBEU		**N°3**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre, de dix heures quarante-cinq minutes à douze heures, s'est tenue à la préfecture de Zoukougbeu, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

La séance a été présidée par Monsieur YOHOU Casimir, Préfet du Département de Zoukougbeu, assisté par Monsieur KONAN Kouadio Raymond, Sous-préfet de Grégbeu. Cette consultation publique a vu la présence du groupement Easy Management/Sem International, ID SAHEL, Consultant chargé de la réalisation du CIES, les services techniques de la Santé, de l'agriculture et du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Etaient également présents les autorités coutumières de Zoukpangbeu, localité bénéficiaire du projet (Voir liste de présence en annexe).

En introduction, le Président de la séance a remercié les populations pour leur mobilisation et s'est réjoui du choix d'une de ses localités dans le cadre du PS Gouv. Il a également indiqué la présence de la chefferie du village voisin de Gueguigbeu 1 à cette réunion.

A la suite des civilités d'usage, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans son intervention, M. YAPO Gérard a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des d'infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Pour ce qui concerne la localité de Déragon, le Consultant a précisé que le projet prendra en compte l'achèvement, l'équipement du Centre de Santé Rural et les logements.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2- OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Au titre de la consistance de la mission, M. YAPO Gérard a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourraient être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est effectué et vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

3- ECHANGES

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du Consultant, les participants ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M. YOHOU Casimir, Préfet de Zoukougbeu	Quelles sont les principales étapes de la mission ?	**KOUYO Stéphane,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : La mission de CIES comporte plusieurs étapes, notamment la consultation publique présidée par le Préfet de Département. Suivra la consultation du Directeur Départemental de Santé, avant d'effectuer la consultation communautaire avec le village bénéficiaire.
M. N'DRI N'Guessan Jean, Directeur Départemental du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Quel est le lieu indiqué pour accueillir la construction de la maternité et le logement de la sage-femme ?	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : Le projet sera réalisé sur le site du dispensaire existant.

Mme GUEI Aimée-Viviane, Présidente de mutuelle à Gueguigbeu 1	Le site ayant été déjà sélectionné, comment se fait la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux ?	**KOUYO Stéphane,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : L'équipe du Consultant effectuera une visite sur le site et un entretien avec les populations. Au cas où il est constaté d'éventuels impacts d'ordre social ou environnemental, ceux-ci seront relevés dans le rapport afin d'être pris en compte à travers des mesures de mitigation ou d'atténuation.
	Sur quelle base le site a été sélectionné ?	**Dr KOUAKOU Kossonou,** Directeur Départemental de la Santé Zoukougbeu : Le choix du site de la maternité s'est opéré selon un processus objectif. Suite à une expression de besoin qui a reçu un avis favorable du Ministère de la Santé, celui-ci a approché le village de Zoukpangbeu pour la sélection du site, qui est contiguë au dispensaire. A cet effet, une attestation villageoise a été délivrée par la chefferie dudit village pour approuver la disponibilité du site.
Dr TIAYA François, Cadre de Zoukpangbeu	A quelle date est prévu le début des travaux ?	**M. KONAN K. Raymond,** Sous-préfet de Grégbeu, a rassuré les populations présentes en expliquant que dans les projets accompagnés par les institutions internationales, l'élaboration des études environnementales et sociales est d'une nécessité et d'une haute exigence. Il faut donc que le rapport du CIES aboutisse à une validation avant de lancer le démarrage des travaux

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, en l'occurrence Monsieur le Préfet a levé la séance, en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet. Il a enfin exhorté la chefferie à relayer les informations du projet à la population.

Fait à Zoukougbeu, le 21 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
M. KOUYO Stéphane Socio-économiste	**P/ le Préfet et** **Par ordre** MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PREFECTURE DE ZOUKOUGBEU **KONAN K. RAYMOND** Sous-préfet de Grégbeu

Page 1

République de Côte d'Ivoire
Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

Programme Social du Gouvernement 2022-2024

GROUPEMENT

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE AGBOVILLE

INTRODUCTION

L'an deux mille vingt et trois et le Lundi vingt et cinq septembre, de dix heures à douze heures, s'est tenue, sous la présidence et la présence effective de Monsieur le Préfet de région de l'Agneby Tiassa, Préfet de Département d'Agboville, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV).

Cette séance de travail, a enregistré la présence du Secrétaire Général 2 de Préfecture, des sous-préfets d'Agboville, de Rubino et de Guessiguié, des Directeurs et chefs de services (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après les civilités, le chef de mission du **groupement Easy Management/Sem International/Groupe ID Sahel,** chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes
3) Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii)

celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Dans le cadre de ce présent projet les travaux portent sur :

- La réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- La réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- La réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

En ce qui concerne Agboville, il s'agit de la réalisation de deux forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans les localités de Segbevi et Dibo Mpo, de la construction, équipement du centre social d'Agboville et des centres de santé de Guessiguié, d'Offa et Mbrou.

Au-delà des intérêts multiples, des opportunités économiques, financières et sociales qu'offre ce projet, il n'est pas sans inconvénients sur l'environnement biophysique et humain. Ainsi la participation publique est nécessaire comme le prévoit le décret n°96-894 du 8 Novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

Après cette présentation succincte du projet les échanges ont été engagés entre l'équipe de mission et les parties prenantes.

2. Echanges avec les parties prenantes

L'intervention de l'équipe de mission, a fait place une série d'échanges entre les participants.
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
M. SIHINDOU Coulibaly Préfet de région	L'intervention de monsieur préfet a été des contributions et des conseils à l'équipe de mission pour améliorer le travail qui lui est assigné. Il a par ailleurs souligné le fait que le centre de santé de Guessiguié a été déjà équipé. Il recommande de ce fait d'attribuer le projet à une autre localité.	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.
M. KOHOU Gérald Sous-préfet de Guessiguié	Il est intervenu sur le processus d'information qui doit associer l'ensemble du corps préfectoral et les autorités coutumières. C'est une collaboration qui permettrait la réussite du projet au bénéfice de toutes les parties prenantes	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.
M. OUATTARA Sous-préfet de	- Le choix des lieux est-il celui souhaité ? - Quelle est la méthodologie mise en place pour	C'est de concert avec les populations et en présence du

Rubino	recueillir les informations - Est-ce au cours de cette rencontre que les informations doivent être fournies ? - Y aura-t-il une équipe qui mènera les enquêtes dans les villages ?	directeur régional de l'hydraulique que les sites ont été identifiés La méthodologie a consisté à éliminer les sites sacrés, points d'ordures, les cimetières, etc. Des informations ont été relevées auprès des populations lors des visites par l'équipe à travers des consultations au niveau de chaque localité
M. BLE DR de l'environnement	1. Au niveau de l'hydraulique, les sites ont-ils été choisis en prenant en compte les critères d'élimination des cimetières et autres endroits sacrés ?	Le choix des sites obéit à des critères tant techniques que sociaux. Cela a été pris en compte
Kouassi N'tayé André Eaux et forêt	Y aura-t-il une visite de travail auprès des différents services ?	Il y aura des visites auprès des différents services pour recueillir des informations et prendre en compte leurs contributions, suggestions et recommandations
Anian Akessé District sanitaire	Le projet prend-t-il en compte la gestion des déchets biomédicaux ?	Le projet prendra en compte la gestion des déchets, avec des incinérateurs
Dro Jacques DR MCLU	Associer le ministère de la construction au projet	Le ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme est bien entendu associé au projet

Au terme des échanges, Monsieur le Préfet a remercié toutes les autorités administratives du Département d'Agboville, pour leur mobilisation, la qualité des échanges et l'intérêt accordé au projet.
A l'endroit de l'équipe de mission il a prodigué quelques conseils afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs, puis il a levé la séance à 12h.

Fait à Agboville, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
TCHIMOU Romain Environnementaliste	Préfet de Département

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024

GROUPEMENT

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE TIASSALE

INTRODUCTION

L'an deux mille vingt et trois et le Vendredi vingt-neuf septembre, de dix heures à douze heures, s'est tenue, sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de Tiassalé, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV).

Cette séance de travail, a enregistré la présence du sous-préfet de Tiassalé qui assure l'intérim du sous-préfet de de Morokro, des Directeurs et chefs de services (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Madame la secrétaire générale a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, s'en est suivie la phase de civilité.
La parole a été donnée aux représentants du Bureau d'Etudes pour situer le contexte et l'objet de la rencontre.
Prenant, la parole le chef de mission a situé l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans une procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Il a ensuite décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes
3) Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Dans le cadre de ce présent projet les travaux portent sur :

- La réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- La réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- La réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

En ce qui concerne Tiassalé, il s'agit de la réalisation de deux forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans les localités d'Akakro et Gnankangnankansou, de la réhabilitation, construction et l'équipement des centres de santé de Botindé et Broubrou.

Au-delà des intérêts multiples, des opportunités économiques, financières et sociales qu'offre ce projet, il n'est pas sans inconvénients sur l'environnement biophysique et humain. Ainsi la participation publique est nécessaire comme le prévoit le décret n°96-894 du 8 Novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

Après cette présentation succincte du projet les échanges ont été engagés entre l'équipe de mission et les parties prenantes.

2. Echanges avec les parties prenantes

L'intervention de l'équipe de mission, a fait place à une série d'échanges entre les participants.
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
Mme. GOGO Gisèle épouse Ehouman Secrétaire Générale de la Préfecture de Tiassalé	- Quels sont les critères de choix des localités ? - - Comment se fait le choix des sites de forages ? - Comment les populations gèrent-elles les cas de panne des pompes ? Au-delà de ces préoccupations, l'intervention de madame la Secrétaire Générale a été des contributions et des conseils à l'équipe de mission pour améliorer le rapport final du CIES en prenant en compte le niveau de pauvreté des populations et responsabiliser pour chaque village, la mutuelle de développement dans la gestion et l'entretien de ces ouvrages. Car selon elle les populations sont pauvres. Et le fait de s'approvisionner en eau moyennant un coût peut les éloigner des pompes au bénéfice des rivières qui sont des sources de contamination. Ces comportements ne sont pas les moyens pour le comité de gestion de capitaliser des fonds pour les	- Les sites de forages ont été identifiés par le Directeur Régional de l'hydraulique avec la participation des populations de ces différents villages. - L'équipe de mission n'a aucune information sur le choix des villages. - Au niveau de chaque village il existe un comité villageois de gestion des pompes. L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.

	réparations en cas de panne. Le coût élevé des matériels de réparation sont aussi sources d'abandon des forages. Aussi, a-t-elle recommander d'associer les autorités locales dans le choix des localités car elles connaissent davantage les problèmes sociaux des populations. Par ailleurs elle a insisté sur l'appropriation de la gestion des pompes par les femmes car en matière de l'approvisionnement en eau, elles sont les plus concernées par la question. Par conséquent elles pourront mieux gérer ces pompes.	
M. Lagbré Hermann Direction Départementale de la Construction	Il est intervenu sur le site de construction des centres de santé. Pour lui ; si les sites sont victimes d'érosion il est important de changer de site.	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.
M. Akon Yapo Direction Départementale de l'Agriculture	Il est intervenu sur la question de gestion de pompes après leurs réalisations. Il a mis l'accent sur la formation des jeunes de chaque village afin de pallier les éventuelles pannes.	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.
Commandant TAGNON Martine Eaux et forêts	Toujours dans la question de gestion et d'entretien des pompes, elle a suggéré la mutualisation des compétences à savoir la responsabilisation des mutuelles et le comité villageois de gestion des pompes pour appréhender efficacement la question de la gestion locale des pompes.	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.

Au terme des échanges, Madame la Secrétaire Générale a remercié toutes les autorités administratives du Département de Tiassalé, pour leur mobilisation, la qualité des échanges et l'intérêt accordé au projet. A l'endroit de l'équipe de mission elle lui a conseillé de prendre en compte les contributions des participants dans le rapport du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), puis elle a levé la séance à 12h.

Fait à Tiassalé, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
TCHIMOU Romain Environnementaliste	GOGO Gisèle epse Ehouman Secrétaire Générale de préfecture

Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE SIPILOU — N° 01

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le mardi dix-neuf septembre, de onze heures deux minutes à onze heures cinquante-cinq minutes, s'est tenue, sous la présidence et la présence effective de Monsieur KOUADIO Kouadio Jean Marc, Chef de division 1 de la préfecture de Sipilou, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans la ville de Sipilouet de ses localités environnantes.

Cette séance de travail, a enregistré la présence du Directeur départemental de l'Agriculture, du Chef du Cantonnement des Eaux et Forêts, le Directeur de l'Hôpital Général de Sipilou ainsi que la participation des autorités coutumières des localités impactées par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Chef de Division1 a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après les civilités, M. KOUADIO Joël, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Scm International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes
   Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des

populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de Monsieur le Chef de Division1 et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M. TOKPANOU	Quand se fera la construction du forage ?	Les travaux débuteront avant la saison des pluies.
Dr. DIEKET Aby Christophe	Pourquoi le choix de Glangoualé ? Est-il prévu une installation de forage dans le centre de santé ? Est-il prévu de former des genspour la gestion du forage ? Est-il prévu la construction de la clôture du centre de santé ?	USEP Santé dispose d'une grille d'observation des centres de santé. C'est au regard de ces critères que s'est opéré le choix de cette localité. Effectivement il est prévu la construction d'un forage et d'une clôture. Les discussions se feront avec le maitre d'ouvrage quant à la gestion du forage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, en l'occurrence Monsieur le Chef de Division a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toute les autorités administratives, politique et coutumières du Département de Sipilou, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Sipilou, les jours, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
GBALLET Romaric Landry Sociologue	KOUADIO Kouadio Jean Marc Chef de Division

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE MAN		N° 04

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi vingt-deux septembre, de seize heures vingt et une minutes à seize heures cinquante minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la préfecture de Man, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes, présidée par Monsieur GUIRIGA Stéphane, Secrétaire Général2 de la Préfecture de Man représentant Monsieur le Préfet de la région du Tonkpi.
Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) en vue de réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Cette séance de travail a enregistré la présence du Sous-préfet de Zagoué, du Sous-préfet de Man, du Sous-préfet de Sangouiné, des représentants du Conseil Régional du Tonkpi, de la Mairie de Man, des différents chefs de services techniques (Agriculture, Santé, Eaux et Forêts, Entretien et Equipement Routier, Hydraulique, Environnement et SODECI) ainsi que la participation des autorités coutumières des localités impactées par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Secrétaire Général 2 de la Préfecture a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, il passé la parole aux représentants du Cabinet EasyManagement de se présenter à l'assemblée. Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre. Il a précisé que cette séance s'inscrit dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations des villages de Yébégouin, Trohville, Singouin et les localités environnantes.
Après les civilités, Monsieur N'GUESSAN Kouadio Henri-Joël, Environnementaliste et Chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet ou de la mission ;
2) Echanges avec les parties prenantes ;
Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour donner leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention.
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Mme. YAO Valérie, pharmacienne, représentante du DR de la Santé de Man	Une rencontre avec la Direction Régionale de la Santé n'est-elle pas prévue ?	Effectivement, hier le Directeur Régional de la Santé a été rencontré
M. DRO Emmanuel, DGA du Conseil Régional du Tonkpi	Pourquoi si peu de localité ?	Des critères ont été imposés et c'est en fonction de ces critères que ces localités ont été choisies
M. ANEY N'Gouan Alphonse, Sous-préfet de Sangouiné	Pourquoi ne pas inter-changé les projets afin qu'ils répondent aux besoins des populations ?	Cela pourra être considéré comme une proposition que vous faites et qui sera prise en compte lors de nos échange avec vous

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, le Secrétaire Général de la Préfecture a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toutes les autorités administratives et coutumières présentes, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Man, les jours, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
Romaric Landry GBALLET Sociologue	Stéphane GUIRIGA Secrétaire Général de la Préfecture de Man

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE ZOUAN-HOUNIEN		**N° 02**

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi vingt septembre, de dix heures vingt-sept minutes à dix heures cinquante-deux minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la préfecture de Zouan-Hounien, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes, présidée par Monsieur NEMLIN Théophile, Secrétaire Général de la Préfecture de Zouan-Hounien, représentant Monsieur le Préfet dudit département.
Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans son aspect Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Cette séance de travail a enregistré la présence des représentants des Directeurs départementaux de la Santé, de la Construction, du Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts, du Commandant de la Brigade de la Gendarmerie ainsi que la participation des autorités coutumières de la localité impactée par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Secrétaire Général de préfecture a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes EasyManagement de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations du village de Bauhieleu et les localités environnantes.
Après les civilités, M. N'GUESSAN Kouadio Henri-Joël, Environnementaliste et Chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes
   Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après la présentation de Monsieur N'GUESSAN Kouadio Henri-Joël, un intervenant a pris la parole pour exprimer sa préoccupation (voir tableau ci-après)

Intervenant (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
M. KEKE Okpalé, Directeur de l'Hopital Général de Zouan-Hounien	Quand débutera les travaux ?	La fin de l'étude est prévue pour le 07 Nov et donc aprè cette date sera choisie l'entreprise pour les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Secrétaire Général de la Préfecture a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toute l'assistance pour l'intérêt accordé au projet.

Fait à Zouan-Hounien, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Secrétaire Général de la Préfecture
GBALLET Romaric Landry Sociologue	NEMLIN Théophile Préfet, grade 1

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE KOUIBLY		N° 05

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-six septembre, de onze heures cinquante minutes à douze heures trente minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la préfecture de Kouibly, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes, présidée par Monsieur KOUADJO Ankoun, Préfet du département de Kouibly.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) en vue de réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

La séance de travail a enregistré la participation des Sous-préfet de Kouibly et d'Ouyably-Gnondrou, du chef de cabinet du Préfet, les différents chefs de services techniques (Agriculture, Santé, Eaux et Forêts, Brigade de Gendarmerie et SODECI) ainsi que la participation des autorités coutumières des localités bénéficiaires des projets (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, il passé la parole aux représentants du Cabinet EasyManagement de se présenter à l'assemblée ainsi que son collègue. Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a ensuite relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations des villages de Tacourably, Taobly, Tobly et les localités environnantes.
Après les civilités, M. N'GUESSAN Kouadio Henri-Joël, Environnementaliste et Chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique. à savoir :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes

Divers.

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires : (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes : (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour donner leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M. TOKPA Aimé, chef de village de Tacourably	Est-ce possible de faire une autre proposition à la place du forage ?	Nous ne sommes pas habilités à dire si on peut remplacer un projet ou pas. Mais lors de nos échanges avec vous au village, vous pourrez faire des doléances que nous allons insérer dans notre rapport.
M. FLIE Sévérin, S.G du chef de Taobly	Des logements pour le personnel sanitaire sont-ils prévus dans la réhabilitation ? ?	Il s'agira d'achever la construction du centre de santé et de construire les logements de l'infirmier et de la sage femme.
M. BOUH André, responsable de la SODECI	La ville de Kouibly fait-elle parti des localités bénéficiaires des projets de forages ?	C'est le PSGOUV qui fait la programmation (Préfet département de Kouibly)

L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toutes les autorités administratives et coutumières présentes, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Kouibly, les jours, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
Romaric Landry GBALLET Sociologue	Ankoun KOUADJO Préfet du département de Kouibly

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE BIANKOUMA — N° 03

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi vingt et un septembre, de onze heures quarante-trois minutes à douze heures trente-neuf minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la Préfecture de Biankouma, une réunion d'informations et de consultation publique, présidée par Monsieur Fatogoma SORO, Préfet du département de Biankouma.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) en vue de réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Cette séance de travail a enregistré la présence du Secrétaire Général de la Préfecture de Biankouma, du Sous-préfet de Gbonné, du Sous-préfet de Santa et des différents chefs de services techniques (Agriculture, Santé, Eaux et Forêts, Gendarmerie et SODECI) ainsi que la participation des autorités coutumières des localités impactées par le projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet de Biankouma a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, il a passé la parole au représentant du Cabinet EasyManagement qui s'est présenté à l'assemblée et situé le contexte et l'objet de la rencontre. Il a précisé que cette séance s'inscrit dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations du village de Blita, Gouétidié et des localités environnantes.

Monsieur N'GUESSAN Kouadio Henri-Joël, Environnementaliste et Chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette réunion d'Informations et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes
3) Contribtions

Divers.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des

populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de Monsieur le Préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour donner leurs avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
M. Fatogoma SORO, Préfet de Biankouma	Pour ce projet, la gestion du forage est-elle prise en compte ? Si oui, comment ?	L'étude d'impact environnemental introduira cette mesure dans le plan de gestion environnemental qui sera inclus dans le rapport. Nous recommanderons de désigner et former un habitant du village qui fera face à cette situation.
M. Bénié Amédé ATTA, Sous-préfet de Santa	Quel a été le critère de sélection des villages ? Vu le nombre d'habitants, un seul forage est-il suffisant ? Quelles sont les dispositions prises pour atténuer les impacts ?	L'ONEP a réalisé une évaluation puis a relevé des pannes au niveau de certaines pompes. Et les choix ont été faits en fonction du nombre d'habitants dans certaines localités. Vu que nous n'avons pas encore fait l'analyse des données collectées, les mesures ne peuvent être connues.
M. Franck KOBO, Adjoint du DD Santé de Biankouma	Le centre de santé de Glangoualé bénéficiera-t-il d'un forage ?	Le projet prévoit la fourniture et l'équipement de ce centre de santé. Le centre ne dispose également pas d'électricité. Il est alimenté en énergie solaire mais pas fonctionnel. Des recommandations seront faites au Ministère de la Santé afin de raccorder le centre à la SODECI et à un forage. Pour ce qui est de l'électricité, il s'agira de panneaux solaires comme recommandation.

Contributions et mots de fins

Les chefs des villages de Gouétidié et de Blita ont donné un avis favorable à la réalisation du projet. Ils affirment être prêts à donner des terres nécessaires pour réaliser le projet.

Le Préfet du département de Biankouma a invité les services compétents du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelles à accompagner la réalisation des projets de forages dans les centres de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet a levé la séance, non sans avoir pris soin de remercier toutes les autorités administratives et coutumières présentes, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Biankouma, les jours, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
Romaric Landry GBALLET Sociologue	Fatogoma SORO

Page 1

République de Côte d'Ivoire
Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

Programme Social du Gouvernement

CONSULTANT

EasyManagement

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE BANGOLO

N° 06

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi vingt-huit septembre, de onze heures quarante-deux minutes à douze heures quarante minutes, s'est tenue à la salle de réunion de la Sous-préfecture de Bangolo, une réunion d'informations et de consultation publique, présidée par Monsieur Kouamé Henri-Joël LANGNISSOU, Sous-préfet de Bangolo représentant Monsieur le Préfet du département.
Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) en vue de réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Cette séance de travail a enregistré la présence des Sous-préfets de Zéo et de Zou, du Représentant du Maire de la Commune de Bangolo et les différents chefs de services techniques (Agriculture, Santé, Eaux et Forêts, Brigade de Gendarmerie et Protection Sociale) ainsi que la participation des autorités coutumières des localités bénéficiaires du projet (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre en précisant que cette séance s'inscrit dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Ensuite, il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'accompagnement social et sanitaire des populations des villages de Zérégbo, Zéo et de la commune de Bangolo ainsi que les localités environnantes. Il a fini par présenter les représentants du Cabinet EasyManagement à l'assemblée.
Après les civilités, M. N'GUESSAN Kouadio Henri-Joël, Environnementaliste et Chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

1) Présentation du projet et de la mission ;
2) Echanges avec les parties prenantes ;
Divers.

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont la première intitulée Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité comprend : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

Après les interventions de Monsieur le Sous-préfet de Bangolo et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour donner leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative.
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M. SEA Fernand, chef du village de Zeo	Est-ce la même équipe qui est venue pour la réhabilitation du centre ?	Le PSGOUV a plusieurs bailleurs. Le projet a eu plusieurs phases. Il s'agissait surement de l'aspect technique. Maintenant nous sommes à la phase des études.
Mme. GBEHE Victorine, Présidente de l'ONG BINKADI de Bangolo	De quelle réhabilitation s'agit-il puisqu'une équipe est passée l'année dernière pour la réhabilitation du centre social ?	
M. TRAORE Dotemin, Directeur du centre social de Bangolo	Quelle est la véracité de cette information puisque des équipes sont déjà passées pour ce même fait ?	
M. KOUASSI N'Dri Albert, Directeur Départemental de la Santé de Bangolo	Le centre de santé est dans un état de dégradation avancée.	Lorsque nous serons avec vous, vous relèverez les difficultés que vous rencontrez
M. LANGNISSOU Kouamé Henri-Joël, Sous-préfet de Bangolo	Comment vont se dérouler les travaux concrètement ? Est-ce la même équipe qui fera le tour de ses localités ?	Il s'agira pour nous d'aller vers les populations et les structures pour recueillir un certain nombre d'informations et c'est la même équipe ira dans les localités.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-préfet a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toutes les autorités administratives et coutumières présentes, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Bangolo, le 27 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
Romaric Landry GBALLET Sociologue	Kouadio Henri-Joël LANGNISSOU Sous-préfet du département de Bangolo

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE PREFECTURE DE BONDOUKOU		**N° 1**

L'an deux mil vingt et trois et le lundi dix-huit, s'est tenue, de dix heures trente-cinq minutes à onze heures cinquante-cinq minutes, à la salle de presse de la Prefecture de Bondoukou, sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région du Gontougo, Préfet du Département de Bondoukou, représenté par Monsieur Mamadou COULIBALY, Secrétaire Général 1 de Préfecture, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans des localités du Département de Bondoukou.

Monsieur KOFFI Jean Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, assurait le secrétariat.

Etaient présents (voir liste de présence ci-jointe).

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
3) Echanges avec les parties prenantes
4) Divers.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Secrétaire Général 1 a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivaient dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).
Par la suite, il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après ces civilités, M. KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social, a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'informations et de consultation publique, à savoir :

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Possibilités d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le chef de mission a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

Après les interventions de l'autorité préfectorale et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
KOUADIO Clément N'dri, Sous-préfet de Tagadi	Dans la présentation, vous avez dit que le village Pélégodi dépend de Tagadi. Ce n'est pas juste, il dépend plutôt de Sorobango.	Cela a été certainement une erreur. Nous allons y apporter des corrections.
MAMBE Clément, DR MINHAS	Dans votre présentation, vous avez mentionné huit (8) villages où il y aura des ouvrages hydrauliques. Alors que dans mon rapport, j'ai identifié seulement six (6) villages.	Le projet hydraulique ne concerne pas tous les huit (8) villages énumérés. Il y a deux (2), notamment Ouatté et Djoro-Djoro qui sont concernés par des infrastructures sanitaires.
TIMITE Abdoulaye, représentant de la Mairie	Je vois que ce sont seulement les populations rurales qui sont concernées par la construction des ouvrages hydrauliques. Alors qu'ici en ville, nous avons un réel besoin d'eau. Aussi, vous n'avez pas abordé le volet électrification.	Les projets recueillis par le PSGouv, ont été classés par ordre de priorité, et en fonction de l'ampleur des besoins. C'est ce qui explique cet état de fait. Pour le cas présent, le volet électrification n'est pas intégré. D'autres projets à venir, pourraient prendre en compte les zones urbaines et inclure le volet électrification.
BOUADI N'da François, DR Environnement	Les sous-projets s'inscrivent dans quel PSGouv ? Quelle est la date de début et de fin du projet ? Il y a beaucoup de problèmes environnementaux aux niveaux des centres de santé, surtout concernant la gestion des déchets biomédicaux. Il y aussi un déficit de logements pour les agents de santé. Est-ce que le projet prévoit : la construction de clôtures pour les ouvrages hydrauliques, des incinérateurs dans les centres de santé, et la construction de logements pour les agents de santé ?	Les sous-projets s'inscrivent dans le PSGouv 2, consacré au développement des infrastructures sociales et renforcement de la sécurité ; à l'emploi des jeunes et entreprenariat. Quant à la date de début et de fin, elle n'est pas encore définie. Nous sommes à la phase des études. Des clôtures seront construites pour protéger les ouvrages hydrauliques. En ce concerne l'incinérateur pour la gestion des déchets biomédicaux et la construction des logements pour les agents de santé, nous allons les inscrire dans les doléances.
ADOU Kouassi Bini, responsable société civile COAB	Qu'est-ce qui a motivé le choix des localités	Le choix des localités a été fait en s'appuyant sur les rapports des Directeurs Régionaux et en classifiant les besoins en fonction de leur ampleur.
Doléances des communautés		
Intervenants :	**Propos**	
KONE Sinan, Représentant DR Protection Sociale	Dans la Région de Gontougo, il y a deux (2) Départements, à savoir Koun-Fao et Transua, où il n'y a pas de centre social. Nous voulons des centres sociaux dans ces localités et un centre de protection social pour la ville de Bondoukou, l'existant etant destiné à la petite enfance.	
ADOU Kouassi Bini, responsable société civile COAB	Je souhaite qu'au lieu de construire des Pompe à Motricité Humaine, il faut faire des Hydrauliques Villageoises Améliorées pour aider nos mamans. Parce qu'avec les PMH, ça sera encore fatiguant pour elles.	

3

BEUGRE Sylvestre, responsable ONG Colombe Ivoirienne pour Bien Etre Social	Il faut prévoir la mise en place de comité de gestion des ouvrages qui seront construits ; Il faut confier le suivi citoyen des travaux à des ONG Au niveau des centres de santé, il faut faire des aménagements en favorisant l'accès des personnes handicapées à ces centres de santé.
ABOU Bédi Michel, S/P Gouméré	Il y a actuellement des travaux de construction au sein de l'hôpital de Gouméré où il n'y a que deux (2) logements servant à une (1) Sage-femme et un (1) Infirmier. Il y a donc un besoin en logements. Il y a des villages qui sont très éloignés des centres de santé dans ma localité. Ils ont un besoin réel en centre de santé. Je souhaite donc que pour les projets à venir, les experts se rapprochent des Sous-préfets pour la sélection des localités et des projets.
ADINGRA Prince Carter, Vice-président CNJCI Bondoukou	Je souhaite que l'entreprise prenne attache avec les responsables de jeunesse afin de recruter les jeunes dans le cadre de ces projets.
KOUAKOU Kouassi Maliret, représentant le Conseil Général du Gontougo	Le Conseil Régional a initié actuellement des projets dans la région. Je souhaite que désormais, l'entreprise prenne attache avec le service technique du Conseil Régional pour éviter un chevauchement de projet.

4- Divers

Aucun point n'a été soulevé dans les divers.

A l'issue de l'analyse des points prévus à l'ordre du jour, le Secrétaire Général 1 a, dans son mot de clôture, remercié toutes les autorités administratives, politiques et coutumières, pour leur présence et pour l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Bondoukou, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOFFI Jean-Pierre Environnementaliste	Mamadou COULIBALY Grade 1, 1er échelon

Page 1

République de Côte d'Ivoire
Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

CONSULTANT

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE PREFECTURE D'AGNIBILEKROU | **N° 4**

L'an deux mil vingt et trois et le jeudi vingt-huit, s'est tenue, de dix heures cinquante à onze heures cinquante-neuf minutes, à la salle de réunion de la Préfecture d'Agnibilékrou, sous la présidence de Monsieur Konan Bertin KOUADIO, Sous-Préfet d'Agnibilékrou, représentant Monsieur HAMILTON-N'GUESSAN N'dre Michel, Préfet de Département, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans des localités du Département d'Agnibilékrou.

Cette séance de travail, a enregistré la présence des personnes sur la liste de présence en annexe.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivaient dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).
Par la suite, il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après ces civilités, Monsieur KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social, a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission.
2) Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
3) Echanges avec les parties prenantes
4) Divers.

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

↓ Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Possibilités d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

↓ Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le chef de mission a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

Après les interventions de Monsieur Konan Bertin KOUADIO et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M.KOTTI, DD Santé	Au niveau des localités de Yobouakro et Manzanouan, qu'est-ce qui sera fait ?	Pour ces deux (2), c'est la réhabilitation et l'équipement qui sont prévues.
M.OUATTARA Yaya, représentant le DD Eaux-Forêts	Qu'est-ce qui est prévu en pour la protection de l'environnement ?	C'est l'essence de cette étude. Il s'agit de voir les impacts que le projet pourrait avoir sur l'environnement, et proposer des mesures de gestion.

Doléances des communautés	
Intervenants :	**Propos**
Mme DIOMANDE Batte, Délégué Départemental ANAGED	Le volet gestion des déchets est toujours omis. Dans l'exécution des projets, il faut se référer à l'ANAGED pour qu'elle vous recommande des opérateurs qui ont un agrément et habilité à suivre les travaux.
M.BROU Kossonou, Président des jeunes de Manzanouan	Notre centre a besoin d'une clôture. Aussi, nous souhaitons avoir un Médecin.
M.SAÏD Kéhi, DD Centre Social	Le bâtiment du Centre Social est très vieillissant et vétuste. Aussi, il y a 14 Agents pour quatre (4) bureaux. Nous souhaitons qu'un nouveau bâtiment soit construit, plus des bureaux.

4- Divers

Aucun point n'a été soulevé dans les divers.

A la suite de l'analyse des points prévus à l'ordre du jour, le Sous-Préfet d'Agnibilékrou a, dans son mot de clôture, remercié toutes les autorités administratives, politiques et coutumières, pour leur présence et pour l'intérêt accordé au projet et l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Agnibilékrou, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOFFI Jean-Pierre *Environnementaliste*	Konan Bertin KOUADIO *Grade II*

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE **PREFECTURE DE KOUN-FAO**		**N° 3**

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le lundi vingt-cinq, s'est tenue, de onze heures vingt minutes à onze quarante-sept minutes, à la salle de réunion de la Préfecture de Koun-Fao, sous la présidence de Monsieur KOUAME Ouffoué, Préfet par intérim du Département de Koun-Fao, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans des localités du Département de Koun-Fao.

Cette séance de travail, a enregistré la présence des personnes sur la liste de présence en annexe.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivaient dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).
Par la suite, il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après ces civilités, Monsieur KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement Easy Management/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social, a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'informations et de consultation publique, à savoir : .

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
3) Echanges avec les parties prenantes
4) Divers.

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

2- Impacts potentiels et mesures d'atténuation et de bonification

⊥ Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Possibilités d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

⊥ Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le chef de mission a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

Après les interventions de l'autorité préfectorale et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M.KOUAME Ouffoué, Préfet par Intérim	S'agit-il de construction de centre de santé ?	Pour les localités du Département de Koun-Fao, il s'agit de réhabilitation et équipement. Il pourrait y avoir la construction de clôture des centres de santé et/ou de logements du personnel de santé.
M. ZANA Evariste, DD Santé	Quand est-ce-que les évaluations ont été faites ? Parce qu'il y a des centres de santé tels que ceux de Djoro-Djoro, Ouatté, qui ont été réhabilités par les populations elles-mêmes	L'évaluation a été faite par les Unités Sectorielles d'Exécution du Projet en collaboration avec les Directeurs Départementaux et Directeurs Régionaux de Santé. C'est donc USEP Santé qui nous a transmis la liste des localités.
Doléances des communautés		
Intervenants :	**Propos**	
M. N'DRI Kouakou, DD Construction	Les projets ne passent pas par la Direction de la Construction. Mais après on nous demande de faire les dévis des constructions sans moyens d'accompagnement. Il faudrait donc que les moyens accompagnent les demandes de dévis.	
Abel Olivier Decoster KONAN (Sous-préfet de Tankessé)	Le projet nous donne un sentiment de satisfaction. Nous allons prier pour qu'il se réalise.	

4- Divers

Aucun point n'a été soulevé dans les divers.

A la suite de l'analyse des points prévus à l'ordre du jour, le Préfet par intérim du Département de Koun-Fao a, dans son mot de clôture, remercié toutes les autorités administratives, politiques et coutumières, pour leur présence et pour l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Koun-Fao, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOFFI Jean-Pierre *Environnementaliste*	RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE * PRÉFECTURE DE KOUN-FAO * KOUAME Ouffoué *Grade 1*

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT EasyManagement

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE
PREFECTURE DE TANDA — N° 2

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi vingt et un septembre, de onze heures dix minutes à douze heures dix-neuf minutes, s'est tenue, sous la présidence de Madame AMOA Brou Rachel Angelina epse GNANGORAN, Secrétaire Général de la Préfecture de Tanda, représentant Monsieur KONE Tamkoly Benoît, Préfet du Département de Tanda, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes, dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans des localités du Département de Tanda.

Cette séance de travail, a enregistré la présence des personnes sur la liste de présence en annexe.

A l'entame de la réunion, Madame le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, elle a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).
Par la suite, elle a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après ces civilités, Monsieur KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement Easy Management/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social, a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
3) Echanges avec les parties prenantes
4) Divers.

1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (I) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (II) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (III) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Possibilités d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le chef de mission a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

3- Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de l'autorité préfectorale et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Nanan KOBENAN Gboko	Pourquoi le choix de Koffi Bango ?	Le choix des localités a été fait en s'appuyant sur les rapports des Directeurs Régionaux/Directeurs Départementaux et en classifiant les besoins en fonction de leur ampleur.
Phanieka Kra, Assistante du Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Entretien Routier de Tanda	Est-ce que le projet est en accord avec les besoins de la population ?	Sur la base des besoins émis par la population, le Gouvernement a décidé à travers ce projet de construire une Pompe à Motricité Humaine (PMH). Maintenant, au cours de la consultation communautaire, la population peut émettre une doléance, qui se traduira par construction d'une Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA).
KOUAME Ignace, Directeur Départemental de la Santé de Tanda	Dans nos rapports, nous ne cessions pas de le mentionner l'état du centre de santé de Tangamourou. Je suis donc heureux qu'il soit retenu pour réhabilitation et équipement.	

4- Divers

Aucun point n'a été soulevé dans les divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance, en l'occurrence Madame le Secrétaire Général a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toute les autorités administratives, politique et coutumières, pour leur présence et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Tanda, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	La Présidente de Séance
KOFFI Jean-Pierre Environnementaliste	AMOA Brou Rachel Angelina epse GNANGORAN Grade 1, 1er échelon

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** M'BROU **Lieu de consultation :** DOMICILE DU CHEF
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 02/10/ **2023** **Heure :** 14H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de M'BROU, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/construction et l'équipement du centre de santé rural de M'BROU (CPA-PS GOUV)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Problème d'évacuation des malades
- Absence de maternité
- Absence de sage Femme
- Absence d'eau dans le centre de santé
- Problème de sécurité
- L'accès au Centre de santé est difficile, les voies d'accès subissent l'érosion.
- Problème d'ambulance
- Manque de matériels médicaux

- Manque de médicaments

❖ **Suggestions**

- Besoin d'une ambulance
- Construire une maternité et le logement de la sage-femme
- Construire un centre de santé urbain
- Laboratoire d'analyse
- Alimenter le centre de santé d'eau courante / Potable
- Bureau d'accueil
- Prêt de vaccination et d'attente pour les parents des malades
- Clôture pour le centre de santé
- Réalisation du projet dans un bref délai.
- Equipement du centre en matériels médicaux
- Approvisionnement du centre de santé en médicament

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
	Gatti' Agbo' Jean

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** BROUBROU **Lieu de consultation :** CHEFFERIE
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 28/09/ **2023** **Heure :** 11H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de BROUBROU, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/construction et équipement du Centre de Santé de Broubrou (CPA-PSGouv)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Absence de médecin
- Absence de forage
- Absence de clôture
- Absence de pharmacie au niveau Centre de santé
- Absence de pédiatre
- Manque de matériels de première nécessité
- Insuffisance de logement du personnel de santé
- Utilisation d'une même salle pour les accouchements et hospitalisations.

Page 2 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

❖ **Suggestions**

- Que le projet prenne en compte l'équipement dans notre centre de santé en ressources humaines notamment un médecin
- Construction de prépot au centre de Santé
- Construction de clôture autour du centre de Santé
- Intégrer une pharmacie dans le centre de santé
- Intégrer un service de pédiatrie dans le centre de santé
- Equipement du centre de santé en matériel de première nécessité tels : Tensiomètre, thermomètre, Equipement de petite chirurgie, bancs, 3 lits, brancard etc
- Construction de logement du personnel de santé
- Construction d'une maternité autonome
- Construction d'un nouveau château
- Extension du réseau électrique
- Bitumage de la route Axe Broubrou - N'dorci
- Construction d'un marché extra moderne
- Aide aux projets des femmes
- Construction d'un foyer extra moderne pour les jeunes

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT	**LE CHEF DU VILLAGE**
Le Chef de délégation	Sous-Préfecture de GRAGUYVILLE – Le Chef du Village – Village de BROUBROU

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** GUESSIGUIE **Lieu de consultation :** PLACE PUBLIQUE
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 22 / 09 / 2023 **Heure :** 12H - 13H47

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de GUESSIGUIE, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/Construction et équipement du Centre de Santé Urbain de GUESSIGUIE (PA-PSGouv)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Cette réhabilitation/équipement va prendre en compte tous les services digne d'un hôpital moderne ?
- Une participation financière du village dans le projet sera-t-elle sollicitée ?

En guise de réponse,

Il est à savoir que c'est un projet financé par la Banque Africaine de Développement. les populations ne participeront pas financièrement.

Pour la première préoccupation quant à savoir si les services dignes d'un hôpital seront pris en

Compte dans le centre de santé, la question est à l'appréciation des ministère en charge qui selon des critères propres pourra répondre avec satisfaction p

❖ **Suggestions**

- Inclure le village dans la gestion de l'hôpital
- Une Ambulance adaptée à l'état de la route
- Réduction des frais de déplacement en ambulance
- Le projet doit prendre en Compte une clôture pour l'hôpital
- Reprofilage de la voie menant à Agboville
- Construction d'un foyer pour la jeunesse
- Construction de marché

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** BOTINDE **Lieu de consultation :** CHEFFERIE
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 28/09/2023 **Heure :** 7H30

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de BOTINDE, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/construction et d'équipement du centre de santé rural de BOTINDE, SIP GBOLOUVILLE (PA : PS Gouv)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Inexistence de salles d'hospitalisation
- Impossibilité de faire des examens préliminaire
- Insécurité liée à l'absence de clôture au niveau du Centre
- Utilisation commune de la salle d'hospitalisation et d'accouchement
- Soucis pour l'évacuation des malades en cas d'urgence
- Inexistence d'un puit

❖ **Suggestions**

- Construction d'une maternité autonome
- Agrandir le dispensaire - Augmenter les salles d'hospitalisation et une salle d'attente
- Une Ambulance
- Equipement du centre de santé d'un laboratoire
- Construction d'une clôture pour le centre de santé
- Construction de toilettes pour le personnel, les malades et les parents des patients
- Reprofilage de notre route

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE** KOFFI BROL 1er Notable de la Chefferie de Botindé Cel: 07 59 77 16 06

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** OFFA **Lieu de consultation :** PLACE PUBLIQUE
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 23/09/ **2023** **Heure :** 8H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de OFFA, une réunion d'information communautaire relative au PROJET DE REHABILITATION / CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU DISPENSAIRE RURAL DU VILLAGE D'OFFA (PA-PSGOUV)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Absence de maternité : L'infirmière joue les deux rôles.
- Existence d'un logement inadéquat pour l'infirmière
- Inexistence d'Ambulance
- Absence de médicaments en cas d'accouchement
- Médicaments sont chers
- Manque de W.C et douche au dispensaire
- Absence de clôture au niveau du dispensaire
- Employabilité de nos enfants qui ont des diplômes de santé dans notre dispensaire
- Non-respect dans la réalisation des projets

❖ **Suggestions**

- Construction d'une maternité
- Réalisation du projet dans un bref délai.
- Construction de logement pour le corps médical
- Permettre à nos enfants qui ont des diplômes d'y travailler
- Besoin d'Ambulance
- Besoin de médicaments de première nécessité
- Agrandissement et équipement de la salle d'accouchement
- Besoins de lits et de matelas au dispensaire
- Construction de W.C et douches au dispensaire
- Réduire les prix des médicaments à cause de la pauvreté des populations
- Equiper le dispensaire en ressources humaines suffisantes

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
Tchimou Romain	1er Notable Abbey Brou Jean-Baptiste

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** PACOBO **Lieu de consultation :** DOMICILE DU CHEF
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 30/09/ **2023** **Heure :** 8H.

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de PACOBO, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/Construction et l'équipement du Centre de santé de PACOBO (PA-PS GOUV.)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Absence de laboratoire d'analyse de sang. Nous sommes obligés de nous rendre à Tiassalé qui est à 58Km de Pacobo pour nos analyses
- Problème de médecin. Nous avons un seul médecin qui ne travaille que 3 jours dans la semaine : Lundi - Mercredi Vendredi
- Manque de médicaments à la pharmacie du centre de santé.
- La salle d'accouchement n'est pas aménagée ; il n'y a pas de confort et de commodités. Les matelas y sont trop ce qui fait que les nouveaux nés ont toujours le paludisme après l'accouchement
- Manque de salle d'hospitalisation. Il n'y a qu'une seule salle pour 3 lits d'hospitalisation
- Absence de prêt dans le centre de santé pour les attentes
- Problème d'eau au centre de santé
- L'extension de la clôture du centre de santé

Page 2 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

❖ **Suggestions**

- Construction d'un Hôpital général
- Prévoir un laboratoire moderne des analyses
- Besoin d'un médecin permanent
- Equipement du centre de santé d'un groupe électrogène
- Approvisionner le centre de santé en médicaments
- Mettre le confort sanitaire dans la salle d'accouchement
- Augmenter le nombre de salles d'hospitalisation et le nombre de lits
- Prévoir un forage pour les parents des malades
- Installation de la SODECI au centre de santé
- Construction de château d'eau
- Construction de H.V.A
- Clôturer le centre de santé en prenant en compte le logement de la sage-femme.
- Réaliser le projet dans un bref délai

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
	NANAN AG[illegible] Chef du Village d[illegible] Cel: 07 90 32 75 / 0[illegible]

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** TAOBLY **Lieu de consultation :** Cour du Chef de village
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 27.09./ **2023** **Heure :**

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de TAOBLY, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation / Construction et équipement du Centre de santé.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Aucunes plaintes exprimées par la population.

Page 2 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

❖ **Suggestions**

- Aide à l'obtention d'une ambulance.
- Réparation des voies menant au village.
- Equiper le centre de santé d'un forage.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
GBALLET RODARIC LANDRY	Djéa Gbao Denis

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Bauhieleu **Lieu de consultation :** Cour du Chef de village
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 20/09/2023 **Heure :** 14h01 – 16h32

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Bauhieleu, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation du Centre de Santé et de son équipement

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Aucunes préoccupations exprimées par les parties prenantes.

❖ **Suggestions**

- Equiper le Centre d'une ambulance.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
GBALLET RODARIC LANDRY	Dépieu Djà Daniel

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** ZEREGBO **Lieu de consultation :** Cour du chef de village
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 02/10/ **2023** **Heure :**

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de ZEREGBO, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation/Construction et équipement du Centre de Santé de Zerego.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Quelques préoccupations exprimées par la population.....

❖ **Suggestions**

- Equiper le centre de santé d'une ambulance.
- Equiper le centre d'un forage et d'un raccordement en électricité et entretenir l'électrogène.
- Reprofiler les routes afin d'avoir un accès facile au centre de Carrefour.
- Reprofiler la voie de Zou Mahapleu et jusqu'à Zeregbo ainsi celle de Djassady au village.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL Chefferie du Canton ZARABAHON Chef du Village de ZEREGBO
GBALLET ROMARIC LANDRY	NININKOUEHE CHARLES

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Guitrozon **Lieu de consultation :** Cour du Chef du village
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 02/10/ **2023** **Heure :** 17h23

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Guitrozon, une réunion d'information communautaire relative au projet de construction et d'équipement du centre de santé

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Craintes de l'abandon du projet.

❖ **Suggestions**

- Réaliser le projet dans un bref délai.
- Equiper le Centre de Santé d'une ambulance et d'un forage.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
GBALLET RODARIC L.	Zonlé Tra Maurice

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** ZEO **Lieu de consultation :** Cour du chef de village.
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 30/09/2023 **Heure :**

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de ZEO, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation/ construction et équipement du centre de santé de ZEO.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les populations ont exprimé une crainte de déguerpissement des populations vivants aux alentours du centre.

❖ **Suggestions**

- Réaliser le projet dans un bref délai.
- Construire le Centre de Santé et la maternité dans le même endroit.
- Mettre un forage dans le Centre de Santé.
- Mettre un Groupe électrogène dans le Centre de Santé.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
GBALLES RODARIC LANDRY	Gui Dens Conseiller Spécial chef Village 07 07 53 86 88

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Glanzoualé **Lieu de consultation :** Cour du chef de Tribu
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 18 Septembre /...../ **2023** **Heure :** 10h08 – 13h03

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Glanzoualé, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation du Centre de Santé

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Aucune préoccupation majeures

❖ **Suggestions**

- La construction d'un forage à l'hôpital
- Le reprofilage de la voie menant à Sipilou

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
GBALLET RODARIC LANDRY	MANI GA BLAGBEU

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** BANGOLO **Lieu de consultation :** Foyer des femmes
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 30/09/ **2023** **Heure :**

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de la localité de Bangolo une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation / Construction / équipement du centre social.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Craintes de l'abandon du projet

❖ **Suggestions**

Faire le bâtiments en hauteur afin de créer des aires de repos en bas.
- Création de magasins de stockage

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
GBALLET ROMARIC LAXIDRE	Chef Gela Fiéglo Ernest

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** ABRADINOU **Lieu de consultation :** Cour Royale
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 03 / 10 / 2023 **Heure :** 13h 19 mns

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de ABRADINOU, une réunion d'information communautaire relative au Projet

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

La Communauté s'inquiète pour la Réalisation de travaux.

❖ **Suggestions**

La Communauté suggère que d'autres collaborateurs avec la population. Aussi elle suggère que les travailleurs se conforment aux heures et interdit au village.

Elle suggère également la protection des jeunes filles.

Pour finir, elle a formulé ses doléances, à savoir :

- La construction d'une latrine
- La construction de la clôture du centre
- La construction d'un forage
- La construction d'un logement pour infirmier
- D'avoir une ambulance

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
	P.O EKF

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** BOUDI **Lieu de consultation :** Cours du chef
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 22/09/2023 **Heure :** 09h 48 mns

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de BOUDI, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation, construction et d'équipement de 40 établissements sanitaire de premier contact (ESCP) dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les préoccupations de la communauté sont les suivantes :

- La peur que le projet ne se réalise pas
- La peur que la construction ne soit pas achevée
- La lenteur pour l'exécution des travaux pourrait

Connaître

❖ **Suggestions**

La communauté de Bonadi souhaite l'intégration au recrutement des jeunes pour les travaux si cela est nécessaire, elle souhaite aussi une collaboration avec la population afin de les guider sans nécessairement être rémunérés.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** N'GUESSAN-BRINADJIKRO **Lieu de consultation :** Au Centre de Santé
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 29/09/2023 **Heure :** 9h

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de N'guessan Brinadjikro une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/construction et d'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP) dans 14 régions de la C.I

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

La Communauté a émis quelques préoccupations :

- L'augmentation des coûts de prestations après réhabilitations du Centre ;
- La durée de mise en exécution du projet après les études de terrain.

❖ **Suggestions**

Les suggestions formulées par la communauté sont :
- L'extension du centre de santé en regard de la densité de la population ;
- La construction d'un centre de santé et de l'école ;
- La réalisation d'un travail de qualité ;
- Le suivi des travaux par l'association le COGES et les services techniques ;
- Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- L'octroi d'une ambulance.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Ouatté **Lieu de consultation :** Chez Gnon
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 23/09/ **2023** **Heure :** 18h 05

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Ouatté, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation/construction et équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESPC) dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Aucune préoccupation n'a été émise par la Communauté.

❖ **Suggestions**

Les suggestions formulées sont les suivants :
- Construction de logements des Agents
- Construction d'un forage à l'hôpital
- Equipez la pharmacie de l'hôpital
- Equipez l'hôpital d'une échographie et d'une banque de sang.
- Construction de la clôture du centre de santé
Besoin d'une ambulance

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

CHEF DU VILLAGE DE DJITTE
KOUADIO KRA JEAN BOSCO
SIPKOUN-FA

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Djono-Djono **Lieu de consultation :** Chefferie
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 23/09/ **2023** **Heure :** 10 h 00 mn

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Djono-Djono, une réunion d'information communautaire relative au projet de réhabilitation, construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP) dans 17 pays de la Côte d'Ivoire.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les préoccupations des populations sont :
- Que le projet n'ait pas pour conséquence la cherté des services et des médicaments.
- Construire une pharmacie

❖ **Suggestions**

La Communauté souhaite qu'une clôture soit construite par l'hôpital. Aussi qu'une pharmacie bien équipée soit construite y compris une salle pour la garde des malades et de visiteurs.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** YDROUAKRO **Lieu de consultation :** Chefferie
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 26/09/2023 **Heure :** 9h05mn

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de....., une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP) dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Plusieurs préoccupations ont été émises et se sont entre autres :
- Le déguerpissement de l'Etat par rapport aux réglementations en cours d'exécution du projet
- L'augmentation des coûts des prestations après réhabilitation.

❖ **Suggestions**

Les suggestions de la communauté sont les suivantes :

- Affectation d'un médecin ;
- Construction de la clôture du centre ;
- Renforcement des logements techniques de l'hôpital ;
- Délocalisation des travaux pendant l'exécution des travaux
- Aide à l'entretien de l'ambulance
- Construction d'un bâtiment pour les séances de vaccination.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** MANZANOUA **Lieu de consultation :** Cour royale
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 27 / 09 / 2023 **Heure :** 9h

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Manzanoua, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation, construction et d'équipement de 40 établissements sanitaires de premiers contacts (ESCP) dans 17 régions de la C.I.E

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Les préoccupations sont :
- L'absence de puits de travaux pendant l'exécution et la mauvaise qualité des ouvrages
- L'arrachement de travaux
- Les logements devant être pour abriter les travailleurs,

Page 2 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

❖ **Suggestions**

Les suggestions sont :
- Une franche collaboration entre l'entreprise et la population,
- Le recrutement des jeunes pour les travaux

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
	P-O du Notable

Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** TANIGAMOUROU **Lieu de consultation :** Cours du Chef
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 21/09/ **2023** **Heure :** 16h 20

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Tanigamourou....., une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/Construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier Contact (ESCP) dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

La Communauté a apprécié la Journée pour le projet ne se réalise plus.

❖ **Suggestions**

Aucune suggestion majeure n'a été formulée
La communauté dit être prête à accompagner
la réalisation du projet
- Associer les jeunes à la réalisation du projet
Sur la préservation des travaux.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**

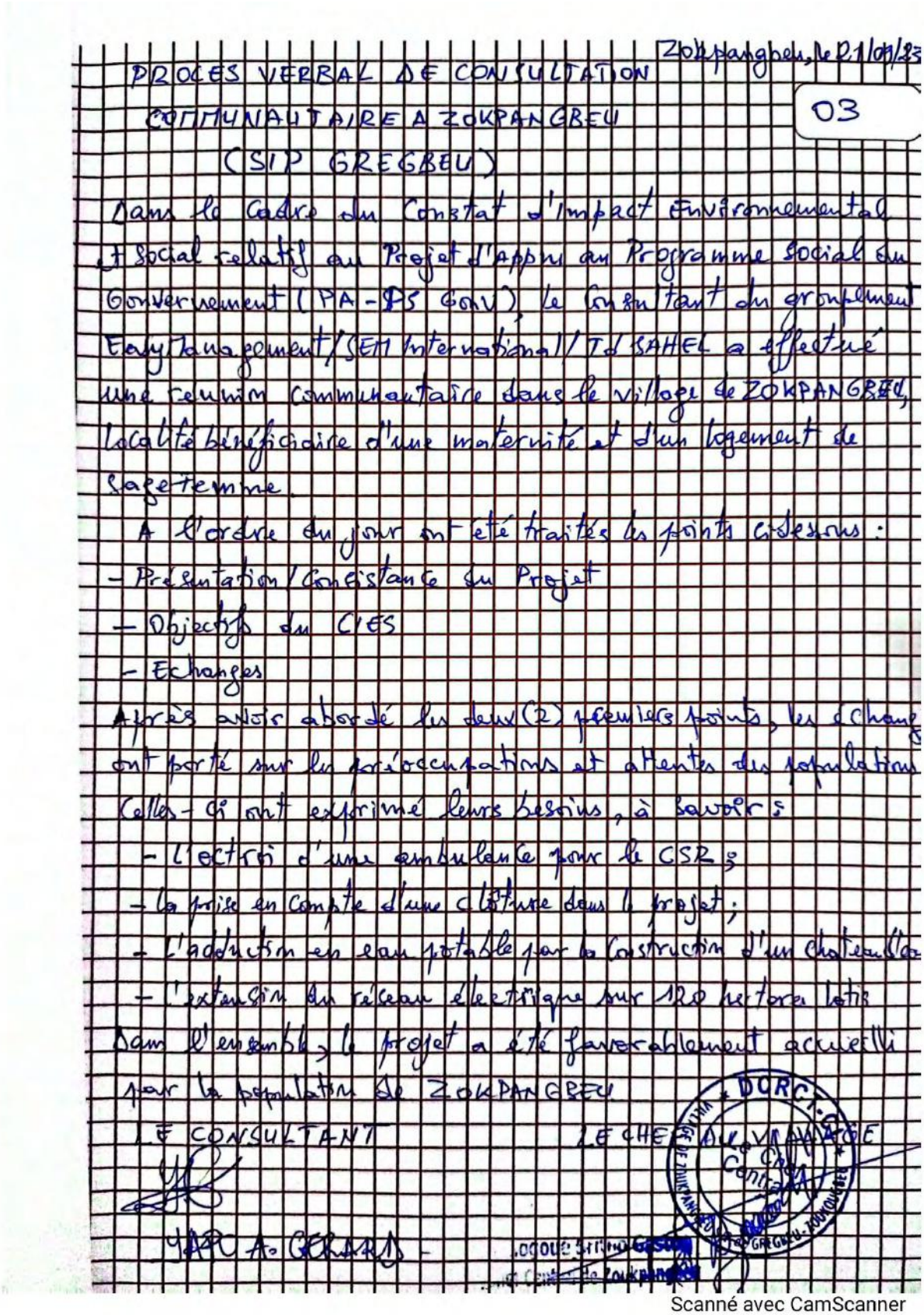

Zokpangbeu, le 21/09/23

03

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE A ZOKPANGBEU (SIP GREGBEU)

Dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), le Consultant du groupement Eavy Management/SEM International/Td SAHEL a effectué une réunion communautaire dans le village de ZOKPANGBEU, localité bénéficiaire d'une maternité et d'un logement de sage-femme.

A l'ordre du jour ont été traités les points ci-dessous :

- Présentation/Consistance du Projet
- Objectifs du CIES
- Echanges

Après avoir abordé les deux (2) premiers points, les échanges ont porté sur les préoccupations et attentes des populations. Celles-ci ont exprimé leurs besoins, à savoir :

- l'octroi d'une ambulance pour le CSR ;
- la prise en compte d'une clôture dans le projet ;
- l'adduction en eau potable par la construction d'un château d'eau
- l'extension du réseau électrique sur 1Km linéaire latin

Dans l'ensemble, le projet a été favorablement accueilli par la population de ZOKPANGBEU

LE CONSULTANT

LE CHEF DU VILLAGE

Scanné avec CamScanner

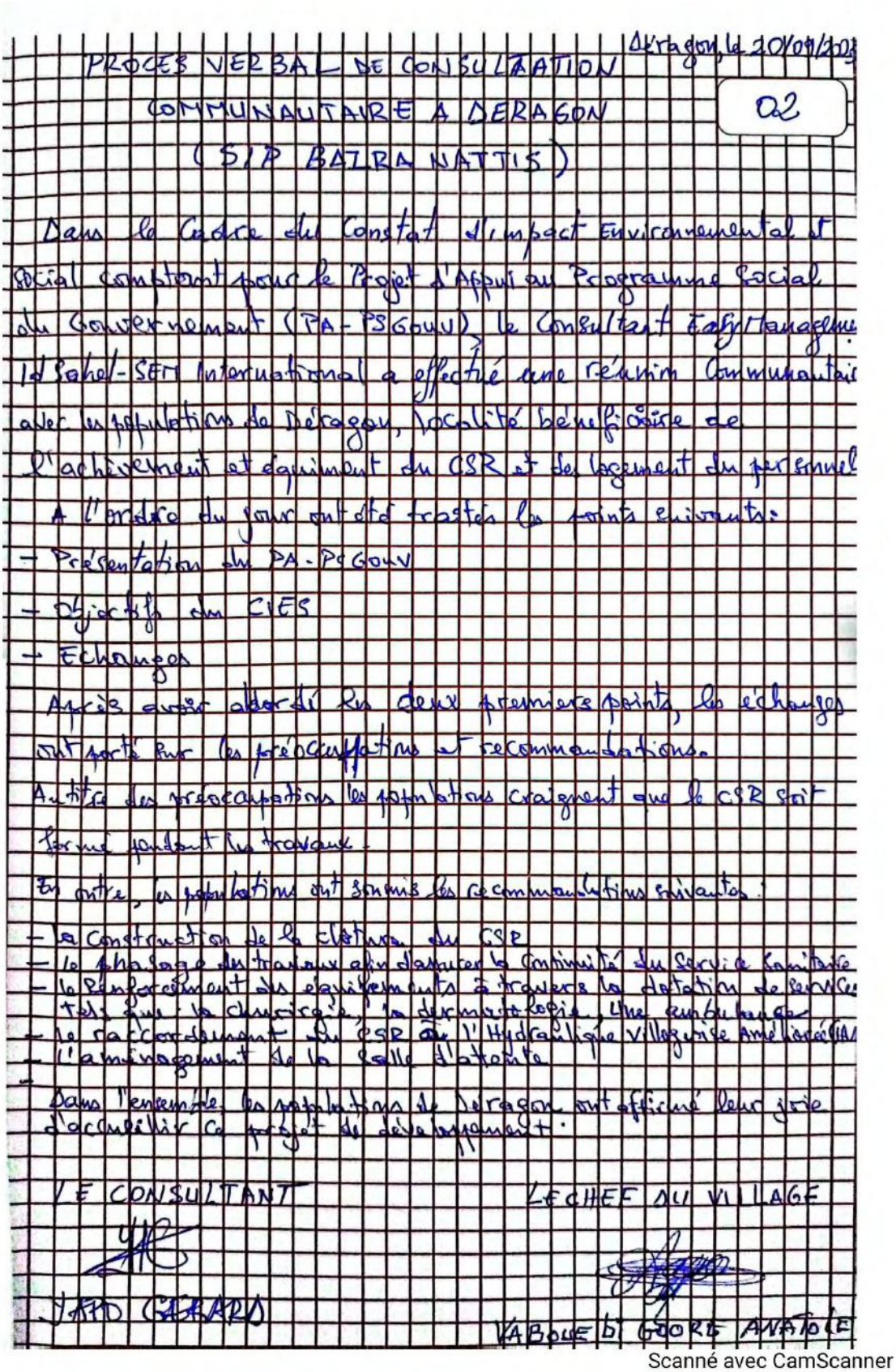

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE A DERAGON (SIP BAZRA NATTIS)

Déragon, le 10/09/2023

02

Dans le Cadre du Constat d'impact Environnemental et Social comptant pour le Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), le Consultant Cabinet Sahel-SERI International a effectué une réunion Communautaire avec les populations de Déragon, localité bénéficiaire de l'achèvement et équipement du CSR et de logement du personnel.

A l'ordre du jour ont été traités les points suivants:

- Présentation du PA-PSGouv
- Objectifs du CIES
- Echanges

Après avoir abordé les deux premiers points, les échanges ont porté sur les préoccupations et recommandations.

Au titre des préoccupations les populations craignent que le CSR soit fermé pendant les travaux.

En outre, les populations ont soumis les recommandations suivantes:

- la Construction de la clôture du CSR
- le balisage des travaux afin d'assurer la Continuité du Service de Santé
- le Renforcement des équipements à travers la dotation de Services Tels que la chaise d'accouchement, la deuxième table, une pompe manuelle, le raccordement du CSR au l'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA)
- l'aménagement de la salle d'attente

Dans l'ensemble, les populations de Déragon ont affiché leur joie d'accueillir ce projet de développement.

LE CONSULTANT

JARO GERARD

LE CHEF DU VILLAGE

VABOUE DI GOORE ANATOLE

Scanné avec CamScanner

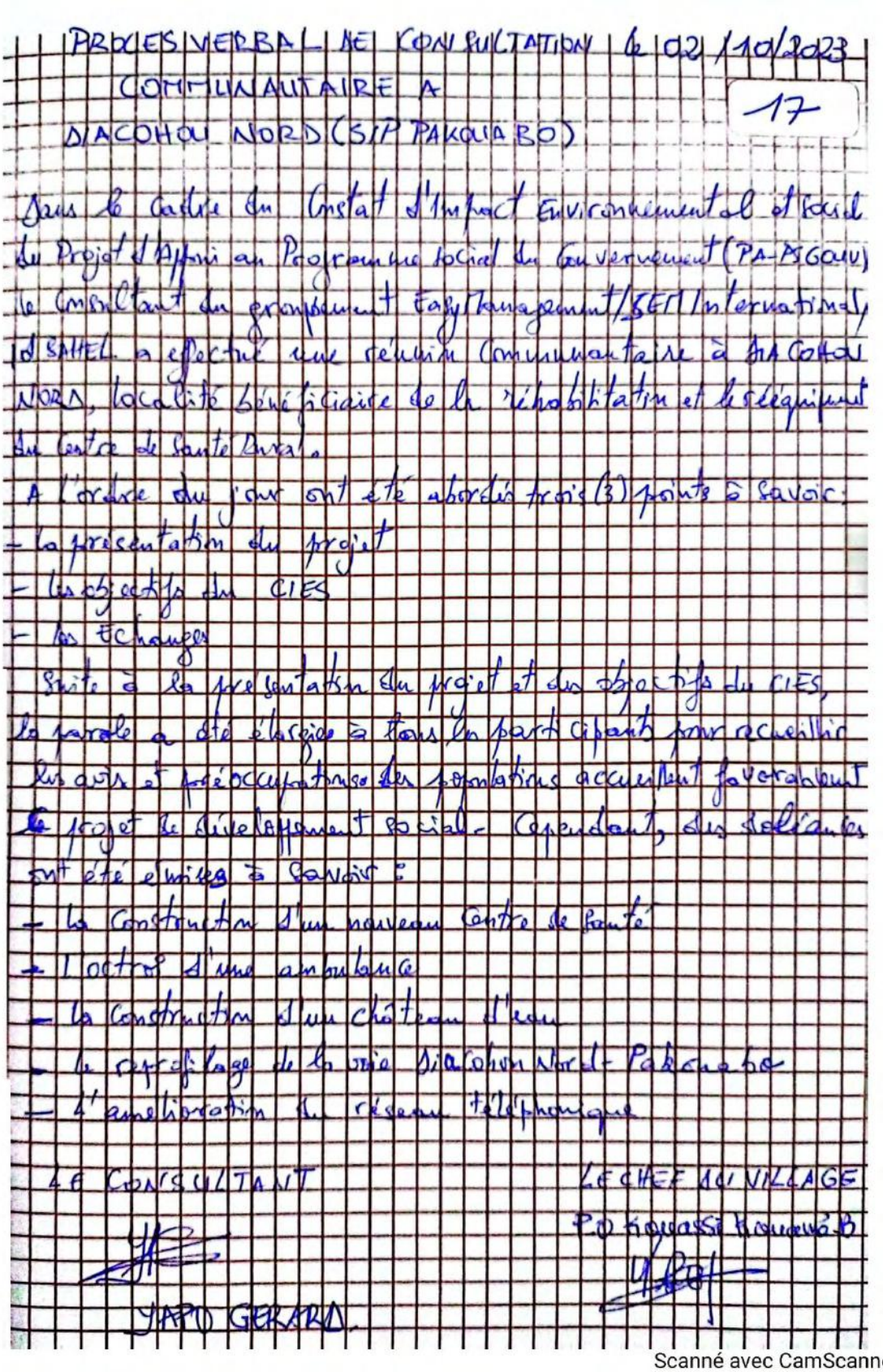

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DU 02/10/2023
COMMUNAUTAIRE A
DIACOHOU NORD (SIP PAKOUABO)

17

Dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) le Consultant du groupement Eagy Management/SERI International d'SAHEL a effectué une réunion Communautaire à DIACOHOU NORD, localité bénéficiaire de la réhabilitation et de l'équipement du Centre de Santé Rural.

A l'ordre du jour ont été abordés trois (3) points à savoir:

- la présentation du projet
- les objectifs du CIES
- les échanges

Suite à la présentation du projet et des objectifs du CIES, la parole a été libérée à tous les participants pour recueillir leurs avis et préoccupations. Les populations accueillent favorablement le projet de développement social. Cependant, des doléances ont été émises à savoir :

- la Construction d'un nouveau Centre de Santé
- l'octroi d'une ambulance
- la Construction d'un château d'eau
- le repérage de la voie DIACOHOU NORD - PAKOUABO
- l'amélioration du réseau téléphonique

LE CONSULTANT

YAPO GERARD.

LE CHEF DU VILLAGE

P.O KOUASSI KOUAKOU BO

Scanné avec CamScanner

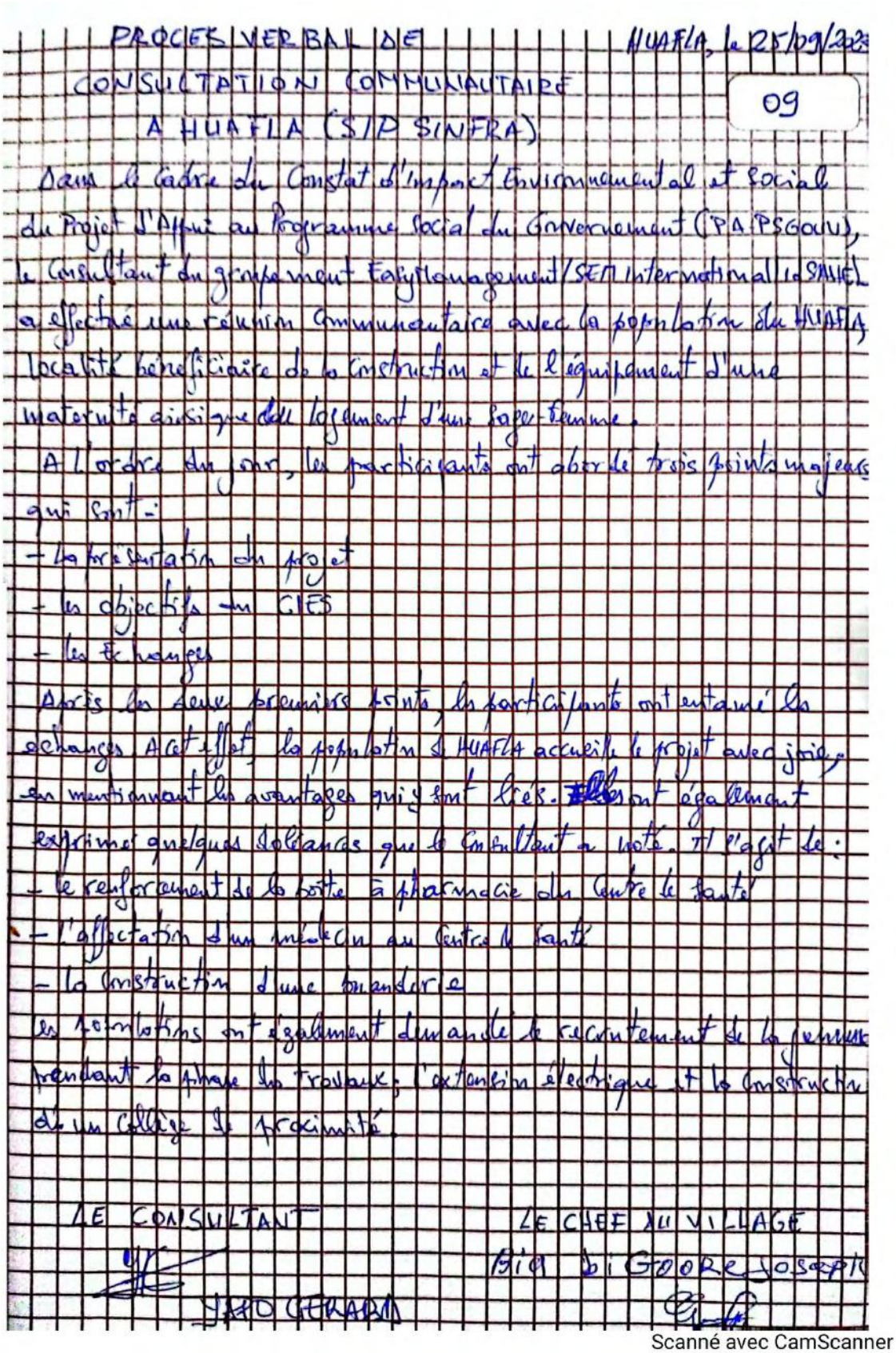

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE A HUAFLA (SIP SINFRA)

HUAFLA, le 25/09/2023

09

Dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv), le Consultant du groupement Egis Management/SEN International (le SNIE) a effectué une réunion communautaire avec la population de HUAFLA localité bénéficiaire de la construction et de l'équipement d'une maternité ainsi que du logement d'une Sage-femme.

A l'ordre du jour, les participants ont abordé trois points majeurs qui sont :

- la présentation du projet
- les objectifs du CIES
- les échanges

Après les deux premiers points, les participants ont entamé les échanges. A cet effet, la population de HUAFLA accueille le projet avec joie, en mentionnant les avantages qui y sont liés. Ils ont également exprimé quelques doléances que le Consultant a noté. Il s'agit de :

- le renforcement de la boîte à pharmacie du Centre de Santé
- l'affectation d'un médecin au Centre de Santé
- la construction d'une boucherie

Les populations ont également demandé le recrutement de la jeunesse pendant la phase des travaux, l'extension électrique et la construction d'un Collège de proximité.

LE CONSULTANT

LE CHEF DU VILLAGE

Bia Di GBORE JOSEPH

Scanné avec CamScanner

Localité : KOUBOUANOU
Lieu de la reunion : Centre de Sante Rural. 23
Date : 26/09/2023
Heure de debut 10H42 à 12H37. Fin

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Dans le Cadre de la réalisation d'un Constat d'impact environnemental et Social (CIES) relatif au projet PA-PSCMU s'est tenue en ce Jour une reunion d'information et de Consultation Communautaire organisée par l'equipe en Charge du CIES.

Etaient presentes les personnes dont les noms figurent sur La liste Jointe en annexe.

L'ordre du Jour

1- Presentation du Projet PA-PSCMU
2- Objectif du CIES
3- Echange Avec la population.

Dans un premier Temps, le Consultant a informé la population du Projet PA PSCMU finance par la BAD pour la réalisation de 100 Forages (PMH), la Construction et réhabilitation de 40 centres de santé et de 11 centres sociaux. En ce qui Concerne le village KOUBOUANOU, le projet Consiste à Construire une maternité, de logements de la sage femme et de l'infirmier, de l'equipement du centre de sante rural existant.

Dans le second volet de son intervention, le Consultant a exprimé les objectifs de CIES sur le projet. Il s'agit entre autres de :

Scanné avec CamScanner

- Decrire l'état initial du site dedié au projet;
- Identifier les impacts potentiels sur le milieu naturel et social;
- Elaborer un Plan de gestion environnementale et sociale,
- Recueillir avec les populations ; les avis, preoccupations, Attentes et doleances.

En Langue position, le Consultant et les populations ont echangé sur les points suivants:

Avis sur le projet.

Après le deroulé du Consultant, les populations et les autorités Coutumières ont exprimé un satisfaction Totale de recevoir en ce Jour une mission pour la nouvelle. Le Projet est attendu le Tôt dis souhaitent la réalisation.

Preoccupations.

Les populations expriment leur Confiance au Gouvernement. Cependant leurs preoccupations se resument dans le delai d'execution des Travaux et la prise en Compte de leur Attentes.

Attentes des populations relatives au projet.

- la réalisation de la clôture du grupe sanitaire,
- La réalisation d'un forage pour le centre de Santé,
- La formation des Jeunes filles et jeunes Garçons aux metiers de d'hommes de salles.

Doléances adressées au Gouvernement.

- la Construction du marché du village;
- le reprofilage de la route Kongonanou - Yamoussoukro
- La réhabilitation de l'école primaire située dans un bas fond.
- La Construction d'un Collège de proximité,

Scanné avec CamScanner

- La réhabilitation du château d'eau plus opérationnel.
- La Construction du foyé des jeunes.

24

Les attentes du personnel du centre de santé rural.

Le personnel du centre de santé en occurence la sage femme et l'infirmier ont établi une note relevant les aménagements nécessaires pour l'amélioration de leur cadre de travail (voir liste jointe).

Conclusion

Au terme de la rencontre, les populations ont été informées sur le projet et les objectifs de la mission CIES. Elles ont emi un avis favorable du projet. Le Consultant a mentionné avoir pris bonne note de leurs préoccupations, attentes et doléances qui seront reversées dans le rapport final. Au cours, le Consultant a eu la permission de visiter le site du projet pour la collecte de informations.

Fait à KONGOUANOU le 25/09/2023

Par Le Consultant

M. Koffi Koffi EMMANUEL

Pour le village

Koffi N'DA Jean Pierre

PRESIDENT DE LA JEUNESSE DE KONGOUANOU
KOFFI N'DA JEAN PIERRE
07 57 77 99 08
05 45 07 13 36

Scanné avec CamScanner

Localité : DIDA-RLE
Lieu de la réunion : La Cour du chef de village 33
Date : 30/09/2023
Heure : 10H12 à 13H10

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE.

Dans le cadre de la réalisation du CIES relatif au Projet PA-PSCOUV, s'est tenue en ce jour une réunion d'information et de Consultation Communautaire organisée par la mission CIES. Cette réunion a enregistré les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe du Rapport.

L'ordre du Jour

1/ Présentation du Projet PA-PSCOUV
2/ Objectifs du CIES
3/ Recueil des avis, préoccupations, attente et crainte des populations.

Dans le déroulé de l'ordre du jour, le Consultant a présenté le projet PA-PSCOUV. Il s'agit d'un programme multisectoriel initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'appui de la BAD. Ce Programme vise à améliorer les conditions de vie des populations à travers la réalisation de 100 PMH, de Construction de 40 centres sanitaires et de 11 centres sociaux dans 14 Régions du Pays. La localité de DIDRLE dans la Sous-Préfecture de Kpouébo bénéficie de la Construction d'une maternité, du logement de la sage femme et de l'équipement du centre de santé.

Dans la perspective de mener à bien le projet, une mission d'élaboration du CIES est Comise. Cette mission a pour Objectifs de :

Scanné avec CamScanner

- informer et consulter les parties prenantes,
- décrire l'état initial de la localité,
- identifier les potentiels importants impacts sur la nature et le milieu humain.
- Elaborer un Plan de Gestion environnementale et sociale,
- recueillir les avis, préoccupation, craintes et attentes des bénéficiaires.

Après ces deux étapes de l'ordre du jour, le Consultant a donné la parole aux publics de s'exprimer sur le projet.

Avis et préoccupation sur le projet.

les populations ont manifesté un avis très favorable sur le projet dans le sens que le projet va améliorer les conditions de vie des populations.
La population a exprimé une préoccupation sur la réalisation effective du projet car plusieurs études sont menées sans suite.
Le Consultant a rassuré les populations sur la réalisation effective de la maternité et du logement de la sage femme ainsi les équipements du centre de santé urbaine.

Attentes des populations.

En plus des objectifs du Projet PA-PSCouv, les populations souhaitent bénéficier de l'extension du réseau électrique, la réhabilitation du groupe scolaire, la construction d'un Collège de proximité et le reprofilage de la route.

Conclusion.

Le Consultant s'est assuré que la population a reçu les bonnes informations sur le PA-PSCouv. Il les a rassuré Transmettre

Scanné avec CamScanner

doleances dans le rapport pour que les decideurs prennent
Connaissance. 35

Sur ces notes de fin de seance, une delegation a été commise
pour les visites des sites dedié au projet.

le Consultant.

Koffi Koffi EMMANUEL

le village AIDA-BLE.

KOUASSI KOUAME.

Scanné avec CamScanner

LOCALITÉ : N'ZIKPLI-SESSEKRO
LIEU : PRÉFECTURE DE DIDIEVI 38
DATE : 7/10/2023 de 10H16 à 13H42

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES.

Dans le cadre de la réalisation du CIES relatif au projet PARSCOVE il sera tenu une réunion d'information et de consultation communautaire organisée par la mission CIES.

Cette réunion communautaire a enregistré des personnes dont les noms figurent sur la liste jointe à ce rapport.

L'ordre du jour.

1) Présentation du projet PA-PSCOVE
2) Objectifs du CIES
3) Recueil des avis, préoccupation, craintes et attentes.

Dans le déroulé de l'ordre du jour, le Consultant a présenté le projet PA-PSCOVE qui est en effet un programme multisectoriel initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'appui de la BAD.
Ce Programme vise à améliorer les conditions de vie des populations à travers la réalisation de 100 PTH, 40 centres sanitaires et 11 centres sociaux dans 14 régions du pays.
Sur cette base la localité N'ZIKPLI-SESSEKRO de la sous préfecture de Didievi, bénéficie de la construction d'une maternité avec logement de la sage-femme ainsi que de l'équipement du centre sanitaire existant.
Dans la perspective de mener à bien ce projet, une mission d'élaboration du CIES est commise dans l'objectif de :

- informer et consulter les parties prenantes,
- décrire l'état initial de la localité bénéficiaire
- identifier les potentiels impacts sur l'environnement et la société.

Scanné avec CamScanner

- Elaborer un Plan de gestion environnementale et sociale
- Recueillir les avis, préoccupations, craintes et attentes

39

Après ces étapes de l'ordre du jour, le Consultant a donné la parole aux publics de s'exprimer sur le projet.

Avis et Préoccupations ou Craintes.

Les autorités Coutumières ont traduit toute leur reconnaissance à l'endroit du gouvernement. Elles indiquent n'avoir de craintes particulières. Par contre une préoccupation se pose de savoir si le centre bénéficiera d'une clôture après la réalisation du projet.

Attente ou Doléance.

L'attente de la population se traduit dans la réalisation effective du projet. Elle formule également la doléance que le projet équipe le centre d'une pharmacie.

Conclusion

Le Consultant reste assuré que les populations ont été bien informées sur le projet l'objet de la réalisation du CIES. Il leur a indiqué de note leurs préoccupations attente et doléances dans les rapports du CIES.

Fait, les Jours, mois et an ci-dessus.

Pour le Consultant

Koffi Koffi Emmanuel

Pour le village N'ZIKPLI-SEKEKRO

Scanné avec CamScanner

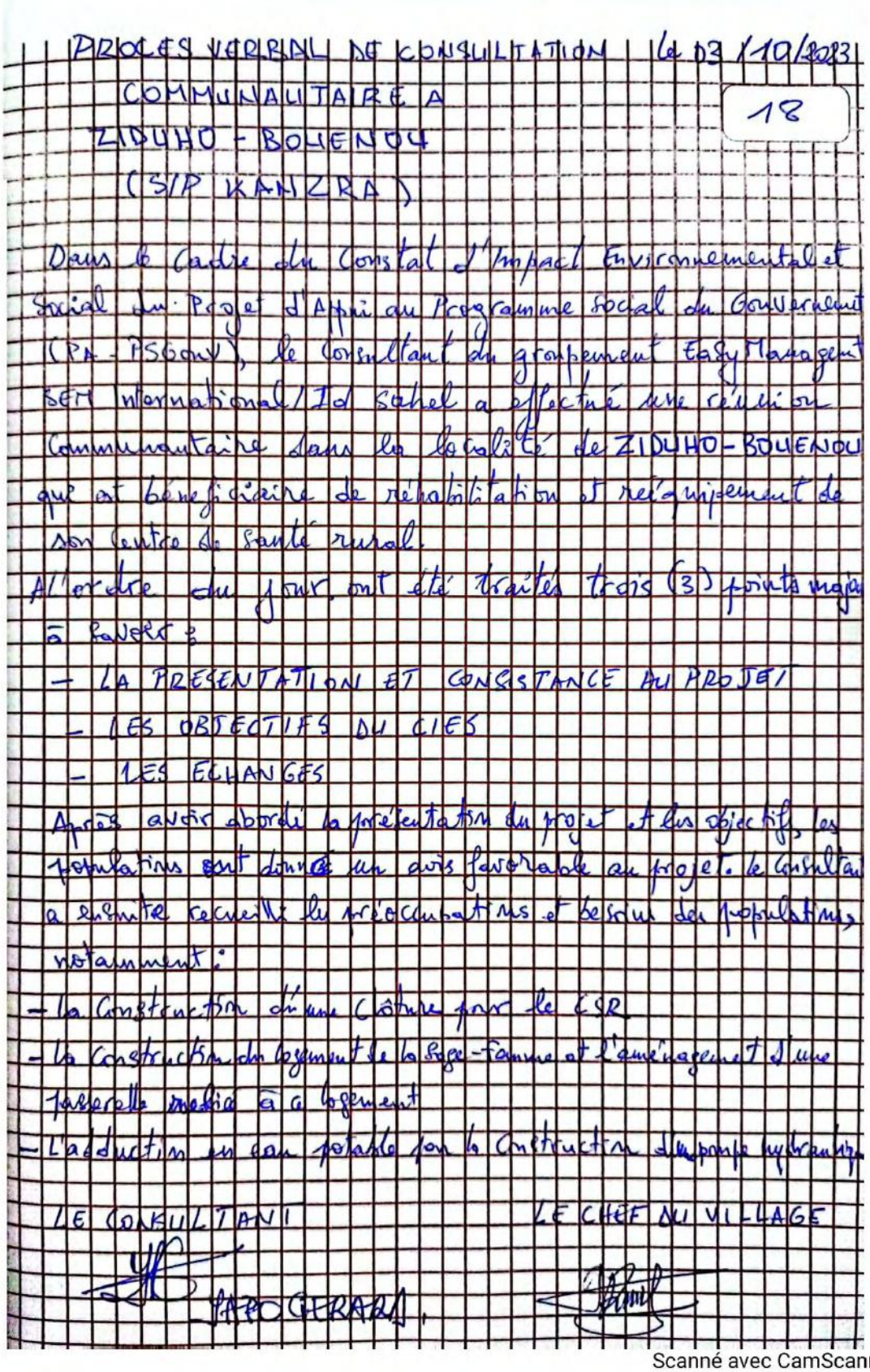

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE A ZIDUHO - BOUENOU (S/P KANZRA)

Le 03/10/2023

18

Dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), le Consultant du groupement Easy Management SERI International/Id Sahel a effectué une réunion Communautaire dans la localité de ZIDUHO-BOUENOU qui est bénéficiaire de réhabilitation et réequipement de son Centre de Santé rural.

A l'ordre du jour, ont été traités trois (3) points majeurs à savoir :

- LA PRESENTATION ET CONSTANCE AU PROJET
- LES OBJECTIFS DU CIES
- LES ECHANGES

Après avoir abordé la présentation du projet et les objectifs, les populations ont donné un avis favorable au projet. Le Consultant a ensuite recueilli les préoccupations et besoins des populations, notamment :

- La Construction d'une Clôture pour le CSR
- La Construction du logement de la Sage-Femme et l'aménagement d'une passerelle reliant à ce logement
- L'adduction en eau potable par la Construction d'un pompe hydraulique

LE CONSULTANT

LE CHEF DU VILLAGE

Scanné avec CamScanner

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA-PSGouv) 05

Mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact, la réalisation de 100 forages équipés à Pompes à Motricité Humaine (PMH) et la réhabilitation et l'équipement de 11 centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

Procès-Verbal de la Consultation Communautaire dans le village de Pitiengomon (Sous-préfecture de ~~Niéfoin~~)

L'an deux mille vingt-trois et le samedi vingt-trois septembre, s'est tenue, de 09H05 min à 11H57min, une rencontre d'information et d'échanges avec la population de Pitiengomon dans le cadre de la mission susmentionnée.
La liste des personnes présentes est annexée au présent Procès-Verbal
Ordre du jour :
1- Présentation du projet et de la mission
2- Echanges avec la population
3- Divers

1- Présentation du projet et de la mission
Le PA-PSGouv est une initiative du Gouvernement ivoirien, soutenue par la Banque Africaine de Développement dont l'objectif général est l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout en milieu rural.
La présente mission, s'inscrivant dans le cadre du PA-PSGouv, consiste à réaliser un CIES relatif à la réhabilitation et

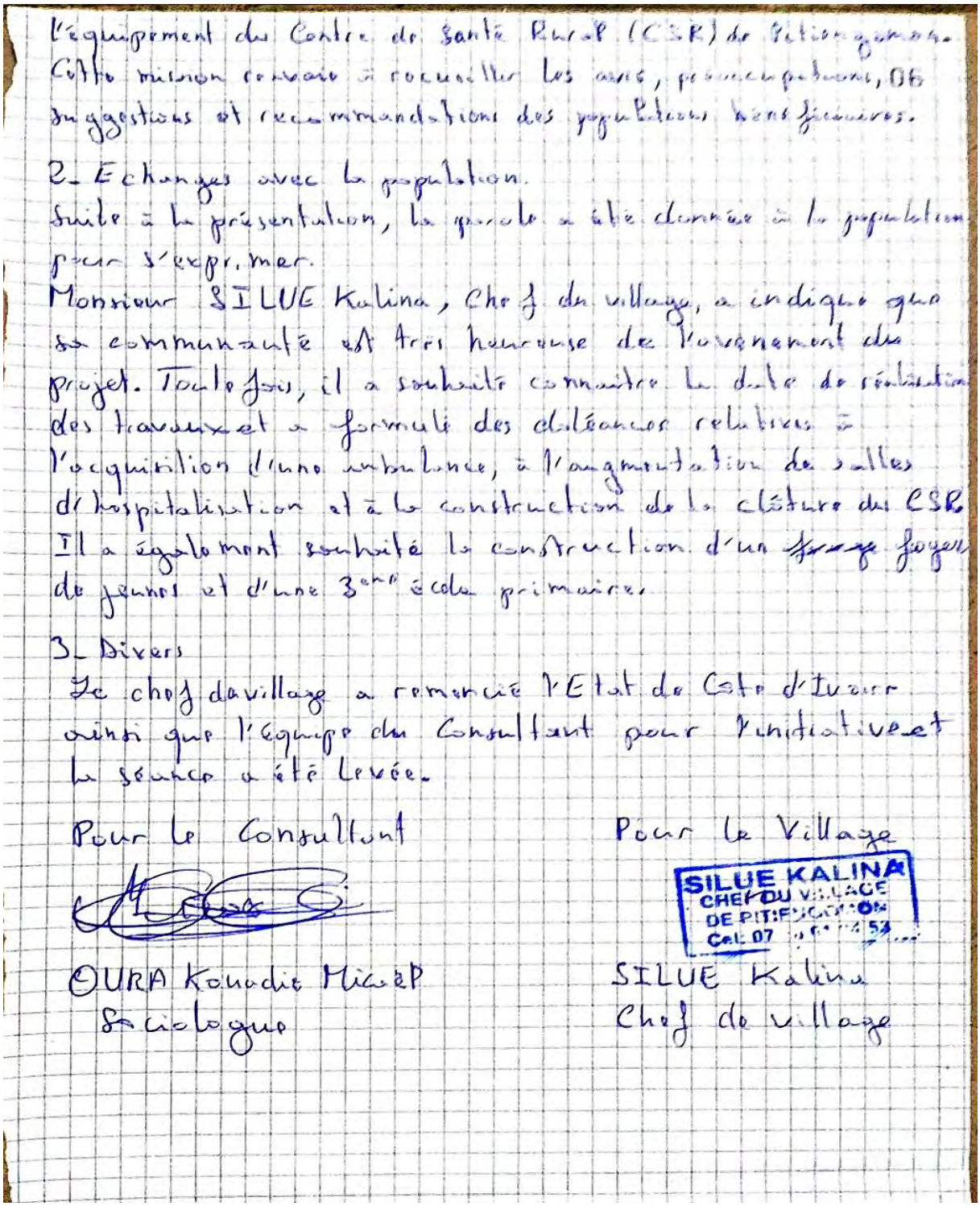

l'équipement du Centre de Santé Rural (CSR) de Petit-Guinea. Cette mission consiste à recueillir les avis, préoccupations, observations et recommandations des populations bénéficiaires.

2- Echanges avec la population.

Suite à la présentation, la parole a été donnée à la population pour s'exprimer.

Monsieur SILUE Kalina, Chef du village, a indiqué que sa communauté est très heureuse de l'avènement du projet. Toutefois, il a souhaité connaître la date de réalisation des travaux et a formulé des doléances relatives à l'acquisition d'une ambulance, à l'augmentation des salles d'hospitalisation et à la construction de la clôture du CSR. Il a également souhaité la construction d'un foyer de jeunes et d'une 3ème école primaire.

3- Divers

Le chef du village a remercié l'Etat de Côte d'Ivoire ainsi que l'équipe du Consultant pour l'initiative et la séance a été levée.

Pour le Consultant

OURA Kouadio Michel
Sociologue

Pour le Village

SILUE KALINA
CHEF DU VILLAGE
DE PITIENGOMON
Cel: 07

SILUE Kalina
Chef de village

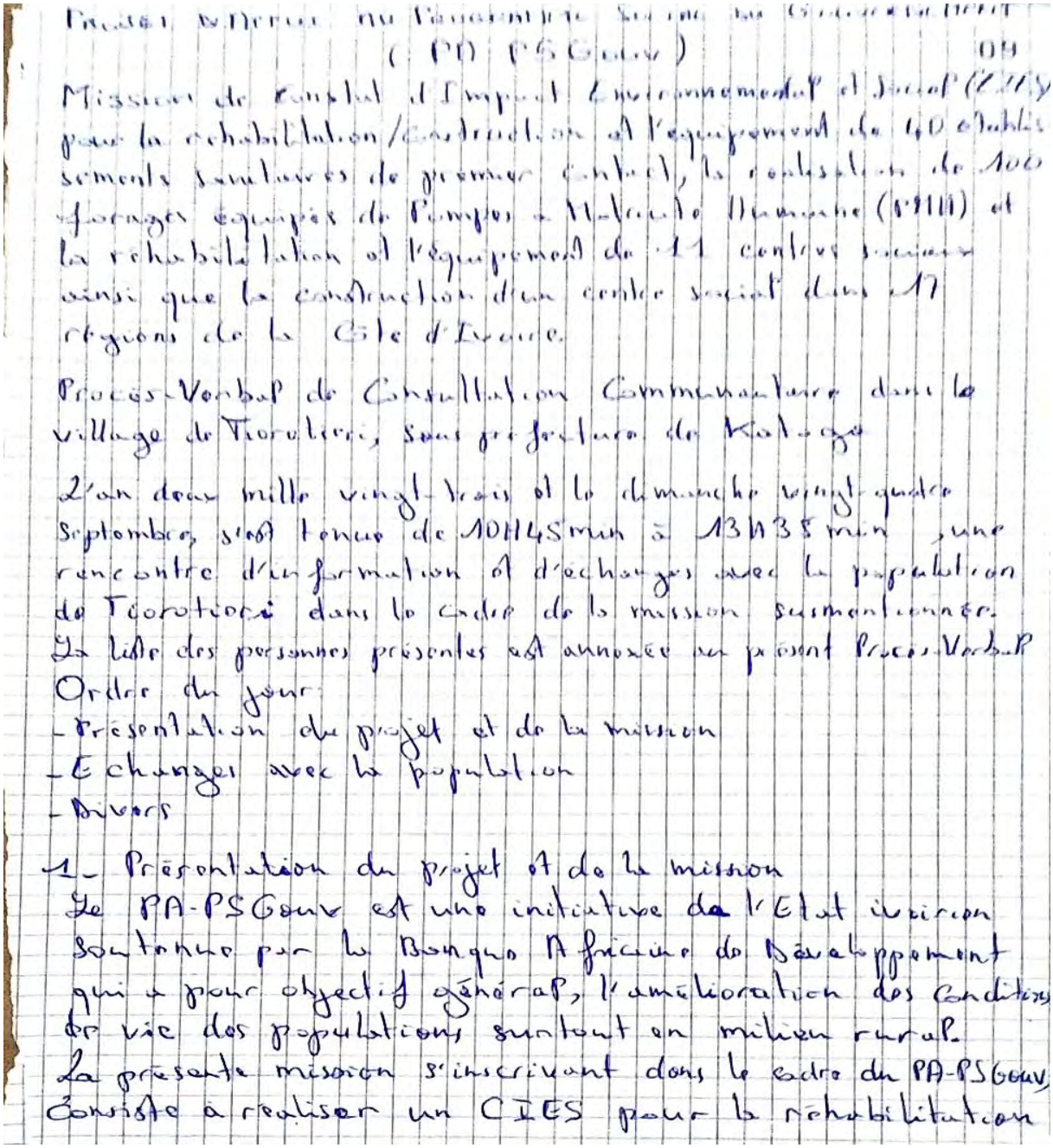

Projet d'Appui au Renforcement du Système de Santé
(PA-PSSanté) 09

Mission de Conseil d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour la réhabilitation/Construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact, la construction de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) et la réhabilitation et l'équipement de 11 centres sociaux ainsi que la construction d'un centre social dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

Procès-Verbal de Consultation Communautaire dans le village de Tioroteni, Sous préfecture de Kaloga

L'an deux mille vingt-trois et le dimanche vingt-quatre Septembre, s'est tenue de 10H45min à 13H35min, une rencontre d'information et d'échanges avec la population de Tioroteni dans le cadre de la mission susmentionnée. La liste des personnes présentes est annexée au présent Procès-Verbal

Ordre du jour :
- Présentation du projet et de la mission
- Echanges avec la population
- Divers

1- Présentation du projet et de la mission

Le PA-PSSanté est une initiative de l'Etat ivoirien soutenue par la Banque Africaine de Développement qui a pour objectif général, l'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural.

La présente mission s'inscrivant dans le cadre du PA-PSSanté consiste à réaliser un CIES pour la réhabilitation

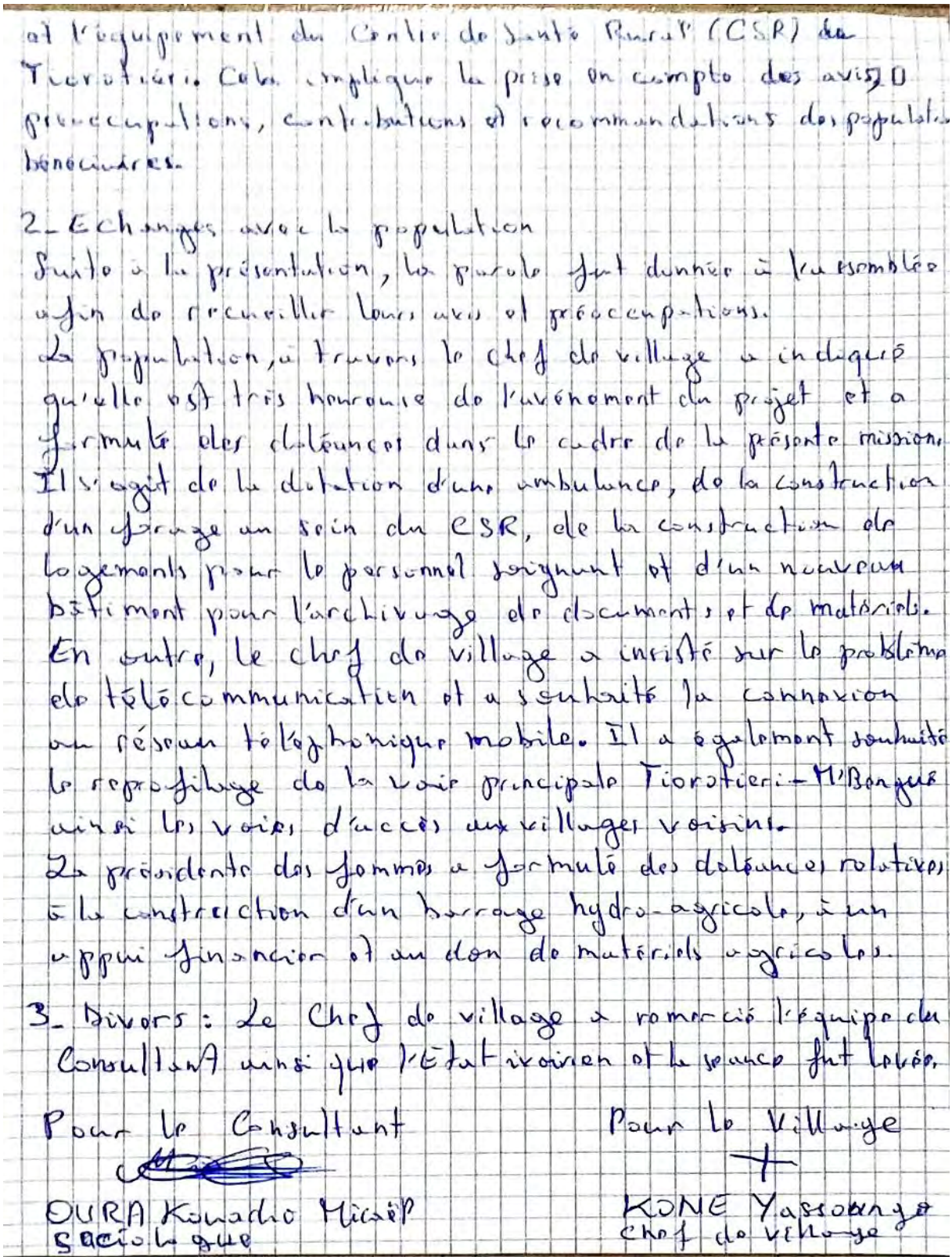

et l'équipement du Centre de Santé Rural (CSR) de Tiorotiéri. Cela implique la prise en compte des avis, préoccupations, contributions et recommandations des populations bénéficiaires.

2- Echanges avec la population

Suite à la présentation, la parole fut donnée à l'assemblée afin de recueillir leurs avis et préoccupations.

La population, à travers le chef de village a indiqué qu'elle est très heureuse de l'avènement du projet et a formulé des doléances dans le cadre de la présente mission. Il s'agit de la dotation d'une ambulance, de la construction d'un forage au sein du CSR, de la construction de logements pour le personnel soignant et d'un nouveau bâtiment pour l'archivage des documents et de matériels. En outre, le chef de village a insisté sur le problème de télécommunication et a souhaité la connexion au réseau téléphonique mobile. Il a également souhaité le reprofilage de la voie principale Tiorotieri – M'Bengue ainsi les voies d'accès aux villages voisins.

La présidente des femmes a formulé des doléances relatives à la construction d'un barrage hydro-agricole, à un appui financier et au don de matériels agricoles.

3- Divers : Le Chef de village a remercié l'équipe du Consultant ainsi que l'Etat ivoirien et la séance fut levée.

Pour le Consultant

OURA Kouadio Michel
Sociologue

Pour le Village

KONE Yassoungo
Chef de village

Ainsi, il convient de recueillir les avis, préoccupations, suggestions et doléances des populations bénéficiaires. 26

2- Echanges avec la population

Suite à la présentation, la parole a été donnée à la population afin de s'exprimer.

Monsieur COULIBALY Zié Bakary, chef de village, a indiqué que lui et sa communauté se réjouissent de l'avènement du projet car il permettra de résoudre plusieurs problèmes liés aux soins de santé. Ainsi, il a souhaité la construction d'une salle d'échographie, l'installation d'un forage au sein du CSR, la réhabilitation des logements du personnel soignant et l'agrandissement de la salle d'hospitalisation. Par ailleurs, il a formulé des doléances relatives à ériger la localité en chef-lieu de sous-préfecture, à l'élargissement du réseau électrique, à la construction d'un château d'eau ainsi que des forages pour les campements.

Madame COULIBALY Awa, présidente des femmes, a apprécié l'avènement du projet en indiquant que la réalisation permettra aux femmes d'accoucher dans de meilleures conditions. Elle a formulé des doléances relatives à la construction d'un barrage hydro-agricole, à un appui en intrants et en finance pour développer les activités agricoles.

3- En Divers, le chef de village a traduit ses remerciements au Gouvernement ivoirien et la séance a été levée.

Pour le Consultant

OURA Kaudio Michel

Pour le village

COULIBALY Zié Bakary

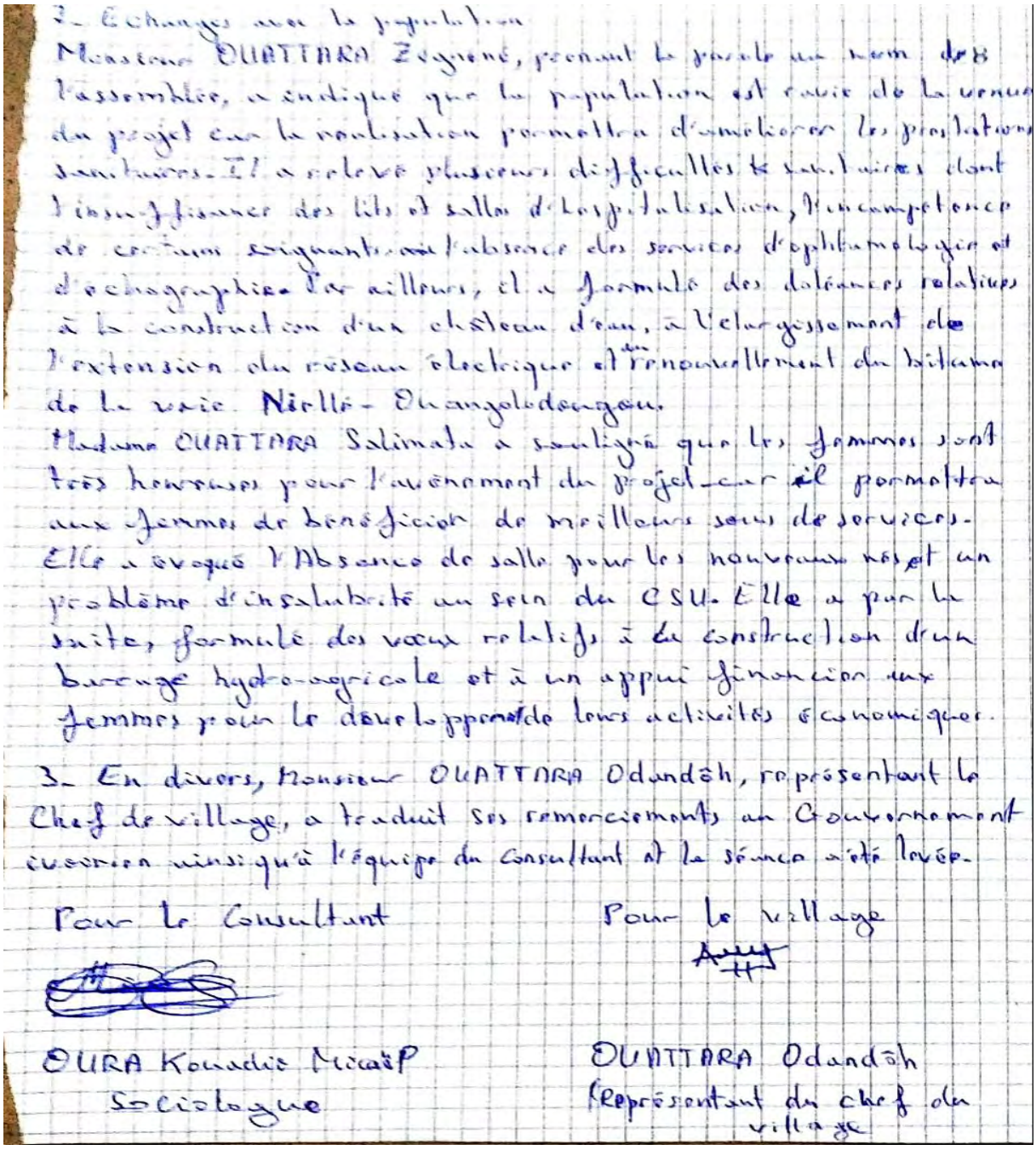

2- Echanges avec la population

Monsieur OUATTARA Zégroné, prenant la parole au nom de l'assemblée, a indiqué que la population est ravie de la venue du projet car la réalisation permettra d'améliorer les prestations sanitaires. Il a relevé plusieurs difficultés telles que l'insuffisance des lits et salles d'hospitalisation, l'incompétence de certains soignants, l'absence des services d'ophtalmologie et d'échographie. Par ailleurs, il a formulé des doléances relatives à la construction d'un château d'eau, à l'élargissement de l'extension du réseau électrique et au renouvellement du bitume de la voie Niellé- Ouangolodougou.

Madame OUATTARA Salimata a souligné que les femmes sont très heureuses pour l'avènement du projet car il permettra aux femmes de bénéficier de meilleurs soins de services. Elle a évoqué l'Absence de salle pour les nouveaux nés et un problème d'insalubrité au sein du CSU. Elle a par la suite, formulé des vœux relatifs à la construction d'un barrage hydro-agricole et à un appui financier aux femmes pour le développement de leurs activités économiques.

3- En divers, Monsieur OUATTARA Odandèh, représentant le Chef de village, a traduit ses remerciements au Gouvernement ivoirien ainsi qu'à l'équipe du Consultant et la séance a été levée.

Pour le Consultant

OURA Kouadio Micaël
Sociologue

Pour le village

OUATTARA Odandèh
Représentant du chef du village

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA- PSGouv) 23

Mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour la réhabilitation / Construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact, la réalisation de 100 forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) et la réhabilitation/ construction et équipement de 12 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

Procès-Verbal (PV) de Consultation Communautaire dans le village de Nambingué, Sous-préfecture de Ouangolodougou.

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-neuf Septembre, s'est tenue dans le village de Nambingué, de 16H35 min à 17H30min, une rencontre d'information et d'échanges avec les habitants de ladite localité dans le cadre de la mission précitée.
La liste des personnes présentes est annexée au présent PV
Ordre du Jour:
- Présentation du projet et de la mission
- Echanges avec la population
- Divers

1- Présentation du projet et de la mission
Le PA-PSGouv est un projet initié par l'Etat de Côte d'Ivoire qui est financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a pour objectif général l'amélioration des conditions de vies des populations surtout en milieu rural.
La présente mission consiste à réaliser un CIES relatif à la réhabilitation et à l'équipement du centre de santé urbain (CSU) de Nambingué.

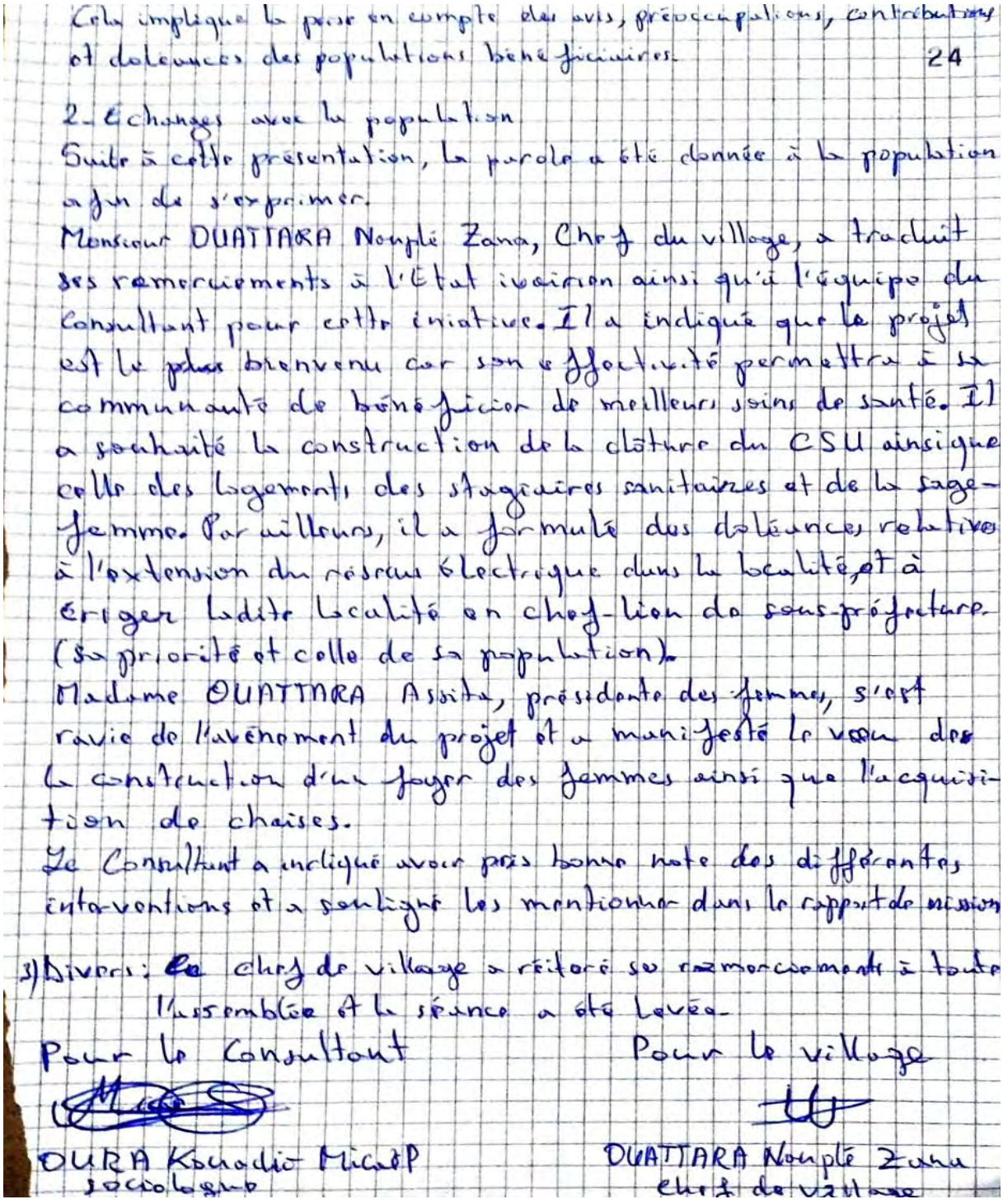

Cela implique la prise en compte des avis, préoccupations, contributions et doléances des populations bénéficiaires. 24

2- Échanges avec la population

Suite à cette présentation, la parole a été donnée à la population afin de s'exprimer.

Monsieur OUATTARA Nouplé Zana, Chef du village, a traduit ses remerciements à l'État ivoirien ainsi qu'à l'équipe du Consultant pour cette initiative. Il a indiqué que le projet est le bienvenu car son efficacité permettra à sa communauté de bénéficier de meilleurs soins de santé. Il a souhaité la construction de la clôture du CSU ainsi que celle des logements des stagiaires sanitaires et de la sage-femme. Par ailleurs, il a formulé des doléances relatives à l'extension du réseau électrique dans la localité, et à ériger ladite localité en chef-lieu de sous-préfecture. (Sa priorité et celle de sa population).

Madame OUATTARA Assita, présidente des femmes, s'est ravie de l'avènement du projet et a manifesté le vœu de la construction d'un foyer des femmes ainsi que l'acquisition de chaises.

Le Consultant a enregistré avec prise bonne note des différentes interventions et a souligné les mentionner dans le rapport de mission

3) Divers : Le chef de village a réitéré ses remerciements à toute l'assemblée et la séance a été levée.

Pour le Consultant

OURA Kouadio Michel
sociologue

Pour le village

OUATTARA Nouplé Zana
chef de village

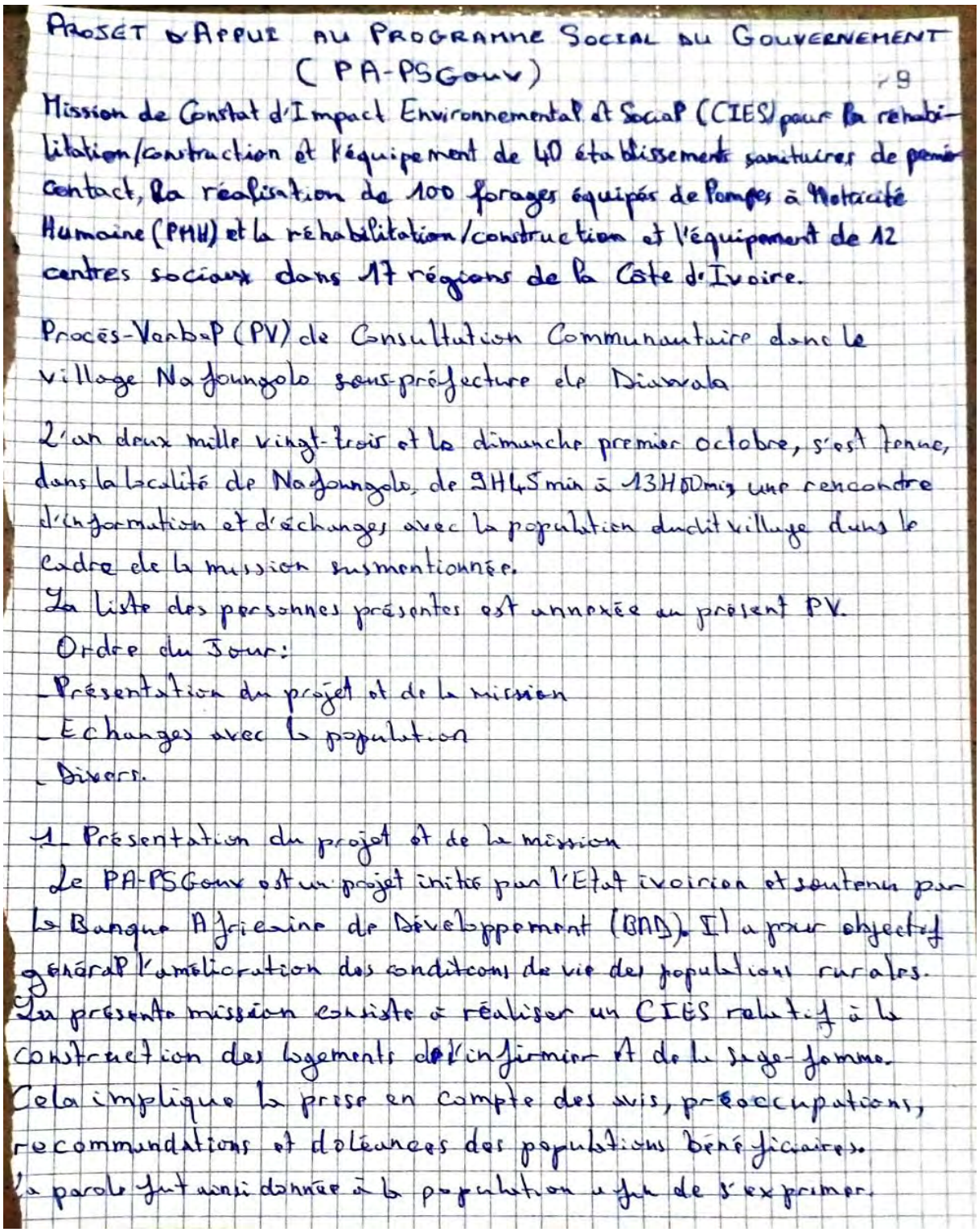

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA-PSGouv)

Mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact, la réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) et la réhabilitation/construction et l'équipement de 12 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire.

Procès-Verbal (PV) de Consultation Communautaire dans le village Nafoungolo sous-préfecture de Divavala

L'an deux mille vingt-trois et le dimanche premier octobre, s'est tenue, dans la localité de Nafoungolo, de 9H45 min à 13H00min une rencontre d'information et d'échanges avec la population dudit village dans le cadre de la mission susmentionnée.
La liste des personnes présentes est annexée au présent PV.
Ordre du Jour:
- Présentation du projet et de la mission
- Echanges avec la population
- Divers.

1- Présentation du projet et de la mission
Le PA-PSGouv est un projet initié par l'Etat ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a pour objectif général l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.
La présente mission consiste à réaliser un CIES relatif à la construction des logements de l'infirmier et de la sage-femme.
Cela implique la prise en compte des avis, préoccupations, recommandations et doléances des populations bénéficiaires.
La parole fut ainsi donnée à la population afin de s'exprimer.

2- Echanges avec la population

Monsieur TRAORE Moussa, chef de village, a indiqué que le projet est bien venu car le village aspirait à cela depuis fort longtemps. Il a profité de cette occasion, pour suggérer la construction de la clôture du CSR, l'installation d'un forage et d'un compteur au sein du centre. Par ailleurs, il a formulé des doléances relatives à la connexion au réseau de téléphonique mobile, au reprofilage de la voie N'Gounzolo-Brawalo, à l'extension du réseau électrique, et la construction d'un foyer de femmes. Madame KONE Diarra, présidente des femmes, a indiqué que les femmes sont heureuses de l'avènement du projet car sa réalisation permettra à la population de se rapprocher davantage du personnel soignant. Toutefois, elle a souhaité la création d'un service échographique au sein du CSR. Par la suite, elle a formulé des doléances relatives à la construction d'un barrage hydro-agricole et à un appui financier et en intrants pour le développement de leurs activités agricoles.

Le Consultant a souligné avoir pris bonne note des interventions et a précisé les mentionner dans le rapport de mission.

3- En divers, le chef de village a traduit ses remerciements à l'Etat de Côte d'Ivoire et la séance a été levée.

Pour le Consultant

DURA Kouadio Michel
(Sociologue)

Pour le village

TRAORE Moussa
(Chef de village)

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA-PSGouv). 25

Mission de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact, la réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine et la réhabilitation, construction et l'équipement de 12 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

Procès-Verbal (PV) de Consultation Communautaire dans le village de Ouamelhoro sous-préfecture de Tiémonkoro

L'an deux mille vingt-trois et le samedi trente septembre s'est tenue dans la localité de Ouamelhoro, de 10H00min à 13H00min une rencontre d'Information et d'échanges avec les habitants de ladite localité dans le cadre de la mission susmentionnée.
La liste des personnes présentes est annexée au présent P.V.
Ordre du jour:
- Présentation du projet et de la mission
- Echanges avec la population
- Divers

1. Présentation du projet et de la mission
Le PA-PSGouv est un projet initié par l'État ivoirien et financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a pour objectif général, l'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural.
La présente mission consiste à réaliser un CIES relatif à la réhabilitation et l'équipement du Centre de Santé Rural (CSR) de Ouamelhoro.

Ainsi, il convient de recueillir les avis, préoccupations, suggestions et doléances des populations bénéficiaires. 26

2- Echanges avec la population

Suite à la présentation, la parole a été donnée à la population afin de s'exprimer.

Monsieur COULIBALY Zié Bakary, chef de village, a indiqué que lui et sa communauté se réjouissent de l'avènement du projet car il permettra de résoudre plusieurs problèmes liés aux soins de santé. Ainsi, il a souhaité la construction d'une salle d'échographie, l'installation d'un forage au sein du CSR, la réhabilitation des logements du personnel soignant et l'agrandissement de la salle d'hospitalisation. Par ailleurs, il a formulé des doléances relatives à ériger la localité en Chef-lieu de sous-préfecture, à l'élargissement du réseau électrique, à la construction d'un château d'eau ainsi que des forages pour les campements.

Madame COULIBALY Awa, présidente des femmes, a apprécié l'avènement du projet en indiquant que la réalisation permettra aux femmes d'accoucher dans de meilleures conditions. Elle a formulé des doléances relatives à la construction d'un barrage hydro-agricole, à un appui en intrants et en finance pour développer les activités agricoles.

3- En Divers, le chef de village a traduit ses remerciements au Gouvernement ivoirien et la séance a été levée.

Pour le Consultant

OURA Kaudio Michel

Pour le village

COULIBALY Zié Bakary

Annexe 2: Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél, email)

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- :
- :

REGION : **DEPARTEMENT :** **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		KOUAKOU ANDRE	M	Prefecture Vavoua	Secretaire général	akouakou2608@gmail.com	
		YAPO A. GERARD	M	Easy Manag-Gambit	Environnt	0475312211	
	20/03/23	AKA AJAVI JOSEPH	M	DDI VAVOUA	09 Janié		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- .
- .

REGION : **DEPARTEMENT :** **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	08/10/2023	OURAGA Fiacre Olivier	M	Sous-préfecture	Sous-préfet	ouragafiacreolivier@gmail.com	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- · PRESENTATION DU PROJET
- · OBJECTIFS DU CIES
- CONSULTATION COMMUNAUTAIRE ZIDUHO-BOUGNOU
- ECHANGES

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** ZUENOULA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KANZRA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	03/10/2023	Gouli Bi Irié Richard	M	chefferie	chef du village	0707637434	
2		GOHORE BI GALLO ELVIS	M	ZIDUHO-B	ASC	0546710117	
3		IRIE LOU GOHORE ELISA	F	ZIDUHO-B	présidente des femmes	0546807063	
4		GOHI Bi Jean	M	Ziduho	NOTABLE	0505538897	

5	KOUE Bi DOUA	M	ZIBOTHO-B	NOTABLE				
6	ZAN Bi GOULI	M	ZIBOTHO-B	NOTABLE				
7	BOTHI Bi GOHI	M	ZIBOTHE-B	NOTABLE				
8	LOA Bi ZAN.	M	ZIBOTHO-B	NOTABLE Sous chef				
9	TOUA BIDJE-BLASE	M	ZIBOTHO-B					
10	GOHI Bi IRIE SEVERIN	M	ZIBOTHO-B	NOTABLE				
11	KOUE Bi BOLIÉ DENIS	M	ZIBOTHO-	NOTABLE	0555479594			
12	GOHI bi Tié	M	Ziobothe-B	notable	05458847229			
13	ZOMORÉ Bi Vanie	M	Zibothe-B	Notable Vice Président	05-45-27-49-43 05776 8292			
14	BLE Bi DOUATI EDMOND	M	Zibothe-B	des jeunes				
15	ZAN Bi GOURE Auguste	M	Zibothe-B	Planteur	0555718586			
16	IRIE Bi TRA JURES	M	ZIBOTHE-B	Planteur	05011138822			
17	Koupo stéphane	M	Eaux Management	Sociocommunautaire	07480999 72			
18	YAPO A. GERARD	M	Eaux Management	Environnement	07573122 11			
19								
c								

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- PRESENTATION DU PS GOUV

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** ZUENOULA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	02/10/2023	SANOGO Epouse DAO Karidia	F	Prefecture Zuenoula	Prefet	kadyanogodao@gmail.com	
02	03/10/2023	KOUAME KOUAKOU SERGE PACOME	M	DDSHP- CHU ZUENOULA	CSE	kkouame605@gmail.com	
03	03/10/2023	KOUADIO NAWIE Victoire	F	CSR Ziebo B	SAGE Femme	0758480831	

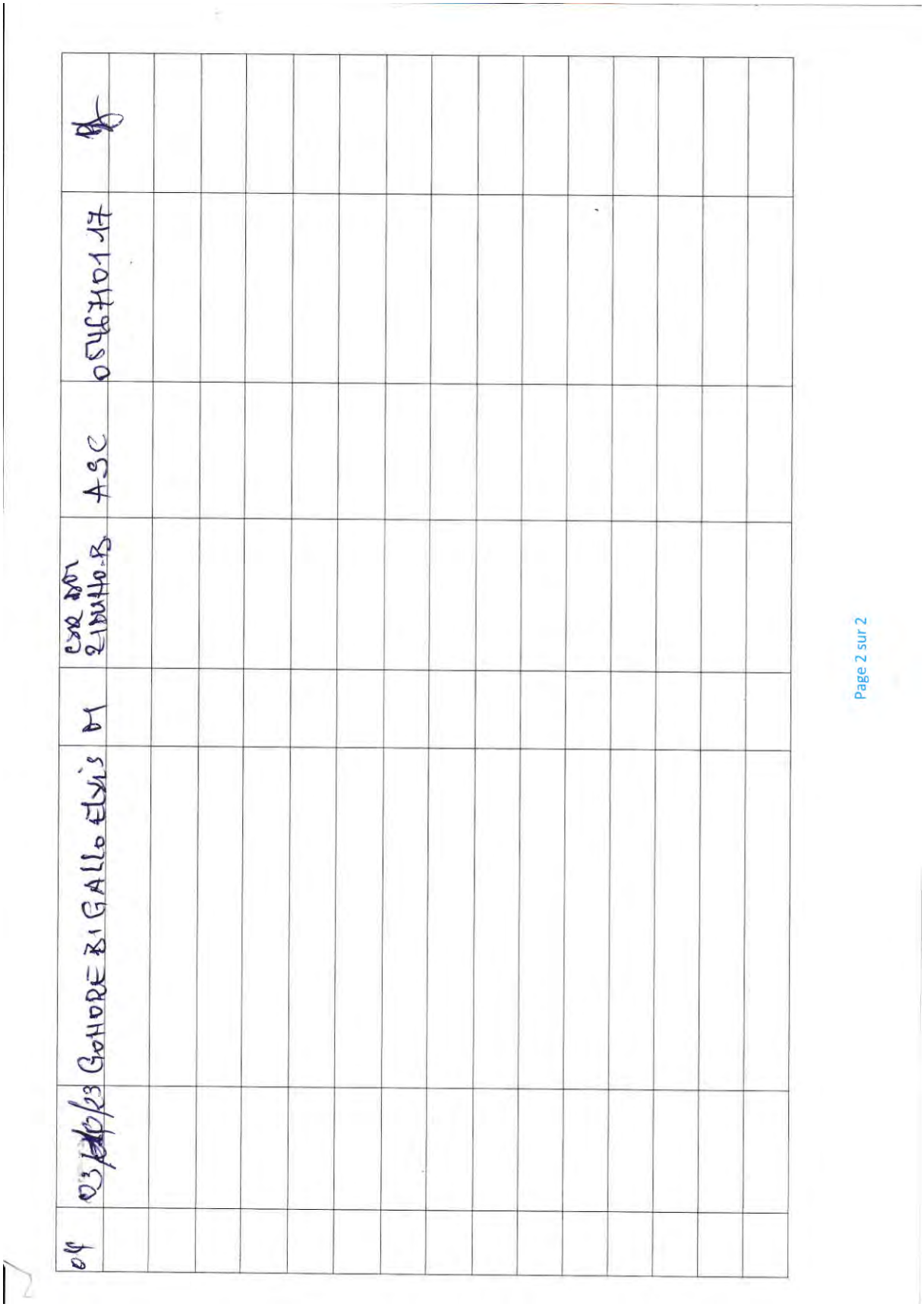
09
03/10/23
GOHORE BI GALLO ELVIS
DI
CNE DOT 2 IDUHO-B
ASC
0546701 17

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 1[illegible] CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire
Lieu : MANADOUM

REGION : FOLON **DEPARTEMENT :** KANIASSO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GOULIA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		DOUMBIA MAMADOU	M	Chefferie	chef du village	0709560667	
		DOUMBIA YACOUBA	M	chefferie	Notable	0709560667	
		SANOGO INZA	M	chefferie	Notable	0707590457	
		DOUMBIA SIAKA	M	Chefferie	Notable	0585615755	

Page 1 sur 2

	Doumbia Siaka	M	Chefferie	Notable	05067803 05		#1
	Doumbia Bakary	M	\	\			
	Yaya Fofana	M			07476321 97		
	Langine Doumbia	M		Habitant	07093586 08		
	Doumbia Brahima	M		Habitant	07 79 98 42 46		
	Bakary Sanogo	M		Habitant	07 09 44 75 21		
	Nouho Doumbia	M		Habitant	07 09 33 10 08		
	Lossény Doumbia	M		Habitant	07 09 25 63 52		
	Doumbia Lassine	M		Habitant	07 08 03 65 03		
	Koné Moriba	M		Habitant	07 67 74 33 17		
	Koné Kadidjatou	F		Vice présidente femme	05 44 34 27 12		
	Doumbia Kadiatou	F			05 84 82 01 62		
	Doumbia Fatoumata	F			07 78 16 02 40		
	Doumbia Mamiata	F					
	Doumbia Djenebou	F					
	Doumbia Salimata	F			05 54 15 25 30		
	Brakayo Ko Anja	F					

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire
Lieu : KOROumba

REGION : KABADOUGOU **DEPARTEMENT :** DABAKALA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** NGOLOBLASSO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	24/05/2023	SANGARE BAKARY	M	Chefferie	Chef	0555598837	
		SANGARE ADAMA	M	Chefferie	Représentant Chef	0555598837	
		KAMAGATE BAMORY	M	chefferie	Notable	0555598837	
		SANGARE LACINE	M	chefferie	Notable	0555598837	

Page 1 sur 2

	24/09/2023	SANGARE LASSINA	M	Chefferie	Notable	0544170029	
	24/09/2023	SANGARE SEYDOU	M		Habitant	0574123712	
	24/09/2023	KAMAGATE INZA	M		Habitant (Ivrien)	0574123712	
	24/09/2023	SANGARE MAMADOU	M	Ecole	Président COGES	0545306084	
	24/09/2023	KONE HABIBATOU	F		Habitante		
	24/09/2023	SANGARE KOROTOUMOU	F		Habitante		
	24/09/2023	KONE KARIDIATOU	F		Habitante		
	24/09/2023	Coulibaly NAMINATA	F		Habitante		
	24/09/2023	KONE BAKORO	F		Habitante		
	24/09/2023	KAMAGATE MATOU	F		Habitante		
	24/09/2023	SANGARE MASSAGBE	F		Habitante		
	24/09/2023	KONE FANTA	F		Présidente des femmes	0544170029	
	24/09/2023	SANGARE DJINIMBA	F		Habitante		
	24/09/2023	SANGARE NAMINIATA	F		Habitante		
	24/09/2023	DAO MAFERI	F		Habitante		
	24/09/2023	SANGARE KARIDJA	F		Habitante		
	24/09/2023	DAO NAMINATA	F		Habitante		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire

Lieu : KOTOULA

REGION : FOLON **DEPARTEMENT :** KANIASSO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TIENKO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		DIARASSOUBA KARAMOKO	M	chefferie	chef du Village	0500976281	
		DIARASSOUBA YACOUBA	M	chefferie	Notable	0555597760	
		DIARASSOUBA IBRAHIM	M	chefferie	Notable		
		KONE ABOULAYE	M	chefferie	Notable	0574092475	

Page 1 sur 2

	BAMBA LAZENI	M	Village	Habitant	0545698390		
	BOUAKEY BOUMBIA	M	Village	Habitant	0555854137		
	RAMA DIARRA	M	Village	Habitant	0757-12-90-49		
	DIARASSOUBA BRAHIMA	M	Ecole	Président Coges (Comin)	0506677078		
	DOUMBIA ISMAILA	M	Village	Président Cogés (Ecole Française)	0506386657		
	KASSIRIKI TOURÉ	M	Village	Habitant			
	KONE SOLIMANE	M	Village	Habitant	0586000863		
	DIARASSOUBA YAYA	M	Village	Habitant	0504767732		
	Doumbia maman	F	Village	membre			
	Doumbia Maiga	F	Village	membre			
	Diarassouba Fatimata	F	Village	membre			
	Diarrassouba Salimata	F	Village	membre			
	Diarrassouba Balasa	F	Village	membre			
	Diarassouba Fanta	F	Village	membre			
	Doumbia Mariata	F	Village	membre			
	Diarassouba Kady	F	Village	membre			
	Doumbia Samadié	F	Village	membre			
	Diarassouba Tiemoué	F	Présidente des femmes	Président			

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire
lieu : KOTOULA

REGION : FOLON **DEPARTEMENT :** KANIASSO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TIENKO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		DIARASSOUBA KARAMOKO	M	Chefferie	Chef du Village	0500976281	
		DIARASSOUBA YACOUBA	M	Chefferie	Notable	0555937760	
		DIARASSOUBA IBRAHIM	M	Chefferie	Notable		
		KONE ABOULAYE	M	Chefferie	Notable	0574092475	

		BAMBA LAZENI	M	Village	Habitant	0545698390	
		BOUAKEY DOUMBIA	M	Village	Habitant	0555854137	
		BABA DIARA	M	Village	Habitant	0757189049	
		DIARASSOUBA IBRAHIMA	M	Ecole	Président COGES (Comm)	0506677078	
		DOUMBIA ISMAILA	M	Village	Président COGES (Ecole française)	0506386657	
		VASSIRIKI TOURÉ	M	Village	Habitant		
		KONE SOULEYMANE	M	Village	Habitant	0586000863	
		DIARASSOUBA YAYA	M	Village	Habitant	0504767732	
		Doumbia Maman	F	Village	ménagère		
		Doumbia Moussa	F	Village	ménagère		
		Diarassouba Naténiba	F	Village	ménagère		
		Diarassouba Siraguè	F	Village	ménagère		
		Diarassouba Kolaba	F	Village	ménagère		
		Diarassouba Fanta	F	Village	ménagère		
		Doumbia Mafata	F	Village	ménagère		
		Diarassouba Kady	F	Village	ménagère		
		Doumbia Sandjé	F	Village	ménagère		
		Diarassouba Tiangué	F	Présidente des Femmes	Présidente		

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE. HUAFLA

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** SINFRA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SINFRA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	25/09/2023	POIA BI GOORE JOSEPH	M	HUAFLA	chef du village	0545121387	
02		GOORE BI YAO FREDERIC	M		Notable	0757248533	
03		VIGONE BI GOORE	M		Notable	0544121066	
04		MANKOUA BI YAHA	M		Secretaire chefferie	0544194199	

05		TIVOLI POI BIAGO PROSPER	M		GRIOT de la chefferie	0505585052	
06		BAMI Lou GRININ Christelle	F		Membre du PAAVA	0544159231	
07		GOLE Lou FIA VERONIQUE	F		"	0576684199	
08		KOUASSI Lou GODÉNAN Pauline	F		Service DST de PAAVA	0566791510	
09		APO API NAJEGE	F		MEMBRE	0556958321	
10		GUISSA Lou DJAMBLA LARISSA	F		"	0554252408	
11		KOUAME POI BOROGONE ALEXIS	M		PLANTEUR	/	
12		BAH Picheline	F		Commerçante	0574140708	
13		BALLO BI LOROU	M		pdt des jeunes	0554050876	
14		Guessan Bi DESIRÉ	M		Vice-président des jeunes	0556442422	
15		IRIÉ Bi Zamien-2.	M		Notable	0545069853	
16		Kanyo Stéphane	M	Easyplanning	Socio-Economiste	0748099972	
17		JAPO A. GERARD	M	Easymanagt	Environnement	0757312211	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
- PRESENTATION DU PA-PSGOUV
- OBJECTIF DU CIES
- ECHANGES

REGION : ~~HAUT~~ - ~~SASSAN DRA~~ **DEPARTEMENT :** ZOUKOUGEU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GREGBEU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	21/09/23	GNOGOUE BRITHO GASTON	M	Zoukpangbeu	Chef du village	0707958938	
2		DSETTO Belina Odette épse Wandja	F	Guequigbeu I	Chef du village	0706272711	
3		FRANCOIS BAPTESTE TIAYA	M	ZOUKPANGBEU	MEDECIN/ CADRE	0707153625	
4		Guehia Bahon	M	Guequigbeu	C.B. Police anti-drogue	0545450949	

5		Gbagnon Simone	F		Menagère	0779923356	+
6		BALLY LOKPAÏ Georgette	F		Menagère	—	
7		BEH Juliette Louré	F		Menagère	—	
8		LALLIE DJRO Joséphine	F		Menagère	0748325514	
9		YOROGBO HYPOLITE	F		Menagère		
10		SELI ANNE MARIE	F		Menagère		
11		BOH YASSIE Chantal	F		Menagère	0	+
12		Konon Marceline	F		Menagère	0502003140	
13		TABE MAZON Alphonsine	F		Menagère		
14		BEHOUA INES	F		Menagère	0500034920	
15		ZIEGORO GRAHOLI	M		Planteur	0565316498	
16		ZAGBAÏ NONOBE EDITH	M		Planteur	0566334106	
17		ZAGREY GRAHOU TYNO	M		Planteur	0749636599	
18		Compréon ZAKPA	M		Planteur	0757247357	
19		Guinadé JEROME ALAIN	M		Planteur	0554640054	
		YAPO GERARD	M		Environnementaliste	0757312211	
21		Kouyo stéphane	M		Criminologue Sociologue	07 48 09 99 72	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE - SEPAGON
- . PRÉSENTATION / CONSISTANCE DU PA - PSGOUV
- . OBJECTIFS DU CIES. ECHANGES -

REGION : HAUT SASSANDRA **DEPARTEMENT :** VAVOUA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BAZRA-NATTIS

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	20/09/23	Vaboué Bi Goore Anatole	M	chefferie	chef du village	07498109 51	
2		Sery Bi Ganly Thierry	M	Jeunesse	Président	07487244 02	
3		Samy Bi Kahou Aniçet	M		SGA chef	05453274 36	
4		Kouakou Bi Tuéhi Vincent	M		Habitant	07491845 60	

5		Zan Lou Nan Odile	F	Femme	Représentante de Femme	07 47 50 32 83	
6		Douho Bi Gon Albert	M		habitant	07.48-15-16-66	
7		Silué Leninkpa	M.		chef service	07.48.79.58.32	
8		Dilo Bi Goli Marcel	M.		Habitant		
9		Kien Bi Djébi vincent	M		habitant	0502816991	0502816991
10		Bola Bi Doua Fulbert	M		habitant	0554521461	
11		Nadi Bi Zimé Richard	M		habitant	05461329 84	
12		Klao Bi Koli Paulin	M		habitant	07683787 89	
13		Tra Bi Goré Emmanuel	M		habitant	0748962428	
14		Kié Bi Tchien	M		habitant	0707571493	
15		Irié Bi Goé J. B	M		habitant	0708283218	
16		Irié Bi Foua Barthélémy	M		habitant	07 57937370	
17		Irié Bi Bouénan	F		habitante	0769 97 52 14	
18		Vaboué Lou Bli	F		habitante	07699752 14	
19		Zongo karim	M		habitant	0769 67 67 48	
20		Roamba Ibrahim	M		habitant	07 08 43 74 30	
21		Héné Bi Boua	M		habitant	0748 94 94 97	

Page 2 sur 2

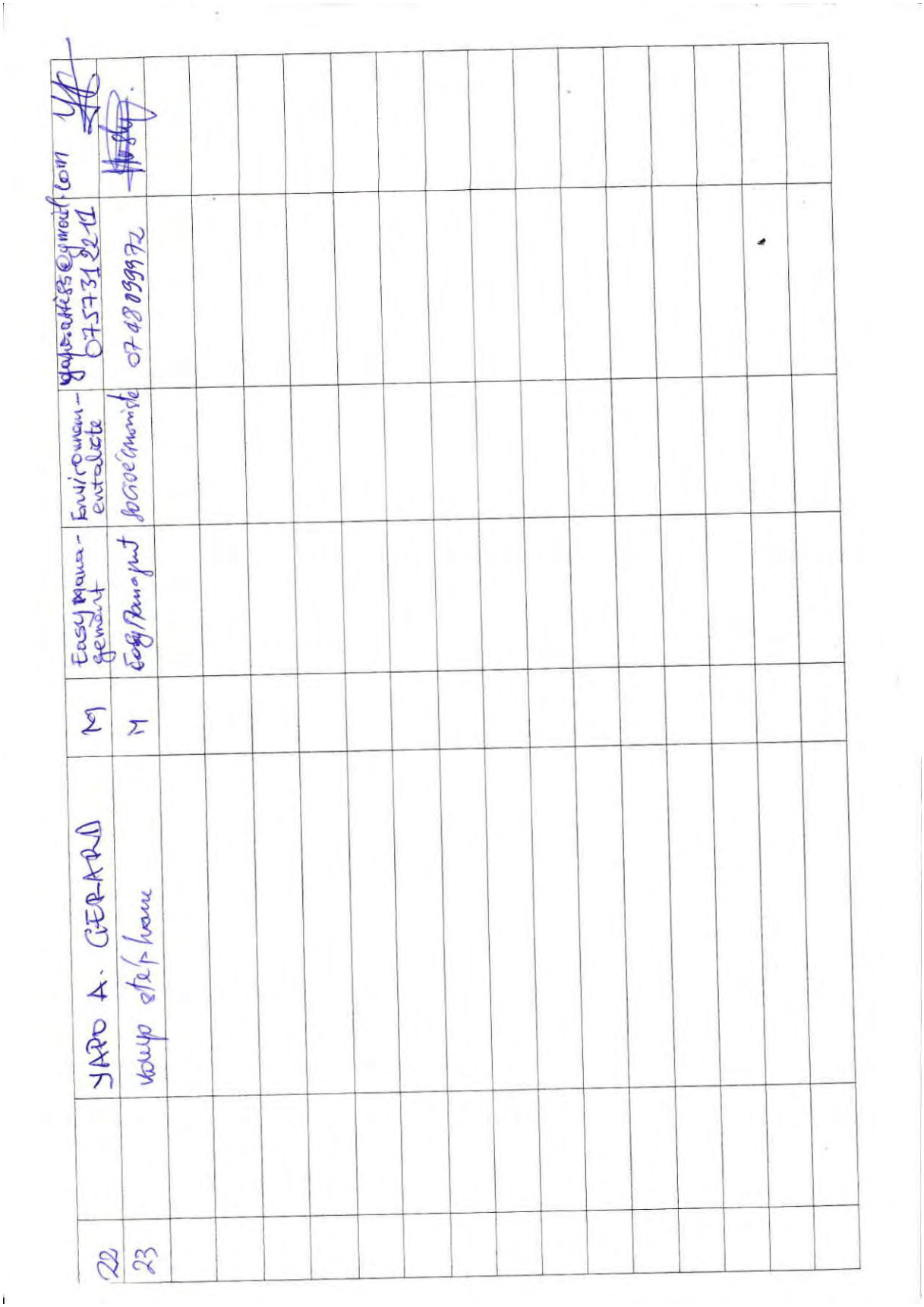

	YAPO A. GERARD	M	Easy Management	Environnementaliste	Yapo.aries@yahoo.com 07573122 11
22					
23	Koulo ste/Anne	M	Easy Management	Socio-économiste	07 48 09 99 72

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . PRÉSENTATION I CONSISTANCE DU PSGOUV
- . OBJECTIFS DUCIES . ÉCHANGES

REGION : MARAHOUÉ **DEPARTEMENT :** BOUAFLÉ **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	29/09/2023	SIGBEU GBADE DONATIEN	M	S/Préfecture BAKOUA BO	Sous-préfet	Sigbeudonatien@yahoo.fr	
02	.	KOFFI KABRAN MATHIAS	M	S/Préfecture Bouaflé	Sous-préfet	matthiaskoffi@gmail.com	
03		KOUAME KOUASSI BENJAMIN	M	DDS BOUAFLE	MEMBRE CSAS	Kouamibenj25@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

4	29/09/23	Kouyo Stéphane	M	Easy Management	Socio-économiste	07 48 09 99 72		
5		Yapo Gérard	M	Easy management	Environnement	07 57 31 82 21		
6		Zamy Wegui Bernadette	F	C.S Bonoua	Directeur	07 47 76 86 07		
7		Koffi Kouadio Alain	H	To Klosbou	Président Jeune	07-58-01 44 68		
8		Kouakou Koffi	H	To Klosbou	Rabassent	01-79-30 11 82		
9		Kouassi Kanon Nicolo	H	To Klosbou	chef			
10	29/09/23	Attoikon Adjo Cynthia	F	D.R. Protection sociale	D.R	07 58 74 30 52		
11	29/09/23	Tanou Kouassi Jean	M	DR Environnement	DR	07 47 17 50 90		
12	29/09/23	Zecotte Robert Kouadio	M	Robert Kro	Chef	07-99-06-03-36		
13	29/09/23	Soro Salif	M	Koamoko	Chef	07-49-21-13-02		
14	29/09/23	Kouassi Kouamé Bernard	M	Diacohiou Nord	Chef	05052166/4		
15	29/05/23	Hidri N'guessan Edouard	M	Kahankro	Chef	07086499 17		
16	29/09/23	Konan Hidri	M	Kahankro	Président des Jeunes	05756280 92		
17	25/05/23	Kouakou N'guessan	F	Kahankro	Présidente des femmes	07 58 63 69 88		
18	29/9/23	Kouakou Koffi Julien	M	Robert Kro	président des Jeunes	07087873453		
19	29/09/23	Koffi Adjo Jacqueline	F	Robert Kro	présidente des femmes	07 57 69 04 97		
20	29/09/23	Gbeke Konan Alphonse	M	DIA Coloumbo	Point focal	07 78 44 01 77		
21	29/09/23	Gnacadja Née Kouakou Yaya Blésse Rolande	F	D.R. Hydraulique	Chargée d'étude	07 49 15 95 75		

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

22	29/09/2023	EKPONON KACOU	M	DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE	TECHNICIEN	0757638074		
23	Koffi Modeste		M	Chef	Technicien	0102-15-4106		
24	29/09/23	AMANI KOFFI ERNEST	M	TOKLOSSOU	PRESIDENT DES JEUNES	01429352 82		
25	29/09/2023	N'Guessan Kouamé Mathias	M	Bloadie	Pakouabo	01527579 50		
26	29/09/2023	Kouassi Kouadio Christophe	M	Bloadie	Pakouabo	01023135790		
27		Kouadio Kouadio Fidèle	M	Bleadie	Pakouabo	05046031 99		
28		N'Guessan Kouakou Jean			Cultivateur	07982484 26		
29		Kouadio Beau Adolphe			Cultivateur	01527013 40		

Page 3 sur 3

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . PRÉSENTATION / CONSISTANCE DU PA-PSGOUV
- . OBJECTIFS DU CIES
- ÉCHANGES

REGION : HAUT-SASSANDRA **DEPARTEMENT :** Vavoua **~~COMMUNE~~/SOUS-PREFECTURE :** Vavoua

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	20/09/23	DOBEBLAI Félix	M	S/P. Vavoua	Sous-préfet	felixdobeslai@gmail.com	
02	20/09/23	KONAN N'GUESSAN SAMUEL	M	S/P VAVOUA	ASSISTANT	samkonangs1@gmail.com 0757189400	
03	20/09/23	VAGOUE BI GORE ANATOL	M	CHEF DE VILLAGE DERAGON	CHEF DE VILLAGE DERAGON	0749810951	
04	20/09/23	SATIKI KONATE	M	DDS SANTE	PGP	satikik@yahoo.fr 0708028552	

20/09/2023	OUATTARA LANDOU	M	DDCLU	Chef de service Domaine, urbanisme	Dan dou ouattara@gmail.com	
6	Kouyo Stéphanie	M	Conseillant technique	Sociologue environnementale	kouyostephanie@gmail.com	
7	YAPO A. GERARD	M	Easy manager	Environnementaliste	yapo.adjise@gmail.com	
8	SERY BI GANLY THIERRY	M	Journaliste	Président	07 48 72 44 02	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . PRESENTATION / CONSISTANCE DU PA-PSGOUV
- . OBJECTIFS DU CIES
- ECHANGES

REGION : HAUT SASSANDRA **DEPARTEMENT :** ZOUKOUGBEU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	21/09/2023	YOHOU CASIMIR	M	PRÉFECTURE	PRÉFET	0707926862	
02		KONAN KOUADIO R.	M	Sous-Préfecture	Sous-Préfet		
03		N'DRI N'GUESSAN JEAN M.	M	DD Construc°			
04		NAPO A [illegible]	M	représent D.D.AGRI			

Page 1 sur 3

05		Kouakou Kobenou	H	DS Zoukougbeu	DD Santé	Kompaoré			
06		Guegue Brittio gaston	M	Zoukpangbeu	Chef	0707 95 89 38			
07		Zagney gnahoré Tano	M	Zoukpangbeu	SG du chef				
08		Guinadé yerou Alain	M	Zoukpangbeu	Pr de Jeunes	05 54 65 00 54			
09		FRANCOIS B. TIAYA	M	Zoukpangbeu	CADRE/ INFIRMIER	tiayafrancois1962@gmail.com			
10		Ompuen Zakpa	M	[illegible]	S/Chef	07 57 24 73 57			
11		Ta Cabri Eddy.	M	Zoukpangbeu	S/chef	01 61 23 12 15			
12		GBAHOU ZIEBoro	M	Zoukpangbeu	Notable	05 05 33 16 98			
13		Zadi Bessièka Francis	M	Guéguidébeu	S.G de Mutuelle	07 57 28 77 05			
14		Guehi Aimée-Ulrine	F	Guéguidébeu	Responsable Enquête	07 09 34 13 68			
15		DJETTO Beina delle	F	Guéguidébeu	Chef Guéguidébeu	02 02 62 72 11			
16		TAPE Deagoué	M	Guéguidébeu	S-chef	07 49 16 13 32			
17		Gohore Matthire	F	Guéguidébeu	Pole femmes.	07 57 21 44 92			
18		Kely Gogé Emmanuel	M	Guéguidébeu	chef de famille	05 57 28 77 05			
19		Bédé Nicolas	M	Guéguidébeu	Adjoint RAS	07 79 11 30 39			
20		YARO A. GERARD	M	Tagly Nanguet	Environnement	yaroagerard@gmail.com 07 57 31 22 47			
21		Ho Yo Stéphane	M	Tagly Nanguet	Secrétaire	07 48 09 39 32			

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- PRESENTATION DU PROJET
- OBJECTIFS du CIES • ECHANGES.

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** ZUENOULA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** ~~DA~~

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	04/10/2013	SANOGO Kanidia Epouse DAO	F	MIS.	Préfet		
02	04/10/2013	MAKENE Minhoué Gilbert	M	MIS	SG Préfecture	Makenegilbert@yahoo.fr	
03	04/10/2013	OURAGA Zigoh Fiacre olivier	M	MIS	SP. Kanzra	ouragafiacreolivier@gmail.com 0709821800	
04	04/10/2013	TOURE LANCINA	M	EAUX ET FORETS	CHEF DE CANTONNEMENT	Tourelancina1@gmail.com	

Page 1 sur 3

Scanné avec CamScanner

5	04/10/2023	NYANZU Noice	M	Ingénieur génie Construction	Prestataire Exp. Buenda	nyanzunoice77@gmail.com	0707833485
6	04/10/23	TOKPA KLA CYNTHIA PRISCA	F	MEMINADER	DD	dtapprisca@gmail.com	
7	04/10/2023	KAH IGNACE	M	ME Pôle Social	Agent	Kahbasile@gmail.com	
8	04/10/2023	KOUADIO KOUAKOU SERGE PACOME	M	DDSHP-CNU ZUENOULA	CSU	Kouamepose@gmail.com	
9	04/10/2023	LOBA GNAKPA ALIN	M	Président ONG Enfant à l'école	ONG Enfant à l'école	lobaalain4@gmail.com	
10	04/10/2023	N'GUESSAN YAO Arsène	M	ONG AKES	Secrétaire		
11	04/10/2023	KOFFI ATTOUMBRÉ	M	ONG AKES	Membre		
12	04/10/2023	KONAN NAFISSATOU Georgette	F	ONG AKES	Trésorière		
13	04/10/2023	COULIBALY Yaya	M	Président ONG Nature Grenier	ONG Nature Grenier	Coulibalyyaya@gmail.com	
14	04/10/2023	Coulibaly Richard	M	chef Village Zuenoula			
15	04/10/2023	Irie Lou Jose Blasaire	M	Président de la plateforme			
16	04/10/2023	MAHET TRASSON Yannick D	M	Agent Préfecture		Yannickmahet24@gmail.com	
17	04/10/2023	Kouassi Liduine Prisca	F	Agent Préfecture			
18		YAPO Gérard	M	Environnement	Environnement	07573/2241	
19		Kouyo Stéphane	M	Environnement	Environnement	07 48 05 97 72	

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES POUR LE PILOTAGE PA-PSGouv CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

REGION : BELIER DEPARTEMENT : DIMBOKRO COMMUNE/SOUS-PREFECTURE : DIMBOKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	05/10/2023	ZEGOU KACOU OSSEI TRU ANGE	M	Prefecture de Dimbokro	Secretaire Général	Prefecturedimbokro@gmail.com 07 07 83 53 93	
02	05/10/2023	KONAN KOUASSI LAURENT	M	District Sanitaire de Dimbokro	DD Santé	Koffiekouassilaurent@gmail.com 07 07 94 59 77	
03	05/10/23	OUATTARA LAMINE	M	CONSTRUCTIO	DD Construction	ouattaralamine2119@gmail.com	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

N°	DATE	NOMS ET PRENOMS	GENRE	STRUCTURE	FONCTION	Email & Contact	Signature
		KOFFI KOFFI EMMANUEL	M	GOUNTIENSIN.	Sociologue	emmanuel.k.koffi@gmail.com	
		.					
		KAMAGATE INNOCENT	M	ALLUI-NGUESSANKRO	PDT AGENTS/VIES	07 97 11 76 67	
		KOUAKOU AYA BRIGITTE	F	ALLUI-NGUESSANKRO	PDT des FEMMES	07 42 03 90 48	
		KROU KOUASSI DELPHIN	M	N'DUNIA	V-PDT DES JEUNES	07 87 60 57 92	
		Seri N'goah Séraphin	M	N'ZIKRO Seneko	PDT des Jeunes	07 87 78 57 74	
		Gnonza Konan Thierry	M	Serie Yeno	Rapporteur adjoint du chef	07-77-96-28-33	
		Koffi Konan Michel	M	N'Glotzy Sezelezan	Chef	07-08-03-10-60	
		Koffi Koffi	M	Ngban Tomeau	Notable	07-87-76-96-40	
		Kouakou Affou Monique épouse N'Guessan	F	Centre Social	Infirmière	07 58 41 18 53	
		KANTE HAMADOU	M	HCLU	Attaché d'Admin Stratif	07-48-95-84-48	
		DAGO ANY JEAN YVES F.	M	DS DIDIEVI	Attaché des Finances/CSAF	07 49 01 87 07	
		Nanan Kouacou Yobouet	M	Didievi	Chef de Village Nkouman	07 07 00 82 54	
		Nanan AGOH-NGUESSAN Celestin	M.	Mairie N'Guessankro	Chef de village	07 07 08 25 26	

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES / CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET – PA. PS Gouv : CONSTRUCTION DE MATERNITE, LOGEMENT DE LA SAGE-FEMME, EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE ET SA REHABILITATION

REGION : **DEPARTEMENT :** TOUMODI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KPOUEBO (BIAO-BTEE)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	06/07/23	ANGE bie Kouadio Eugene		Représentant du Conseil Régional	Conseiller	[illegible] 07 [illegible]	
02	06/07/23	KOUADIO Kouassi Rene		Représentant du Conseil Régional	Conseiller	05-86-53-65-15	
03	06/07/23	KOUASSI KOUAKOU JULIEN		Président des jeunes Biaka	Cultivateur	05768238 99	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

05	06/10/2023	Kouamé Adjoua Bienvenue	Vice-Président du Conseil Régional du Gôh	05.86.52.68 70	0555034670												

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES / CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE; MISSION CIES

REGION : YAMOUSSOUKRO **DEPARTEMENT :** YAMOUSSOUKRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** YAMOUSSOUKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	25/09/23	Coulibaly Gaudo	H	Préfecture Yakro	Référ. de Préfecture	0708102951	
2	" "	Vanadis K. Armand O.	H	" "	SG Préfecture	0709205993	
3	" "	Dohogninna YEO	M	Sous Préfecture	Sous Préfet	0708575450	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

4	25/10/23	EHOUSSOU Kouamé Marcelle	H	DRL Hydraulique Yakro	DIR	07076559466		
5		JIRO AHOU PRISCA	F	RESP HU	DR YAKRO	01 61 61 26 35		
6	11	TRAORE ABDULAH	M	DSPS/DR Prefecture Sud	DR Responsable DR	07 76 69 66 5 drac-yakro@gmail.com		
7	11	YAO YAO Jules	M	MCLU		07-07-14-01-02		
08		ASSE DJEGA Boris	M	Prefecture		07 79 65 34 22		
		Bromanzé Fulgence Pascal	F	Prefecture	Adjoint administratif	04-09-24-37-55		
		KOUAKOU KOUASSI Aime	M	DR Sante Beleri	Dejuer IDE	05761984 18		
		[illegible] Arnaud Martin	M	MS HINNADEF	DIR Belier	07 06 49 31		
		Bamba ALI	M					
		KOUAKOU Konadio	M	Adj. gestion Villageoise	Pdt	07 72 23 94 41		
		Kouan Yao Joël	M	SG Comite de gestion foncier		07 49 09 91 66		
		Lionel ABOA	M	Sous-Préfecture	Stagiaire	07 08 61 57 06		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET - PA-B Gouv CONSTRUCTION DE CENTRE DE SANTE LOCALITE-ADA-BLE
: : Consultation Communautaire à ADA-BLE.

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** TOUMODI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KPOUEBO (ADA-BLE)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	30/09/23	Koffi Koffi EMMANUEL	M	SASU MANAGEMENT	Socio économiste	emmanuel.k.koffi@gmail.com	
02	30/09/23	OUATTARA KINEA EMILE	M	/ /	Environnementaliste	ouattarakinemile@gmail.com	
03	/ /	KOUASSI KOUAME	M	ADA-BLE	Chef du village ADA-BLE	0584339980	

Scanné avec CamScanner

04		KOUADIO KOFFI AIME	M	Abidjan	Notable	0758033952	
05		KRAH	M	Abidjan	Sous chef	0545252436	
06			M	Abidjan	porte parole	0749092602	
07			M	"	Porte parole	0586204701	
08			M	"	porte parole		
09			M.	"	conseiller	0576254708	
10			M.	"	conseiller	0565847145	
11			M	"	conseiller	0748592782	
12			M.	"	Jeune	0500530195	
13			M.	"	Jeune	0585582023	
14			M	"	Jeune	0555767820	
15			M	"	Jeune	0576293953	
16			M.	"	PR. des Jeunes	0749003546	
17			M.	"		0505206889	
18			M.	"	Jeune	0708896759	
19			M.	"	Vice-Pr des Jeunes	0555036630	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : PROJET PA-PSGOUV ; REALISATION DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL & SOCIAL : Reunion de Consultation Communautaire et d'information à Kongonanou.

REGION : Distrct Yamoussoukro **DEPARTEMENT :** Yamoussoukro **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Kossou

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	26/09/2023	NANAN KOFFI Brou Jean-Paul	M		chef du Village	~~07 90 12 26 67~~	
2	26/09/2023	DIARRA ANATOU	F	responsable du centre (sage femme)	sage femme	07 07 54 60 52 / 07 08 83 62 39	
3	26/09/2023	N'Guessan Emien Elysée	M		Secrétaire COGES-santé	07 57 31 77 01	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

	26/09/2023	Koffi N'DA JEAN- Pierre	M		President des Jeunes	07577799 08	
5	26/09/2023	Houphouet Kouassi Désiré	M		Ex Vice President J	0747570769	
6	26/09/23	Koffadio Koffi Louis- Pierre	M		Notable		
7	26/09/23	Kacou Koffi Benoît	M				
5	26/09/23	Alla Kouakou Theodore	M				
9	26/09/23	Kouamé Kouadio	M				
10	11	yao Kouassi Theodore	M		Vice-Sec MUBEKO	05 05 50 85 56	
11	11	Soubra Jean claude	M		Secretaire de MUBEKO	0776197777	
12	11	Kouamé Kouassi delphin	M				
13	11	Koumé N'Gri Albert	M		Acte Saignant		
14	11	N'DA KOFFI	M				
15	11	RABO Moumouni	M				
16	11	Kouadio N'Guessan	M				
17	11	~~Kouamé Konan Raymond~~ KOUAKOU KOUAME HUBERT	M		PR COGES ECOLE	07-57-36-72-06	
18	11	N'Gri Konan charles	M				
19	11	Kouamé ~~Kouadio~~ Mathieu	M				

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUEDECÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- CONSULTATION PUBLIQUE
-

REGION : KABADOUGOU **DEPARTEMENT :** MADINANI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** MADINANI

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail& Contact	Signature
1	25/09/23	DOUAY ABRA SEPEH JC	M	DD Jeunesse	DD	jckely07@gmail.com 07082642 51	
2	25/09/23	Bagre Mandjoutio Isabelle	F	Assistante sociale		endrielmobagre@gmail.com	
3	25/09/23	Azia Henri J.Z	M	DD Eaux&forêt	DD	Henriazia@gmail	
4	26/09/2023	YAO Konan Privat	M	DIRAH	DD	yaokonanprivat98@gmail.com 07077802 94	

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

25/09/2023	Diomandé Lacine	M	S/P Madinani	Adjoint/admnt	07 07 62 60 28	
25/09/2023	Yao Loukou BARTHELEMY	M	S/P Madinani	Maitre EP	07 59 84 28 76	
25/09/2023	KONAN YAO MARTIAL	M	S/P Madinani	Représentant DD Agriculture	07 09 71 34 25	
25-09-2023	BIAKA FRANCK H	M	S/P MADINANI	AGENT DU BUREAU	07 07 25 86 03	
	Bernard Kamati	M	SAPEMA	Agent OPR	01 43 43 24 35	
	Esmé Allassane	M.	CNPRA	Opérateur économique	05 44 35 69 38	
	Coulibaly Napoléon	M.	CIE	Agent recouvrement	05 48 94 64	

RÉPUBLIQUEDECÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- :
- :

REGION : FOLON **DEPARTEMENT :** MINIGNAN **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** MINIGNAN

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail& Contact	Signature
01	28/09/2023	KOUAME BEN YEBOUA Serge	M	Préfecture de Minignan	Secrétaire Général II	Yeboua@gmail.com	
02	28/09/2023	DIANÉ	M	Sous-Préfecture de Sokoro	Sous-Préfet		
03	28/09/23	TEFLAN ERIC DANIEL	H	Police	Capitaine CDT OPS	0707598716	
04	28/09/23	ICOMA KOU. J	H	POLICE	LIEUTENANT DE POLICE	0707361553	

	28/09/23	Dr KETRE MINDIE Louis	M	Min. Res. Animale et H	Directeur régional	07078020 86	
	28/09/23	GNAZERE SEH Camille	H	Min Agri Dvlpt Rural	Directeur Régional	07 47 12 9990	
	28/09/23	N'takpé David Renaud	M	Min Environnement Dével. Durable.	DR.	07 77 72 603	
	28/09/2023	SANGARE MAMAN	F	Village Keningouara	Présidente des femmes		
	28/09/23	FLONO Marcellin	M	DRCLV Folon (Minignan)	DR	07 09 57 63 96	
	28/09/23	BROU KOUAKOU	M	DRS de Folon	DR	07 07 60 40 26	
	28/09/23	KANGA YAO	M	Gendarmerie Minignan	CB	07 09 22 27 16	
	28/09/2023	KOFFI KOMENAN HYACINTHE	M	DRENA MINIGNAN	DRENA	07 48 30 96 15	
	28/09/2023	SANGARE MOUSSA	M	VILLAGE KENINGONOU	CHEF DU VILLAGE	07-77-71-08-28	
	28/09/2023	SANGARE BRAHIMA	M	VILLAGE Keningouara	PRESIDENT DES JEUNNES	07-79-38-69-53	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . PRESENTATION DU PA-PSGOUV
- . OBJECTIFS DU CIES

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** SINFRA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	25/09/2023	KRAGBE Léopoldine	F	Préfecture Sinfra	SG Préfecture	prefecturesinfra@gmail.com 07-09-00-78-51	
	25/09/2023	SERIKPA AHIBO ARSELLE	M	Sous-préfecture Sinfra	Sous-préfet	arselleahibo95@gmail.com	
	25/09/2023	Ange Clémence GoGon épse SAHI	F	Sous-préfecture de Bozi	Sous-Préfet	clemencegogon@gmail.com	

26/09/2023	ASSEKE Bobo Bonaventure	M	Diplômé Sanitaire	MEDECIN CSRS	anekabonaventure1@gmail.com	
26/09/2023	ANNY KINIMO HYACINTHE	M	CENTRE SOCIAL SINFRA	DIRECTEUR	cossinfra@yahoo.com	
	YARO A. GERARD	M	Easy manager	Environnement	07 57 81 22 11	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation publique
- . Présentation du projet et de la mission
- . échanges avec les populations parties prenantes
Divers

REGION : Poro **DEPARTEMENT :** Korhogo **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Korhogo

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	22/09/2023	N'Guessan Emile Konassi	M	Préfecture de Korhogo	Secrétaire Général	07 47 54 86 49	
02	22/09/023	Adama Diawara	M	CAP	DGA	adamadia_18@yahoo.fr	
03	22/09/2023	Tuo Navorhnogo	M	Mairie	Chargé de la Salubrité Environ	05055071 19	
04	22/09/2023	Dr YAO Kouassi Serge	M	Easy'n Nature		07877807 17	

Page 1 sur 3

05	22/09/2023	Méhapen Ferdinand	M	Préfecture de Korhogo	Attaché Administratif	07 89 41 54 91	
06	22/09/2023	COULIBALY PÉLIKHAN ANTOINE	M	Sous-Préfecture de Niofoin	Sous-Préfet	07 58 87 48 05	
07	22/09/2023	KOUAKOU ZOZO EUGÈNE MARIE	M	Sous-préfecture de Lataha	Sous-préfet	07 48 37 04 92	
08	22/09/23	Col. TIEMON Theophile	M	Chef de DREF Cabinet Off	Chef de Cabinet adjoint	07 57 97 02 25	
09	22/09/23	FLAN Germaine	F	DR MINEDD	DR	07 08 03 68 69	
10	22/09/23	Coulibaly Fatoumata	F	Agent DRPS	Educatrice Spécialisée	07-08-43-18-15	
11	22/09/23	KALLO ATTASSA	M	Agent DR MINAS	ATTaché Des FINANCES	07 08 73 29 89	
12	22/09/23	SORO KATIENEFOA KASSOUM	M	Chef de service DR. MINES et G	SAF adjoint	07 08 28 44 15	
13	22/09/23	Kindo Aka	M	DR CLU	Attaché Administratif	07.07.12.99.35	
14	22/09/23	Touré Petanguié	M	Représentant DR MEMINADER	Assistant des PVA	07 57 08 44 60	
15	22/09/23	KOUASSI CHARLES	M	AMAGES	Comptable	01 02 03 09 84	
16	22/09/23	KARSA SEKOU	M	ATTACHÉ	ASSISTANT Contrôleur	01 03 76 15 76	
17	22/09/23	Silué Kolina	M	chef de PITANGONON		07-98-15-13-87	
18	22/09/23	Coulibaly Adama	M	Président de jeune		02-08-57-55-38	
19	22/09/23	Yéo Tchahaguiguri	F	Présidente des Femmes		07,57-41-32-84	
20	22/09/23	Tuo NANGARI	M	Paysans		07-48-43-03-31	
21	22/09/23	OURA Koundio Michel	M	Sociologue	Sociologue	07-08-60-31-39	
22	22/09/2023	YAO KOUASSI SERGE	M	Environnementaliste	Environnementaliste	07877807 17	

Page 2 sur 3

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
: :

REGION : Poro **DEPARTEMENT :** Korhogo **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Korhogo

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	22-09-23	Adama Diawara	M	Conseil Régional	DGA	adamadiawara_1818@yahoo.fr	
02	22-09-23	TOURE TALNAN	M	Conseil Régional	DDH	talnan.toure@yahoo.fr	
03	22-09-2023	TUO Pierriquedenin Paul	M	Conseil Regional	chef du Personnel	dofanigatho2000@yahoo.fr	

04	22/09/2023	FLAN Germaine	F	DR MINEE	DR	germaineflan@yahoo.fr 07 08 03 68 60	
05	22/09/2023	MAHI Gueda Mireille	F	DR MINEE	Chef de Service DSD	mireillemahisoro@yahoo.com 07 09 77 77 30	
06	22/09/2023	DARRASSOUBA W. MARIAME	F	DR MINEE	Tec. engin. Hydraulicien	07 08 02 65 44	
07	22/09/2023	DJAKO Elton	M	DR Mines	Chef de service Contrôle Environ.	07 48 98 16 49 djako1649@gmail.com	
08	22/09/2023	KOUADIO KOUASSY CYRILLE	M	DR Hydraulique	Chargé d'Etude Ing. Hydrogéologue	07 03 80 28 54 01 SD 99 2423	
09	22/09/2023	SAHI MONEIA PASCAL	M	Chef Sce Foncier	DR Agric. PORO	07 07 45 97 97	
10	28/6/2023	FOFANA Vatiécoumba	M	DR Hydraulique	DR	07 48 83 09 93	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019 2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPÉS DE POMPES A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- .
- .

REGION : PORO **DEPARTEMENT :** KORHOGO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	10/10/2023	GOSSE Roméo	M	S/P KIEMOU	Sous-Préfet	romigosse47@gmail.com	
	11/10/2023	Jean-Jacques TONESSIA	M	S/P Kanakono	Sous-Préfet	jacquestonessia@outlook.com	
	12/10/2023	Philippe Gérard AGNEKOU	M	S/P Napié	Sous-préfet	Philippeagnekou@yahoo.fr	

Page 1 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet et de la mission
- . Echanger avec les parties prenantes

REGION : TCHOLOGO **DEPARTEMENT :** Ouangolodougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Ouangolodougou

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	29/09/2023	DONGO Kobenan	M	Prefecture de Ouangolodougou	Prefet	prefecturouangolo@gmail.com	
02		NIAMKE EBA ASSOHAN	M	S/G Prefecture ouangolo	S/G Prefecture	" "	
03		Alphonse Apollinaire BOSSIE	M	Sous-prefecture de Kiemou	Sous-préfet	alphonseabossie@gmail.com	
04		Koné Bienvenu	M	Deputé	Suppl-	0101-56-3636	

Page 1 sur 3

05	29/09/2023	Ouattara et dame Lazeni	M		chef d'arrondissement	01.02.64.16.38	
06		DIOMANDE [illegible]NZE	M		Representant DD Sante	07.07.27.64.05	
07		Ouattara Zéguéné	M		chef de village Nielle	05.84.92.17.54	
08		Coulibaly Bi Bakary	M		chef de [illegible]	07.09.25.85.67	
09		Coulibaly Ndenga Djakaridja	M		Secretaire de Chef Quartier	07.09.86.24.67	
10		Coulibaly Ngolo Sinka	M		Président des jeunes Quartier	07.47.60.15.62	
11		Ouattara Bara Mariam	F		Présidente des femmes Quartier	07.42.64.58.66	
12		OUATTARA K. SEYDOU	M		Rep Conseil Régional	07.07.44.54.52	
13		KASSI KOUSSOUA GEORGES	M		DD Construction	07.07.52.17.52	
14		OUATTARA ZIE KELEKOU	M		MAIRIE NIELLE	07.07.51.73.50	
15		OUATTARA ZANA BRAHIMA	M		PRESIDENT DES JEUNES NIELLE	07.07.23.33.11	
16		OUATTARA MAIMOUNA	F		REPRESENTANTE PRESIDENTE FEMME	07.77.94.55	
17		TOURE Mamga	F		Representante du SIP de Ouango	07.47.97.04.45	
18		Ouattara Karim	M	Mairie de Ouangolodougou	Maire	07.47.27.71.18	
19		VAGUIBA BAKAYOKO	M	Prefecture de Ouangolodougou	chef de Cabinet du Prefet	07.47.93.00.87	
20		TIA BI MITY TOUSSAINT	M	Prefecture de Ouangolodougou	Secretaire Assistant C.	07.09.98.94.0	
21		DAGNON JEAN LUTHER	M	Prefecture de Ouangolodougou	Prefecture	07.07.40.05.94	
22		TRAORE YACOUBA	M	NAFOUNGO	representant du chef village	+226 72 92 31 60 05-66-42 92 80	

Page 2 sur 3

23		TRAORE MAMADOU	M	NAFOUNGOLO	representant des jeunes	47707144 8715	
24		KONE Djarra	F	NAFOUNGOLO	representant des femmes	05-96-32 08 89	
25		Coulibaly N'Golo Soumaïla	M	NAFOUNGOLO	representant des jeunes	05-95 02 3263	
26		YAO KOUASSI Serge	M	EASP	Environnementaliste	07877807 17	
27		OURA Koudio Micaïl	M	Early Management	Sociologue	07 08 60 31 97	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA COTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
: :

REGION : Tchologo **DEPARTEMENT :** Ouangolo dougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Ouangolo dougou

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	28/09/2023	DONGO KOBENAN	M	Préfecture Ouangolo	Préfet	Chef de cabinet Email - cp	
2	28/09/23	Soumahoro Siaba	M	District Ouangolo	Directeur Départ	Soumahoro Siaba Ayaba.fr	
3	28/09/23	DIOMANDE Vassiriman	M	District Ouangolo	Chef de Action Sanitaire	Vassiriman Diomande 07 07 27 66 05	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THEME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de Pitiengomon
- . Présentation du projet et de la mission
- . Echanges avec la population
- Divers

REGION : Poro **DEPARTEMENT :** Korhogo **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Niofoin

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	23/09/2023	Silué Kalina	M	Pitiengomon	Chef Village	07 98 15 13 87	
02	"	OURA Kouadio Mica&P	M	EASY Management	Sociologue	07-08-60-31-97	
03	"	YAO KOUASSI SERGE	M	EASY Management	Environnementaliste	07 87 78 07 17	
04	"	Soro Kagnéli Zana	M	Pitiengomon	Notable	-	

05	23/09/2023	Silué Nibé	M	Pitiengomon	Notable	07 10 10 34 49	
06	"	Soro Ziégnougo	M	"	Secrétaire	07 09 37 95 76	
07	"	Lekpow	M	"	Notable	07 11 55 41 97	
08	"	Soro Kolo NGolo	M	"	Notable	07-49-02-03-81	
09	"	Tuo Sibirina Martin	M	"	catéchiste	07 49 84 33 48	
10	"	Silué Dotl Issa	M	"	Membre	07-88-01-68-63	
11	"	Soro NGolo Daniel	M	"	Président CoGes Membre	07-47-77-21-01	
12	"	Silué NGolo	M	"	Notable	07 05 76 45 52	
13	"	Coulibaly YAYA	M	"	Membre	07 09 00 03 66	
14	"	Soro Tchima	M	"	Membre	07-10-56-55 91	
15	"	Coulibaly Zana	M	"	Notable	07 98 13 46 96	
16	"	Soro Kouama	M	"	Membre	07 69 89 48 36	
17	"	Tuo Boh	M	"	balafoniste	07 49 99 95 62	
18	"	Tuo Songuifolo	M	"	Membre	07 76 91 40 01	
19	"	Silué Yacou NGolo	M	"	Membre	07 89 06 03 23	
20	"	Silué Porna	M	"	Membre	07 88 87 79 81	
21	"	Tuo Songuilena	M	"	Membre	07 10 43 12 16	

22	23/09/2023	Coulibaly Lassina	M	Pitiengomon	Notable	05 06 42 14 19	
23	"	Soro Tchima	M	"	Notable	-	
24	"	Soro Sologo Zié	M	"	Notable	-	
25	"	Tuo Nangari	M	"	Comptable	07 48 43 03 31	
26	"	Silué Lognigue	M	"	Membre	07 08 39 92 31	
27	"	Soro Doh	M	"	Membre	07 03 97 24 27	
28	"	Soro Dogniorin	M	"	Trésorier Président	07 07 47 74 96	
29	"	Soro Dolchun	M	"	agriculteur	07 09 51 18 80	
30	"	Soro Tolma	M	"	Président CoGes	05 55 48 17 11	
31	"	Soro Dotl	M	"	Secrét. Politique	07 09 13 72 42	
32	"	Yeo Tiegnounon	F	"	Secrétaire Ménagère	-	
33	"	Coulibaly Massimi	F	"	Secrétaire	-	
34	"	Sékongo Lefongnon	F	"	Secrétaire	-	
35	"	Yeo Tiagnigniguè	F	"	Présidente	-	
36	"	Silué Sita	F	"	V. Présidente	07 48 86 70 85	
37	"	Coulibaly Adama	M	"	Président J	07 08 57 55 39	
38	"	Ouattara Lohona	M	"	Présid CoGes	07 47 08 55 92	
39	"	Silué Minlsin	M	"	Membre	07 04 08 36 59	

59	23/09/2023	Soro Gbéri Béh	M	Pitiengomon	Agriculteur	07 10 10 82 93	
60	〃	Soro Sibirina	M	〃	Membre B. Jeune	07 68 48 64 C3	
61	〃	Soro Kalina	M	〃	Agriculteur	07 06 60 74 34	
62	〃	Koné Béh	M	〃	Agriculteur	07970158 16	
63	〃	Silué Bégnon	F	〃	Femme du Chef	07 89 45 52 06	
64	〃	Soro Lénissongui Mathieu	M	〃	Membre Jeune	07 10 11 88 75	
65	〃	Soro Nanga	M	〃	Commerçant	07 07 68 47 74	
66	〃	Coulibaly Bakary	M	〃	Agriculteur	07 67 69 82 55	
67	〃	Tuo Gnimé Zié	M	〃	Notable	—	
68	〃	Silué Yalamissa	M	〃	Commerçant	07 89 55 40 77	
69	〃	Silué Nanga	M	〃	Membre B. Jeune	—	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019 2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Entretien avec le corps médical de CSR de Pitiengomon

REGION : PORO **DEPARTEMENT :** Korhogo **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Niofouin (Pitiengomon)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	23/09/23	BA EPSE TEHOUA	F	CSR Pitiengomon	SAGE FEMME		
2	23/09/23	RONE YIRE KALI EDWIGE	F	CSR Pitiengomon	IDE	ronekalidwigea@gmail.com	
3	23/09/23	Dr YAO KOUASSI Serge	M	Easy	Environnementaliste	yaoserge0@gmail.com	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire dans le village de Tiorotiéri :
- Présentation du projet et de la mission
- Echanges avec la population
- Divers

REGION : PORO **DEPARTEMENT :** M'Bengué **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Katogo

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	24/09/2023	Yaboungo Koné	M	chef de village Tiorotiéri	chef de village	07-07-48-51-69	
2	24/09/2023	YAO KOUASSI SERGE	M	Easy Management	Enquêteur Collecteur	[illegible]	
3	24/09/2023	OURA Kouadio Micael	M	"	Sociologue	07-08-60-31-37	
4	24/09/2023	Coulibaly G. André	M	Cultivateur	Leader	0707495163	

Page 1 sur 2

5	24/09/2023	Coulibaly Wolongnini	M	Tiorotiéri	Notable		
6	" "	Traoré Zié	M	"	Notable		
7	" "	Coulibaly Yakoniga	M	"	Notable		
8	" "	Koné Kloman	M	"	Notable		
9	" "	Coulibaly Daouda	M	"			
10	" "	Bamba Drissa	M	"	Président Jeunes Santé		
11	" "	Koné Abdoulaye	M	"	Président OJA		
12	" "	Samassékou Alaye	M	"	Président CEDEAO		
13	" "	Coulibaly N'Golo	M	"	Cultivateur		
14	" "	Coulibaly Kaliman	M	"	Cultivateur		
15	" "	Coulibaly Kanguri	M	"	Représentant Mutuelle		
16	" "	Coulibaly Zié	M	"	Cultivateur		
17	" "	[illegible] N'Golo	M	"	Cultivateur		
18	" "	Koné Zié Mamadou	M	"	Cultivateur		
19	" "	Koné Bakary	M	"	Cultivateur		
20	" "	Bamba Zowakagnon	M	"	Cultivateur		
21	" "	Coulibaly Leho	M	"	Cultivateur		

Page 2 sur 2

22	24/09/2023	Coulibaly Karnon	M	membre Coges santé	membre Coges santé		
23	" "	Soro Bêh	M	Tiorotiérié	Cultivateur		
24	" "	Koné Korinan	M	"	Cultivateur		
25	" "	Koné oussoumane	M	"	Cultivateur		
26	" "	Coulibaly Seydou	M	"	Cultivateur		
27	" "	Traoré Bakary	M	"	Cultivateur		
28	" "	Coulibaly Samon	F	"	Présidente de femmes		
29	" "	Bamba Tchalagnéré	F	"	membre Coges santé		
30	" "	Coulibaly Minata	F	"	ménagère		
31	" "	Koné Lamissa	M	"	Cultivateur		
32	" "	Koné Gousinnin	F	"	ménagère		
33	" "	Coulibaly Séguénon	M	"	Cultivateur		
34	" "	Bamba Lacina	M	"	Cultivateur		
35	" "	Coulibaly adanhan	F	"	ménagère		
36	" "	Koné Sori	M	"	Présidente de femmes		
37	" "	Bamba Korotoum	F	"	ménagère		
38	" "	Soro Mroulaye	M	"	Cultivateur		
39	" "	Dagnogo Najata	F	"	ménagère		

40	24/09/2023	Koné Mamadou	M	Tiorotiéri	Cultivateur		
41	" "	Silué Manitcha	F	"	Aide soignante		
42	" "	Koné Koumanan	M	"	Cultivateur		
43	" "	Koné Sindou	M	"	Cultivateur		
44	" "	Nestor	M	"	instituteur		
45	" "	Balla Touré	M	"	Directeur école		
46	" "	Coulibaly Kolo	M	"	Cultivateur		
47	" "	Coulibaly Gnonh	F	"	ménagère		
48	" "	Coulibaly Mourlaye	M	"	Cultivateur		
49	" "	Soro Gniré	F	"	ménagère		
50	" "	Coulibaly siengagnigui	F	"	ménagère		
51	" "	Koné Foundan	M	"	mécanicien		
52	" "	Bamba Mamadou	M	"	Cultivateur		
53	" "	Coulibaly Gniré	F	"	ménagère		
54	" "	Koné Natogoma	F	"	ménagère		
55	" "	Traoré Fatoumata	F	"	ménagère		
56	" "	Koné songuifolo Lagéni	M	"	Cultivateur		
57	" "	Dagnogo Fatoumata	F	"	ménagère		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA COTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Entretien avec le corps médical du CSR de Tiorotiéri

REGION : PORO **DEPARTEMENT :** M'BENGUE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KATOGO (TIOROTIERI)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	24/09/23	Goulé BT Tra Serge Landry	M	CSR TIOROTIERI	INFIRMIER	sergetanlygoule@gmail.com	
2	24/09/23	KOUADIO AYA LINDA EDWIGE	F	CSR TIOROTIERI	Stagiaire Infirmière	LindaKouadio92@gmail.com	
3	24/09/23	KOFFI BENIAN SARAH-ISMAELLE	F	CSR TIOROTIERI	Stagiaire Infirmière	SarahKoffi1999@gmail.com	

Page 1 sur 2

	24/09/2023	CUATTARA FOUNGNIGUE DJELIKA	F	CSR TIOROTIERI	Stagiaire Infirmière	Ouattdjeli@gmail.com	
	"	DIARASSOUBA MIRYAM NOUHMATA	F	CSR TIOROTIERI	Stagiaire Sage-femme	Miryam.Diarassouba@gmail.com	
	"	COULIBALY GNAMIA BINTOU	F	CSR TIOROTIERI	AS		
	"	COULIBALY ZIE SEYDOU	M	CSR TIOROTIERI	Garçon de Salle		
	"	BAMBA TENAN	M	CSR TIOROTIERI	Garçon de Salle		
	"	DJOLO ULRICH EVRARD MATH	M	D-S Mbengué	DD		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire dans la localité de Niellé
- . Présentation du Projet et de la mission
- . Echanges avec la population
- Divers

REGION : Tchologo **DEPARTEMENT :** Ouangolodougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Niellé

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	30/09/2023	Ouattara Zégnéréa	M	Niellé	SECRETAIRE CHEFFERIE	07.09.77.58.88	
2	"	OUATTARA ZOUMARIA	M	"	PARTICIPANT	07.07.74.28.75	
3	"	OUATTARA HODAN DOH	M	"	PARTICIPANT	07.78.52.99.12	X
4	"	OUATTARA YACOUBA	M	"	PARTICIPANT	07.6785.5399	
5	"	OUATTARA MOURLAYE	M	"	PARTICIPANT	01 07 26 49 14	
6	"	OUATTARA NAHAMADOU FEKIRI	M	"	PARTICIPANT	01 07 77 00 59	
7	"	OUATTARA TAIDA	F	"	PARTICIPANTE	05 84 30 62 06	
8	"	OUATTARA FATOUMATA	F	"	PARTICIPANTE	05 04 17 10 83	
9	"	OUATTARA MARIAM	F	"	PARTICIPANTE	01 07 48 00 18	
10	"	OUATTARA FEKE TAIDA	F	"	PARTICIPANTE	07 07 40 82 87	
11	"	OUATTARA DJENEBA	F	"	PARTICIPANTE	07 89 06 38 98	
12	"	OUATTARA SALIMATA	F	"	PARTICIPANTE	01 41 86 11 57	
13	"	OUATTARA GNENEMOU dit SALIMATA	F	"	PARTICIPANTE	07 41 42 62 66	
14	"	OUATTARA MAMOUDOU	F	"	Représentante de la R. (femme)	07 79 79 94 55	
15	"	OUATTARA MARIATA	F	"	PARTICIPANTE		
16	"	OUATTARA ALIMAN	F	"	PARTICIPANTE	01 59 02 77 69	
17	"	OUATTARA GBIRE SALI	F	"	PARTICIPANTE	01 49 01 37 20	
18	"	OUATTARA FATOUMATA	F	"	PARTICIPANTE	07 77 69 74 02	
19	"	OUATTARA ZAHA BRAHIMA	M	"	PRESIDENT DES JEUNES	07 01 23 33 11	
20	"	OUATTARA N'GOLO SOIDOU	M	"	PARTICIPANT	07 16 78 87 12	
21	"	OUATTARA SALIMATA	F	"	PARTICIPANTE	09 09 40 22 47	

Page 2 sur 2

22	30/03/2023	OUATTARA DJENEBA	F	NIELLE	PARTICIPANTE	07 09 00 27 08	
23	"	OUATTARA Gnelwa Gnon	F	"	PARTICIPANTE	07.08 71.86 90	
24	"	OUATTARA ABDOULAYE	M	"	PARTICIPANT	07.09.30 65 27	
25	"	OUATTARA GONANI KARIM	M	"	PARTICIPANT	07.09. 51. 15 95	
26	"	OUATTARA ADAMA	M	"	PARTICIPANTE	07 78 70. 94 26	
27	"	OUATTARA TIOFIGUE SITA	F	"	PARTICIPANTE	01.50.32 27 89	X
28	"	OUATTARA FANTA	F	"	PARTICIPANTE	07.85. 76. 14 06	
29	"	OURA Kouadio Micaud P	M	EASY Aménagemnt	Sociologue	07-08-62 71-37	
30	"	YAO KOUASSI SERGE	M	EASY Management	Environne-mentaliste	07877807-17	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2015-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Entretien avec le corps medical du CSU de Nielle

REGION : Tchologo **DEPARTEMENT :** Ouangolodougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** NIELLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	30/03/2023	Dr KOFFI GUAHOUN GERARD Anderson	M	CSU NIELLE	Infirmier	Koguag0752 gmail.com	
	30/03/2023	Dr YAO Kouassi Serge	M	EASY	Env	Yaoserge0@gmail	
		SEKOU AKA GENEVIEVE	F	CSU Nielle	AS	07 48 3085 32	

Page 1 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire dans le village de Nambingué
- Présentation du projet et de la mission
- Echanges avec la population
- Divers

REGION : Tchologo **DEPARTEMENT :** Ouangolodougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Ouangolodougou

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	23/09/2023	OUATTARA OUATTA LAZENI	M	NAMBINGUE	CHEF	0100626638	
2	"	OUATTARA BRAHIMA	M		NOTABLE	0710081071	
3	"	OUATTARA ABAMA	M		NOTABLE	0140608378	
4	"	OUATTARA REHINZA			NOTABLE	0709964190	

Page 1 sur 2

5	23/09/2023	OUATTARA ZIE	M	DJIBA VOGO	NOTABLE	0101401271 / 0777435527	
6	"	OUATTARA DJAKARIA	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0741085671	
7	"	OUATTARA ABDOULAYE	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0102651523	
8	"	OUATTARA LOGNIGUE	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0102639601	
9	"	TRAORE ISSOUF	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0749686026	
10	"	OUATTARA NABAGA	M	DJIBA VOGO	NOTABLE	0755840377	
11	"	OUATTARA SEYDOU	M	NAMBINGUE	NOTABLE	0103220640	
12	"	OUATTARA TIEKOURA	M	NAMBINGUE	NOTABLE	0101501115	
13	"	SYLLA ABDOU	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0707370867	
14	"	KAMBA IBRAHIMA	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0103755763	
15	"	OUATTARA ABDOULAYE	M	NAMBINGUE	NOTABLE	0141234993	
16	"	OUATTARA AMADOU	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0789245400	
17	"	OUATTARA ALISSA	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0102674076	
18	"	OUATTARA KATIE	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0705711837	
19	"	OUATTARA SOULEYMANE	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0708744661	pdt de la matricelle
20	"	OUATTARA RETANKI	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0747616703	
21	"	COULIBALY SEYDOU	M	NATIBINGUE	NOTABLE	0789375479	

Page 2 sur 2

22	29/09/2023	OUATTARA GNTERE SITA	F	Nambingué	Participante	0566461593	
23	"	OUATTARA Aïcha	F		Présidente des femmes	0101796533	
24	"	TRAORE Naminata	F		Vice Présidente des femmes	05-95-03-54-56	
25	"	OUATTARA N'GOLO	M	NAMBINGUE	PRESIDENT VILLAGE	0102169043	
26	"	YAO KOUASSI SERGE	M	EASY Management	Environnementaliste	0777730717	
27	"	OURA Kouadio Michel	M	"	Sociologue	0708-60-31-97	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Echanges avec le corps médical du CSU de Nambingué

REGION : TCHOLOGO **DEPARTEMENT :** OUANGOLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** OUANGOLO dougou Nambingué

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	29/09/23	OGOUMONO MIKAL ABAU	F	CSU NAMBINGUE	MEDECIN	0777288838	
	29/09/23	KOUAKOU JAN BAH EDGE	M	CSU NAMBINGUE	INFIRMIER	0759713722	
	29/09/23	Ouattara Zana Fatogoma	M	/	Point Cogep CSR	0778716966	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire dans le village de Nafoungolo
- . Présentation du projet et de la mission
- . Echanges avec la population
- Divers

REGION : Tchologo **DEPARTEMENT :** Ouangolodougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Diawala

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	01/10/2023	Traoré MOUSSA	M	Nafoungolo	Chef du village	+226 52 46 45 47	
2	〃	OURA Kouadio Michel	M	Easy management	Sociologue	07 08 60 31 37	
3	〃	YAO KOUASSI SERGE	M	〃	Environnementaliste	0787730212	
4	〃	Ténémaha Coulibaly	M	Nafoungolo	Président des Jeunes	05 95 56 08 06	

5	01/10/2023	Traoré BAKARY	M	Nafoungolo	L'IMAM		
6	〃	Ouattara MOUSSA	M	〃	Notable		
7	〃	Traoré DAOUDA	M	〃	〃		
8	〃	SANOGO SIRIKI	M	〃	〃		
9	〃	Coulibaly ALI	M	〃	〃		
10	〃	Ouattara DRISSA	M	〃	〃		
11	〃	Drobo Adama	M	〃	〃		
12	〃	BAKAYOKO DRISSA	M	〃	〃		
13	〃	Traoré Seydou	M	〃	〃		
14	〃	Traoré KARIM	M	〃	Participant		
15	〃	Ouattara ABOU	M	〃	〃		
16	〃	Coulibaly Zié LAMINE	M	〃	〃		
17	〃	Traoré YACOUBA	M	〃	〃		
18	〃	Ouattara Salifou Soualiko	M	〃	〃		
19	〃	Ouattara YACOUBA	M	〃	〃		
20	〃	DIALLO Dramane	M	〃	〃		
21	〃	Ouattara Zié Ousmane	M	〃	〃		
22	〃	Ouattara DAOUDA	M	〃	〃		

23	01/10/2023	Ouattara Lassina	M	Nafounzolo	Participant		
24	"	Sanogo Aboulaye	M	"	électricien		
25	"	Traoré Nouh	M	"	Participant		
26	"	Traoré Bokari	M	"	"		
27	"	Kenfé Aliou Laye	M	"	"		
28	"	Traoré Karim	M	"	"		
29	"	Ouattara Bakary	M	"	"		
30	"	Ouattara Moussaye	M	"	"		
31	"	Ouattara Siaka	M	"	"		
32	"	Koné Issouf	M	"	"		
33	"	Traoré Yacouba	M	"	"		
34	"	Traoré Salifou	M	"	"		
35	"	Coulibaly Adama	M	"	"		
36	"	Ouattara Lassina	M	"	"		
37	"	Ouattara Zanga Lassina	M	"	"		
38	"	Ouattara Lassina	M	"	"		
39	"	Soumaïla Ilima Ali	M	"	"		
40	"	Ouattara Adama	M	"	"		

Page 3 sur 3

		N P	G	S	Fonti		Sig
41	01/10/2023	Ouattara Béh Aboubacar	M	Nafounzolo	Participant		
42	"	Ouattara Bakary	M	"	"		
43	"	Ouattara Alidou	M.	"	"		
44	"	Traoré Lacina	M	"	"		
45	"	Traoré Aboulaye	M	"	"		
46	"	Djiré Aboubacar	M.	✓	"		
47	"	Ouattara Oumar	M	"	"		
48	"	Traoré Daouda	M.	"	"		
49	"	Coulibaly Mamoutou	M	"	"		
50	"	Coulibaly Brahima	M.	"	"		
51	"	Coulibaly Adama	M.	"	"		
52	"	Koné Soumaïla	M	"	"		
53	"	Coulibaly Lacina	M.	"	"		
54	"	Ouattara Salifou	M.	"	"		
55	"	Ouattara Doulaye	M.	"	"		
56	"	Ouattara Daouda	M	"	"		
57	"	Ouattara Adama	M.	"	"		
58	"	Bakayoko Aboubacar	M	"	"		

Page 2 sur 3

59	01/10/2023	Ouattara Yacouba	M	Nafoungolo	Participant		
60	"	Ouattara Amadou	M.	"	"		
61	"	Traoré Drissa	M	"	"		
62	"	Ouattara Madou	M	"	"		
63	"	Ouattara N'golo Stapha	M.	"	"		
64	"	Bakayoko Moussa	M	"	"		
65	"	Koné Lacina	M.	"	"		
66	"	Diallo Siaka	M.	"	"		
67	"	Koné Yssouf	M.	"	"		
68	"	Traoré Mamadou	M	"	"		
69	"	Ouattara Mamadou	M.	"	"		
70	"	Ouattara Brahima	M	"	"		
71	"	Traoré Nouh	M.	"	"		
72	"	Ouattara Yélézana Zié	M.	"	"		
73	"	Ouattara Adama.	M.	"	"		
74	"	Ouattara Souleymane	M.	"	"		

Page 2 sur 2

75	01/10/2023	Traoré Zié Daouda	M.	Nafoungolo	Participant		
76	"	Ouattara Adama	M	"	"		
77	"	Traoré Maliki	M	"	"		
78	"	Traoré Djakalia	M.	"	"		
79	"	Ouattara Gnéléwa Béh	M.	"	"		
80	"	Ouattara Ali	M.	"	"		
81	"	Traoré Zoumana	M.	"	"		
82	"	Ouattara Siriki	M	"	"		
83	"	Traoré Amidou	M	"	"		
84	"	Ouattara Baba.	M.	"	"		
85	"	Coulibaly Brahima	M.	"	"		
86	"	Diallo Adama	M.	"	"		
87	"	Ouattara Salifou	M.	"	"		
88	"	Ouattara Zana	M.	"	"		
89	"	Bamba Amadou	M	"	"		
90	"	Traoré Souleymane	M.	"	"		
		Ouattara Lacina	M				

Page 2 sur 2

91	01/10/2023	Ouattara Djatou	F	Nafoungolo	Participante		
92	"	Traoré MAMOU	F	"	"		
93	"	Ouattara Bintou	F	"	"		
94	"	Traoré AWA	F	"	"		
95	"	Traoré KARI Djatou	F	"	"		
96	"	BAKAYOKO Korotoum	F	"	"		
97	"	Traoré Sinta	F	"	"		
98	"	Ouattara Korotoum	F	"	"		
99	"	Coulibaly NAWA	F	"	"		
100	"	Ouattara Salimata	F	"	"		
101	"	KONE-SALIMATA	F	"	"		
102	"	Ouattara NABintou	F	"	"		
103	"	Ouattara Fatoumata	F	"	"		
104	"	Traoré Animata	F	"	"		
105	"	Coulibaly Fatoumata	F	"	"		
106	"	Traoré Bintou	F	"	AO ADJOINT AFi		

107	01/10/2023	Ouattara Fatoumata	F	Nafoungolo	Participante		
108	"	Traoré MARIAM	F	"	"		
109	"	Traoré Djenebou	F	"	"		
110	"	SABADOU AWA	F	"	"		
111	"	OUATTARA ALIMATA	F	"	"		
112	"	Ouattara WASSA	F	"	"		
113	"	KONE DIARRA	F	"	AFi		
114	"	Ouattara Fatoumata	F	"	Participante		
115	"	Ouattara MARIAM	F	"	"		
116	"	Traoré Fatoumata	F	"	"		
117	"	BAKAYOKO MASSIATA	F	"	"		
118	"	Bathé Sali	F	"	"		
119	"	Sidibé Fatoumata	F	"	"		
120	"	Traoré MAboun	F	"	"		
121	"	Cisse Alimata	F	"	"		
122	"	Coulibaly mariam	F	"	"		

123	01/10/2023	Traoré Tiékoura	M.	Nafoungolo	Participant		
124	"	Coulibaly Souleymane	M.	"	"		
125	"	Diallo Oumar	M.	"	"		
126	"	Traoré Seydou	M.	"	"		
127	"	Sanogo Tiéba	M	"	"		
128	"	Traoré Madou	M	"	"		
129	"	Traoré Lassina	M.	"	"		
130	"	Ouattara Lassina	M.	"	"		
131	"	OUATTARA ABDOULAYE	M.	"	"		
132	"	Ouattara Siaka	M.	"	"		
133	"	Traoré Mamadou	M.	"	"		
134	"	Traoré Mamadou	M.	"	"		
135	"	Traoré Zié Zoumana	M.	"	"		
136	"	Ouattara Vamara	M.	"	"		
137	"	Traoré Boukary	M.	"	"		
138	"	Coulibaly Soumaïla	M.	"	"		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Entretien avec le corps medical du CSR de Nafoungolo

REGION : TCHOLOGO **DEPARTEMENT :** OUANGOLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DIAWALA (NAFOUNGOLO)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	01/10/23	OUATTARA SINAN	M	CSR NAFOUNGOLO	IDE MAJOR	0505512239 0709460768	
02	01/10/23	HIEN HINI ZEA	F	CSR NAFOUNGOLO	SFDE	01-03-3003-72 05-46-42-3202	
03	01/10/23	YAO KOUASSI SERGE	M	EASY Management	Environnementaliste	0787730217	

OUAMELHORO

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans le village de Ouamolhoro
- . Présentation du projet et de la mission
- . Echanges avec la population
- . Débats

REGION : TCHOLOGO **DEPARTEMENT :** Ouangolodougou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Tounoukoro

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	30/09/2023	Coulibaly Zie Bakary	M	Ouamolhoro	Chef Village	0709258867	
2	"	Coulibaly Karim	M	"	Notable	0748062332	
3	"	Coulibaly Tiekoura	M	"	Notable	0757149890	
4	"	Ouattara Siaka	M	"	Notable	0748733713	

Page 1 sur 2

5	30/09/2023	Coulibaly Ngolo Siaka	M	Ouamolhoro	Président	0747601362	
6	"	Ely Nabaga Makaria	M	"	Secrétaire	0709862467	
7	"	Ouattara Fory Bakary	M	"	Notable	0759038606	
8	"	Coulibaly Mamadou	M	"	Notable	0749721886	
9	"	Coulibaly Mamadou	M	"	Cofes	0709259088	
10	"	Ely Tiekoura Ngolo Moktar	M	"		0757149957	
11	"	Ouattara Bobo	M	"		0757149935	
12	"	Ouattara Mariam	F	"		0747645846	
13	"	Ouattara Mocia	F	"		0757249866	
14	"	Coulibaly Mienba	F	"		0777716327	
15	"	Ouattara Nahoua	F	"		0709903037	
16	"	Coulibaly Mamo	F	"		0748790929	
17	"	Coulibaly Mamou	F	"		0759039343	
18	"	Coulibaly Massiata	F	"		0749848961	
19	"	Coulibaly Awa	F	"		0777642808	
20	"	Coulibaly Mamina	F	"		0702835913	
21	"	Coulibaly Mayenefo	M	"		0707306514	

Page 2 sur 2

22	30/03/2023	Ouattara Mamadou	M	Ouamo Thiro	Participant	0709893005	
23	"	Ouattara Corina	F	"	"	0709428742	
24	"	Ouattara Mamadou	M	"	"	0707717718	
25	"	Coulibaly Zana Rouss	M	"	"	0747437946	
26	"	Oly Tiefla Bellarmin	M	"	"	0707402367	
27	"	Oly Fatoma	F	"	"	0748833385	
28	"	Oly Kafoufo Bathlanz	M	"	"	0709735548	
29	"	Coulibaly Rokony	M	"	"	0709514427	
30	"	Coulibaly Soulaymane	M	"	"	0707233321	
31	"	Coulibaly Aïssa	F	"	"	0757149953	
32	"	Oly Fatouma Bie Inza	F	"	"	0748385780	
33	"	Coulibaly Lacina	M	"	"	0709406281	
34	"	Coulibaly Soliloo	M	"	"	0708961810	
35	"	Ouattara Seydou	M	"	"	0707348979	
36	"	Ouattara Abdoulaye	M	"	"	0709163609	
37	"	Ouattara Rokiatou	F	"	"	0757149984	
38	"	Berthe Soulaymane	M	"	"	0708050777	

39	30/03/2023	Ouattara Mariam	F			07083915 74	
40	"	Ouattara Bacando	M			0757149879	
41	"	Coulibaly Kouiho	M			0709657390	
42	"	Miabate Adama	F			0709261280	
43	"	Coulibaly Issa	M			0747365981	
44	"	Ouattara Katie	M			0708112027	
45	"	Sylla Cocino	M			0709410258	
46	"	OURA Konadio Micaël	M	EASY Management	Sociologue	07-08-60-31-37	
47	"	YAO KOUASSI SERGE	M	EASY Management	Environnementaliste	0787780717	
48	"						

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . INFORMATIONS
- . ECHANGES

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** BIANKOUMA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BIANKOUMA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	21/09/2023	SORO FATOGOMA	M	préfecture	prefet	07 03 28 69 29 prefecturebiankouma@gmail.com	
2	21/09/2023	BROU N'GUESSAN PAUL	M	préfecture	S.G.P	07 49 31 48 23	
3	21/09/2023	KROUBA OPELI MODESTE	M	sous-préfecture	SP Gbonné	07 09 93 28 89 modestekrouba@gmail.com	
4	21/09/2023	ATTA BENIE AMEDE	M	sous-préfecture	SP Santa	07 07 25 20 63 attamde@gmail.com	

		YESSOH YESSOH MARTIN	M	Gendarmerie	ACB	0707248404	
		TIEGBA ELIE DAGO	M	Préfecture de Bianhouma	Chef de cabinet	0709873955	
		N'GOU KESSI ABEL	M	Agriculture	D.D	0707171727	
		KOBO FRANCK	M	Eaux & Forêts	D.D	0747572145	
		KONAN EDMOND LB	M	SODECI	Chef de centre	0708277350	
		KONE DIOH				0749880359	
		MANLE DELAMOND FERROL	M	GOUETIDIE	Chef de Gouétidié	0172180364	
		TOKPA GOGBE DESIRE	M	GOUETIDIE	Chargé de mission ENV	0708782760	
		ZAKROE ZAKROE GEORGES	M			0709955054	
		KOFFI YAO VINCENT ARMAND	M	DDS BIANKOUMA	MEDECIN CSAS	0777356763	
		GBONGUE DENIS	M	BLITA	Chef de village	0787532986	
		DELG GEROME	M	BLITA	Adjoint au chef	0749598697	

Page 2 sur 3

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- :
- :

REGION : GUEMON **DEPARTEMENT :** DUEKOUE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DUEKOUE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		GEHORE BI TIBE	M	Préfecture Dké	S.G.P.1	07 07 41 14 82	
		Fofié B. Marino KOUAME	M	S/Préfecture Bagohouo	S/Préfet	01-01-72-15-15	
		N'GUESSAN ANCOBAH EUGENE ARNAUD	M	DISTRICT SANITAIRE GUEMON	MEDECIN CSRS	0707389755	
		Aboulaye OUATTARA	M	DRPS	DR		

		JAHE JAG	F	DRCLU	DR	07 08 77 77 88 meuh2018@gmail.com	
		KOUAME ATTOUMOU	M	DR Hydraulique	DR	07 07 70 40 39 kassikanghassa@gmail.com	
		KEI Léonard	M	SG CARITAS	Mission catholiq.	07 09 33 02 26 keileo2014de@gmail.com	
		OUROUO B. PERPETUE	F	ONG VACOM	Marche	07 47 25 45 10	
		Kouadé A. Placide	M	chefferie Guitry	S.G Adjoint	05 54 82 42 62	
		Bio Guehemo Louis	M	chefferie Guitry	S.G.	05 46 53 86 46	
		KOUNASSO MICHAEL	M	MEMINADER	Chef SAF	01 01 08 42 30	
		KOUAKOU SRABANA	M	Eaux et Forêts	C.C	07 47 59 83 53	
		OUATTARA CHARLES	M	DRCLU	A.A	07 78 04 41 65	
		Gouanho Bi Kenn	M	CBA Gie	Gestionnaire	07 07 96 77 52	
		Coulibaly Fatinana	M	MINEDD DUEKOUE	Représentant DR Guemon	07 58 41 30 57	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . INFORMATIONS
- . ECHANGES

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** KOUIBLY **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SEMIEN / TAOBLY

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	25/09/2023	N'GUESSAN LOUKOU DIEUDONNE	M	Sous-Préfecture	Sous-Préfet	nguess12au@gmail.com 07480032 13	
02	25/09/2023	BONIKOUAKOU CHRISTIAN	M	Adjt Administ Sous-Préfecture	Adjt Administ		
03	25/09/2023	NOKA JEAN-LUC	M	Sous-Préfecture	GSD		
04	25/09/23	DEROUX OULAI DIDIER	M	Sous-Prefecture	chef du village	01 40 58 76 63 02 08 63 92 84	

	05	TADJROUE BERNARD	M.	~~Chef~~ TERRE	CHEF DE TERRE	0748788691	
	06	KOUMAGNIA Blaise	M	NOTABLE		0554933681	
	07	Koho clementine	F	NOTABLE		0787525053	
	08	TAPE BERNARD	M	MEMBRE			
	09	TADE INOCENT	M	NOTABLE			
	10	Koumagnan T. PACOME	M		Président des jeunes	0797984230	
	11	GBOTO SEVERIN	M		CHEF ADJOIN	0545930772	
	12	SAWADOGO BOUKARI	M		PLANTEUR	0749559946	
	13	SAWADOGO AMADOU	M		LIMANE	0749651363	
	14	DJA NGUESSAN EGENE	M		Représentant Baoulé		
	15	SAWADOGO ZAKARIA	M		NOTABLE	0759657256	
	16	WEDRAOGO IBRAÏME	M		PLANTEUR	0779428269	
	17	SONGABA MARDI	M		PLANTEUR		
	18	KONAN KOUADIO	M		PLANTEUR		
	19	SAWADOGO MARDI	M		PLANTEUR		
	20	KAMBOU YAOUTE	M		PLANTEUR		
	21	KEI ABEL	M		PLANTEUR	0545845270	
	22	TONTE RICHMOND	M		PLANTEUR		

	23	TAPE WILLIAME	M		PLANTEUR		
	24	TAPE MICHEL	M		PLANTEUR		
	25	N'DA KOUASSI NESTORE	M		PLANTEUR		
	26	OKOU KOUAKOU Justin	M		Planteur	0779522846	
	27	N'Da Wié N'Guessan	M		Planteur	0109854316	
	28	Konan Kouassi herré	M		PLANTEUR	0749117878	
	29	DJÉ BI JEAN MARI	M		PLANTEUR		
	30	BAHI ANGE	M		PLANTEUR	0576297454	
		KONAN Kouakou Jonas	M		planteur	0749588924	
		N'GUESSAN Yao Benjamin	M		planteur	0170902258	
		KOUADIO Kouamé Hubert	M		planteur	0769774707	
		SERI BAHI Vencance	M		planteur	0772647711	
		KOUADIO Kouassi Rodrigue	M		planteur	0	
		SEHI ABEL	M		Porte parole du chef	0501807159	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- INFORMATIONS
- ECHANGES

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** BANGOLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BANGOLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		LANGNISSOU Kouamé Henri-Joël	M	Sdp Bangolo	Sous Préfet	joelkouamie@gmail.com	
		DYBI KONAN RAYMOND	M	Sous-Préfecture ZOO	Sous-Préfet	dybikonan@gmail.com 0707008559	
		GNAZALE Franck Theodore	M	Sous-préfecture ZOO	Sous-préfet	fgnazale@gmail.com 0707548070	
		GBEHE VICTORINE MARIUSIA	F	BINKADI	Présidente	0708666063	

05	20/09/2023	DAPI BRUNO	M	—	Gendarme	—	07-07-15-2585
06	11	Cdt Alibi Brice Fricé	M	Minef	Assistant DD Environnement	alibirice72@gmail.com	07 07 63 18 53
07	11	OULLY KOUAMON G. MAURICE	M	ONG DAMANAN	Conseiller communautaire	—	05060604 90
08	11	TRAORE DOTEMIN	M	Centre social	Directeur	traoredot@gmail.com	05666 6727
09	11	KOUAKOU KOUASSI SÉVERIN	M	OOCLU	Directeur	kouakousev@gmail.com	07-08-78-10-12
10	11	KOUASSI N'DRI ALBERT	M	DD Santé	Directeur	drndy@yahoo.fr	07 09 50 21
11	11	Guei Dewa		Chef de Zone	Zéo	—	07 07 57 86 87
12	11	SEA FERNAND	M	Chef de village	ZEO	—	0707 583038
13	11	NINHIN HOUE CHARLES	M	Chef de village	ZEREGBO	—	07 68 34 92 14
14	11	GNONGOHI D. ROMARIC	M	Pdt des jeunes	ZEREGBO	—	05 56 82 97 60
15	11	OUANTO Bertin	M	DDA/Agriculture	Bangolo	Ouantobertin07 47@gmail.com	07 47 06 43
16	11	Gouei GOGBen Serge	M	DD/Agriculture	Bangolo	—	07 87 89 42 10
17	11	GOH ALBERT	M	MAIRE	BANGOLO	05 45 29 40 27	
18							
19							
20							
21							
22							

Ouattara Seydou R.	M	DR ENVIR	0758331194	T.S.E	
Doué Fulgana	M	Représentant DR Environ	0758413057	Diakité	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- Informations
- Entretiens

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** SIPILOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SIPILOU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	19/09/2023	ROPÉ Guédé Grégoire	M	Préfecture	Préfet	0707917480	
		KOUADIO KOUADIO JEAN MARC	M	Préfecture	Attaché Administratif	0709068956	
		HUA Zouzou KONAN Jules	M	Agriculture	DA Sipilou	dragri-sipilou@yahoo.fr	0709649866

		Cdt TOKPA Bouo Barthelemy	M	Eaux et Forêts	chef de cantonnement	07 69 42 76 33	
		DIERET-ABY CHRISTOPHE	M	SANTE	Directeur HG Sipilou	0707347352	
		TOKPA Jacques		Honorable	Bloua	05-85-90-87-67	
		Bamba Soungalo	M	Président de coges santé	Glangouale	07.6789.3152	
		Maniga Blahagbeu	M	chef de village	Glangouale	07.97.132469	
		Fana Maniga	M	Notable	Glangouale	07 58.20.44 72	
		TOKpara Lah	M	Notable	BLOma	0575917392	
		Nassiman Didi Noël	M	[illegible]	Bloma	07 09 63 04 33	
		Kouè Lamine	M		Bloma	07 88 72 45 78	x
		MOUSSOH Armand	M	Préfecture	Adjoint administratif	07 09 88 58 95	
		ZOZORO GOURAZO CLEMENT	M	PREFECTURE	GARDE DE SOUS PREFET	0707 14 61 17 05 44 25 26 87	
		Kefa B. Roger Kela	M	Préfecture	Garde de SP	09 49 39 87 04	
		KOUASSI KOUASSI KAN MARCEL	M	PREFECTURE	GSP	0500-10-68-38	
		DAN TOBA	M	Préfecture	Chauffeur du préfet	07 53 85 10 37	
		Gue Karidia Emma	F	Préfecture	Secrétaire	07 70 80 4 18	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE ET CONSULTATION

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** BOUNDOUKOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BOUNDOUKOU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	18-09-2023	Mamadou COULIBALY	M	Préfecture	SG-1	0707654662	
2	18-09-2023	TIMITE ABDOULAYE	M	Maire Résident ⇒		0708711661	
3	18-09-2023	KOUASSI K. ALPHONSE	M	Sous-Préfecture de TABAGNE	sous Préfet	0708950283	
4	18-09-2023	Konadio Clément N'DRI	M.	Sous-préfecture de TROGO	Sous-préfet	0748141128	

04	12.09.2023	ABOU Bedi Michel	M	SIPdl Gouméré	Sp	abou.bedimichel@gmail.com	07083626 34
06	17.09.2023	KOUAKOU KOUASSI MALIRET	M	Conseil Régional	Conseiller A-C	malirets@gmail.com	05 48 87 30 8
07							
08	18.09.2023	KOUAME Kra	M	EACY Manager	Consultant social	kouamekra2@yahoo.fr	07 08 85 82
09		Kouadio Koffi	M	DR Construction	DR	koffikouadio67@yahoo.fr	07 48 37 89 42
10		BOUADI N'GAH FRANCOIS	M	DR MINEDA CONSTRUCTION	Directeur Régional	bouadifrancois@gmail.com 07077596 97	
11		Coulibaly Lancine	M	D.R HEFINAHER	D.R	drhefinaher@gmail.com	
12		MAMBE Clément	M	DR MINHAS	DR	mamclet@yahoo.fr	07 47 87 68 59
13		DIABAGATE MAMADOU	M	Maire Adjoint	4e Adjoint au Maire	diabagatemad@yahoo.fr	07 08 30 72 03
14		OUATTARA ALAÍ	M	Cabinet Député	Secrétaire Permanent	ouattaraalai@gmail.com	07 07 05 16 22
15		KONE SINAN	M	Direction Régionale Protection Sociale	Représentant DR Protection Sociale	Konesinan@gmail.com	07 48 57 67 36
16	18-09-2023	DAGOU YAPO CYRILLE	M	PREFECTURE	ATTACHE DES FINANCES	dagouyapocyrille@gmail.com	
17		GBAlou Kliva Denis	M	Préfecture Bouaké	chef de Service	07 07 91 81 10	
18	18/09/2023	YAO LEONCE.P	M	ANAGED	ASSISTANT CONTRACTEUR	01 01 45 50 18	
19	18/09/2023	Bengé Sylvestre	M	ONG LA CIBES	PCA	01 01 43 79 00	
20	18/09/2023	Abou Kouassi Bernard	M	COTIS	Directeur	07 07 65 03 77	
21	18/9/2023	YOUSSOUF ABOUBACAR .O	M	Jeunesse Communale	VP	07 08 96 43 07	
22		AMANGOUA PRINCE CARTER	M	CNJCI	SG	07 84 53 27 2	

23		CHEF KOUASSI ASSOUMA	M	CHEF GBIN	BONBOUITE CHEF	0709566882	
24	18/09/23	KOUMA ATTA GERARD	M	Député de Bkou	Représentant	koumagerard@gmail.com	05 06 12 20 16
25		KOUMA ATTA JEAN	M	"	"	0172444430 koumajeanlass@gmail.com	
26	18/09/23	Ahmoustapha Imile	M	Secretaire Particulier	Emmat	0709308196	
27	18/09/	CISSE BAKARY SALIFOU	M	Préfecture	Hyacht	0758406816	
28	18/09/23	DIOMANDE	M				
29	18/09/23	KOFFI Jean-Pierre	M	Easy Management	Consultant environnement	0707749207	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION ET CONSULTATION PUBLIQUE
- :
- :

REGION : INDENIE DJUABLIN **DEPARTEMENT :** AGNIBILEKROU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGNIBILEKROU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	28/09/23	Konan Bertin KOUDIO	M	Sous-préfecture Agnibilékrou	Sous-préfet	07 07 92 93 78	
02	28/09/23	Aya Lucie KONAN	F	Sous-préfecture de Okpiébo	Sous-préfet	07 07 58 37 69	
03	28/09/23	SAPOHI Surplice	M	Préfecture Agnibilékrou	Chef CAB	05 06 30 16 28	

04	11 11	Ahissi Bafelli René Lafleur	M	Commoyale	secretaire gl	01 02 03 50 55	
05	11 11	KRA Kouassi Dongo Albert	M	Port Bouet Chef D'Arrondissement	Porte comme notable	07 59 43 85 87	
06	1 1	BROU Ettien Koffi	M	p chefferie N'Zikro		07 08 69 47 84	
07		KOTI YAPO Joseph	M	DD Sante Repis enfant	DD Sante	05 04 61 69 10	
08		OUATTARA SIAKA	M	DDEF	Assistant du DDEF	07 57 71 71 63	
09		Diby Marie Louise	F	ong Bethanie	Presidente	07 08 35 33 26	
10		ADAYE BOSSO L	M	DR	DR Hydraulq	07 07 06 43 32	
11		COULIBALY Epse Kone Mariette	F	HYDRAULIQUE	AGENT Hydraulique	05 02 35 67 66	
12		MENAN ANGE OLIVIA	F	HYDRAULIQUE	AGENT HYDRAULIQUE	07 79 59 69 88	
13		KOUAMAN K. HERVÉ	M	DR. ENVIRONNEMENTALISTE	Tech sup Environnemental	07 48 59 23 93	
14		Tofie Yroualkou Koupo Franç	M	president de l'ong Sante gratuite	President	07 49 95 72 33	
15		SORO LEYLA	M	OPCTC CI	Coordinatrice	07 08 46 92 11	
16		Mme Diomandé BATTÉ Joshiane	F	ANAGED	Delegué Départemental	01 01 36-23 20	
17		L'T Bony Yapo Robert	M	Eaux et Forêts	Adjoint ac	01-02-24-63-48	
18		BROU KOSSONOU ALBERT	M	PR. Jeune	PR. Jeune	05.64.15.25.34	
19	11 11	GINAMIAN KOUAO	M	PRICE P.R		05 66 95-07-75	

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	CONTACT	LOCALITE	EMARGEMENT
37	KOUASSI Moyé	Journaliste Correspondant	07 47 40 75 91	AGNIBILEKRO	
38	Kouam Alain Jean-Baptiste	Représentant AIESH - Bonoulé	05 66 54 02 64	Agnibilekro	
39	GAHI DELY	Resp. centre social	07 79 36 49 39	AGN	
40	VAPI NICHÔ G. LES MARTIAL	REP. DU MINISTERE DES TPI	07 47 33 07 82	AGNI	
41	Dr Kouamé Kua	Conseiller Santé Bois-Eco	07 08 55 83 33	Abidjan	
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE à ABENGOUROU

THÈME / ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE

REGION : INDENIE-DJUABLIN **DEPARTEMENT :** ABENGOUROU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** ABENGOUROU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01		KPAH DROH JOSEPH	M	PREFECTURE	PREFET DE REGION	27 35 91 30 12	
02		DAVID N'CHO	M	PREFECTURE	SG2		
03		KOUAME KRA	M	EASY Management	Consultant Socio-Eco	0708358833	
04		Eugène Assandé	M	Dir cab Député Abg Com.	Capcid24y@gmail.com	01037681 31	

		KOFFI N'guessan Basile	M	Conseil Régional	SID PP	07.07.88.38.02	
		N'GUESSAN BOA KOUASSI	M	MAIRIE D'ABENGOUROU	CONSEILLER MUNICIPAL	07-67-10-18-08	
		ASSI Abenon Firmin	M	S/Préfecture Abengourou	Sous-préfet	0708429409	
		VADJE CHRISTIAN TIBE	M	SP Bettie	Sous préfet	0758539463	
		WINCEDIZ EREHOUE epse SERI ROI	F	S/P Anianouan	S/préfet	07 08 70 30 17	
		Koudjhis T. F ASSI	F	S/P Niable	Sous-préfet	05 74 74 71 67	
		KAMBOU IVI	F	ONG KAHBELLE ESPOIR	Présidente	07-58-56-68-55	
		DJANGO AYA RACHELLE	F	DRCDD	Chef de service	0757746084	
		TIEDE NAHIN PATRICIA	F	ANAGED	Conservateur d'archives	0708946747	
		BOTHOUSSOU KINDO	M	ONG Rose Blanche	PCA	0757883626	
		GNAHOUA KOUDOU CYRIAQUE AMOS	M	DR AGRICULTURE	chef de sce Production	0709437334	
		Coulibaly epse Koné	F	Hydraulique	AGENT Hydraulique	07 57-00-19-76	
		MENAN ANGE OLIVIA	F	HYDRAULIQUE	AGENT HYDRAULIQUE	0778996988	
		ADAYE BOSSO LUCIEN	M	Hydraulique	DR	0707064332	
		BRA KOBENAN D. B	M	Représentant S/P Ebilassokro	Représentant sous préfet	0747390862	
		GBEIN. Ruthin	M	représentant DR construction	Tech Supérieur TP	0748623038	
		NANAN Adou Koffi II	M	Cour Royale	chef Adou Koffi	0153144406	
		KOUASSI ASSAMOI	M	Cour Royale	Notable	0103031073	

Page 2 sur 3

	KOUA REA LUCIENI PATRICK	M	Direction Régionale représentant du Directeur				
	PASAGNON HINDO CASIMIR	M	Collecty du PD	SSD.			
	Zeina OUATTARA	M	ROT/AFOR				
	KPANGUI JEAN-CLAUDE	M	DRS INDENIE-DJUABL	CSSE			
	TRAZIE ISABELLE EBE KOFFI	F	PREFECTURE DE REGION	CHEF CAB PAR INTERIM			
	OUATTARA ANICHATA	F	Préfecture	Chef. de Division			
	AHONDJON KAMENAN A-F	M	PREFECTURE REGION	ADMINISTRAT			

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE à la Préfecture de KOUN-FAO

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** KOUN-FAO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KOUN-FAO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	25-09-2023	KOUAME OUFFOUE	M	Préfecture Koun-Fao	Préfet	0707964524	
02	25-09-2023	Abel olivier Decoster KONAN	M	Sous-préfecture Tankéké/Koun	Sous-préfet	0707499398	
03	25-09-2023	YOUAN MATHURIN	M	Eglise Le Réveil	Pasteur	0708977953	
04	27-09-2023	TOBAFFOUE Jean-Charles	M	Eglise Méthodiste	Missionnaire	0071464964	

05	25.09.2023	Dr KOFFI Jean-Pierre	M	EASY MANAGEMENT	Environnementaliste	0707749207	
06	25.09.2023	Dr. KOUAME Kra	M	Easy MANAGEMENT	CONSULTANT SOCIO-ECO	kouamekra@gmail.com 07083-8833	
07	25/09/2023	Konan Alex Francis	M	Eglise CMA	Pasteur	0505209987	
08		Nanan Kouamé Brou Augustin	M	chef de village	Koun-Fao	0708065162	Brou
09		Lamine Ouattara	M	Iman	Koun-Fao	0708387036	
10		Kossia N'Guetta Ivonne	F	Representante des femmes	Koun-Fao	0703874185	
11	25/09/23	Kossonou Kobenan Adjoumani Francis	M	President jeunesse Communale	Koun-fao	0544414464	
12	25/09/23	Dangui Zely Jules	M	chef de service ala DD MIRAH	Koun-fao	0777771157	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION ET CONSULTATION PUBLIQUE

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** TANDA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TANDA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	21-09-2023	GNANGORAN AHOA BROU RACHEL ANGELINA	F	Prefecture	SG	0708404885	
02	21-09-2023	KOFFI Onésime	M	Prefecture	Chef/CAS	prefecturetanda@gmail.com	
03	21-09-2023	Dr KOFFI JEAN PIERRE	M	EASY MANAGEMENT ENVIRO	Environnementaliste	jpkoffi@gmail.com 0707744207	
04	21-09-2023	Dr. KOUAME Kra	M	EASY Management	Socio-Eco	kouamekra22@yahoo.fr 0708358833	

05	21/09/23	AYE SERGE KEVIN	M	HG TANDA	DIRECTEUR	07 09 37 89 28 aye_askel@yahoo.fr	
06	21/09/23	DROHNEE GBLE Zinieu B.	F	Agent Des EAUX ET FORÊTS	Lieutenant	0758 003672	
07	21/09/23	KONE ABOU	M	Eaux et Forêts	AGENT	07 47 12 11 46	
08	21/09/23	NANOU AKESSE FERDINAND	M	District sanitaire de Tanda	Economiste de la santé	07-49-03-21-73	
	21/09/23	ZADOLI LOU ESTHER	F	PGP	DS TANDA	07-87-05-85-73	
	21/09/23	ABOU ATTAN KON PRUSSE R.	M	Medecin Superviseur	HG Tanda	0708 59 54 49	
	21/09/23	Abena Baëgoro Madeleine epouse AKA ADJA	F	presidente Tanda	Presidente Femmes rurales du departement	07 87 81 91 13	
	21/09/23	Yoman Zakrizou Herve	M	Agent de bureau DS Tanda	DS Tanda	07-59-32-97-03	
	21/09/23	Krah Phamienka	F	ASS. DD TP	Tanda	05.54.01.50.19	
	21/09/2023	KARAMOKO ABOU BAKARY	M	Centre Social TANDA	S/E	07 08 97 91 52	
	21/09/2023	YEBOUA Nee AFFRO Jossia	F	Adjoint administratif	Prefecture Tanda	07-07-24-37-17	
	21/09/2023	DIOMANDE KAMAN JULIETTE	F	Garde sans Prefet	prefecture Tanda	07-09-56-66-15	
	21/09/2023	NIKEBIE Koffi Olivier F	H	Directeur departemental	MEMINAGER	07 47 16 93 95	
	21/09/2023	BAGO Wessi Adja Judicaël	H	Directeur Departemental	MIRAH	07 07 72 10 74	
	21/09/2023	BEHI KOFFI DEBROU Jean	H	President du Collectif des Pasteurs	TANDA	07 57 39 67 39	
	21/9/2023	N'ZORE Vincent	H	Pasteur	Tanda	07 09 50 32 46	
	21/9/2023	BROU Tano Emmanuel	H	Pasteur	Tanda	07 09 21 66 85	

BAGNON Jo elyn	H	Pasteur	Tanda	0707932513	BV		
SIGNO FABRICE	H	Pasteur	Tanda	0708310854			
Kouamé K. Patrice	H	Pasteur	Tanda	0708984432			
Kouamé YAO. Fernand	H	Ministre	Tanda	0748152832			

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- Presentation du Projet
- Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** TAABO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TAABO / PACOBO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	02-10-23	TRAORE Djibril	M	Prefecture TAABO	SG	prefecturetaabo2019@gmail.ca	
02	02-10-23	TRAORE Mariame Epse T.	F	Sous-Prefecture TAABO	S/Prefet	traoremariame14@yahoo.fr	
03	02-10-23	BANTO Siandard F. Epse DIAKA	F	Sous-Prefecture PACOBO	S/Prefet	bantodiakafo remplie@gmail.com	

	02/10/23	KOUAME Guy-Claude	M	AFOR/TAABO	COTIF		0709394153
	02/10/23	BREGNON GERMAINE	F	HG TAABO	Directrice		0707197080

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet
- . Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUESSIGUIE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	21/10/23	DATE AGBOE Jean	G.	M'BROU	chef résidence	05 55 67 76 89	
02		ARIKO MATÉ JILLE	G	" "	SGA	Jillearikoe@gmail.com	
03		KADA NANA SUZANE	F	" "	Pôle des femmes		

04		AGNIMEL Ira Privat Ismaël	G	M'BROU	INFIRMIER Second	07776 72900 irapriviatismael.agnimel@g.com	
05		Ossohou A. Manassé	G	M'BROU	Retraité	ossouamanasse@g.com	
06		EKISSI FIDELE	G	M'BROU	Notable	01431092 28	
07		Datté EDI	G	M'Brou	Porte-Parole	05-55-69-19-35	
08		DOFFou benjamin.	G	M'brou	C.F.	07 77 80 00 33	
09		MOTTOH THIERRY	G	MBrou	11	0705-88-83-88	
10		Agbédjé Joseph	G	11	planteur	01 73 29 93 47	
11		AKA Aimé	G	M'Brou	Planteur	07 11 41 9 11	
12		Flotch Ezo	G	M'BROU	V.P. jeuns	05 55 88 64 36	
13		AKA Franck	G	11	Planteur	07 49 15 08 01	
14		Ludovic EKissi	G	11	11	/	
15		David Emmanuel	G	11	11	/	
16		AGBEAJE Nicodème	G	M'Brou	11	05.44.37.81.00	
17		Moutoh N'Atto Jeanine	F	11	Ménagère	05 74 97 01 11	
18		Obra Betchio Mariela	F	MBrou	Ménage	05 56 33 04 30	
19		Ngah Anne Marie	F	11	11	0564 79 01 99	

20.		Adjé Allo Léa Nathalie	F	M'Brou Ménagère	Couturière	05 64 42 52 69	
21.		Kotta Ayo Brou	F.	M'Brou	Ménagère	05 84 86 28 80	
22		Guei Yeyé Mariette	F.	M'Brou	Ménagère	05 86 35 58 08	
23		Natté Aliatté Laurence	F	/ /	/	05 54 10 13 29.	Alb
24		Onon Obahou Marcelin	G	M'Brou Infirmier	Retraité	05 44 81 65 48	
25		Agbeadjo Kocla Antonin	G.	/ /	retraité	07 98 98 49 28	
26		Amos Kouamé	G.	M'Brou	Mototaxi	05 05 35 30 89	
27		Datté N'Guessan Sylvestre	G	/ /	Planteur	05 54 40 14 43	
28		Akpa Yao Théophile	G.	M'Brou	Porte parole de famille	07 58 21 22 15	
29.		Agbeadji Bohou Adrien	G	M'Brou	Agent pénitencier	05 57 10 75 80	
30		Koffi Gagri Jonas	G.	M'Brou	Comité Foncier	01 72 23 46 17	
31		N'guessan Gbié Emilie	F.	M'Brou	Ménagère	05 86 46 92 56	
32		Gnagne Goffou	G.	M'Brou	mototaxi	05 05 42 27 57	
33		Kouamé Aka Gérard	G.	/ /	planteur	05 05 94 40 91	
34		Datté Kanda Lambert	G.	/ /	chef de terre	05 06 51 35 07	
35		Datté Agbadjé Mathieu	G	/ /	planteur	05 06 48 21 11	
36		Obbo Bohou Alexis	G	/ /	planteur	07 57 43 14 61	
37		Ecle François	G	/ /	retraité	05 05 72 58 93	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- Présentation du projet
- Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** TIASSALE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GBOLOUVILLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	28/09/2023	Nanan Gnamien N'da	M	BROUBROU	CHEF.	0566578061	
02		Komenan YAO	M	11	1er Notable	05 45 34 46 44	
03		SEME KADJO	M	4	Notable	05 04 59 97 99	
04		LOME KOMENAN E.	M	COGEB	1er Vice Pdt	0505558592	

05	SANA Fatouma	F		Présidente des femmes	05 06 49 45 01	
06	Abrogoua Lancan	M	Chef Bourou	Agriculteur	07 49 44 49 08	
07	KACOU KAKOU Dominique	M	Chef Bourou	Agriculteur	05 44 01 68 16	
08	Kouassi Agbo Jean Clément	M.	Point focus des Jeunes	Président de la Jeunesse Bafing	07 07 82 20 47	
09	Dje Djè Bernard Jules	M	Bourou	Planteur	05-55-20-21-84	
10	Souraogo Salam	M	Bourou	Planteur	05 76 01 28 86	
11	Kouadio Kouakou E	M	Bourou	Planteur	05 04 44 73 58	
12	Yao Kadjo	M	Bourou	Planteur	05 05 78 93 35	
13	Yao Amani Victor	M	Bourou	Planteur	07 57 86 04 45	
14	Akpadji Josiane	F	Bourou	Ménagère	07 08 89 96 63	
15	Tiehouna Aya Christine	F	Bourou	Aide soignante	01 51 82 90 81	
16	Kouamé Aya Mélanie	F	Bourou	Ménagère	--	
17	Boni Brahj Charles	M	Bourou	Planteur	05 05 58 96 31 28	
18	Komoua Nadège	F	Bourou	Commerçante	05 76 80 04 12	
19	Komenan Affoué	F	Bourou	Commerçante	05 55 29 45 72	
20	Yao Bony Marie	F	Bourou	Commerçante	07 47 38 80 70	
21	Koua Sy Aya S	F	Bourou	Commerçante	05 06 62 30 09	

Page 2 sur 2

22		Koffi Amoin Albertine	F	Brou-brou	Commerçante	05755599736	
23		Sanogo Sidi	M	Brou-brou	Planteur	05 55 42 79	
24		Kouakou Pascal	M	Brou-brou	Planteur	05 45 98 13 02	
25		Adamou Amadou	M	Brou-brou	Planteur	05 05 93 63 07	
26		BROU KRE BLAISE	M	Brou-brou	ELEVE	05-74-65-93-35	
27		N'GOUAN KRE BLAISE	M	BROU-BROU	ELEVE	05-85-53-37-64	
28		AKA GEORGES	M	BROU-BROU	PLANTEUR	05-86-88-63-78	
29		KOFFI MANOUAN JEAN S.V	M	Brou-brou	Elève	07-03-12-33-20	
30		NIAMA EVARISTE	M	BROU-BROU	Planteur	05 86 31 38 25	
31		NIAMA B. FERDINAND	M	BROU-BROU	PLANTEUR	05 55 53 18 48	
32		NIAMA Marie Elysée	F	BROU-BROU	Commerçante	05 02 22 69 97	
33		HOUPHOUET Akoa EDWIGE	F	BROU-BROU	Commerçante	05 65 21 57 78	
34		Kassi Amenan Angel	F	BROU-BROU	Commerçante	07 00 91 03 31	
35		Valy TRAORE	M	BROU-BROU	Planteur	05 54 08 09 27	
36		Yao Amion Solange	F	BROU-BROU	Commerçante	05 76 37 40 12	
37		Koumé Kouadjo Clement	M	BROU-BROU	Planteur	01 52 52 84 24	
38		Yao AFFOUET ANASTHASIE	F	BROU-BROU	Commerçante	05 03 35 25 06	

39						
40	Konié Abibata	F	21	Ménagère	05 08 48 29 00	
41	Boten Sylvie	F	21	Vendeuse	05 45 30 18 28	
42	Kadjo Chantale	F	21	Ménagère		
43	Gbogbe Viviane	F	21	Commerçante	07 86 69 73 03	
44	Koffi Aya Marie	F	21	Ménagère	05 84 54 46 19	
45	Saye Yolande	F	21	Ménagère	05 05 80 70 74	
46	Attouzi Armelle	F	21	Ménagère	07 87 62 81 07	
47	Oufoue Akissi	F	21	Ménagère	07 75 58 19 88	
48	Brou Amenan	F	21		07 75 63 75 86	
49	Bagnon N'da	F	21	Ménagère	05 06 60 54 35	
50	Loma Floren	F	21	Commerçante	07 87 89 05 10	
51	Dagri N'Dri Ahou	F	21	Ménagère	07 58 62 18 89	
52	Yao Ekon Emmanuel	F	21	Planteur	07 58 62 18 89	
53	Loma Gbogbe	F	21	Planteur	07 42 45 04 60	
54	Konan N'Guessan T	F	21	planteur	05 44 86 72 23	
55	N'Guessan Fidèle	F	21	Ménagère	07 44 32 42 46	
56	Oufoue Ahou Edwige	F	21	Vendeuse	07 58 22 60 80	

	NOMS & PRÉNOMS		bracelet	Fonction	numéros	Signature
56	AKPADJI Raymond	M	11	Étudiant	05.84.69.82.20	
57	ODETTE AMANY	F	11	Ménagère	05.94.65.21.17	
58	Kacou dominique	M	11	Vendeur	05.46.26.83.36	
59	DAGRI yao Raoul	M	11	Planteur	05.04.52.89.08	
60	KOFFI Benjamin	M	11	Planteur	05.76.20.49.80	
61	KOFFI Kamibla	M	11	Menager	05.81.89.77.79	
62	Kacou Brou IVENTE	M	11	Menager	05.86.88.85.87	
63	EBA VANESSA	F	11	Menage	01.73.55.25.49	
64	Kodjo Rose	F	11	Menage	05.56.65.84.48	
65	Kouamé Ehuan Franck	M	11	Planteur	01.40.81.18.25	
66	YAO Bruno	M	11	Planteur	47.62.60.82	
67	DJIDJI Pascal	M	11	Planteur	05.76.76.10.88	
68	Komenan AHA.	M	11	Planteur	05.06.81.84.00	
69	AFFO Djivo Yvette Claire	F	11	Etudiante	01.44.47.85.13	
70	N'DRIN Raoul	M	11	Menager	05.04.08.82.49	
71	KOFFI Athou Nathalie	F	11	Menager	05.47.81.84.24	

72	BOUA JEROME V.	F	Vendeuse	bracelet	05-01-63-00-24		
73	Lome Lome Raphaël	M	eleves	bracelet	05 66 12 88 26		
74	Koffi [illegible] ns Elisabeth	F	eleves	bracelet	07 88 82 45 80		
75	Some AHEMAN	F.	eleves	N	05.56.06.88.20		
76	Kacou Lorzan	M	Planteur	bracelet	0707-08-13-59		
77	N'GUESSAN KOFFI LAMS.	M	élèves	"	01.90.07-14-37		
78	N'Guessan Kacou P.	M.	Etudiants	N	05.45.15.88.22		
79	N'Guessan N'guessan E	M.	eleves	N	05.86.54.22.37		
80	Kacou YAO Lucien	M	eleves	N	01.49.67-11-86		
81	N'Guessan Theodore	M.	eleves	N	07.59.[illegible].42.26		
82	Lomo Affoue Nitha	F	Planteur	N	05.85.90.24.92		
83	Kouame Affoua C.	F.	Planteur	N	05.56.08.25.20		
84	Adjia Attani P.	M.	Planteur	N	05-76-07-75-72		
85	Kassi Kassi J.	M	Etudiante	N	05.84.45.76.81		
86	Sanyo Edouard	M	Acheteur	N	07.08.17.40.38		
87	Lome Kassi G.	M.	eleves	N	05.65.45.30.00		
88	Adje Jacques	M	Planteur	N	05.46.66.01.87		

89	N'Guessan Hilaire	F	Boutique	N	07 59 41 06 57		
90	Lomé Yao Patrice	F	Planteur	N	05 86 21 82 14		
91	Kamenan Adèle	F	Coiffeuse	N	07 01 56 34 45		
92	Roni N'Guessan	F	électricien	N	01 53 56 14 12		
93	Etien Yao Alexis	F	Planteur	N	05 55 83 30 25		
94	N'Guessan Jules	F	Planteur	N	05 56 60 00 20		
95	N'Dri Olivier	F	Planteur	N	05 04 62 12 88		
96	Kamenan Hoad	F	Planteur	N	05 04 02 03 33		
97	Kouame Souleyman	F	éleveur	N	05 56 42 60 90		
98	Yao Attoua Félicité	F	Planteur	N	05 65 77 87 01		
99	Koffi Gaspard	F	Pasteur	N	01 42 59 70 50		
100	Kouadio Audrey	F	Planteur	N	05 86 88 42 72		
101	Kamenan Alain	F	Planteur	N	05 84 60 34 35		
102	Kamenan Aimé	F	Planteur	N	01 71 22 88 10		
103	Kouman Pélagie	F	Vendeuse	N	01 73 88 28 21		
104	Naka Yves Rolland	F	Planteur	N	05 04 21 87 00		
105	Koffi Claude	F	Planteur	N	05 45 30 18 29		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet
- . Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUESSIGUIE1

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure GUESSIGUI1	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	22/9/23	AHIBA DJACHI Clément	M	Chef de village	GUESSIGUIE		
2	"	Kouadio Jhon	M	Notable			
3		KOUASSI GUEPIÉ		notable			

4	11	Sylla Aminata	F	Présidente	Ass Jeunes			
5		N'Gou Djeha Valentin	M					
6		Odahin Edon Toussaint	M					
7		Seka Ayibo Tehadore	M					
8		Dossi Hubertson	M	Président des Jeunes				
9		N'Takpe Frederic	M	SG chef de Terre	Agent de Conseil			
10		Oria Romelle Laurent	M		Planteur			
11		Decri Mahor Jean Marie	M		Planteur			

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet
- . Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUESSIGUIE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	22/09/23	ALOFA M'Polo	M	GUESSIGUIE2	Sous-Chef	46 98 66 94	
2		ESSO ESSO Auguste	M	11	NOTABLE	05 06 97 49 35	
3		NICHO YAO	M	11	11	05 86 00 07 55	
4		OGBO XAVIER	M	4	SC chef	05 04 39 08	

N°	Nom	Sexe	Quartier	Localité	Téléphone	Signature
5	Mondo Mondo Cyrille	M	11	Pdt jeunes	07 74 87 07 89	
6	Loba Assomlé	M	11		07 41 21 67 58	
7	Assomo Loba	M	11		07 07 82 33 82	
8	ORI Ikpé Denis	M	11	Comité de gestion	05 04 84 16 26	
9	Kouadio Richard	M	11		05-55-22-82	
10	M'bassé Adou	M	11		05 85 93 30 51	
11	ATTO ANGE FABIEN	M	11		05-55-72-4355	
12	AKA Serge	M	11		05 07 42 05 36	
13	Ahouo broa Narcisse	M	11		07 88 44 25 67	
14	N'Zho Al'THABE Sidoine	M	11		05-85-05-96-16	
15	N'Cho Hyacinthe Fatoma	F	11		05 66 52 11 47	
16	Chef Dssohou N'Cho Hervé	M	11		05 84-05-85-41	
17	ADOU DATÉ Alassi Matt	F	11		05 44 96 79 13	
18	ASSANDE ASSANDE	M	11		05 44-42-52-70	
19	ASSANDE SÉNOU Marie	F	11		05 65 64 93 89	
20	N'Cho AKA Marie	F	11		05 56 51 78 86	

Page 2 sur 2

22		N'cho Bhou	M	Gueessiguié		05.04.57.17.27	
23		N'cho AKA	M	11		07 59-66-46-47	+
24		EHOU ARLETTE O1/O	F	11		05-55-36-75-96	
25		NCho Cazara	M	11		05-04-37 7634	
26		Affoumou Hilaire	M	11		05-76-81-89-92	
27		OTchoho NCho	M	11		05-54 10 13 46	
28		NCho OKomanabroua	M	11		05 66 56 01 54	
29		oybochi OBA	M	11			+
30		OBO NDORI gregoire	M	11		05 04 74 70 94	
31		N'CHO AHA DENIS		11		05.07.61.43.13	
32		Assandé N'cho	M	11		05.54.51.45.86	
33		OGBOCHI YAPI	M	CM2ES Ecole.	président.	07487282 55	
34		N'CHO Dessi JUSTIN	M	11		05656019 48	
35		Okagni ono évelle	F	11		07 03 98 46 41	
36		OGBCHI KOTCHI Jean	M	11		05 65 20 33 65	
37		EBI N'Cho Jean-Jacques	M	S.G Le président des jeunes		09 45 62 87 17	
38		M'bahé Konan		11			

39		Mousso N'Gou ALAIN	M	Gbagbo Guillaume		05 85 35 41 33	
40		N'CHO YAPI Jean Michel	M	"		0574-29-15-49	
41		N'Guessan Assoa Edouard	M	"		05-05-62-07-47	
42		Botchi Oko	F	"		0	
43		Tchimou Olo	M	"		05-94-96-69-33	
44		N'TAKPE KOKO	F	"		05-64-78-87-36	
45		Mousso Tchimou Léonard	M	"		05 45 06 44 54	
46		ABIMA ROSIBA	F	"		05-74-51-94-62	
47		N'DORI OHOU ERNEST	M	"		07-67-58-23-98	
48		Brou N'Dori	M	"		05 15 53 70 98	
49		DOFFOU BODOU SERGES	M	"		07-79-00-00-85	
50		Esso ROMÉO	M	"		05-64-84-48-17	
51		N'CHO N'CHO	M	"		07-47-30-74-97	
52		CHICKO FABRICE	M	"		05 64 13 78 03	
53		OHOLO N'DORI	M	"		05-84-03-32-47	
54		TCHIMOLI GUY MARCIAL	M	"		0586278584	
55		Mousso Beatrice	F	"		05-06-66-16-15	
56		N'cho Akaua Irène	F	"		01-57-32-44-85	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet
- . Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** TIASSALE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GBOLOUVILLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	28/09/2023	Koffi Barou Felix	M.	Botindé	1er Notable	07 59 77 16 05	
02		SÉDJI PÉTER-CASIMIR		BOTINDÉ	NOTABLE	0759-94-98-66	
03		Amani Yao	Monsieur	Botindé	Notable	0748158270	
		OKON KOKO joseph	M	Botindé	Notable	07 07 97 16-42	

05		YAO KOUAME	M	Bokinde	Chef de Terre	0757730714	
06		KOKO KOMENAN DOMINIQUE	M	11		07792825 44	
07		KOMENAN KAN	M	11		Komenan	
08		MALOU Koffi	M	M		07-05-95 35 94	
09		KOUASSI AHOU	M	11		07 68 08 71 18	
10		DJORO KOMENAN. J	M	11		07 49 54 11 00	
11		KADIO YAO Adrien	M	11		07 08 36 54 82	
12		KACHI N'DEVRI Gilbert	M	11		07 07 71 12 00	
13		KOKO Brié Armand	M	11		07 08 49 14 05	
14		AGOUA Lé' Kouamé	M	11		07 08 07 50 17	
15		KOMENAN KOUAMÉ-L.	M	11		07 79 87 40 06	
16		DJORO FRANÇOIS	M	11		07 89 29 80 35	
17		KOMENAN BROU-HERMANOS	M.	11		07 88 79 20 81	
18		KADJO N'GUESSAN JOEL	M.	11		07 07 60 14 40	
19		KACOU KADJO PATRICE	M	11		07 69 12 67 16	
20		N'GUESSAN EKON ALAIN	M.	11		07 08 08 00 61	
21		KOMENAN EGO	M.	11		07 57 82 04 12	

125	28/09/2023	YAO AFFOUE GERMAINE	F			0787816148	
126	28/09/2023	Kouamé Yaki clémentine	F			07-47-43-95-26	
127	11	ANGORAN RAPHAËL	M.			07.58-91-37-04	
128	11	Kouamé AROUA CATHERINE	F			07-57-71-89-88	
129	11	Koumi Adjoua Mariette	F			07-09-18-20-63	
130	11	Kassi Adjo Germaine	F			07-77-70-36-38	
131	11	Yao Koffi Henri Beoté	M			07-58-37-29-39	
132	11	Ngoran Adjoua Celestine	F			07-03-48-68-41	
133	11	Koné Sali	F			07-58-15-57-89	
134	11	KOROMA SANATA	F			07-58-15-57-89	
135	11	Komonan Jeannette	F			07-89-54-11-59	
136	11	Kassi N'Dri Edwige.	F			07-59-44-14-69	
137	11	Boni Aboglé Thérèse	F			07-59-44-14-69	
138	11	Koko Amani	F			07-02-01-34-52	
139		Kassi AKUA	F			07-02-01-34-52	
140		KAJO N'GORAN MARIANNE	F			07-02-01-34-52	
141		NIAN GORAN OKPO	F			07-02-01-34-52	

91	Kouassi	N'guessan N Marie		F				
92		ADAHI Amoin		F		07.47.79.66.29	X	
93		SCREDE NATIAM		F		07.47.74.669	X	
94		Koffi Adjoua Jacqueline		F		07.57.72 [illegible]	X	
95		Brou Therese		F				
96		Koffi Koffi Joseph		M				
97		Attou Jean Yves		M				
98		Bouli Pascal		M				
99		Kassi Bas Ko		M				
100		Asse Alberine		F				
101		Kouassi Paul		M				
102		Atouan Constant		M				
103		Koffi Sinevon		M				
104		Koffi Clement		M				
105		Koffi Desire		M				
106		Obé Amoin Josephine		F				Asst
107		Kassi Amon Cecile		F				Asst Maire

74	Kouamé Amoin Bosiroa				F				X
75	N'DA ODRO Celestine				F				X
76	N'DA Akoua Germaine				F				X
77	N'Guessan Adjoua Solange				F				X
78	N'Guessan Brou Léa				F				X
79	Aboudé Mikayalo				F				X
80	Yatieni N'Goran Isabelle				F	07 47.11.89.57			X
81	Yamien Affoué Josseline								X
82	Abbié Dya Josseline					07.01.91.18.16			X
83	Kossi Akissi Rolande					02.87.93.32.58			X
84	Kassi N'guessan Ena				F				X
85	Kouni Toffa Luc				M	01 08 64 01 28			X
86	N'Dri Louise				F	07.98.34.12.16			X
87	N'Gi Affoué Antoinette				F				X
88	N'Dri Evelyne				F				X
89	Yamien N'Dri Patience				F				X
90	N'Goran N'Guessan				M	07 03344 01			X

57		BELEME AMADOU	M			07026235 67	
58		ANGORAN AFFOUET NADEGE	F			0749673425	
59		YAO KAMENAN	M			0749992754	
60		N'GUESSAN KAKOU ABRAHAM	M				
61		N'GUESSAN KADJO BLAISE	M			0789178154	
62		KACOU BROU LAURENT	M			07 57 51 26 32	
63		Koffi Amenan	F			07976554	
64		Kouakou Amenan	F			07 58 18 00 5	
65		Kadjo Adjoua Dorcas	F			07 07 71 1206	
66		KASSI AKOI FELIX	M			0769846322	
67		BAMBA MAIMOUNA	F			07026235 67	
68		KONE MADI	M			0747109736	
69		SAWADOGO AZIZ	M				
70		KOUAME KOUASSI	M				
71		N'DRI CINAN JULIEN	M				
72		N'DRI N'GUESSAN ADRIENNE	M				
73		KOFFI AYA OLGA	F			0749661198	

40		N'DRI CHAN JOSIANE	M								
41		DAO ALI	M						07480480 51		
42		ABOYA KOKO MARIE FRANCE	F								
43		KACOU N'GORAN ALBERTINE	F						07064827654		
44		N'DRI AKISSI GERMAINE	F						07077407435		
45		KOFFI NDA BLA AGNES	F						07 87 10 07		
46		MADELAINE ESTELLE N'GUESSAN	F						01 48 06 09 07		
47		YAO DAVID	M						07 11 65 44 35		
48		ASSALE YAO BENOIT	M						07 07 96 90 07		
49		ASSALE GUANGORAN FELIX	M								
50		KADJO AFFOU ET FLORENCE	F						07 01 50 33 10		
51		MALOU AHOU MATH	F						07 10 70 45 38		
52		KACOU PAULIN	M						07 48 55 74 47		
53		ASSAHORE ABLAN CECILE	F								
54		ASSAHORE KOFFI SEAN	M						07 07 75 93 38		
55		KOUAME YAO AMOS	M								
56		SANWABOGO MARIAM	F						07 97 / 45 02 58		

22	VIE	VIEUX ASSAHORÉ. J	M.	11		0709227467	
23		N'GUESSAN YAO. Sylvestre	M	11		0748679408	
24		GNAMIEN KOUAME. A.P	M	11		0778125461	
25		KOMENAN KOUAME CHR.	M	BOUNDE		0748267138	
26		KASSI N'GORAN A.	M	11		0747796629	
27		KADJO AWIN CHRISTELLE	F			0769021127	
28		N'GUESSAN AWIN	F	11		0748059501	
30		KRAMON AHE MARIE	F	11		0778161621	
31		OUFFO AYA CLEMENTINE	F	11		0778007721	
32		YAO N'GORAN	F	11		-	
33		FOFFE AHOU	F	11			
34		N'GUESSAN N'GUESSAN	F	11		0700871766	
35		ASSIENIAN RAYMONDE	F	11		0759116819	
36		ASSAHORE BROU ANGELLE	F			0797681119	
37		ADAHI Kassi seraphin				0700.62.7162	
38		Ouanchi Amenan					
39		N'DRI Amonan				07.06.71907	

142		N'GUESSAN N'GUESSAN	F			07 47 99 27 28	
143		YOBOUET N'GORAN E.	F			07 87 23 10 67	
144		N'GUESSAN AGNON. G	F			07 07 47 48 36	
145		KASSI YAO ELIE	M			07-57-19-74-96	
146		YAO KOTA LEA	F			07-04-14-03-06	
147		YAO N'GUESSAN LEONIE	F			07-79-06-79-72	
148		ASSALE AMENAN ANTOINETTE	F				
149		Yapo Didanou blanche	F			07-48-27-24-84	
150		KOUAME AKISSI	F				
151		DAO SAFFIATOU	F			07 78 26 20 88	
152		OUORAGO ROKIA	F			07 03 62 89 91	
153		KOUAME KACOU BLA.	F			-	
154		KACOU BROU . G	F				
155		N'GOTTIA OKPO Zuzou	F			07 87 01 84 09	
156		BROU BOLI	M			07 79 79 80 54	
157		N'GUESSAN N'DRI SYLVAIN	M			07 58 03 32 69	
158		MEN DE OUISENI	F			07 07 84 14 81	

108		YAO Affoue		F			
109		ASSAWRÉ Attoin		F		07.92.55.21. 07.02.92.55.27	
110		Assahoré Akissi Angèle		F			
111		Kadio OKPon Blandine		F		07896315 33	
112		N'CRI Affou Estelle		F		07081850 08	
113		[illegible]		F			
114		Kacou Adjo		F			
115		Djobo Alademan G.		F			
116		YAO Affoue Luisa		F			
117		Adhi Amenan Georgeline		F			
118		Konan Amani		F			
119		N'Goran Akissi Adelaïde		F		07.09.87.46.28	
120		N'Guessan Beatrice		F		07.57.49.29.60	
121		Kadjo N'Goran Eléonne		F. Aboya		07.67.32.37.97	
122		Angoran Mireille					
123		Angoran Brou					
124		Aboya Pelagie					

159		GNAMIEN FREDY.	M			07 22 62 13.	
160		KOULIBALY KADY	F			07 80 33 68	
161		KACOU KACOU. A.	M.			07 99 27 45	
162		KAMO AYA	F			—	
163		KANGA YAO VICTORINE	F			07 74 65 98	
164		ASSALE KADIO BERNARD	M			07 57 77 29	
165		KOKO BONI ALEXANDRE	M.			07 08 23 48	
166		ASSI YVES. MICHAEL	M.			07 58 02 05 80	
167		YOFFOUA ADJOUA. F	F			07 69 12 07 81	
168		TANOH AMENAN. J	F			07 77 91 94 77	
169		Komenan Adjoua Brigitte	F			07 77-87-65 25	
170		KOUASSI YAO INNOCENT	M			0757069068	
171		KOUAKOU AFFOUET HERRIETTE	F				
172		KOUAKOU N'DRI LOUISE	F				
173		KOUAKOU BROU CONSTANT	M				
174		N'DRI CINAN JONAS	M				
175		SAWADOGO SALI F	M			0758607705	

176	28/09/23	Kouadio Aya Marie	F			07-59-22-43-82	+
177	11	Kassi Affoua Rachelle	F			07-47-45-86-75	+
178	11	Komenan Marc	M			07-48-11-98-30	+
179	11	Jako Bonifié	M			07-59-22-43-82	+
180	11	Charles yao	M			07-58-16-93-14-	+
181	11	Kassi Akissi Sabine	F			07-78-89-48-75	+
182	11	Adje Adje Blaise	M			07-99-20-80-03	+
183	11	Konan Aya Blandine	F				
184	11	Yao Koumé Blaise	M			07-89-29-80-73	+
185	11	Kadjo Anne Marie	F			07-49-42-67-06	+
186	11	Sangaré Djatia	F			07-89-97-08-65	+
187	11	Dao Mariam	F			07-97-71-62-87	+
188	11	N'Guessan Adjoua Adèle	F			0709 02 278	+
189		Loroulet Yao Philippe	M			0799 63 90 03	+
190							
191							
192							

193	28/09/2023	Ngoussan Yao Marcelin	M			07-89-71-70-44	✓
194	11	NGUESSAN Attou Beatrice	F			07-07-09-09-09	✓
195	11	Mousso Atsitse	M			07-09-07-87-02	✓
196	11	Yoro Amani Ruth	F				
197	11	Yoro Adjoua Dayana	F				
198	11	Kassi N'Guessan J-C	M			07-88-16-61-83	
199	11	NGUESSAN pauline	F			07-57-11-86-17	
200	11	Yoro Yves Seraphin	M			07-09-07-87-02	✓
201	11	Mousso Anaël Chrismas	F			07-09-07-87-02	✓
202	11	Koumé Aya Elisabeth	F			07-59-31-92-43	✓
203	11	Assahore N'Guessan Samuel	M				
204	11	Djabo Jean François	M			07-89-29-80-35	
205	11	Kassi N'Guessan Nathalie	F			07-89-21-81-35	
206	11	Yoffoua Amoline	F			07-98-23-35-88	✓
207	11	Assahore Aimé	F			07-58-86-55-52	✓
208	11	Koua Kou Aya Yvonne	F			07-88-16-61-83	✓
209		Kassi Sata Elodie	F			07-49-50-73-92	✓

210	28/09/2023	N'GUESSAN ATTOH Elysée	F				07 03-48-84-41	X	
211	11	N'GUESSAN ATTOH Edmondine	F						
212	11	YORO Adjoua Noël	F				07-19-87-87-02		
213	11	Kacou N'guessan Stéphane	F				07-69-08-62-70	X	
214	11	Kouakou Fatou ma	F				07-69-08-62-70	X	
215	11	KOFFI N'DA NAOMI	F				07-69-08-62-70	X	
216	11	Kacou NGBI	F				07-69-08-62-70	X	
217	11	DABLY YOYO	F				07-58-87-84-88	X	
218	11	N'DRI Amanan Bernadette	F				17-06-48-24-54	X	
219	11	Mouha Yao Grégoire	M				07-06-48-27-58	X	
220	11	Yao Kouadio Roland	M				07-09-47 87-02	X	
221	11	Yao Yoro Arsène	M						
222	11	Moudou Diaby	M				07-58-27-55-10	X	
223	11	Yoro Amoin Thérèse	F				07-07-07-87-02	X	
224	11	N'guessan Akou Odile	F				07-58-27-55-10	X	
225	11	Assali Brou Antoine	M				07-79-08-41-33	X	
226	11	Mouha Akissi	M				07-07-87-02	X	

227	Kone Lamine	M				07688204239		
228	ASSA ASSAHORÉ AIMÉE					07 38 88 3552		
229	TOUSSAINT SIDIBÉ	M				0758807890		
230	KOUADIO ANON Monique	F						
231	KOKO AFLOUÉ	F						
232	ADAHI Rossi Seraphin	M				0701.62.71.62		
233	SANOGBE SHARA	F				07.01.[illegible]1374		
234	ADAHI Affoué Londine	F						
235	ADAH N'Guessan	M						
236	ADAHI Yao	M						
237	ADAHI N'Guessan	M						
238	[illegible]	M						
239	Kouame Nagalo	F						
240	ADAHI Okpo	F						
241	ADAHI Alain	M						
242	ADAHI Attoh Synthia	F						
243	Kouadio Service	M				07679461458		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet
- . Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGBOVILLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	23-9-2023	ABBEY BROU JEAN Baptiste	H	OFFA Chefferie	1er Notable	0101064422	
02	23-9-2023	Tigori NGsessa Stephane L.	H	Chefferie	S.G	07-08-43-91-15 01 01-73-65-45	
03	23-9-2023	Yepié yavo Binjamin	H	CNRA	Technicien Agricole	0779-0343-17	
04	23-9-2023	Mousso Mousso	H	Jeunesse	S G	01 42 49-24-40	

05	23-9-2023	Asso Marie-Louise	F	Feminine	Membre	01-41-14-67-49	
07	23-9-2023	Legbeu Koko clarice	F	Feminine	Membre	0545866397	
08	23-9-2023	Offoa Yeron julienne	F	//	Membre	0101903248	
09	23-9-2023	Yavo Leopoldine	F	//	//	0453949572	
10	23-9-2023	Nguessan N'da Ahou Raissaël	F	//	//	0142045018	
11	23-9-2023	Orsot Teldi chadon Benedicte	F	//	//	0103-39-68-55	
12	23-9-2023	Badolo Mariam	F	//	//	0575390614	
13	23-9-2023	Tchiman Patricia	F	//	//	05-76-88-80-50	
14	23-9-2023	M'Bollo N'Da janat	H	jeunesse	Membre	0556940778	
15	23-9-2023	OHOU N'Tapké judicael	H	//	//		
16	23-9-2023	Mousso Aanon Estelle	F	Femenine	//		
17	23-9-2023	Gnamien Debora	F	//	//	05.44.19-77-78	
18	23-9-2023	Oria chadon valentine	F	//	//	0101-10-19-03	
19	23-9-2023	Anoh Akoua florence	F	//	//	0151361226	
20	23-9-2023	SOBOA AKE JEAN	H	jeunesse	//	05-54-85-5781	
21	23-9-2023	GNAKA BEN SIRAC	H	jeunesse	//	0564770844	
22	23-9-2023	Aka Ahou valery	F	//	//	01022351561	

23	23-9-2023	YAVO JEAN WILFRIED	H	Jeunesse	//	05-07-63-47-63	
24	23-9-2023	N'TAKPE EDUY CESAIRE	H	//	//	05-84-99-76-24	
25	23-9-2023	Yepie Ochou Camille	H	//	//	0500322266	
26	23-9-2023	DOFFOU N'GUÉSSAN Natalie	F	/	//	0574556155	
27	23-9-2023	AMIA OKOMA J. P	H	//	//	07/08103938	
28	23-9-2023	Kouamé Kouan	H	/		05-75 30 8641	
29	23-9-2023	Djoué Kouakou	H	/	//	07 47 77 46 76	
30	23-9-2023	Ohou Kouassi Mathurin	H	//	//	05 45 87 52-67	
31	23-9-2023	Doffou Brou Jean Paul	H	//	//	01 41-90-75-42	
32	23-9-2023	Orsot Kodou Raoul	H	Chefferie	Responsable Assainissement	0586-26-08-62	
33	23-9-2023	Gouzehi Adelle	F	Feminine	Membre	05 05 27-24 10	
34	23-9-2023	Abbey Aman Marlène	F	//	//		
35	23-9-2023	Abbey Jean	H	~~Robbdo~~ jeunesse	Président	01-03-25-07-85	
36	23-9-2023	orsot oro poline	H	/ /		05-64-57-84 53	
37	23-9-2023	MIBOLLO MARC DELABORDE	H			01-52-57-63 53	
38	23-9-2023	Yavo André	H			01-01-83-17-52	
39	23-9-2023	MIBOLLO OTTO ARNAUD	H			07-79-28-39 78	

40	23/9/2023	Kamagaté Aliata	F	/ /	/ /	01503517 12	
41	23.09.2023	orgot Evra	H	/ /	/ /	01-70-51-33-04	
42	23.09.2023	odjapo Kouadio Leocadie	F	/ /	/ /	07 57 38 29 38	
43	23/09/2023	N'Guessan Pacôme	H		Président de Cooperative	01 02 34 47 27	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du projet
- . Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** TAABO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** PACOBO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	30/09/2023	Nanan Agoh Kouassi	M	PACOBO	CHEF	01 02 89 24 26	
02	30/09/2023	Kouamé Bah	M	Pacobo	Notable	07-09-25-20-2	
03	30/09/2023	Yao Kouadio	M	Pacobo	Notable	07 07 11 20 59	
04	30/09/2023	Niamien Kouao	M	Pacobo	Notable	07 49 55 91 05	

Page 1 sur 2

05	30/09/2023	Attougré N'I Goran	M	Daco Bo	Ndabb	0707607923	
06	30/09/2023	Konassi Koffi Jules	M	Daco Bo	Porte-Parole	0778870582	
07	30/09/2023	Konadjo Konan Eugène	M	Daco Bo	agriculteur	05.55.01.13.25	
08	30/09/2023	Konaten Konadio	M	Daco Bo	agriculteur	05.94.20.39.27	
09	30/09/2023	Konadio Kouamé Simon	M	Daco Bo	agriculteur	05559047 39	
10	30/09/2023	Konassi Koffi Modeste	M	Daco Bo	agriculteur	07.09.86.14.88	
11	30/09/2023	Konan Djezou	M	Daco Bo	agriculteur	05.46.32.20.72	
12	30/09/2023	Kouamé Yao	M	Daco Bo	agriculteur	01608859 06	
13	30/09/2023	Madame Konaten	F	Daco Bo	Présidente des femmes	07.70.88.38.11	
14	30/09/2023	Konadio Akissi	F	Daco Bo	Ménagère	070.88.38.11	
15	30/09/2023	Niamien Brou Solange	F	Daco Bo	Ménagère	07.65.00.04.51	
16	30/09/2023	Gnamien Konadio	M	Daco Bo	Agriculteur	01.03.62.95.98	
17	30/09/2023	Niamien Aya Chantal	F	Daco Bo	Ménagère	05.46.15.80.65	
18	30/09/2023	Yao Koffi	M	Daco Bo	agriculteur	05.66.28.85.25	
19	01/10/2023	Etien Tanon Marie	F	Daco Bo	Ménagère	07 47 45 97 17	
20	01/10/2023	Niamien Goh Raoul	M	Daco Bo	Eleve	05.95.03.27.31	
21	01/10/2023	Niamien Aloko Richard	M	Daco Bo	agriculteur	0143856510	

22	01/10/2023	Yao Kouadio Emmanuel	M	Daoukro	1er Notable	07.07.90.32.74	
23	01/10/2023	Kouadio Konan	M	Daoukro	agriculteur	07 69 35 36 95	
24	01/10/2023	Anné Yah Geneviève	F	Daoukro	Ménagère	07 77 01 66 62	
25	01/10/2023	Niamien N'Guessan	M	Daoukro	agriculteur	05 64 42 06 64	
26	01/10/2023	Kessié Daly Edwige	M	Daoukro	agriculteur	01 50 44 98 93	
27	01/10/2023	Kouadio Koffi Elysée	M	Daoukro	agriculteur	05 66 20 96 57	
28	01/10/2023	Niamien Yao Norbert	M	Daoukro	agriculteur	02.08.27 08.37	
29	01/10/2023	N'Goran Kouadio Wilfrid	M	Daoukro	Maçon	05.74.94.21.79	
30	01/10/2023	Niamien adjoua Justine	F	Daoukro	élève	Néant	
31	01/10/2023	Yao Kouadio Charles	M	Daoukro	élève	01 41 36 24 44	
32	01/10/2023	Benié Yao Gracie	F	Daoukro	élève	01. 52. 97 35 37	
33	01/10/2023	Koffi Kouadio Ernest	M	Daoukro	élève	05. 07. 45. 74 46	
34	01/10/2023	DJOUPRO Boye Djennifer	F	Daoukro	ménagère	01 [illegible]. 90.76.52	
35	01/10/2023	Yao Kouadio Emmanuel	M	Daoukro	agriculteur	0564 69.18 08	
36	01/10/2023	N'Goran Koffi Dagone	M	Daoukro	agriculteur	01 64 53.34 28	
37	01/10/2023	Koffi Usuban	M	Daoukro	Elève	07. 67 23 73 69	
38	01/10/2023	Kouyah Adjiwo Abmes	F	Daoukro	commerçante	01. 40. 54. 04 78	
	01/10/2023	Koffi Kouamé	M	Daoukro	agriculteur	07 44 21 34 78	

N°	Date	NP	M/F	village	Fonction	contact	Signature
39	30/09/23	Yao Amoin Hélène	F	Pacobo	Agricultrice	05158076 69	
40	30/09/23	Konan Amlan Ebuse Yao	F	Pacobo	Ménagère	07475332 58	
41	30/09/23	N'Goran Amenan Thérèse	F	Pacobo	Ménagère	01031742 35	
42	30/09/23	Yao Adjoua Annicette	F	Pacobo	Etudiante	05543000 16	
43	30/09/23	Yao Aya Marie-France	F	Pacobo	Menagère	07780914 43	
44	30/09/23	Yao Affoue Laure Edith	F	Pacobo	Menagère	07999740 55	
45	30/09/23	Yao Akissi Sylvia	F	Pacobo	Menagère	05668061 21	
46	30/09/23	Yao Kouadio Ivan	M	Pacobo	Menagère	07797733 40	
47	30/09/23	Koffi Kouadio Aubin	M	Pacobo	cultivateur	07586181 08	
48	30/09/23	Koffi Gnamien Martine	F	Pacobo	Ménagère		
49	30/09/23	Kouame Amoin Jeanne	F	Pacobo	Menagère	05640883 87	
50	30/09/23	Kouadio Amoin Emillienne	F	Pacobo	Menagère	05541499 91	
51	30/09/23	N'Goran Kouan Timothée	M	Pacobo	cultivateur	01062732	
52	30/09/23	N'guessan Kouamé Kevin	M	Pacobo	Eleveur	07582128 49	
53	30/09/23	Diby Akissi Jeannette	F	Pacobo	Commerçante	05760429 04	
54	30/09/23	N'Goran Aha Ivonne	F	Pacobo	Menagère	01515560 03	
55	30/09/23	Kouassi Akissi Danielle	F	Pacobo	commerçante	07031897 85	

N°	Date	Noms-Prénoms	Genre	Structure	Fonction	Contact	Signature
56	30-09-2023	Kouamé Kouadio	M	[illegible]	Agriculteur	05-05-69-90-46	
57	" " "	Kouassi Kacou Kouadio	M	Pacobo	Agriculteur	05-75-29-18-38	
58	" " "	Yao Koman	M	Pacobo	Agriculteur	05-45-52-14-19	
59	" " "	Akanni Jackson	M	Pacobo	Agriculteur	01-57-11-78-01	
60	" " "	Koffi N'Goran Joel	M	Pacobo	Agriculteur	07-42-26-60-77	
61	" " "	Kacou Amenan	F	Pacobo	Menagère	05-75-02-20-29	
62	" " "	Kouamé Attou	F	Pacobo	Ménagère	05-07-60-00-82	
63	" " "	Kacou Akissi	F	Pacobo	Ménagère	05-LM-75-49-26	
64	" " "	Ama Celine	F	Pacobo	Ménagère	07-02-32-[illegible]	
65	" " "	N'Dri Achebe	M	Pacobo	Agriculteur	07-09-48-[illegible]	
66	" " "	Kouassi Attebe Edmige	F	Pacobo	Ménagère	05-06-01-43-50	
67	" " "	Bamoan Flore	F	Pacobo	Menagère	07-02-32-[illegible]	
68	01-10-2023	Ahoudjore Kouadio Lucien	M	Pacobo	Agriculteur	05-45-43-[illegible]	
69	" " "	Attinbre N'guessan	M	Pacobo	Agriculteur	05-44-76-88-43	
70	" " "	N'dri Koffi Norbert	M	Pacobo	Agriculteur	07-88-39-28-92	
71	" " "	Kacou Kohan Gerard	M	Pacobo	Agriculteur	05-95-25-98-28	
72	" " "	N'dri Kouame Charles	M	Pacobo	Agriculteur	07-[illegible]-06-72-11	

N°	DATES	Noms et Prénoms	M/F	Pacobo	Fonction	EMAIL Contact	Signature
73	30/9/2023	Aboua GBRE N'Guessan	FE	Pacobo	Cultivateur	07 46 09 71 11	+
74	30/9/2023	Kouame AMOIN THERESSE	FE	Pacobo	MENAGERE	05 95 46 51 54	X
75	30/09/2023	YAO KOUASSI Ignace	M	PACOBO	Technicien Agricole	07-58-51-76-99	
76	30/09/2023	Attoungbre Junior	M	PACOBO		01-70-55-20-72	
77	30/09/2023	Yao Attoungbre gregoire	M	PACOBO	Planteur	07770667 52	
78	30/09/2023	Yao affou et Isabelle	FE	PACOBO	commerçant	01-03-09-16-13	X
79	01/10/2023	YAO BEJAH REBECCA	F	PACOBO	Commerçante	07-68-38-37-72	
80	01/01/2023	KOUAKOU N'GUESSAN SYL.	M	Pacobo	Planteur	07-47-27-59-54	
81	01/01/2023	BOLE KONAN SIMEON	M	PACOBO	Planteur	07-47-97-02-89	
82	01/01/2023	BOLE KOUAME ABRAHAM	M	PACOBO	ouvrier BANNACI	05-55-01-93-33	
83	01/01/2023	N'GUESSAN KANGA	F	PACOBO	MENAGERE	05-66-62-87-16	+
84	01/01/2023	ALLOU KOUASSI ALFRED	M	PACOBO	PLANTeur	05-06-13-34-73	
85	01/01/2023	KOUASSI Koffi Jules	M	PACOBO	PLANTeur		
86	01/01/2023	SAVANÉ ASSIATA	F	PACOBO	MENAGère	05-04-14-27-39	+
87	01/01/2023	MORY FREH SAVANÉ	M	PACOBO	Cultivateur MENAGère	01-53-29-24-88	X
88	01/01/2023	Attoungbre ASSAHORÉ N'GORAN	F	PACOBO	MENAGère		

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . INFORMATIONS
- . ECHANGES

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** KOUIBLY **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KOUIBLY

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		BITY SERGE	M	DS KOUIBLY	DD Santé	sergebity@yahoo.fr	
		Dato TAHA Marcellin	M	DD construction	DD CLY	Pas mail/tel.	
		Kouakou Kouassi Jean Sylvain	M	DD Agriculture	Agent OPA	kouakoujean8666@Gmail.com	
		Bouh André	M	SODECI	Sodeci Agent local	Bouhandre@om.	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- · INFORMATIONS
- · ECHANGES

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** ZOUAN-HOUNIEN **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TEAPLEU / BAUHEBLEU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		Depieu Dja Daniel	M		Chef du village	07 48 10 61 62	
		Douheu Kako Michel	M		Secrétaire du chef	07.47.07.48.49	
		Gongbé T. Alphonse	M		Notable du chef	07 57 04 62 42	
		Meanhoué Pascal	M		Chef de Terre	07 09 71 26 94	

		Delemien T. Léonce	F			07. 08 08 70 96	
		Depieu Gonkanou	H			07 07 15 54 53	
		Bleu Kposso ISidore	H			07 47 10 02 90	
		Gakoun Kpangbeu				07 09 88 53 58	
		Kpéa Mékapeu Célestine	F				
		Nunmun yvette	F			07 87 64 73 15	
		ouelieu Manlo Bertin	H			07 48 62 8625	
		Doh G. Maralin	H				

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . INFORMATIONS
- . ECHANGES

REGION : TONKPI **DEPARTEMENT :** BIANKOUMA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SIPILOU / GBANGOUALE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
		MANIGA TOKPA LAMBERT	M		chef de tribu	0797070336	
		MANIGA BLAGBEU	M		Chef de village	0797132469	
		MANIGA DELY	M		Notable	0709124962	
		BIONANDE TOKPA	M			0709778565	

		MANIGA TOKPA JOSEPH	M		Président des jeunes	0797137546	
		MANIGA PIERRE			planteur	07702035 1	
		MANI GA KLANIE				0797085970	
		MINGA DAVID				0797058159	
		KEFFAMO ANTOINE	M			0757899905	
		TOKPA MONMI				0788711738	
		KOUITY BORIS				0797074166	
		MANIGA KOUITY ROBERT					
		DIONANDE FELIX				0787919442	
		FONA MANI GA				0758204472	
		YABALE DIONANDE					
		BAMBA JOYEUH					
		PIANLE BAYO			Présidente des femmes		
		IRIE BI FOUANIE JEAN			ESP Sipilou	0747294440	
		DIONANDE PACOME				0789630 70	
		SOUNAHORO JEANNETTE					
		MANIGA SATY					

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATIONS INDIVIDUELLES.

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** Bondoukou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Bondoukou

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	18-09-2023	MAMBE CLEMENT	M	MINHAS DE Hydraulique	Directeur Regional	mamclet@yahoo.f	
02	18-09-2023	IKOUAME Kua	M	Easy Manageme	Consultant Sociologue	kramanoukem@gmail.com	
03	18-09-2023	KOFFI Jean-Pierre	M	Easy Manageme	Consultant Environnemental	jjpkoffi@gmail.com	

		Sonte Henri 08 @gmail.com	Infirmier DS Sakassou	CSR-D Tangamourou DS Kouassako	M	Sonté Henri	21/09/23	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES ABRADINOU

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE à ABRADINOU

REGION : INDENIE-DJUABLIN **DEPARTEMENT :** BETTIE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	03.10.23	ADOKIS ALICO Blaise	M			07.07.03.22.21	
	11	IVANOU YAPI PASCAL	M			07.09.09.74.28	
	11	Dr. Koumé Kra	M	Easy Management	Consultant Socio-Eco	07 08 35 88 33	

		Eltiengne Tanoh Daniel	M			0759876267	
		Koffi Assi Antoine	M			0709758745	
		Ehousson Afia Marc	M			0777530309	
		Ehousson Kouao	M			04-09-75-89-12	
		Kouao Alico Germain	M			0759799860	
		Bou Kouadio Charles	M			0747167279	
		Binde Binde Oliser	M			0748899706	
		Kouahie Aklan Badou	F			0748324906	
		Tiémélé Kakoubla	F				
		Koffi Andjibi	F			0747776234	
		Assi Akoua	F			0768493792	
		Nessou Eba	F			0789290127	
		Ehousson Assebla	F				
		Kokora N'Doua.	F				
		Brou Aka Franck				07-77-46-23	
		Kani Amboffo	F			0708957211	
		Ehousson Felix	M			0709986609	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE à BOUNDI

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** BOUNDOUKOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01		N'guettia Yacouba D.	M		Chef du village		
02		N'guettia Adama D.	M		P-Jeunes	01-01-89.30.24 07 57 82 33 79	
03		YAO MICHEL	M		PROMOTEUR	01 02 69 69 03	
04	22-09-2023	Dr. Kouamé Kua	M	EASP Management	Consultant Socio-Eco	kouamejeanbaptiste@gmail.com 0708358833	

Page 1 sur 2

		KONIAOLE HUBERT	M			05,04,54,53,97	
		KONADIO PASCAL	M			05 54 68 09 47	
		KONADIO TAKIA	M			01 41 38 74 48	
		KOBENAN DENIS	M			05 65 32 95 54	
		BONSSONOKI PASCAL	M			01 02 51 39 09	
		KOSSIA THERESE	F				
		KOSSIA DELPHINE	F				
		AMAN BEATRICE	F				
		AFFONO KONOYÉ	F			01 01 18 84 91	
		AMAN TEYA	F				
		KOBENAN DONGO	M			05 06 77 99 88	
		KONIAOLE SAMUEL	M			07 69 56 21 81	
		AFFONO CLARISSE	F				
		AFFONO ALICE	F				
		AFFONO BOGOTON	F			05 06 37 61 71	
		DIE YAO	M			01 01 16 84 77	
		YAO NOEL	M			01 51 70 11 05	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE A N'GUESSAN-BRINDOUKRO

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** KOUN-FAO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TIENKOIKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	29/09/2023	Nanan N'Gbaka Kpanguè	chef village		chef de village	05 66 73 34 78	
2	29/09/2023	Nanan Kouablan Mangan Samuel	notable		chef notable	05 44 42 34 86	
3	29/09/2023	Nanan Kouamé N'Zian Gaston	chef de cour		Patriarche chef de cour	05 56 50 87 69	
4	29/09/2023	Natté Koffi	secrétaire chef		Secrétaire du chef	01 02 25 60 65	

Page 1 sur 2

5		Cl Koffi Brognan	M		Président intérimaire COGES	01 02 83 14 81 07 07 84 70 13	
6		KOUAME BROU ROMEO	M		ancien Président des jeunes/notable	05 05 40 79 90	
7		Kouamé Kongui Justin	M		vice Président des jeunes	05.04-43.26.07	
8		yao Konassi Marcel Lucal	M		notable	—	
9		Dr. KOUAME KRA	M	Easy Management	Conseil Bois-éco	07 08 35 88 33	
10		Konassi Adjoua Hortence	F		Présidente des femmes	05 75 40 75 85	
11		Adjoua Niangoran	F		Vice présidente des femmes	01 52 97 23 74	
12		N'Goran M'Bra Sahantin	M		Président COGES école	—	
13		Yao Tehua	M		Trésorier COGES école	—	
14		Ezé Konassi	M		Président mutuelle du village	05 05 60 74 18	
15		YAO Tchia Roucadio	M		Président de la Association YEKANI-Bonoua	07 07 35 29 17 01 42 51 07 77	
16		ATTA Konassi Olivier	M		notable	05 56 18 57 15	
17		Kouakou N'Dourboum Richard	M		jeune	05 00 99 11 59	
18		Konassi N'Zian Albert	M		notable	—	
19		Kouadio Bilé Clément	M		Retraité notable	07 77 29 53 79	
20		Yao Fienin Roland	M		ASC	05 75 05 54 21	
21		Dr KOFFI Jean-Pierre	M	Easy Management	Consultant Environnement	20 07 74 92 07	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
: : Localité OUATTE

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** KOUN-FAO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KOUN-FAO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01		KONE YACOUBA	M	CSRDT Ouatto	IDE	0709029107	
02	23/09/23	Dr KOFFI Jean-Pierre	M	EASY MANAGEMENT	Environnementaliste	0707747207	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation - Cadre institutionnel et QUALITE

REGION : GOH-DJIBOUA **DEPARTEMENT :** Koun-Fao **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Koun-Fao

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	23-09-2023	Kouan KOUADIO Kra Jean BOSCO	M	Chefferie	Chef du village	07-49-05-76-87	
2	23-09-2023	Tehua Koffi Hubert	M	Secretaire du chef	S G	tehuakoffi20@gmail.c 07 08 55 44 57	
3	23-09-2023	Yao Adingra Etienne	M	Jeune			
4	27-09-2023	Dr. Kouakou Kra	M	Consultant SOCIO-ECO		kouakoukra2440@yahoo.fr 07 68 57 80 33	

5		Kra Solange	F	Femme	Menagère	0708372378	
6		Kindo K. Maxime	M	ASC	ASC	0759436342	
7		Koffi Gbotto	M	Planteur			
8		Adjoumani Jean C.	M	Planteur			
9		Koumé Edmond	M	Etudiant		0708 5544 51	
10		Yao olivier	M	Planteur			
11		Kouassi Yopoga	M	Planteur			

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE : DJORO-DJORO

REGION : BONTOUGOU **DEPARTEMENT :** KOUN-FAO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KOUASSI-DATEKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	23-09-2023	DABILA Kouassi	M	Chef intérimaire du village	Planteur	05 05 05 33 50	P.O
02	23-09-2023	AROUNAN Ouattara	M	Notable	Planteur	07 48 30 16 71	
03	23-09-2023	KOUASSI Koffi Alphonse	M	Adjoint au chef du village	Planteur	07 77 33 74 83	
04	23-09-2023	KOUASSI Ama	F	Présidente des femmes.	Ménagère		

Page 1 sur 2

04	23-09-2023	DONGO K. MARTIN	M	PRESIDENT-J	PLANTEUR	05042388 57	
06	23-09-2023	Dr KOUAME Kra	M	E.A.Y Management	Consultant Socio-Eco	Environnementaliste Consultant	
07	23-09-2023	DONGO KOFFI IBRAHIM	M	SECRETAIRE DU VILLAGE	Planteur	07.07.16.83.85	
08	23-09-2023	ALLAGBE ASSOUMAN MOUNIROU	M		ELECTRICIEN	07-08-01-54-64	
09	23-09-2023	DAH SIE ALBERT	M		Planteur	07-01-27-12-54	
10	23-09-2023	ASSOUMAN BROU AMADOU	M		PLANTEUR		
11	23-09-2023	Gnamien N'djoré Kobena	M	Vice-Président des Coges	Planteur	0749211755	
12	23-09-2023	Kouassi KOUAKOU	M		PLANTEUR	05-44-64-27-28	
13	23-09-2023	Assouman Koffi Siriki	M		Planteur	07-77-19-9011	
14	23-09-2023	Drissa Ouattara	M		Planteur	07-48-46-46-22	
15	23-09-2023	Assouman LADJI	M		CONDUCTEUR	05-46-73-13-14	
16	23-09-2023	Kouassi BAKARY	M		Planteur	07-47-28-22-63	
17	23-09-2023	Ouattara ISSOUF	M		Planteur		
18	23-09-2023	Assouman YAYA	M		Electricien	07-07-81-07-23	
19	23-09-2023	Zakaria Siata	F		Ménagère	07.09.99.88.52	
20	23-09-23	Karamoko ASSOUMAN MANSSARA	F		Ménagère	07.49.92.39.85	
21	23-09-2023	ADAMAN AWA KOSSIA	F		Ménagère	07-48-71-28-66	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

DJORODJORO

REGION : **DEPARTEMENT :** KOUN-FAO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** KOUASSI-DATEKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1		N'Dry Kouakou F.	M	CSR-DM Djoro-Djoro	Infirmier	Koffiengnindry@gmail.com	
2		KROKPA Loglochi Sylvie	F	CSR DM Djoro-Djoro	Sage-femme	Krolosylvie@gmail.com	
3		SINAN YAO ADAMAN	M	CSR-DM DJORO-DJORO	AIDE		

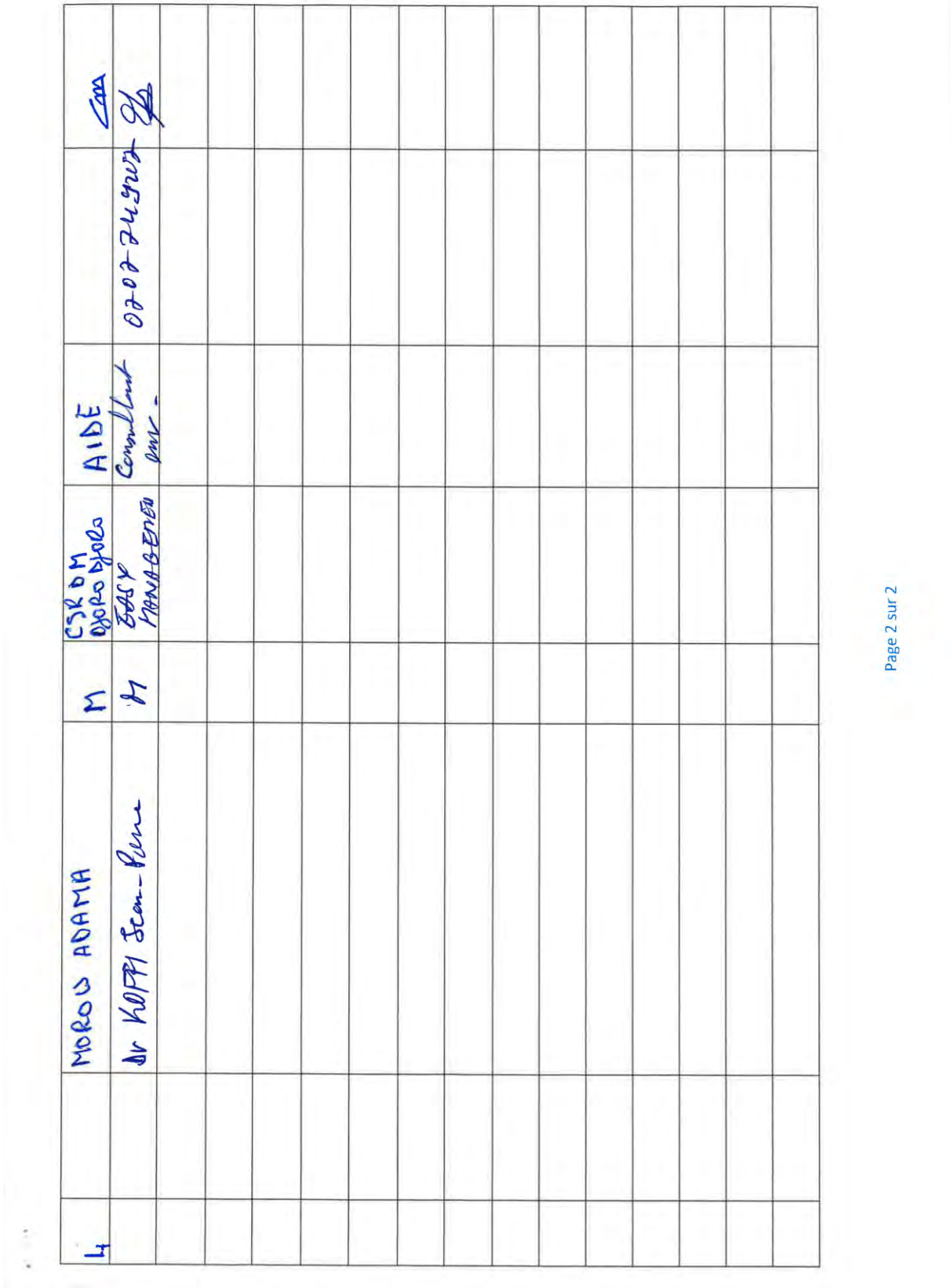
MOROU ADAMA
Dr KOFFI Jean-Pierre
M
CSR DM
AIDE
07-07-24 grvs

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE à ISOBOUAKRO.

REGION : INDENIE DJUABLIN **DEPARTEMENT :** AGNIBILEKROU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGNIBILEKROU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	26-09-2023	NANAN KOUAME Bredou Kaka	M	Chefferie	Chef	07.09 88 31 25	
02	26-09-2023	TANO KOUAO JEAN MARIE	M	Chefferie	Chef Adj	07 08 88 24 55	
03	26-09-2023	KOFFI ETTIEN KOUASSI	M	Chefferie	Notable	07 10 41 21 43	
04	26-09-2023	KOUASSI AMEA	M	Chefferie	Secrétaire	01 41 25 28 05	

05	26-09-2023	Ban Kouamé Michel	M	~~Président Jeune~~ Chefferie	Président des Jeunes	07 57 18 79 30	
06	26-09-2023	Dr. Kouamé Kra	M	Asst Management	Conseiller Technique Socio-Eco	07 08 35 88 33	
07	26-09-2023	Kouassi Koumi	M.	Chefferie	Notable	07 48 51 80 01	
08	26-09-2023	Kouamé Ghislain	M	Che	infirmier	07 47 57 54 92	
09	26-09-2023	Ahi Malan Denis	M	11	Chef de cours	07 79 94 44 47	
10	26-09-2023	Ahua Ettien Koffi	M	11	Président Coges santé	07 47 55 41 58	
11	26-09-2023	Yahua Ayoya Benoit	M	11	Trésorier Coges santé	07 08 20 46 32	
12	26-09-2023	Djedou Eba	F	11	Organisatrice des femmes	07 47 26 44 04	
13	26-09-2023	Kra ~~Ano~~ Ettien Marie Clotilde	F	11	Présidente des femmes	07 57 22 89 56	
14	26-09-2023	Kouamé Robert	M	11	Commissaire au compte.	07 08 07 97 87	
15	26-09-2023	Kanga Aka Basile	M	11	Planteur	07 88 59 78 29	
16	26-09-2023	Kouassi Kouim	M	11	Planteur	07 47 52 12 64	
17	26-09-2023	Brou Abbeh Jacques	M	11	Planteur	07 79 57 98 84	
18	26-09-2023	Brédoumou Kouamé H	M.	11	Planteur	07 89 24 23 01	
19	26-09-2023	Bouadi Akouassi Françoise	F	11	entretien du village	07 07 74 66 46	
20	26-09-2023	Kouamé Bomalé François	M	11	Commerçant	07 47 91 60 15	
21	26-09-2023	Bambara Kouadio Gerard	M	11	Planteur	07 49 37 85 30	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : INFORMATION PA PSGOUV

REGION : GONTOUGO **DEPARTEMENT :** TANDA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TANDA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	21/09/23	AMOA BROU RACHEL A. GPSE GNANGORAN	F	Prefecture	SG	amoarachel@yahoo.fr	
02	21/09/23	KOFFI ONESIME	M	Prefecture	Chef Cabinet		
03	21/09/23	Dr KOFFI JEAN PIERRE	M	EASY MANAGEMENT	Environnementaliste		
04	21/09/23						

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE à MANZAN-KOUASSI

REGION : INDENIE-DJUABLIN **DEPARTEMENT :** Agnibilékrou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Akoboissué

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	27-09-2023	Nanan Ghanian Kouao	M	chefferie	chef	05 04 79 03 59	X
02	27-09-2023	Kouao Nguessan Parfait	M	chefferie	SG	0504284302	
03	27-09-2023	NANOU Kouadio	M	chefferie	Notable	0556054168	X
04	27-09-2023	Koua Kou Kouakou	M.	cheferie	Notable	07-57530346	

05	27-09-2023	Dr KOUAME KRA	M	Easy Dongnet	Consultant socio-Eco	07083 58833	
06	27-09-2023	Kouadio Nida.	F	menagere		05-74-19-17-23	
07	27-09-2023	Koffi AKOUA	F	menagère		0504677374	X
08	27-09-2023	GNAmien Ble.	F	menagere		0505032946	
09	27-09-2023	PAN Koffi	M	Planteur		05-46-78-66-20	
10	27-09-2023	Kouacou A. Koffi	M	Planteur		01-53-05-43-76	
11	27/09/2023	KOUADIO AMIAN CYRILLE	M	ETUDIANT		0505748970	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

: MANZANOWAN.

REGION : Indenié Djuablin **DEPARTEMENT :** AGNIBILEKROU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Ako Soissué

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	27/09/23	ASSIELOU Ethile Jushilley Dorcas	TT	CSR Manzanouan	IDE	manzanouan2021@gmail	
02	27/09/23	Kouamé David Constant	M	CSR Manzanouan	IDE	Kouamedavid890@gmail.com	
03	27/09/23	ANDON Ablan Gaëlle	F	CSR MANZANOUAN	SFDE	05-55 05 31 33	

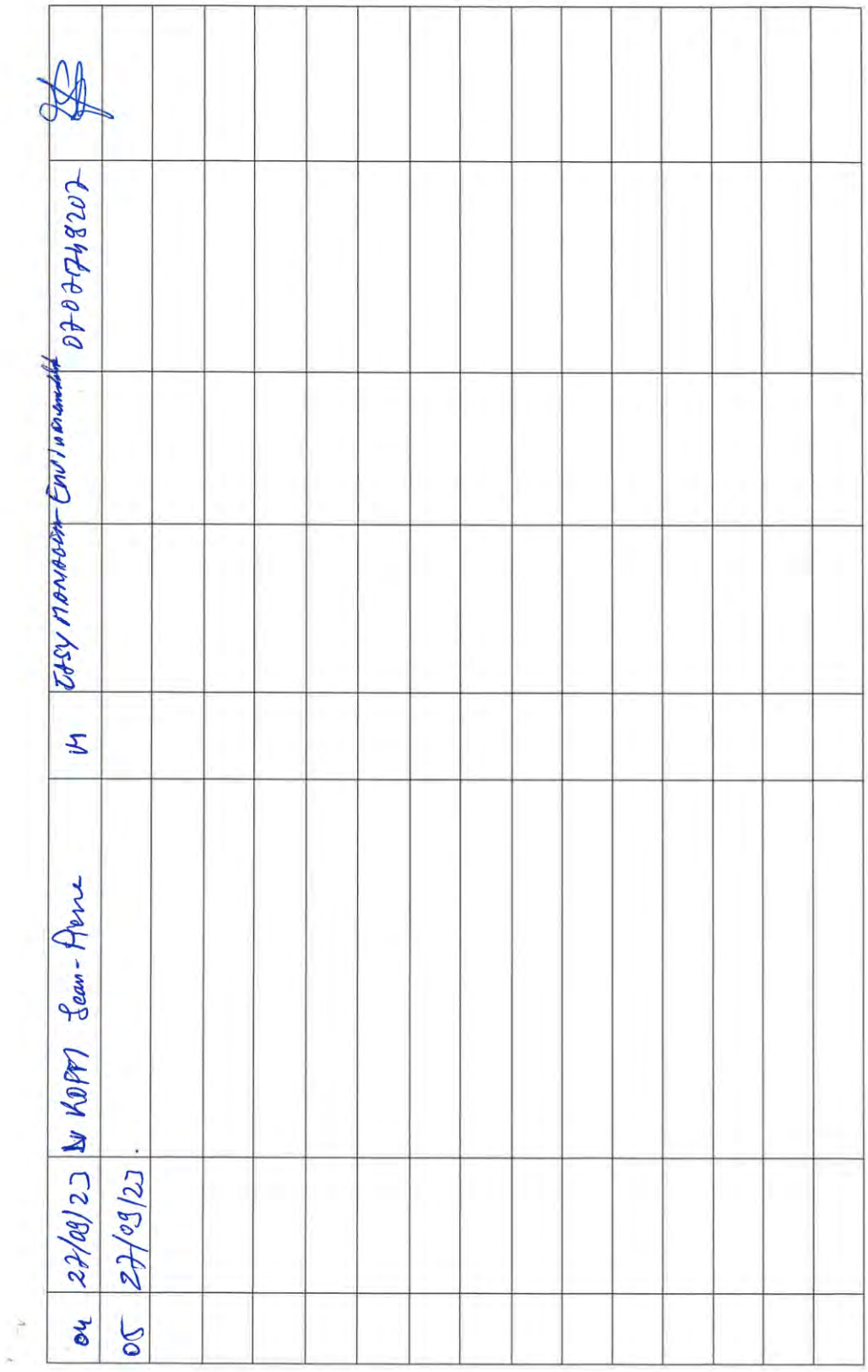

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES (COMMUNAUTÉ)

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

: TANGAMOUROU

REGION : GOALTOUGO **DEPARTEMENT :** TANDA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TANDA

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	21-09-2023	DONGO TANOH Kouakou	M	Tangamourou	Chef de Village	0708673545	
02	21-09-2023	KALO Kouamé Comoé	M	11	Notable	0749071166	
03	21-09-2023	KOFFI JEAN-PIERRE	M	EASY Manager	Env/resp parentalité	0707249202	
04	21-09-2023	KOUAME Kia	M	EASY Management	Consultant Socio-Eco	07083-88333	

		KOBENAN Adingra	M	Tanguehouron	Notable	11 ans	
		KOUAKOU Kékré Prosper	M	11 ans	Représentant du Président des Jeunes	0705791479	
		ADJOUMAN Akéhon Marie	F	11 ans	Représentante des Jeunes Filles	11 ans	
		TANOH Yaka Christine	F			07 88 15 21 7	
		TANOH Kouadio Noël	M			05 04 60 65	
		TANOH Kouadio Patrick	M			05 03 85 91 97	
		ADINGRA Koffi Yishay				07 82 43 40 5	

Annexe 3: TdR du Constat d'Impact Environnemental et Sociale (CIES)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA-PSGOUV) P-CI-A00-011

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Termes De Référence

VALIDES PAR L'ANDE

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION *4*

II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE *5*

III - CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE *5*

IV - OBJECTIFS DE L'ÉTUDE *5*

V - CONSISTANCE DES TRAVAUX *6*

1) **Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC** **7**

2) **Travaux de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).** **9**

3) **Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social** **15**

VI - MISSION DU CONSULTANT *16*

1) **Description du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous-projet :** **17**

2) **Description de la situation socio-environnementale initiale de la zone du sous-projet :** **18**

3) **Description du sous projet** **19**

4) **Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet** **19**

5) **Analyse et proposition de mesures de gestion des risques** **22**

6) **Formulation de recommandations relatives aux impacts potentiels** **22**

7) **Changements climatiques** **22**

8) **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** **23**

9) **Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport** **25**

VII - DUREE- DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE *26*

VIII - PROFIL ET EQUIPE DU CONSULTANT *27*

IX - CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT *33*

I - INTRODUCTION

En 2018, le Gouvernement de Côte d'Ivoire tenant compte de l'urgence à renforcer le rythme d'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural, a décidé de la mise en œuvre d'un programme social multisectoriel, dénommé Programme Social du Gouvernement (PSGouv), sur la période 2019-2020. Il vise à intensifier l'action sociale du Gouvernement pour avoir un impact plus important sur le quotidien des populations, notamment les couches les plus vulnérables. Il s'agit à travers des mesures fortes de répondre aux attentes des ivoiriens en rendant les services sociaux de base plus perceptibles par les populations et en améliorant significativement leur pouvoir d'achat afin d'accentuer la lutte contre la pauvreté.

Le projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), comprend quatre composantes dont :

- Composante A : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.
- Composante B : Emploi des jeunes et entreprenariat a pour objectif notamment l'amélioration des conditions de vie et le renforcement des capacités. La sous composante sécurité alimentaire vise à améliorer les techniques de production, à accroitre les productions, à améliorer la prise en compte du Genre…

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du projet, s'est vu classé en catégorie 2 conformément aux exigences du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement et selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque Africaine de Développement. Cinq (5) Sauvegardes Opérationnelles (SO) de son Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) sont déclenchées à savoir : (i) SO1 « Evaluation Environnementale et Sociale » (ii) SO2 « réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation) » ; (iii) SO3 « biodiversité, ressources renouvelables et services éco systémiques » ; (iv) SO4 « prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources » et (v) SO5 « conditions de travail, santé et sécurité ». Par conséquent, un instrument de sauvegardes a été élaboré à savoir un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

Les activités ou sous-projet de la Composante A : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité du PA-PSGOUV devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant leur réalisation conformément au CGES.

II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

La Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatifs aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental en République de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), selon la nature de leur impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs et de la communauté.

Les présents Termes de Référence (TdR) ont été élaborés pour la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de :

- Réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- Réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

Les Termes de Référence (TdR) situent le mandat et le profil du Consultant (firme) à recruter en vue de réaliser le CIES conformément au cadre politique, législatif et réglementaire en matière d'environnement de Côte d'Ivoire et aux Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

III - CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

Le CIES doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du sous-projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne la description des milieux biophysique et humain, il sera nécessaire de faire ressortir les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations…). Les sources de renseignements doivent être données en référence.

IV - OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le but du CIES est (i) d'identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ; (ii) de déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ; (iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet et (iv) de recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale.

De manière spécifique, et conformément à la réglementation en vigueur en matière d'évaluation environnementale, l'étude consistera à :

- décrire de façon synthétique le sous-projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du sous-projet) ;

- décrire l'état initial des milieux naturels et humains de la zone du sous-projet et les composantes susceptibles d'être affectées ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux ;
- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement ; identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du sous-projet ;
- examiner les conventions et protocoles dont la Côte d'Ivoire est signataire en rapport avec les activités du sous-projet, présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés) du sous-projet ; cette analyse des impacts devra considérer les risques de violence basées sur le genre et les conflits sociaux ainsi que l'emploi et les conditions de travail des mineurs (travail des enfants) ;
- réaliser des consultations des parties prenantes au sous-projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.). Les procès-verbaux y compris les listes des participants à ces consultations seront annexés au rapport de CIES.
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental et social pour assurer le respect des exigences légales, environnementales et sociales. Ce PGES devra par ailleurs, décliner les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre dudit PGES, évaluer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs et proposer des mesures de renforcement des capacités y relatives si besoin est ;
- faire une analyse des risques et définir un mécanisme de gestion des risques et accidents.

Le contenu de cette étude exige un certain nombre de tâches à exécuter par le Consultant qui sera chargé de sa réalisation.

V - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du sous projet santé, des travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC seront réalisés dans les régions du Guémon, du Haut-Sassandra, du Cavally, du Tonkpi, de la Marahoué, du Bélier, du Tchologo, du Poro, du Kabadougou, de l'Indenié-Djuablin, du Gontougo, de l'Agneby-Tiassa à travers l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP-SANTE).

S'agissant de la réalisation des 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH), les travaux seront réalisés sous la conduite du Ministère de l'Hydraulique par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP Hydraulique) dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, Lagunes, Marahoué, Haut-Sassandra, Poro, Bagoué, Nawa, Gbêke, San Pédro, Gontougo, Indénié Djuablin, Kabadougou, Tchologo, Bélier, Tonkpi, Cavally et Guémon.

Concernant la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et la construction d'un centre social, les travaux seront réalisés sous la conduite du Ministère en charge de la protection sociale par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP-Protection Sociale) dans les régions du Guémon, de la Marahoué, du Bélier, du Worodougou, de l'Indenié-Djuablin, de l'Agnéby-Tiassa, de San Pedro, et des Lagunes.

La consistance de ces travaux se présente comme suit :

1) Travaux de réhabilitation/construction ~~et~~ équipement de 40 ESPC

Les travaux seront réalisés sur des espaces de terrain déjà disponibles au centre de santé. De façon générale, les travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC concernent :

- **la construction de neuf (9) nouvelles maternités** en complément des dispensaires existants, d'un laboratoire dans un centre de santé urbain et éventuellement de clôtures. Les travaux portent sur des terrassements, le gros œuvre, la vitrerie, la plomberie sanitaire, l'électricité, la peinture et tous les autres corps d'état techniques. Les travaux seront réalisés sur des espaces de terrain déjà disponibles au centre de santé.
- **la réhabilitation des ESPC de tous les 40 sites** portera éventuellement sur le gros œuvre, l'étanchéité des toits, la plomberie sanitaire, l'électricité, la menuiserie bois, la vitrerie, la charpente couverture et la peinture, etc. Ces travaux vont nécessiter des démolitions et déposes au renouvellement de plusieurs appareillages, menuiseries bois et/ou à la révision ou reprise de certaines installations ;
- **l'achèvement de travaux qui portera** à la fois sur la réhabilitation de ce qui est déjà fait et la construction de ce qui n'est pas exécuté ;
- **les équipements des centres de santé** concernent :
    - Les équipements biomédicaux constitués essentiellement de petit matériel, d'instrumentation et de quelques gros équipements de gabarit moyen tel que les autoclaves de paillasse, etc. Outre ces équipements, il y a les mobiliers, notamment les mobiliers médicaux tels que les tables de consultation et tables d'accouchement, etc.
    - Les équipements techniques tels que les incinérateurs et éventuellement les groupes électrogènes qui seront à déterminer en fonction des besoins et du budget.

Le tableau suivant présente la liste des ESPC à réhabilité et à construire dans les différentes régions.

Tableau 1 : ESPC dans les différentes régions

REGION	DISTRICT SANIT.	ESPC	TYPE DE TRAVAUX
GONTOUGO	Tanda	CSR Tangaramourou	Réhabilitation
	Koun Fao	CSR DjoroDjoro	Réhabilitation
	Koun Fao	CSR N'Guessan Brindoukro	Réhabilitation
	Bondoukou	CSR BOUDI	Achèvement, construction des logements du CSR
INDENIE	Béttié	CSR Abradinou	Réhabilitation
	Agnibilékrou	CSR Manzanouan	Réhabilitation
	Agnibilékrou	CSR Yobouakro	Réhabilitation
BELIER	Didiévi	CSR N'Globo (N'Zipkli-Séssekro)	Construction d'une Maternité et d'un logement sage-femme
	Toumodi	CSR Didablé	Construction de maternité, logements sage-femme
	Yamoussoukro	CSR KONGOUANOU	Construction de maternité, logements sage-femme de IDE
TIASSA	Tiassalé	CSR Broubrou	Réhabilitattion
		CSR Botindé	Réhabilitattion
MARAHOUE	Zuenoula	CSR Ziduho Bouenou	Réhabilitation
	Bouaflé	CSR Diacohou Nord	Réhabilitation
	Sinfra	CSR Huafla	Réhabilitation
AGNEBY	Agboville	CSR M'BROU	Réhabilitation
		CSR Offa	Réhabilitation
		CSU Guéssiguié	Réhabilitation
GUEMON	Kouibly	CSR Taobly	Achevementet construction des logements
TONKPI	Sipilou	CSR Glangoualé	Réhabilitation

REGION	DISTRICT SANIT.	ESPC	TYPE DE TRAVAUX
KABADOUGOU	Odienné	CSU TIENkO	Réhabilitation
	Odienné	CSR Sanaférédougou	Réhabilitation
	Odienné	DR Gouenzou	Réhabilitation
PORO	Sinematiali	CSR Pitiégomon	Réhabilitation
	korhogo 2	CSR Tiotiéri	Réhabilitation
CAVALLY	Toulepleu	CSR Bohobly	Construction
		CSR Diaibly	Réhabilitation
HAUT SASSANDRA	Vavoua	CSR Déragon	Achèvement + logements
	Zoukougbeu	CSR Zoukpangbeu	Construction de la maternité et du logement de la sage-femme de Zokpangbeu
GUEMON	Bangolo	CSR Zéregbo	Réhabilitation
	Bangolo	CSU ZEO	Construction du laboratoire + Rehabilitation
	Duekoue	CSR Guitrozon (Petit Duékoué)	Réhabilitation
TCHOLOGO	Ouangolo	CSR Nabingué	Réhabilitation
		CSR Ouamélhoro	Réhabilitation
		CSU Niéllé	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Niéllé
		CSR Lafokpokaha	Construction des logements de l'infirmier et de la sage-femme de Lafokpokaha

2) Travaux de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).

De façon générale, les travaux concernent la réalisation de forages neufs équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH)

Les tableaux suivants présentent les sites des cent (100) forages à réaliser dans les différentes régions et par lot.

Tableau 2 : Sites des 100 forages à réaliser

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	OKROUYO	AMANIKRO	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU	1
		SOUBRE	SOUBRE	TOUBADOUGOU	FORAGE TARI	1
		SOUBRE	GRAND-ZATTRY	FATAMA	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU ET INTERMITTENT	1
		MEAGUI	OUPOHUO	ANGAKRO	forage tari	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	KRAKRO2	mauvaise qualité de l'eau et intermittence de l'eau	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	KRA KANGAKRO	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU ET INTERMITTENT	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	M'BRAKRO	mauvaise qualité de l'eau et intermittence de l'eau	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	ASSOUMANKRO	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU / EAU BOUEUSE	1
SAN PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	GABIADJI	GOLIKRO	Forage tari	1
		SAN-PEDRO	GABIADJI	LOUKOUKOUAMEKRO	Forage intermittent	1
		SAN-PEDRO	GRAND-BEREBY	KLOTOU	Forage tari	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO	Eau de mauvaise qualité	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	MONOGAGA	Forage tari	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	GRAND GABO	FORAGE TARI	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	PONT BASCULE	FORAGE TARI	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	PONT BRIME	Eau de mauvaise qualité	1
COMOE	INDENIE-DJUABLIN	ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO	Le forage a tari depuis plus de 15 ans.	1
		ABENGOUROU	ANIASSUE	NZIPRIKRO	mauvaise qualité de l'eau et intermittence de fonctionnement de la pompe	1
		ABENGOUROU	EBILASSOKRO	ISSOUFKRO	Forage tari	1
		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	WAKANDE	mauvaise qualité d'eau	1
		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	PK SCIERIE		1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
DENGUELE	KABADOUGOU		PREFECTURE	KENINGOUARA	Forage intermittent. Forte population pour un seul point d'eau. Les populations s'approvisionnent momentanément à partir des rivières, marigots.	1
		ODIENNE	BAKO	SANGBANI2	1 Forage réalisé par le Conseil Régional	1
		ODIENNE	BAKO	FANDASSO	1 Forage réalisé par le Conseil Régional	1
		ODIENNE	DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO	Forage tari	1
		ODIENNE	ODIENNE	BARADJAN	Point d'eau à l'école intermittent. Problème d'hygiène au niveau des latrines	1
		KANIASSO	MAHANDIANA-SOKOURANI	MAFINDOUGOU	nouvelle localité ajoutée	1
		GOULIA	FIELA	FIELA	nouvelle localité ajoutée	1
		ODIENNE	BAKO	BADIOUALA	1 Forage réalisé par le Conseil Régional	1
LACS	BELIER	DIDIEVI	MOLONOUBLE	ASSANKRO	Forage tari	1
		TOUMODI	DJEKANOU	ADJUDENTKRO	Forage tari	1
		TOUMODI	DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO	Forage tari	1
YAKRO	YAKRO	YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO	Forage intermittent à peine si l'on peu avoir plus de 3 cuvettes d'eau par jour	1
		YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO	Forage intermittent (eau boueuse)	1
LAGUNES	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO	Forage tari	1
		AGBOVILLE	RUBINO	SEGBEVIE	Forage tari	1
		TAABO	TAABO	AKAKRO	Forage tari	1
		TAABO	TIASSALE	AKAKRO	Forage tari depuis plus de 30 ans	1
		TAABO	TIASSALE	GNANKANGANKAN	Deux forages taris	1
	GRAND PONTS	GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KOGODJAN	nouvelle localité ajoutée	1
		GRAND-LAHOU	ATTOUTOU	KONOU	nouvelle localité ajoutée	1
		GRAND-LAHOU	GRAND-LAHOU	KATIEPLE	Forage intermittent	1
		GRAND-LAHOU	GRAND-LAHOU	PETIT BOUNA	Forage intermittent	1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
CAVALLY	CAVALLY	GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE	Forage bouché, à remplacer	1
		GUIGLO	GUIGLO	KRIDY	Forage intermittent, à remplacer	1
		GUIGLO	GUIGLO	PARIS-LEONA	Forage intermittent, à remplacer	1
		GUIGLO	GUIGLO	ZRO	Forage bouché, à remplacer	1
MONTAGNES	GUEMON	BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO	Mauvaise qualité de l'eau	1
		DUEKOUE	BAGOHOUO	EMMAKRO	Forage intermittent	1
		FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY	Forage situé au cimetière	1
		KOUIBLY	KOUIBLY	TOBLY	Ouvrage situé au cimetière	1
	TONKPI	BIANKOUMA	GBANGBEGOUINE	GOUETIDIE	Forage tari	1
		BIANKOUMA	SANTA	BLITA	Forage bouché	1
		MAN	MAN	YEBEGOUIN	Forage tari	1
		MAN	SANGOUINE	TROHVILLE(Pt Sangouiné)	déplacement de 7 localités	1
HAUT SASSANDRA	HAUT-SASSANDRA	DALOA	DALOA	BEKIPREA	Le forage existant a tari	1
		ISSIA	ISSIA	LOBIA	Forage tari	1
		ISSIA	NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO		1
		ISSIA	NAMANE	TOLAKRO		1
		ISSIA	SAÏOUA	BADEKRO	Mauvaise qualité de l'eau	1
		ISSIA	SAÏOUA	BETEKELEDOUGOU	Localité de plus de 3000 habitants avec école primaire de six (06) classes, existence d'un puits	1
	MARAHOUE	SINFRA	KONONFA	KOUAKOUKANKRO	forag bouché	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	N'GORANKRO	forage intermittent	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	KARAMOKOKRO	Forage tari (non fonctionnel depuis sa réalisation)	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	ROBERTKRO	Forage tari depuis 8 ans	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	TOKLOSSOU	Forage tari	1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
SAVANES	BAGOUE	BOUNDIALI	GANAONI	SOKOURANI	forage complémentaire	1
		BOUNDIALI	SIEMPURGO	KATIERE	Forage bouché	1
		BOUNDIALI	SIEMPURGO	PINDIOU	Forage tari	1
		BOUNDIALI	SIEMPURGO	SOGO	Forage bouché	1
		TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO	Forage bouché	1
		TENGRELA	DEBETE	KAPEGUE	Forage intermittent	1
	PORO	DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	TOUFIDE	1 forage qui tari en saison sèche	1
		DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	NAGOUNONKAHA		1
		KORHOGO	GUIEMBE	YARDJOUMAKAHA	Forage tari, abandonné dans l'ancien village	1
		KORHOGO	GUIEMBE	LATMAKAHA	Forage intermittent	1
		KORHOGO	KORHOGO	GBONKAHA	Forage bouché	1
		KORHOGO	KORHOGO	KOPINVOGO	Forage abandonné	1
		KORHOGO	NAPIE	NANGNONKAHA	Forage abandonné	1
		KORHOGO	KIEMOU	FANVONKAKAHA		1
		KORHOGO	KIEMOU	NATIOMBORO		1
		KORHOGO	KARAKORO	TAGBONKAHA	Forage qui tari en saison sèche	1
	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO	Forage tari	1
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	LARGATONVOGO	forage tari	1
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	PETEINIMPOUVOGO	Forage tari	1
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	ZBEBOUVOGO (Vavoua)	Forage bouché	1
		KONG	NAFANA	SANTOKAHA	Forage intermittent	1
		KONG	SIKOLO	KAREGBOGO	Forage intermittent	1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
VALLEE DU BANDAMA	GBEKE	BEOUMI	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN	Forage intermittent	1
		BEOUMI	BEOUMI	NINDO	aucune pompe existante	1
		BEOUMI	BODOKRO	PLIAKAKRO	Forage tari depuis l'année 2000	1
		BEOUMI	KONDROBO	KOYARABO	Forage tari	1
		BOUAKE	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO	Forage intermittent	1
		SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO	Forage tari depuis 1990	1
		SAKASSOU	SAKASSOU	KAHAKRO Nouveau site	Forage tari depuis plus de 9 ans	1
ZANZAN	GONTOUGO	BONDOUKOU	GOUMERE	MERE	Forage intermittent	1
		BONDOUKOU	LAOUDI-BA	KOHUI	Forage Tari	1
		BONDOUKOU	TABAGNE	GBANE	Forage intermittent	1
		BONDOUKOU	TAGADI	PELEGODI	Forage tari depuis plus de 7 ans	1
		TANDA	TANDA	KOFFI BANGO	Forage tari	1
	TOTAL			100		
TOTAL GENERAL 100 FORAGES NOUVEAUX A REALISER_PA PSGOUV						100

3) Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

De façon générale, les travaux concernent :

- **la réhabilitation des Centres Sociaux de 11 sites :** elle portera éventuellement sur le gros œuvre, l'étanchéité des toits, la plomberie sanitaire, l'électricité, la menuiserie bois, la vitrerie, la charpente couverture et la peinture, etc. Ces travaux vont nécessiter des démolitions, menuiseries bois et/ou à la révision ou reprise de certaines installations ;
- **la construction du centre social d'Agboville :** les travaux vont nécessiter des démolitions et la réalisation d'un nouveau bâtiment ;
- **les équipements de tous les centres sociaux** concernent :
  - Les équipements constitués de matériels et mobiliers de bureaux,
  - Les équipements constitués de matériels informatiques.

Le tableau suivant présente la liste des centres sociaux dans les différentes régions.

Tableau 6 : Centres sociaux dans les différentes régions

	REGION	CENTRE SOCIAL
1	LAGUNES	Réhabilitation et équipement du Centre social de Yopougon
		Réhabilitation et équipement du Centre social de Port-Bouet
		Réhabilitation et équipement du Centre social d'Akoupé-Zeudji
2	AGNEBY-TIASSA	Construction et équipement du Centre social d'Agboville
3	INDENIE-DJUABLIN	Réhabilitation et équipement du Centre social d'Abengourou
		Réhabilitation et équipement du Centre social d'Agnibilékro
4	BELIER	Réhabilitation et équipement du Centre social de Didievi
5	WORODOUGOU	Réhabilitation et équipement du Centre social de Kani
6	GUEMON	Réhabilitation et équipement du Centre social de Bangolo
7	MARAHOUE	Réhabilitation et équipement du Centre social de Bouaflé
		Réhabilitation et équipement du Centre social de Sinfra
8	SAN PEDRO	Réhabilitation et équipement du Centre social de San-Pedro

VI - MISSION DU CONSULTANT

La mission du Consultant consiste à la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour les trois sous projets.

Elle portera spécifiquement sur la réalisation de trois (3) rapports de CIES. Cette mission sera déclinée en trois(3) missions à savoir :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC ;
- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).
- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social ;

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude et pour chaque mission, le consultant (firme) procédera à :

- La validation du plan de travail avec la Coordination Générale **:** confirmation du plan de travail, particulièrement en ce qui concerne les sous-projets concernés par le CIES et les thèmes qui feront l'objet d'analyses plus spécifiques ainsi que des modalités d'intervention, notamment la participation des parties intéressées et des groupes et communautés potentiellement affectés, y compris les populations locales, le processus de consultation.
- La description du sous-projet, analyse du cadre politique, juridique et institutionnel et de la situation socio-environnementale et référence :
- Description du sous-projet : le consultant décrira de façon synthétique le sous-projet et son contexte en se servant au tant que possible de cartes à une échelle appropriée. La description du sous-projet doit inclure les caractéristiques techniques de l'aménagement qui sera réalisé, les matériaux et ressources matérielles et humaines de chantier nécessaires, les installations et services, les activités d'installation, des travaux et d'exploitation, etc. permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées. A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques et modalités de fonctionnements. Cette description prendra en compte entre autres les points suivants :

  - ✓ contexte et justification du sous-projet;
  - ✓ analyse des alternatives ou options du sous-projet ;
  - ✓ localisation géographique du sous-projet ;
  - ✓ plan d'aménagement du site du sous-projet ;
  - ✓ description du processus de mise en œuvre du sous-projet.

1) Description du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous-projet :

Le consultant fera une synthèse de/des :

(i) la politique nationale en matière de protection de l'environnement ;

(ii) la législation et la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé et la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages ; de même que les textes législatifs et réglementaires régissant le domaine du sous-projet. Il rappellera les dispositions-clefs du Code de l'Environnement, du décret relatif aux EIES. Ces textes (Constitution, lois, décret, arrêtés, etc.) inventoriés devront être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulé des textes réglementaires	Dispositions liées aux activités du projet
Constitution Ivoirienne	
Loi cadre n°96-776 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement	

(iii) conventions et accords internationaux et sous régionaux signés ou ratifiés par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de sous-projet ;

(iv) la description des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD applicables au sous-projet dont il faut tenir compte dans le domaine de la protection de l'environnement biophysique et humain aux fins d'assurer la qualité du milieu récepteur aussi bien sur le plan national qu'à l'échelon local et régional lors de la réalisation des travaux ;

(v) institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du sous-projet. L'accent devra être mis sur les acteurs des régions concernées par le sous-projet.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet
Convention de BAMAKO sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux			

2) Description de la situation socio-environnementale initiale de la zone du sous-projet :

Cette section du CIES comprend la description des composantes des milieux naturels et socioéconomiques pertinentes de la zone d'intervention du sous-projet.

L'analyse de l'état initial de l'environnement naturel du sous-projet sera focalisée sur la :

- délimitation de la zone d'influence directe et indirecte du sous-projet ;
- description des composantes pertinentes de l'environnement biophysique:
  - ✓ données de l'état initial de la qualité de l'air et du niveau acoustique dans la zone du sous-projet ;
  - ✓ relief pédologique, géologique, climat, hydrogéologie, hydrographie (formations géologique, structure, texture des sols …) ;
  - ✓ végétation (les différentes formations végétations, les espèces végétales menacées, l'inventaire des espèces floristiques le long de l'itinéraire (zone du sous-projet)) ;
  - ✓ les zones écologiquement sensibles et aires protégées (cours d'eau, zones humides à caractère sacré ou non, forêts classées, arbres et forêts sacrés, parcs et réserves, mont…) ;
  - ✓ faune (l'inventaire des espèces, des différents habitats de la faune et la présence ou non des espèces rares ou menacées de disparition dans la zone du sous-projet) ;

- description des composantes du milieu humain ;
  - ✓ établissements humains (caractéristiques démographiques: nombre d'habitants, densité; nombre de concessions et autres infrastructures touchées telles que habitats, marchés, ateliers, magasins, écoles, centres de santé, puits, forages d'eau; plantations, cultures de rentes et annuelles,...) ;
  - ✓ sites culturels (cimetières, lieux et cours d'eaux sacrés …), archéologiques et cultuels (église, mosquée, objet ou site d'adoration, etc.) ;
  - ✓ mode de vie, composition du tissu social, cultures locales (interdits, us et coutumes, etc.) ;
  - ✓ l'économie locale et régionale (pêche, agriculture, artisanat, tourisme et loisir, etc.) et le dynamisme des activités agricoles et économiques, etc.) ;
  - ✓ etc.

L'analyse du milieu récepteur a pour objectif de faire apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante de l'environnement susceptible d'être perturbée par les travaux de réhabilitation des routes rurales.

Concernant l'environnement socioéconomique, l'objectif étant à partir de cette description, de montrer en quoi le sous-projet est susceptible d'introduire des déséquilibres ou des déstructurations sur l'organisation socio-économique (changement de statuts sociaux, altération des modes de vie, bouleversement des valeurs, des croyances, et des groupes sociaux vulnérables).

3) Description du sous projet

Le consultant décrira de façon synthétique le sous-projet et son contexte en se servant au tant que possible de cartes à une échelle appropriée. La description du sous-projet doit inclure les caractéristiques techniques de l'aménagement qui sera réalisé, les matériaux et ressources matérielles et humaines de chantier nécessaires, les installations et services, les activités d'installation, des travaux et d'exploitation, etc. permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées. A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques et modalités de fonctionnements. Cette description prendra en compte entre autres les points suivants :

- ✓ contexte et justification du sous-projet;
- ✓ analyse des alternatives ou options du sous-projet ;
- ✓ localisation géographique du sous-projet ;
- ✓ plan d'aménagement du site du sous-projet ;
- ✓ description du processus de mise en œuvre du sous-projet.

4) Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet

Le Consultant identifiera les impacts aussi bien positifs que négatifs des travaux à réaliser. Il distinguera les impacts directs, indirects, cumulatifs ou associés. L'analyse des impacts sera présentée clairement selon la relation cause-effets (composante – activité - impacts) ; elle pourrait intégrer les modes de vie locaux et les droits d'accès aux ressources et sur l'égalité d'accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d'être affectées par la destruction de biens.

Le Consultant identifiera les risques que le sous-projet proposé provoque des déplacements physiques involontaires, destructions de bien et perturbation d'activités ou diminue l'accès aux ressources, ou altère le mode de vie des populations affectées, par rapport à la situation de départ. Les impacts seront évalués et classés par sources et degré d'importance.

L'évaluation de l'importance d'un impact dépend aussi de l'intensité du changement subi par les composantes environnementales affectées. Ainsi, plus un impact est étendu, fréquent, durable ou intense, plus il sera important.

L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Elle présentera un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du projet et la présence des ouvrages avec les composantes du milieu. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grille d'évaluation, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

Des critères tels que ceux présentés ci-dessous peuvent aider à évaluer l'importance des impacts potentiels :

- ✓ La nature de l'impact qui peut être positif ou négatif ;
- ✓ L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante

affectée ;
- ✓ L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée ;
- ✓ La durée de l'impact : aspect temporel ;
- ✓ Le caractère cumulatif de l'impact ;
- ✓ La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible ou irréversible ;
- ✓ La fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel ;
- ✓ La valeur de la composante pour les concernés (population potentiellement affectée) ;
- ✓ Les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population ;
- ✓ L'effet d'entraînement : lien entre la composante affectée et d'autres composantes.

L'importance absolue de chaque impact potentiel du projet peut être déterminée à partir de la combinaison de certains de ces indicateurs ou critères présentés ci-dessus (par exemple : intensité, étendue et durée). Cette importance absolue représente l'importance qu'aurait l'impact considéré si aucune mesure d'atténuation n'est appliquée, contrairement à l'importance relative qui représente l'importance de l'impact résiduel après application des mesures d'atténuation proposées.

Les critères à considérer porteront notamment sur :

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue ou portée de l'impact ;
- La durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le Consultant appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer. Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, il déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur.

Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée

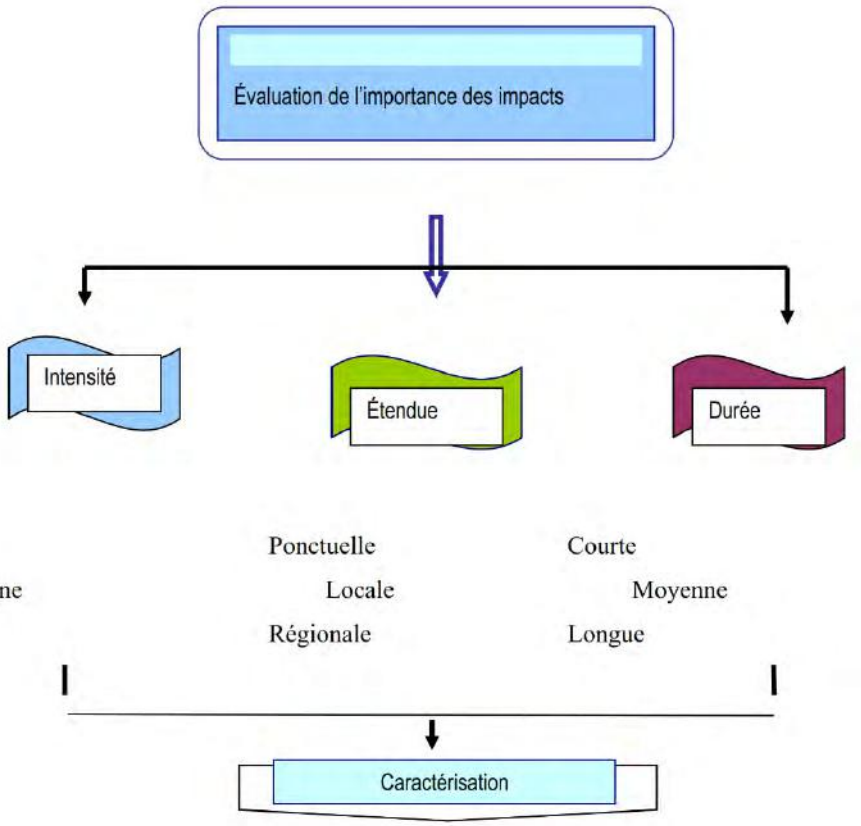

Importance mineure

Importance moyenne

Importance majeure

Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

Intensité	Étendue	Durée	Importance
Fa : Faible	Po : Ponctuelle	Co : Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Lo : Locale	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance de l'Impact

5) Analyse et proposition de mesures de gestion des risques

Hormis les impacts potentiels portant sur les composantes biophysiques et socio-économiques, le consultant identifiera de manière exhaustive et évaluera les risques en termes de santé et sécurité des personnes et de risques d'incendie/explosion liés au sous-projet. Une attention sera portée sur les risques de violences basées sur le genre, de la COVID-19, des accidents de la circulation, des conflits/plaintes et le travail des enfants. Des critères d'évaluation de ces risques devront aussi être considérés dans le cadre de l'analyse.

Suite à leur identification et évaluation, le consultant proposera des mesures de prévention, de protection ainsi que des dispositions organisationnelles et opérationnelles par rapport aux risques. Le consultant proposera une matrice de synthèse mettant en évidence les risques et les mesures.

6) Formulation de recommandations relatives aux impacts potentiels

Au regard de l'évaluation de l'importance des impacts, le consultant devra faire des recommandations visant à une intégration harmonieuse du sous-projet dans son environnement immédiat. Ainsi, il proposera des mesures et actions à mener afin d'éviter, réduire et/ ou compenser chaque impact potentiel préalablement évalué. Une attention sera portée sur l'employabilité de la main d'œuvre, à la gestion des zones d'emprunt, des déchets, des plaintes/ conflits et à la gestion des ressources culturelles physiques en cas de découvertes fortuites. Ces actions devront être clairement identifiées et les moyens ou méthodes nécessaires pour l'accomplissement de chaque action devront être également précisés.

7) Changements climatiques

Le Consultant rappellera :

- les engagements pris par le pays en matière de lutte contre le Changement Climatique ;
- le rôle de la structure nationale chargé des évaluations environnementale dans ce processus ;
- l'importance de la prise en compte de l'évaluation de l'impact par les Gaz à Effet de Serre (GES) dans le projet de développement.

7. 1 Objectifs

Au niveau de chaque sous-projet, le Consultant réalisera une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles de Gaz à Effet de Serre afin de maîtriser son empreinte carbone. Il proposera un plan de gestion des émissions de GES pour une transition bas carbone par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

7.2 Étapes du processus d'évaluation de l'impact par les gaz à effet de serre

Six (06) étapes principales peuvent permettre d'effectuer cette évaluation :

- **Étape 1** : Identifier les activités à mener dans le cadre du projet ;
- **Étape 2 :** Identifier les sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités à mener ;
- **Étape 3** : Identifier les types de GES associés aux sources ;
- **Étape 4 :** Quantifier les émissions de GES ;
- **Étape 5 :** Identifier les postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 6 :** Établir un plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs.

8) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

L'objectif majeur étant d'améliorer les conditions environnementale et sociale du sous-projet, il est indispensable de proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui devra traduire les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs du CIES sous forme de plan opérationnel. Par conséquent, l'étude décrira les dispositions et mécanismes à mettre en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et sociales et la bonne réalisation exécution des travaux, l'exploitation rationnelle des équipements et des installations ainsi que le suivi de l'évolution de certaines composantes pertinentes du milieu naturel et humain affectées par le sous-projet

Le PGES mettra au moins l'accent sur :

- les responsabilités structurelles pour l'exécution et le suivi des mesures et dispositions de gestion des aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires du sous-projet ;
- les mécanismes et dispositions de surveillance et de suivi environnemental et social ainsi que les modalités concernant la production des rapports de suivi (nombre, fréquence) ;
- l'estimation des coûts de mise en œuvre du PGES ;
- les indicateurs de suivi ;
- un programme de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre ;
- une matrice de synthèse du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (Plan d'Action Environnementale et Sociale) illustrée à travers le tableau ci-après.

.

Tableau 1: Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Phase du sous-projet	Activité/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Responsable de suivi interne	Responsable de suivi externe	Indicateurs de suivi	Coût	Source de financement

NB : **Toutes les mesures d'atténuation doivent être obligatoirement évaluées financièrement et les sources de financement clairement identifiées.**

24

9) Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport

La prise en compte du développement durable dans la conception d'un projet intègre le principe de l'équité sociale, de l'équilibre écologique et de la performance économique. Sur cette base, la participation des acteurs impliqués, des citoyens, des communautés et personnes affectées par le projet est une exigence dans la mise en œuvre de tout projet de développement.

Dans le cadre du PA-PSGOUV, la consultation des acteurs, communautés et personnes affectées devra être amorcée le plus tôt possible afin que le sous-projet devienne plus acceptable socialement.

Le consultant précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation des sous-projets (communautés bénéficiaires, personnes affectées, autorités préfectorales et coutumières, structures techniques régionales, ONGs, etc.). Pour ce faire, un processus efficace d'information et de consultation des parties prenantes de la zone directe et indirecte d'influence des sous-projets devra être mis en place.
Les réunions d'information et de consultation des parties prenantes tenues pendant le processus de criblage socio-environnemental se poursuivront pendant la réalisation du CIES. Elles seront basées sur une approche participative afin de favoriser les conditions d'un développement équitable du sous-projet ainsi qu'à des solutions comprises et acceptées par tous.

Ainsi, le Consultant décrira les préoccupations, attentes et suggestions des populations concernant le sous-projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées à ces préoccupations. La méthodologie de la consultation devra être présentée de façon très claire et comprendre : le calendrier ou programme de réalisation des consultations, y compris les entités rencontrées, les supports ayant servi pour la consultation (procès-verbaux, listes de présence, etc.), les voies appropriées pour la consultation (focus group, enquêtes, réunion publique, interview, etc.), la documentation des résultats des consultations.

Ces procès-verbaux et les listes de présence dûment signées par les différentes parties prenantes seront annexés au rapport du CIES.

Le Consultant facilitera la coordination et la participation des ONGs, des secteurs privés et du secteur public pendant la réalisation du CIES. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation

VII - DUREE- DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE

1 Durée et déroulement de l'étude

La durée totale de l'étude est de soixante (60) jours pour la réalisation de la mission de terrain et la rédaction du rapport du CIES y compris l'atelier de validation du rapport du CIES. Le Consultant proposera dans son offre un planning d'exécution de l'étude comportant les éléments ci-dessous, en tenant compte des aspects liés aux périodes de consultation des autorités administratives locales et les autres parties intéressées (communautés bénéficiaires, personnes affectées) ainsi qu'aux enquêtes socio-économiques, etc.

Déroulement de la mission	**Délais en nombre de jours**
Préparation méthodologique	02
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	01
Mission de terrain	30
Rédaction du rapport provisoire	14
Restitution du rapport provisoire	06
Rédaction du rapport final	07
Total	**60**

La durée calendaire entre le démarrage effectif de l'étude et le dépot du rapport final n'excèdera pas 60 jours.

2 Livrables de l'étude

Au niveau du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)

Dans le cadre de la restitution du CIES et pour chaque mission, les livrables attendus du consultant sont les suivants :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC :
  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) :

  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;

  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social :

  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

NB : les cartes, plans, graphiques et photos devront être en couleur pour toutes les copies.

VIII - PROFIL ET EQUIPE DU CONSULTANT

La Mission sera réalisée par un consultant. Le consultant à sélectionner devra justifier d'au moins cinq (05) années d'existence légale, avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'évaluations environnementales et sociales (EES, CGES, EIES, Audit E&S, CIES, etc.) dont au moins trois (03) missions de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Le consultant devra proposer une liste d'Experts et des spécialités selon les profils exigés par mission.

Mission M1/USEP SANTÉ : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC).

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de Personnes Affectées par le Projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementales dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;
  - Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment :**
  - niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux dans le secteur du bâtiment.

- **Un Ingénieur de génie sanitaire :**
  - niveau Master/Ingénieur (BAC+5) de génie sanitaire ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation d'équipement sanitaire ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux de construction ou de réhabilitation d'équipement sanitaire dans le secteur santé.

Experts Mission M1			
Un (1) chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment**	**Un (1) ingénieur de génie de sanitaire**

Mission M2/USEP HYDRAULIQUE : Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH).

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de Personnes Affectées par le Projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;

- Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieurs de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité hydraulique:**

- niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil, hydraulique ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de forages hydrauliques;
- avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux de forages hydrauliques.

Experts Mission M2		
chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité hydraulique**

Mission M3 : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de personnes affectées par le projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;

- Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;
- Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment:**

- niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation ;
- avoir réalisé au moins 2 missions de travaux dans le secteur du bâtiment.

Experts Mission M3		
Un (1) chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment**

Tableau d'utilisation des experts

Le tableau ci-après donne le temps d'affectation de chaque expert du Consultant pour la réalisation des différentes étapes de la mission.

Mission M1/USEP SANTÉ : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC).

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur bâtiment
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20

Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

Mission M2/USEP HYFRAULIQUE : Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH).

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur hydraulique
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20
Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

Mission M3 : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur bâtiment
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20
Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

IX - CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT

Pour la rédaction du rapport de CIES et de son contenu, le consultant devra se référer au model indicatif ci-après :

- **Tables des matières**
- **Liste des sigles et acronymes**
- **Résumé exécutif (français et anglais)**
- **Introduction**
  - Contexte et justification du sous-projet ;
  - Objectifs de l'étude ;
  - Méthodologie de l'étude.
- **Description du sous-projet**
  - Promoteur du sous-projet ;
  - Localisation géographique du sous-projet ;
  - Description du sous-projet (consistance des travaux, technologie envisagée, différentes phases…) et de ses alternatives (incluant la situation sans le projet).

- **Cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale du sous-projet ;**
- **Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone du sous-projet ;**
- **Identification, analyse et évaluation de l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux induits par le sous projet ;**
- **Gestion des risques et accidents ;Recommandations pour la prévention et la gestion des risques, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs.**
- **Changements climatiques ;**
- **Plan de gestion environnementale et sociale**
  - Description des mesures (démarrage des travaux, pendant les travaux, pendant l'exploitation) et leurs coûts ;
  - Cadre organisationnel de mise en œuvre du PGES ;
  - Mécanisme de suivi-évaluation du PGES ;
  - Matrice de synthèse du PGES.
- **Consultation des parties prenantes**
- **Conclusion**
- **Références bibliographiques**
- **Annexes**
  - Liste des personnes rencontrées ;
  - Procès-verbaux des consultations des parties prenantes ;
  - Support de communication (coupures de presse, opinions écrites, etc.) ;
  - Carte de situation du sous-projet ;
  - TDRs de l'étude CIES ;
- Etc.

Annexe 4: Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Chef
de l'USEP SANTE

ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Chef d'USEP,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / EasyManagement / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des Volets Hydraulique, Santé et protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous invite donc à prendre les dispositions utiles pour le bon déroulement de cette mission de terrain.

Veuillez agréer, **Monsieur le Chef d'USEP**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- Liste des structures/services à rencontrer.
- Liste des localités concernées.

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Bélier, Préfet du Département de Toumodi

TOUMODI

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Toumodi, de Djékanou et de Didiévi en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Cavally, Préfet du Département de Guiglo

GUIGLO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Guiglo et de Toulepleu en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du FOLON, Préfet du Département de Minignan

MINIGNAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Minignan et de Kaniasso en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Gontougo, Préfet du Département de Bondoukou

BONDOUKOU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bondoukou, de Koun-Fao et de Tanda en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Guémon, Préfet du Département de Duekoué

DUEKOUE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Duekoué, de Bangolo, de Facobly et de Kouibly en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Haut-Sassandra, Préfet du Département de Daloa

DALOA

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Daloa, d'Issia, de Vavoua et de Zoukougbeu en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou

ABENGOUROU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Abengourou, d'Agnibilékrou et de Betié en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Kabadougou, Préfet du Département d'Odienné

ODIENNE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Odienné et de Madinani en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de la Marahoué, Préfet du Département de Bouaflé

BOUAFLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bouaflé, de Sinfra et de Zuenoula en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody 11 Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Poro, Préfet du Département de Korhogo

KORHOGO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Korhogo et de Dikodougou en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Tchologo, Préfet du Département de Ferkessédougou

FERKESSEDOUGOU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Ferkessédougou, de Kong et de Ouangolodougou en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Tonkpi, Préfet du Département de Man

MAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Man, de Sipilou, de Biankouma et de Zouan-Hounien en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet
du Département d'Attiégouakro
ATTIEGOUAKRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-Pskov

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département d'Attiégouakro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet du Département de Yamoussoukro

YAMOUSSOUKRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Yamoussoukro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Agneby-Tiassa, Préfet du Département d'Agboville

AGBOVILLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Agboville, de Taabo et de Tiassalé en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :

- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 39 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Annexe 5 : Code de Conduite (Employés Entreprise Travaux, Sous-Traitant, etc.)

1. Introduction, objet et champ d'application

Le Code de conduite vise à fournir des conseils à tous les employé(e)s (y compris ceux des sous-traitants) sur la manière dont le l'Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement en collaboration avec le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture maladie Universelle attend d'eux qu'ils se comportent sur le lieu de travail et avec les parties prenantes du projet (employés, clients, fournisseurs et membres du public). L'objet et la portée du Code de conduite exposeront les engagements, les valeurs et les principes opérationnels fondamentaux de La CG PA-PSGOUV. Le Code fera référence à d'autres plans de gestion pertinents (par exemple, la santé et la sécurité).

2. Responsabilités et mise en œuvre du Code de conduite

- La surveillance d'ensemble de ce Code de Conduite est de la responsabilité de la CG PA-PSGOUV ou l'UCP. L'UCP veillera à communiquer sans délai les modifications / mises à jour du Code.
- La mise en œuvre, le contrôle et le développement du code de conduite sont de la responsabilité de CG PA-PSGOUV. Il veillera à ce que le Code soit partagé avec les employés au moment de leur intégration et de leur formation (autrement dit, que le Code ne soit pas lu qu'une seule fois).
- Chaque employé / Sous-traitant du projet a des objectifs et des responsabilités clairement définis par rapport à l'adoption du Code de Conduite. Ils sont tenus de signer obligatoirement un formulaire d'acceptation joint au Code
- Les objectifs individuels de chacun sont définis de telle sorte à ne pas être en contradiction avec les engagements du Code de Conduite.

Le Personnel des différents partenaires et sous-traitants dans le cadre de ce projet doit :

1. s'acquitter de ses tâches d'une manière compétente et diligente ;
2. se conformer au Code de Conduite et à toutes les lois applicables, aux règlements et autres exigences y compris les exigences pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être du personnel du partenaire, sous-traitant et toutes autres personnes ;
3. maintenir un environnement de travail sécurisé incluant de :
    a. s'assurer que les lieux de travail, machines, équipement et processus de fabrication soient sécurisés et sans risques pour la santé ;
    b. porter les équipements de protection du personnel requis ;
    c. appliquer les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques ; et
    d. suivre les procédures applicables de sécurité dans les opérations.
4. signaler les situations de travail qu'il/elle ne croit pas sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail qui, selon lui/elle, présente raisonnablement un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé ;
5. .traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants;
6. ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard de tout autres travailleurs (personnel du CG PA-PSGOUV, partenaires, sous-traitants, etc.) dans le cadre de ce projet ;
7. ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
8. ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives ;
9. ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant ;
10. suivre des cours de formation pertinents qui seront dispensés concernant les aspects environnementaux et sociaux du Marché, y compris sur les questions de santé et de sécurité, et l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS);
11. signaler de manière formelle les violations de ce Code de conduite ; et

12. ne pas prendre de mesures de rétorsion contre toute personne qui signale des violations de ce Code de conduite, que ce soit à nous (CG PA-PSGOUV), ou qui utilise le mécanisme de gestion des grief du projet.

3. violations et Feed-back

Les violations du Code de conduite et le retour d'information sur ces violations ou le contenu du Code seront traitées de la façon suivante :

- Tout le personnel est tenu de prévenir toute violation du Code, d'identifier et de soulever d'éventuels problèmes avant qu'ils ne se concrétisent, de demander conseil si nécessaire et de signaler toute circonstance contraire au Code.
- Les employés seront encouragés à faire part de leurs préoccupations par le truchement du mécanisme de gestion des plaintes mis en place. L'UGP devra s'assurer que les procédures de de gestion des plaintes sont sûrs et confidentiels en vue de rassurer les employés désireux de signaler des problèmes d'inconduite. L'UGP est également tenu de garantir une tolérance zéro en matière de représailles.
- CG PA-PSGOUV, organe chargé du contrôle, de la mise en œuvre et du développement du code de conduite devra décrire les mesures qui seront prises contre toute personne morale / physique qui viole le Code. Celles-ci incluront en cas de nécessité des conséquences sur le plan de la performance ou de la discipline, y compris la cessation d'emploi, sous réserve des lois et réglementations locales. Lorsqu'une action est également contraire à la loi, l'employé / le prestataire fera si nécessaire l'objet de poursuites pénales ou civiles.
- CG PA-PSGOUV s'engage à récompenser/valoriser tout employés qui identifiera une éventuelle faute professionnelle légale ou éthique. Cela comprend la dénonciation (à savoir la dénonciation d'actes répréhensibles d'intérêt public, tels qu'une infraction pénale, le danger posé par un risque de santé et de sécurité ou une erreur judiciaire).

Si une personne constate un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent Code de conduite, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Contacter [*entrer le nom de l'expert social du CG PA-PSGOUV désigné pour traiter les différents abus du présent code*] par écrit à cette adresse *[---]* ou par téléphone à *[---]* ou en personne à *[---]*; ou
2. Appeler *[---]* la hotline du CG PA-PSGOUV (le cas échéant) et Laisser un message.

L'identité de la personne restera confidentielle. Nous prenons au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références de prestataires de services susceptibles d'aider la personne qui a vécu l'incident allégué, le cas échéant.

Il n'y aura pas de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation relative à tout comportement interdit par le présent Code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation de ce Code de Conduite.

Toute violation de ce Code de conduite par le personnel (travailleurs, sous-traitants, entreprise, etc.) du CG PA-PSGOUV dans le cadre de ce projet peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement (pour les travailleurs) / rupture de contrat (pour les prestataires) et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

4. droits de l'homme et pratiques du travail

Nous, CG PA-PSGOUV, protégerons les droits de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Aucune personne ne peut faire l'objet d'une discrimination en matière d'emploi, y compris d'embauche, d'indemnisation, d'avancement, de discipline, de licenciement ou de

retraite, fondée sur le sexe, la race, la religion, l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'opinion politique, le groupe social ou l'origine ethnique.

- *Nous traiterons tous les employé(e)s et les membres de la communauté avec dignité, respect et justice, en tenant compte de leurs différentes sensibilités culturelles.*
- *Nous ne tolèrerons aucune forme de violence, de harcèlement ou d'abus sur le lieu de travail ou dans les communautés locales.*
- *Nous travaillerons avec les prestataires de sécurité publics et privés pour éviter des mesures de sécurité qui causent ou contribuent à des violations des droits humains.*

5. santé et sécurité

Le CG PA-PSGOUV offrira un environnement de travail propre, sûr et sain, en prenant des mesures jugées raisonnables pour maximiser la prévention des risques professionnels. Des mesures seront prises pour améliorer continuellement les performances en matière de santé et de sécurité. La violence et les comportements menaçants ne sont pas autorisés.

Tous les partenaires du projet, les consultants, les agents, les sous-traitants et les fournisseurs devront adhérer aux exigences du CG PA-PSGOUV en matière de santé et de sécurité et les respecter. Il s'agit de :

- *Fournir une formation en santé et sécurité à tous les employés du projet et familiariser les travailleurs avec les risques liés à leurs activités.*
- *Effectuer une évaluation des risques et définir des mesures d'atténuation pour chaque activité.*
- *Consigner et signaler tout danger sur le lieu de travail ou tout incident ou blessure.*
- *Fournir le bon EPI et s'assurer que tous les employés l'utilisent.*
- *Garder les EPI en bon état et les changer au cas où ils seraient endommagés*
- *Interdire la consommation d'alcool ou de drogues illégales.*
- *Utiliser le bon outil pour l'activité.*
- *Utiliser une échelle en bon état pour grimper.*
- *Mettre en place un bon entretien ménager pour éviter les trébuchements, les glissades et les chutes.*
- *Mener des briefings / séances d'information quotidiennes sur les questions de santé et de sécurité avant de commencer les travaux.*
- *Effectuer un examen médical de tout le personnel avant le début des activités.*
- *Fournir suffisamment d'eau potable au personnel.*
- *Fournir et entretenir des toilettes pour la main-d'œuvre en séparant les femmes des hommes.*
- *Fournir un secouriste qualifié pour 25 employés et une quantité suffisante de trousses de premiers soins sur place.*

6. Environnement

Le CG PA-PSGOUV entreprendra toute activité liée au travail de manière écologiquement rationnelle dans l'intérêt de toutes les parties prenantes du projet et de l'environnement dans lequel le projet opère et fournit des services. Le CG PA-PSGOUV se conformera à tous les plans et programmes de gestion environnementale dans toutes les activités réalisées. Tous les plans de gestion environnementale seront partagés par le CG PA-PSGOUV avec ses employés, partenaires, sous-traitants et prestataires. Ils devront ainsi respecter les engagements suivants :

- *Nous n'entreprendrons ni de collecter ni de récolter de manière informelle des plantes ou des produits végétaux (tels que des fruits et des noix)*

- *Nous n'évacuerons de façon non autorisée aucun déchet solide ou liquide de quelque manière que ce soit, pendant le transport dans le cadre des activités du CG PA-PSGOUV ou pendant notre séjour dans n'importe quel type de logement fourni par le Projet;*
- *Nous ne commercerons pas avec des objets pouvant avoir une valeur de patrimoine culturel.*
- *Nous nous engageons à veiller à ce qu'aucun de nos employés ne s'adonne à des activités de chasse, sous toutes ces formes*
- *Nous nous engageons à mettre en œuvre intégralement le «Plan de gestion environnementale et sociale» du CG PA-PSGOUV.*
- *Nous nous engageons à veiller à ce que le projet soit mis en œuvre de manière à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement local, les communautés et les travailleurs. Ceci, en respectant les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et en veillant à ce que les normes appropriées en matière de santé et de sécurité au travail (SST) soient respectées.*
- *Nous nous engageons à créer et maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'ont pas leur place et où elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé.*
- *Nous nous engageons à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect quelle que soit leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, propriété, handicap, naissance ou un autre statut. Les actes de VBG et de VCE sont en violation de* cet engagement.
- Le langage et le comportement avilissants, menaçants, harcelants, abusifs, culturellement inappropriés ou sexuellement provocateurs sont interdits chez tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs.
- *Nous nous engageons à suivre toutes les instructions de travail raisonnables (y compris en ce qui concerne les normes environnementales et sociales).*
- *Nous nous engageons à protéger et assurer l'utilisation appropriée des biens (par exemple, pour interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).*
- *Toutes les formes de VBG et VCE, y compris le toilettage, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le site de travail, aux alentours du site de travail, dans les camps de travailleurs ou dans la communauté locale.*
    - *Le harcèlement sexuel - par exemple, faire des avances sexuelles inopportunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques, de nature sexuelle, y compris des actes subtils d'un tel comportement, est interdit.*
    - *Les faveurs sexuelles - par exemple, faire des promesses ou un traitement favorable dépendant d'actes sexuels - ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation sont interdites.*
- *Les actes de VBG ou VCE constituent une faute grave et sont donc des motifs de sanctions, qui peuvent inclure des sanctions et/ou la cessation d'emploi, et si nécessaire le renvoi à la police pour d'autres mesures.*
- *Le contact ou l'activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans, y compris par le biais des médias numériques, est interdit. Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une défense. Le consentement de l'enfant n'est pas non plus une défense ou une excuse.*

7. Rapports équitables / relation fournisseur-client

Le CG PA-PSGOUV traitera de manière responsable, honnête et équitable avec les autres parties prenantes du projet, les clients, fournisseurs, autorités, concurrents et autres tiers.

Le CG PA-PSGOUV n'établira pas de relations d'affaires avec des sociétés ou des individus qui ne respectent pas les normes d'éthique, de santé et de sécurité et de droits humains compatibles avec celles adoptées par la Société.

8. relations avec les communautés avoisinant le projet

La Société s'engagera, coopérera et entretiendra de bonnes relations de voisinage avec les communautés locales.

Nous nous engageons à veiller à :

- *respecter les us et coutumes des communautés locales*
- *interdire toutes substances, tout armes et armes à feu illégales;*
- *interdire tout harcèlement ou abus (physique ou verbal);*
- *Interdire toutes nuisances et perturbations dans ou à proximité des communautés.*
- *respecter la diversité des minorités ethniques ou culturelles et reconnaître leurs intérêts uniques et importants relatifs aux terres, aux eaux et à l'environnement, ainsi qu'à leur histoire et leurs traditions et*
- *se conformer à des normes appropriées de tenue vestimentaire et d'hygiène personnelle.*
- *assurer que les interactions avec les membres de la communauté locale sont faites avec respect et sans discrimination.*

9. Communication

Nous communiquerons les uns avec les autres de manière juste, ouverte, respectueuse et responsable.

Ce Code de conduite sera communiqué à tous les travailleurs sur place dans les langues concernées respectives. Il sera également partagé avec les sous-traitants et les partenaires de la société pour être distribué dans leur organisation respective en conséquence.

10. Contact

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne chargée de la mise en œuvre du Code de conduite.

…..

Reconnaissance et engagement envers le Code de conduite

Je reconnais avoir reçu et lu le Code de conduite et m'engage à le respecter tel qu'il peut être modifié de temps à autre. Je m'engage également à lire et à me conformer à toutes les politiques et tous les plans de gestion mentionnés dans ce Code, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, dans la mesure où ils s'appliquent à mes activités professionnelles.

Prénom	Nom de famille	Signature	Date (JJMMAA)	Lieu	Société	Supérieur immédiat

Annexe 6:Mesures Environnementales et Sociales pour DAO

Les prescriptions environnementales et sociales à intégrer dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de l'Entreprise en charge d'exécuter les travaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau sera renseigné par l'Entreprise.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Préparation et libération de l'emprise des sites : débroussaillage, démolition, enlèvement d'ordures, etc.	*Superficie du site en m^2*		
Installation du chantier (bureau, atelier mécanique, etc.)	1		
Séances de sensibilisation des travailleurs sur les risques d'IST et de VIH/SIDA	2[1]		
Séances de sensibilisation et de formation des travailleurs du chantier sur les bonnes pratiques environnementales et sociales	4/ semaine		
Équipements de Protection Individuelle (EPI) : • Tenues • Casques • Bottes • Ceintures • Masques • Gants • Lunettes	 30 30 30 10 500 150 50		
Kits pour les premiers soins, en cas d'accident (boîte à pharmacie) Il s'agit de : • Coussin Haemoband, • Couverture de survie, • Poches de récupération de membres sectionnés (type sachet congélation ou kit spécifique récupération de membre), • Paire de ciseaux à bouts ronds, • Pince à échardes inox à bouts pointus, • Garrot, • Masques de protection pour bouche à bouche, • Gants en vinyle à usage unique, • Pansements auto-adhésifs (sous conditionnement individuel), • Compresses stériles individuelles 30 x 30, • Bandes de gaze type Nylex 3m x 0.10, • Rouleau sparadrap déchirable type Micropore, • Dosettes de Chlorhéxidine aqueuse stériles 0.2 %, • Flacon rince-œil ou 10 liquides de bain oculaire type sérum physiologique (unidoses), • Pansements absorbants stériles type américain, • Bétadine rouge et jaune	1 kit par site		

[1] Une (01) campagne pour les travaux de réhabilitation et Deux (02) campagnes pour les travaux de construction

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
• Alcool • Coton • Sac pour récupération des déchets.			
Convention avec un hôpital pour l'évacuation sanitaire et la mobilisation de l'ambulance	1		
Panneaux de signalisation du chantier	15 par site		
Mesures pour le transport et le stockage des matériaux : arrosage régulier des plateformes, utilisation de filets et de bâches, etc.	500 litres / jour 2 filets 2 bâches		
Mesures pour la circulation des engins du chantier : entretien et contrôle des engins de chantiers, etc.	02 contrôle*		
Mesures pour la protection des activités économiques et bâtis riverains : compensation des propriétaires d'activités économiques perturbées ou de bâtis endommagés	Voir consultant du PAR		
Approvisionnement en eau du chantier	1.000 litres / jour		
Gestion des déchets (liquides et solides) de chantier	500 litres / mois 500 kg / mois		
Repli de chantier et réaménagement : réhabilitation des sites d'installation de chantier et des sites de dépôts, protection des zones instables, etc.	Superficie du site en m^2		

Annexe 7 : Clauses Environnementales et Sociales à insérer dans les DAO

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection des milieux biophysique et humain. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être source de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être annexées aux DAO ou de marchés d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

1. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

1.1. Respect des lois et réglementations nationales

L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent :

- Connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur en République Ivoirienne et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides, liquides et biomédicaux, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ;
- Prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ;
- Assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

1.2. Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives.

Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet. Il s'agira, entre autres, des autorisations délivrées par les autorités compétentes, les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunts), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publics), de l'inspection du travail et les gestionnaires de réseaux.

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

1.3. Réunions de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre (Bureau de Contrôle), sous la supervision du PS GOUV, doivent organiser des réunions avec les autorités locales, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée. Cette réunion permettra de recueillir les avis et observations des populations sur le projet, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux, et sur leurs relations avec les ouvriers.

1.4. Programme de gestion environnementale et sociale

L'Entrepreneur doit établir et soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, un Programme détaillé de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGES-C) qui comprend :

- Un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement des différentes zones du chantier selon les composantes du projet, les implantations prévues et une description des aménagements ;
- Un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ;
- Le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ;
- Un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accident majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

2. Installations de chantier et préparation

2.1. Normes de localisation

L'Entrepreneur doit construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement et respecter la quiétude des riverains et des patients.

2.2. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

L'Entrepreneur doit afficher un règlement intérieur de façon visible prescrivant spécifiquement :

- Le respect des us et coutumes local ;
- La protection contre les IST/VIH/SIDA ;
- Les règles d'hygiène et les mesures de sécurité ;
- Les bonnes pratiques, en termes de gestion environnementale et sociale.

2.3. Emploi de la main-d'œuvre locale

L'Entrepreneur est tenu d'engager (en dehors de son personnel-cadre technique), le plus de main-d'œuvre locale possible dans la zone où les travaux sont réalisés, tout en mettant en exergue la dimension genre. À défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main-d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

2.4. Respect des horaires de travail

L'Entrepreneur doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'œuvre. Dans la mesure du possible (sauf en cas d'exception accordée par le Maître d'œuvre), l'Entrepreneur doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos des riverains, les dimanches et les jours fériés.

2.5. Protection du personnel de chantier

L'Entrepreneur doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes, réglementaire et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (tenues, casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.).

L'Entrepreneur doit veiller au port scrupuleux des Équipements de Protection Individuelle (EPI) sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet

et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

2.6. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entrepreneur doit désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population riveraine et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-technique, adapté à l'effectif de son personnel. L'Entrepreneur doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

2.7. Mesures contre les entraves à la circulation

L'Entrepreneur doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux.

L'Entrepreneur veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. L'Entrepreneur doit veiller aussi à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

3. Repli de chantier et réaménagement

3.1. Règles générales

À toute libération de site, l'Entrepreneur laisse les lieux propres à leur affectation immédiate.

Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. L'Entrepreneur réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Une fois les travaux achevés, l'Entrepreneur doit :

- Retirer les bâtiments temporaires, le matériel, les déchets solides et liquides, les matériaux excédentaires, les clôtures, etc. ;
- Rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées ;
- Nettoyer et détruire les fosses de vidange.

En cas de défaillance de l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux de remise en état, ceux-ci sont effectués par une entreprise en rapport avec les services concernés et aux frais du défaillant.

Après le repli de tout le matériel, un PV constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au PV de réception des travaux. La non-remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « Installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

3.2. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, l'Entrepreneur doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité des sols :

- Éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ;
- Conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

3.3. Carrières et sites d'emprunts

En cas de besoin, l'Entrepreneur est tenu de disposer des autorisations requises pour l'ouverture et l'exploitation des carrières et sites d'emprunts (temporaires et permanents), en se conformant à la législation nationale en la matière. L'Entrepreneur doit, dans la mesure du possible, utiliser de préférence un site existant.

Tous les sites doivent être approuvés par le superviseur des travaux et répondre aux normes environnementales en vigueur.

À la fin de l'exploitation d'un site permanent, l'Entrepreneur doit :

- Rétablir les écoulements naturels antérieurs, par régalage des matériaux de découverte non utilisés ;
- Supprimer l'aspect délabré du site, en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux.

À la fin de l'exploitation, un PV de l'état des lieux est dressé en rapport avec le Maître d'œuvre et les services compétents.

3.4. Gestion des hydrocarbures et autres contaminants

L'Entrepreneur doit nettoyer l'aire de travail ou de stockage, où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation d'hydrocarbures et autres contaminants.

3.5. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par l'Entrepreneur est effectué par le Maître d'œuvre, dont l'équipe doit comprendre un Expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

3.6. Notification

Le Maître d'œuvre notifie par écrit à l'Entrepreneur tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'Entrepreneur doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de l'Entrepreneur.

3.7. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat. L'Entrepreneur ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non-application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par la Coordination du Projet, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

3.8. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'Entrepreneur au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception.

L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

3.9. Obligations au titre de la garantie

Les obligations de l'Entrepreneur courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat.

4. Clauses environnementales et sociales spécifiques

4.1. Signalisation des travaux

L'Entrepreneur doit placer, préalablement à l'ouverture du chantier et chaque fois que de besoins, une présignalisation et une signalisation du chantier à longue distance (de bases-chantier, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

4.2. Mesures pour les travaux de terrassement

L'Entrepreneur doit limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail, afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion. Après le décapage de la couche de sol arable, l'Entrepreneur doit conserver la terre végétale et l'utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées. L'Entrepreneur doit déposer les déblais non réutilisés dans des aires d'entreposage, s'il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon il doit les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.

4.3. Mesures pour le transport et le stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit :

- Limiter la vitesse des véhicules sur le chantier, par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux ;
- Utiliser les véhicules en bon état de circulation ;
- Arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées ;
- Prévoir des déviations par des pistes et routes existantes, dans la mesure du possible.

Dans les zones d'habitation, l'Entrepreneur doit établir l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent circuler à l'extérieur des chantiers, de façon à réduire les nuisances (bruit, poussières et congestion de la circulation) et le porter à l'approbation du Maître d'œuvre.

Pour assurer l'ordre dans le trafic et la sécurité sur les routes, le sable, le ciment et les autres matériaux fins doivent être contenus hermétiquement durant le transport, afin d'éviter l'envol de poussière et le déversement en cours de transport. Les matériaux contenant des particules fines doivent être recouverts d'une bâche fixée solidement. L'Entrepreneur doit prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.

Tout stockage de quelques natures que ce soit est formellement interdit dans l'environnement immédiat, en dehors des emprises du chantier et des zones prédéfinies.

4.4. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'Entrepreneur doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations. Les conducteurs dépassant ces limites doivent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La pose de ralentisseurs aux entrées des quartiers sera préconisée.

Les véhicules de l'Entrepreneur doivent en toute circonstance se conformer aux prescriptions du Code de la Route en vigueur, notamment en ce qui concerne le poids des véhicules en charge. Ils doivent être entretenus et contrôlés à bonne fréquence.

L'Entrepreneur devra, en période sèche et en fonction des disponibilités en eau, arroser régulièrement les pistes empruntées par ses engins de transport pour éviter la poussière.

4.5. Approvisionnement en eau du chantier

L'approvisionnement en eau en ce qui concerne les besoins dans le chantier est à la charge de l'Entrepreneur. Il doit s'assurer que ses besoins ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales dans leur vie au quotidien. Ainsi, l'Entrepreneur doit recourir aux services publics chargés de l'approvisionnement en eau.

4.6. Gestion des déchets liquides

Les installations de chantier doivent être pourvues de sanitaires en nombre suffisant. L'Entrepreneur doit respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'œuvre. Il est interdit à l'Entrepreneur de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage ou des pollutions des ressources en eau.

4.7. Services publics et secours

L'Entrepreneur doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, l'Entrepreneur doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

4.8. Journal de chantier

L'Entrepreneur doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements, accidents ou incidents ayant un impact significatif sur le milieu biophysique ou l'environnement humain.

Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'Entrepreneur doit informer le public en général, et les riverains en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

4.9. Gestion des déchets solides

L'Entrepreneur doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs de maladies, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. L'Entrepreneur doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. L'Entrepreneur doit contracter avec une structure agréée devant assurer l'enlèvement de l'ensemble des déchets.

4.10. Protection contre la pollution sonore

Étant en zone fortement urbanisée, l'Entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail et de repos. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour et 40 décibels la nuit.

En sus ,pour maintenir la quiétude des populations, l'entrepreneur prendra les dispositions suivantes :

- utiliser des engins et équipements de bonne qualité et émettant peu de bruits ;
- limiter autant que possible et à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ;
- prendre toutes les dispositions qui s'imposent aussi bien au niveau de l'organisation du chantier qu'au niveau des équipements utilisés pour minimiser les émissions de bruits lors des travaux.

4.11. Voies de contournement et chemins d'accès temporaires

L'utilisation de routes d'emprunt doit faire l'objet d'une entente préalable avec les autorités communales et coutumière. Pour éviter leur dégradation prématurée, l'Entrepreneur doit maintenir les routes d'emprunt en bon état durant la construction et les remettre à leur état original à la fin des travaux. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires afin que l'utilisation des routes d'emprunt n'entrave pas la quiétude des populations.

4.12. Protection de la flore et faune

L'entrepreneur veillera à :

- Délimiter et respecter les différentes aires visées par les activités de préparation et d'aménagement du site ;
- Limiter le décapage des surfaces aux besoins des travaux d'aménagement et d'implantation des ouvrages du bassin.

- Impliquez activement la population riveraine dans le processus de planification et de prise de décision concernant les travaux de création du bassin de rétention ;
- Travailler en collaboration avec les membres de la communauté pour identifier et documenter les aspects culturels et spirituels liés au fromager présent dans l'emprise des travaux ;
- Mettre en place une communication transparente avec les éleveurs locaux concernés, afin qu'ils soient tenus informé régulièrement sur l'avancement des travaux.

4.13. Mesures relatives à la perturbation des accès puis des infrastructures

Pour minimiser l'impact négatif sur les propriétaires fonciers concernés, l'entrepreneur devra :

- mettre en place d'un plan de circulation alternatif pendant la durée du chantier afin de minimiser les fermetures temporaires, ainsi que la distribution régulière d'informations claires aux résidents concernant les restrictions ou perturbations liées à leur accès ;
- réaliser préalablement une évaluation approfondie des bâtiments et autres structures environnantes avant le début des travaux ;
- utiliser du matériel moins bruyant pour réduire les vibrations générées par le chantier ;
- mettre en place un système approprié permettant aux propriétaires concernés signaler rapidement tout problème éventuel lié au chantier (par exemple via un contact dédié).

4.14. Mesures relatives à l'endommagement potentiel de sites historiques ou culturels

Pour atténuer les impacts sur les vestiges archéologiques, paléontologiques, historiques et traditionnels enfouis, l'entrepreneur devra :

- Adapter le tracé des travaux afin d'éviter autant que possible les zones identifiées comme à risque élevé de présence de vestiges ;
- Mettre en place des mesures de protection spécifiques, telles que des fouilles préventives ou des fouilles de sauvetage, en cas de découverte fortuite de vestiges pendant les travaux.
- S'assurer que ces employés aient connaissances des enjeux de la préservation du patrimoine culturel et à la nécessité de signaler toute découverte inattendue.
- Collaborer étroitement avec les autorités locales chargées de la préservation du patrimoine culturel, les archéologues et les spécialistes concernés pour s'assurer de respecter les réglementations et les protocoles en vigueur ;
- Suivre les recommandations et les orientations fournies par ces autorités administratives, techniques et coutumière en cas de découverte de vestiges ou d'objets d'art.

Annexe 8: Rapport Analyse de la Qualité de l'Air et du Bruit

CAMPAGNE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES DANS DES VILLAGES DE COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE PROJET PS-Gouv

Octobre 2023

I

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Merci de Votre Confiance

Table des matières

I. RESUME 4

II. CONTEXTE 4

III. OBJECTIFS DE L'ETUDE 4

III.1. Objectif général 4

III.2. Objectifs spécifiques 4

IV. REGLEMENTATION APPLICABLE 5

1. MATERIELS ET METHODES 7

1.1. MATERIEL 7

1.1 .1. Type et le Cadre d'étude 7

1.1.2. Description de la zone d'étude 7

1.2. METHODES 12

1.2.1. Visite du site et choix des points de collecte 12

1.2.2. Mesures des paramètres atmosphériques 12

2. RESULTATS ET DISCUSSIONS 17

2.1. SOURCES DE COMPARAISON DES VALEURS 17

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Merci de Votre Confiance

2.2. RESULTATS 18

2.2.1. Résultats des analyses des particules en suspension....18

2.2.2. Commentaires sur les particules de poussière.....22

2.2.3. Résultats des Analyses des Nuisances Sonores 23

2.2.4. Commentaires sur les bruits et recommandations 27

2.2.5. Résultats des Analyses des résidus de combustion 27

2.2.6. Commentaire sur les résidus de combustion 31

CONCLUSION ET RECOMMANDATION ... **Erreur ! Signet non défini.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

I. RESUME

Dans le cadre du suivi environnemental des localités de la Côte d'Ivoire concernées par la mise en œuvre du projet du programme social du gouvernement (PSGouv) ; le cabinet d'étude EASYMANAGEMENT a commis le laboratoire EXFORM-LAB de réaliser les différentes prises des mesures des paramètres de qualité environnementale de l'air tels que (i) les nuisances sonores ; (ii) les particules en suspension dans l'air ; (iii) les résidus de combustion. A cet effet, ont été réalisées :

- 152 mesures de poussières
- 152 mesures de résidus de combustion
- 152 mesures de bruit Différents paramètres ont été évalués et les résultats comparés aux normes en vigueurs.

II. CONTEXTE

La Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatifs aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental en République de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), selon la nature de leur impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs et de la communauté. Ces activités de construction se feront à ciel ouvert avec génération de particules dans l'air ; de bruits de toutes sortes et des résidus de combustion pouvant affecter directement la santé des villageois environnants et la santé même des travailleurs.

Comme tout projet, ces activités sur les sites concernés entraîneront des répercussions directes sur l'environnement, la faune et les populations de la zone.
La pollution est définie par l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant la présence dans l'atmosphère de substances étrangères à la composition normale de cette atmosphère et à des concentrations suffisamment élevées pour entraîner un impact sur l'homme, les animaux, les végétaux, les matériaux ou l'environnement d'une manière générale (OMS).

III. OBJECTIFS DE L'ETUDE

III.1. Objectif général

Une évaluation des impacts environnementaux des activités de construction sur les matrices environnementales (air et bruits)

III.2. Objectifs spécifiques

1. **Faire des relevées des paramètres de la qualité de l'air et des bruits.**
2. **Comparer les valeurs aux normes**

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

ivoiriennes (si possibles)

3. **En déduire les effets sur l'environnement et la santé des populations**
4. **Proposer des mesures pour prévenir la pollution**

Pour atteindre ces différents objectifs, la direction de EASYMANAGEMENT a décidé de confier cette étude à un consultant local : EXFORM-LAB.

IV. REGLEMENTATION APPLICABLE

La réglementation applicable à l'évaluation des impacts environnementaux des activités des bases des activités de construction dont il est question dans le contexte sur les matrices environnementales et sur le niveau sonore des zones d'étude sont :

- la constitution ivoirienne en ses articles 27 et 40 ;
- la Loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- l'arrêté n°25 MIP/DENT du 26 mai 1989, prescriptions générales applicables à tous les établissements soumis à déclaration ;
- le décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'arrêté n°01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC/ du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 portant modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.
- ISO 9001 : Management de la qualité
- ISO 17020 :

Exigence pour le fonctionnement de différents types d'organisme procédant à l'inspection Procédure de Sécurité et de Qualité d'EXFORM-LAB

PREMIERE PARTIE
MATERIELS ET METHODES

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

1. MATERIELS ET METHODES

Dans cette partie, nous étalerons le travail effectué de façon pratique en parlant du matériel et des méthodes utilisées.

1.1. MATERIEL

Nous aborderons le type et le cadre d'étude ; la description de la zone d'étude ; et les différents paramètres à évaluer.

1.1 .1. Type et le Cadre d'étude

Nous avons par une étude descriptive à visée analytique, initiée par le cabinet d'étude environnementale EASYMANAGEMENT effectué des sorties de mesures des paramètres de la qualité de l'air dans plusieurs localités du territoire ivoirien. Notre étude s'est déroulée sur Trente (30) jours du 18 Septembre au 17 Octobre 2023 et a concerné 152 localités.

1.1.2. Description de la zone d'étude

Situation géographique

Les sites ayant fait l'objet de cette étude sont situés sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire dans des localités décrites par les coordonnées GPS relevés et représenté par la figure ci-après.

Tableau 1 : Points d'échantillonnages

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
1	Mission Hydraulique	Nagounonkaha	-5,8191	8,9954
2	Mission Hydraulique	Yardjoumakaha	-5,8156	8,8170
3	Mission Hydraulique	Toufinde	-5,8163	8,9556
4	Mission Hydraulique	Latmakaha	-5,7558	9,2089
5	Mission Hydraulique	Gbonkaha	-5,6576	9,5286
6	Mission Hydraulique	Favongakaha	-5,6341	8,9441
7	Mission Hydraulique	Natiemboro	-5,6179	8,8484
8	Mission Hydraulique	Nagbonkaha	-5,5569	9,3306
9	Mission Hydraulique	Nagnonkaha	-5,5569	9,3306
10	Mission Hydraulique	Kopiemavogo	-5,5436	9,6827
11	Mission Hydraulique	Abouvogo (Vavoua)	-5,3039	9,7774
12	Mission Hydraulique	Doudouvogo	-5,2577	9,7052
13	Mission Hydraulique	Largatonvogo	-5,1488	9,8040
14	Mission Hydraulique	Peteinimpouvogo	-5,0764	9,7601
15	Mission Hydraulique	Santokaha	-4,9082	9,2606
16	Mission Hydraulique	Karagbogo	-4,6633	9,4410
17	Mission Hydraulique	Koyarabo	-5,7113	7,8012

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
18	Mission Hydraulique	Nindo	-5,6408	7,7420
19	Mission Hydraulique	Mangredan	-5,6257	7,4611
20	Mission Hydraulique	Pliakakro	-5,5630	7,8424
21	Mission Hydraulique	Kreketekro	-5,3373	6,6870
22	Mission Hydraulique	Golibo	-5,2641	7,6072
23	Mission Hydraulique	Kahakro	-5,2473	7,4254
24	Mission Hydraulique	Ndakouassikro	-5,1098	6,3674
25	Mission Hydraulique	Assankro	-5,0235	7,3343
26	Mission Hydraulique	Sakassou Ottokoukro	-4,8715	7,6147
27	Mission Hydraulique	Kapegue	-6,3419	10,6514
28	Mission Hydraulique	Kakologo	-6,2451	10,1508
29	Mission Hydraulique	Keningouara	-7,8006	10,2020
30	Mission Hydraulique	Baradjan	-7,6040	9,3900
31	Mission Hydraulique	Badiouala	-7,5360	8,9323
32	Mission Hydraulique	Fiela	-7,4500	9,9510
33	Mission Hydraulique	Amarakro	-7,1539	9,0312
34	Mission Hydraulique	Sangbani 2	-7,0980	9,2870
35	Mission Hydraulique	Mafindougou	-6,9399	10,2303
36	Mission Hydraulique	Fandasso	-6,8800	9,4600
37	Mission Hydraulique	Tolakro	-6,7318	6,2175
38	Mission Hydraulique	Bekiprea	-6,4833	6,8284
39	Mission Hydraulique	Poundiou	-6,3583	9,5243
40	Mission Hydraulique	Sogo	-6,2919	9,6540
41	Mission Hydraulique	Katiere	-6,2894	9,4466
42	Mission Hydraulique	Betekeledougou	-6,2127	6,5672
43	Mission Hydraulique	Robertkro	-5,7336	6,7661
44	Mission Hydraulique	Toklossou	-5,7189	7,0209
45	Mission Hydraulique	Akakro	-5,1876	6,2624
46	Mission Hydraulique	Petit Bouna	-5,0363	5,2400
47	Mission Hydraulique	Gnankangankanssou	-4,9699	6,0086
48	Mission Hydraulique	Akakro	-4,9670	5,9578
49	Mission Hydraulique	Katiekpli	-4,8591	5,3060
50	Mission Hydraulique	Kogodjan	-4,8284	5,2838
51	Mission Hydraulique	Konou	-4,7316	5,3103
52	Mission Hydraulique	Segbevi	-4,3638	5,9233
53	Mission Hydraulique	Dibo Mpo	-4,3460	5,9232
54	Mission Hydraulique	Wagande	-3,5050	7,2872
55	Mission Hydraulique	Nziprikro	-3,4964	6,5552
56	Mission Hydraulique	Kouaokro Pk	-3,4470	7,1919
57	Mission Hydraulique	Comoekro	-3,4311	6,7327
58	Mission Hydraulique	Koffi Bango	-3,3404	7,7294
59	Mission Hydraulique	Issoufkro	-3,2577	6,2660
60	Mission Hydraulique	Kohui	-3,1524	8,4113
61	Mission Hydraulique	Gbane	-3,1412	8,0528
62	Mission Hydraulique	Mere	-2,8851	8,0014
63	Mission Hydraulique	Pelegodi	-2,7274	8,3055
64	Mission Hydraulique	Kota Kouakoukro	-6,7118	6,1981

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
65	Mission Hydraulique	Badekro	-6,2235	6,4748
66	Mission Hydraulique	Kouakoukankro	-5,6074	6,7047
67	Mission Hydraulique	Karamokokro	-5,7375	6,7717
68	Mission Hydraulique	N'gorankro	-5,6600	7,0924
69	Mission Hydraulique	Tobly	-7,1928	7,2591
70	Mission Hydraulique	Monogaga	-6,4437	4,8077
71	Mission Hydraulique	Amanikro	-6,4889	5,7266
72	Mission Hydraulique	Pont Brime	-6,5671	4,8432
73	Mission Hydraulique	Golikro	-6,5982	5,0053
74	Mission Hydraulique	Tepreadji	-6,6110	4,8727
75	Mission Hydraulique	Toubadougou	-6,6290	5,8410
76	Mission Hydraulique	Fatama	-6,6291	6,1254
77	Mission Hydraulique	Djirognepahio	-6,6319	4,8457
78	Mission Hydraulique	Grand Gabo	-6,6606	4,8434
79	Mission Hydraulique	Angakro	-6,5736	5,6565
80	Mission Hydraulique	Kra Kangakro	-6,7690	5,7411
81	Mission Hydraulique	Assoumankro	-6,7809	5,8495
82	Mission Hydraulique	M'brakro	-6,8173	5,8468
83	Mission Hydraulique	Krakro 2	-6,8520	5,9652
84	Mission Hydraulique	Klotou	-7,1861	4,5506
85	Mission Hydraulique	Zro	-7,5114	6,2998
86	Mission Hydraulique	Kridy	-7,5205	6,3358
87	Mission Hydraulique	Ditroudra-Beoue	-7,5272	6,3649
88	Mission Hydraulique	Paris-Leona	-7,5290	6,3526
89	Mission Hydraulique	Yebegouin	-7,5816	7,4552
90	Mission Hydraulique	Blita	-7,9452	7,5273
91	Mission Hydraulique	Yomankro	-7,0994	6,8910
92	Mission Hydraulique	Kangakro	-7,0739	6,9892
93	Mission Hydraulique	Gouetidie	-7,4748	7,6435
94	Mission Hydraulique	Taobly	-7,0503	7,5563
95	Mission Hydraulique	Tchedjebo	-5,2924	6,6623
96	Mission Hydraulique	Trohville	-7,7338	7,2902
97	Mission Hydraulique	Lobia	-6,7040	6,5898
98	Mission Hydraulique	Loukoukoffikro	-6,6145	5,1663
99	Mission Hydraulique	Sokourani	-6,6653	9,2986
100	Mission Santé	Nielle	-5,6254	10,1976
101	Mission Santé	Ouamelhoro	-5,6211	10,3336
102	Mission Santé	Nafoungolo	-5,4473	10,3139
103	Mission Santé	Nambingué	-5,3238	10,0566
104	Mission Santé	Kongouanou	-5,3302	6,9990
105	Mission Santé	N'zipkli-Séssékro	-4,8425	7,0354
106	Mission Santé	Didable	-4,8214	6,4213
107	Mission Santé	Pitiengomon	-6,0558	9,7738
108	Mission Santé	Koutoula	-7,3920	10,1200
109	Mission Santé	Manadoun	-7,3266	9,8016
110	Mission Santé	Guitrozon	-7,3745	6,7474
111	Mission Santé	Korumba	-7,1010	9,8160

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
112	Mission Santé	Zoukpangbeu	-6,7698	6,7949
113	Mission Santé	Déragon	-6,5143	7,5454
114	Mission Santé	Ziduho-Bouenou	-6,1684	7,3845
115	Mission Santé	Diacohou	-5,7892	7,3801
116	Mission Santé	Pacobo	-4,9359	6,1666
117	Mission Santé	Broubrou	-4,8197	5,7236
118	Mission Santé	Botinde	-4,7512	5,7802
119	Mission Santé	Mbrou	-4,3638	5,5988
120	Mission Santé	Offa	-4,3459	5,9234
121	Mission Santé	Guessiguie	-4,2336	5,7333
122	Mission Santé	Djoro-Djoro	-3,7135	7,8918
123	Mission Santé	Abradinou	-3,4562	6,1896
124	Mission Santé	Ouatte	-3,3752	7,6335
125	Mission Santé	Yobouakro	-3,3189	7,2375
126	Mission Santé	Manzanouan	-3,2897	6,8407
127	Mission Santé	Tangamourou	-3,2157	7,8313
128	Mission Santé	N'guessan-Brindoukro	-3,0817	7,1091
129	Mission Santé	Boudi	-2,9044	7,9552
130	Mission Santé	Huafla	-5,8008	6,5648
131	Mission Santé	Tienko	-7,4823	10,2245
132	Mission Santé	Glangouale	-7,9855	7,9095
133	Mission Santé	Bohibli	-8,2402	6,5957
134	Mission Santé	Bohobli	-8,3623	6,4732
135	Mission Santé	Bauhieleu	-8,1060	7,0054
136	Mission Santé	Toably	-7,1886	7,4088
137	Mission Santé	Zeo	-7,4700	7,1191
138	Mission Santé	Zérégbo	-7,9034	7,0677
139	Mission Santé	Tioroterie	-6,2214	10,0937
140	Mission Santé	Zeo - Maternité	-7,4676	7,1152
141	Mission Sociale	Bangolo	-7,4891	7,0180
142	Mission Sociale	San-Pédro	-6,6298	4,7452
143	Mission Sociale	Kani	-6,6052	8,4813
144	Mission Sociale	Sinfra	-5,9164	6,6222
145	Mission Sociale	Bouaflé	-5,7528	6,9815
146	Mission Sociale	Didiévi	-4,8969	7,1261
147	Mission Sociale	Agboville	-4,2209	5,9310
148	Mission Sociale	Akoupé-Zeudji	-4,1553	5,4789
149	Mission Sociale	Yopougon	-4,0765	5,3886
150	Mission Sociale	Port-Bouët	-3,9139	5,2496
151	Mission Sociale	Abengourou	-3,4914	6,7292
152	Mission Sociale	Agnibilékrou	-3,2019	7,1362

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

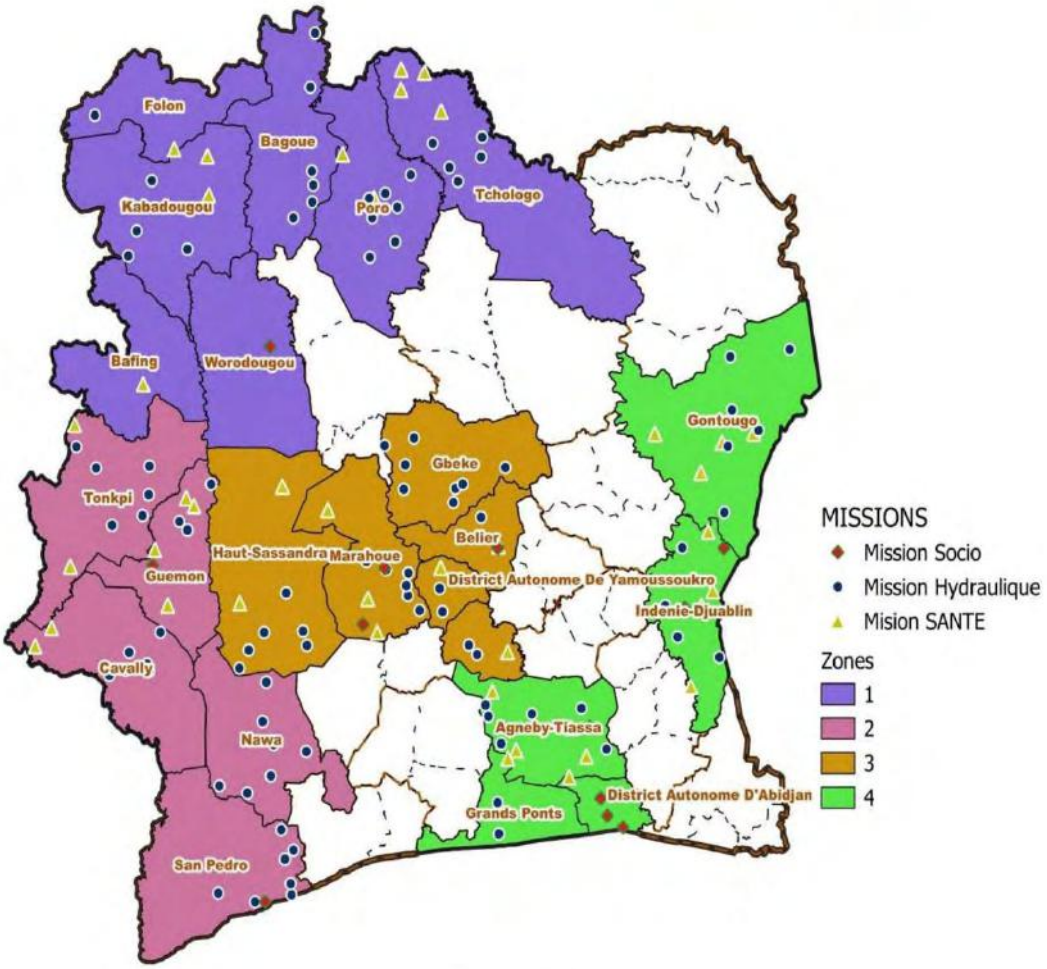

Figure 1 : zone d'étude

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

1.2. METHODES

Dans cette partie, nous aborderons la visite des sites ; le choix des points de mesure et les différents appareils utilisés pour la réalisation des mesures.

1.2.1. Visite du site et choix des points de collecte

Une visite préparatoire a été réalisée sur le site lors des désignations des localités bénéficiaires du projet et a permis d'identifier les différents points d'échantillonnage. Ces points concernent les marchés publics ; les écoles ; les gares routières et les hôpitaux. Pour chaque point identifié, les coordonnées au GPS ont été relevées. Dans le positionnement des points, une marge d'erreur d'environ quatre (± 4) m peut être constatée.

1.2.2. Mesures des paramètres atmosphériques

1.2.2.1. Échantillons de poussières : mesure des particules de poussières PM 2,5 ET PM 10

MET ONE AEROCET 531S, Moniteur de poussières est un équipement portable qui permet le classement des particules suivant les 5 catégories usuelles (PM1, PM 2,5 ; PM 7 ; PM 10 et TSP) ou suivant les 2 tailles classiques (>0,5 et > 5 microns). Le comptage des particules est converti en masse. Une adaptation à des cas particuliers avec des densités différentes est possible.

Figure 2 : Appareil de mesures des particules (Aerocet 531S)

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Photo 1 : illustration du mode d'enregistrement de mesures (cas de Kapegue)

1.2.2.2. *Mesure des nuisances sonores*

La mesure des nuisances sonores est effectuée à l'aide d'un sonomètre (CIRUS OPTIMUS), La distance retenue entre la source et le lieu de prise de la mesure est comprise entre 1,2 à 2 m maximums pour les ateliers et équipements et 2 à 7 m pour les mesures du bruit des engins, Pendant la mesure, l'appareil est maintenu à la hauteur de l'oreille de l'opérateur, La durée d'une mesure est comprise entre 5 et 20 minutes en période d'activité, Les points de prélèvement des échantillons de bruit sont résumés dans le figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : sonomètre cirrus optimus

Le matériel de mesure est essentiellement constitué d'un sonomètre CIRRUS OPTIMUS. Cet appareil est conçu pour répondre aux normes IEC 651 type 1, DIN 45633, JIS 1502, réseaux filtrants A et C. Cet appareil possède trois gammes de mesure : Plage faible 20 à 80 dBA, plage

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

moyenne 50 à 100 dBA, plage élevée 80 à 140 dBA.

Photo 2 : illustration du mode d'enregistrement de mesures (cas de Kohui)

1.2.2.3. Mesure de COV et des résidus de combustion

Le Multi RAE Lite est un analyseur muni d'un détecteur à photo ionisation (PID) qui permet de faire la lecture instantanée des concentrations des gaz (CO, CO2 ; NO ; NO2 ; NH3 et H2S) dans l'air.

Figure 4 : Appareil de mesure des résidus de combustion

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Photo 3 : illustration du mode d'enregistrement de mesures (cas de Séfon)

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

DEUXIEME PARTIE

RESULTATS ET DISCUSSIONS

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

2. RESULTATS ET DISCUSSIONS

Cette partie sera consacrée à la discussion après avoir présenté les résultats obtenus au cours de nos travaux.

2.1. SOURCES DE COMPARAISON DES VALEURS

2.1.1. *Références nationales*

- **La loi N°96 – 766 du 03 Octobre 1996 sur l'environnement**
- **L'arrêté N°01164 du 4 novembre 2008 portant Règlementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.**
- **Le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.**

2.1.2. *Références internationales*

Les valeurs guides édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont servi de référence et les normes françaises

2.1.3. *Publications scientifiques*

Dans certains cas, les valeurs ont été comparées aux résultats obtenus par des auteurs à travers la littérature scientifique.

2.1.4. *Evaluation de la qualité des sites mesurés*

Les codes de couleurs verte et rouge ont été utilisés pour évaluer la conformité des valeurs obtenues aux normes en vigueur. Ainsi la couleur verte désigne toutes les valeurs des mesures conformes aux normes et la couleur rouge désigne toutes les valeurs non conformes aux normes.

Niveau conforme

Niveau non conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2.2. RESULTATS

Nous présenterons les résultats de différentes analyses réalisées.

2.2.1. *Résultats des analyses des particules en suspension*

Les résultats des analyses des particules en suspension sont regroupés dans le

Tableau 2 : *Résultats des mesures des particules en suspension*

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
1	Abengourou / nziprikro	28,23	100,87	409,35	Non Conforme
2	Abengourou /abengourou	18,21	45,37	48,57	Conforme
3	Abidjan /port-bouët	30,57	52,17	713,73	Non Conforme
4	Abidjan /yopougon	15	48,17	49,87	Conforme
5	Agboville /agboville	19,96	35,21	40,13	Conforme
6	Agboville /offa	12,63	29,3	44,5	Conforme
7	Agboville/dibo mpo	7,6	19,3	33,93	Conforme
8	Agnibilekro/ duffrebo	10,67	180	223,43	Non Conforme
9	Agnibilekrou /agnibilékrou	63,8	51,27	221,14	Non Conforme
10	Agnibilekrou/yobouakro	7,33	33,67	67,47	Conforme
11	Akoboissué/manzanouan	30,13	72,07	122,17	Non Conforme
12	Ando-kékrénou/ mangredan	4,57	15,73	25,27	Conforme
13	Anyama /akoupé-zeudji	13,53	37,5	39,7	Conforme
14	Attoutou /konou	25,77	70,3	124,4	Non Conforme
15	Badekro / saioua	30,13	72,07	122,17	Non Conforme
16	Bagohouo/yomankro	11,67	170	213,43	Non Conforme
17	Bangolo /bangolo	15,23	43,1	48,57	Conforme
18	Bazra-nattis /déragon	27,25	46,65	24,58	Conforme
19	Begbessou/n'gorankro	6,4	20,9	30,9	Conforme
20	Bekipra/ daloa	63,8	51,27	221,14	Non Conforme
21	Beoue-zibiao /kangakro	7,43	62,93	122,83	Non Conforme
22	Béoumi/koyarabo	4,57	28,03	35,93	Conforme
23	Béoumi/nindo	13,03	66,63	303,63	Non Conforme
24	Beteledougou/ saioua	6,33	16,93	20,27	Conforme
25	Bettié/abradinou	7,7	38,67	43,5	Conforme
26	Bita / santa	7,09	33,57	47,67	Conforme
27	Blessegue ; kakologo	7,63	41,83	65	Conforme
28	Bouaflé /bouaflé	19,2	45,87	49,13	Conforme
29	Bouaflé /karamokokro	25,1	79,33	212,53	Non Conforme
30	Bouaflé/robertkro	8,04	15,33	15,33	Conforme
31	Bouaflé/toklossou	9,19	27,43	38,37	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
32	Brobo/sakassou ottokoukro	18,97	63,17	115,7	Non Conforme
33	Comoekro	31,73	27,5	384,7	Non Conforme
34	Diawala/ nafoungolo	4,13	11,7	13,3	Conforme
35	Dibri-assirikro /golibo	7,63	41,83	65	Conforme
36	Didievi /didiévi	9,63	31,83	165	Conforme
37	Didievi /n'zipkli-Séssékro	14,33	26,13	32,43	Conforme
38	Dioulatiedougou	7,6	76,33	69, 87	Non Conforme
39	Ditroudra-boue/ guiglo	18,03	57,33	75,97	Non Conforme
40	Djékanou/adjudentkro	38,57	84, 97	133,33	Non Conforme
41	Djékanou/ndakouassikro	9,93	34,97	42,33	Conforme
42	Duékoué/ guitrozon	27,6	46,33	59, 87	Non Conforme
43	Fatama/ gran zattry	21,63	48,87	246,87	Non Conforme
44	Ferkéssédougou/abouvogo (vavoua)	7,09	33,57	47,67	Conforme
45	Gabiadji/ loukoukoffikro	14,43	33,23	49,57	Conforme
46	Galea 2 / soubre	32,27	24,53	798,7	Non Conforme
47	Gbolouville /broubrou	24,43	89,6	88,87	Non Conforme
48	Gbolouville/ botinde	22,5	30,27	897,4	Non Conforme
49	Glangouale / sipilou	11,43	81,6	83,87	Non Conforme
50	Gnamagui /kra kangakro	5,22	20,37	26,87	Conforme
51	Gnamagui/assoumankro	39,83	67,97	292,93	Non Conforme
52	Gnamagui/krakro 2	28,57	41,5	41,67	Conforme
53	Gnamagui/m'brakro	28,33	57,87	59,33	Non Conforme
54	Golikro ; gabiadji	9,83	67,97	292,93	Non Conforme
55	Gouetidie/ gbangbegouine	14,43	33,23	51,57	Conforme
56	Goulia /manadoun	22,23	21,07	171,87	Non Conforme
57	Gouméré /boudi	29,8	69,27	96,27	Non Conforme
58	Gouméré /mere	8,3	47,67	62,1	Conforme
59	Goya 1 / guiglo	6,1	21,3	23,93	Conforme
60	Grand lahou ; ktieple	9,8	69,27	96,27	Non Conforme
61	Grand lahou/ kogodjan	28,03	55	89,4	Non Conforme
62	Gregbeu /zoukpangbeu	37,6	85,07	197,37	Non Conforme
63	Guessiguié /guessiguie	24,07	12,87	329,35	Non Conforme
64	Guessiguié/mbrou	6,23	35,37	70,57	Conforme
65	Guézon/zérégbo	13,57	60,17	713,73	Non Conforme
66	Guiembé/latmakaha	5	11,17	14,87	Conforme
67	Guiglo /paris-leona	18,03	57,33	75,97	Non Conforme
68	Guiglo/kridy	13,63	20,3	34,5	Conforme
69	Issia /lobia	6,5	20,9	26,13	Conforme
70	Issoufkro	11,77	69,3	114,4	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
71	Kahanlo / bako	9,93	34,97	52,33	Conforme
72	Kani /kani	14,8	42,27	49,14	Conforme
73	Kanzra/ ziduho-bouenou	7,13	33,67	57,47	Non Conforme
74	Kapegue/ papara	22,9	141,1	212,87	Non Conforme
75	Kapongo / koumbala	5,57	18,03	25,93	Conforme
76	Karafine/guimbe	8,04	15,33	15,33	Conforme
77	Karakoro/nagbonkaha	30,13	72,07	122,17	Non Conforme
78	Karegbogo/ sikolo	7,43	62,93	122,83	Non Conforme
79	Kariere/siempurgo	8,97	63,17	115,7	Non Conforme
80	Katogo /tioroterie	6,33	16,93	20,27	Conforme
81	Keningouara/ minignan	4,33	16,13	22,43	Conforme
82	Klokagnonka / ferkessedougou	13,03	66,63	303,63	Non Conforme
83	Klotou ; grand-bereby	22,23	21,07	171,87	Non Conforme
84	Koffi bango/tanda	47,25	46,65	1724	Non Conforme
85	Kohui/ laoudi-ba	6,4	20,9	30,9	Conforme
86	Kondrobo/pliakakro	21,63	48,87	246,87	Non Conforme
87	Kononfla/kouakoukankro	12,27	24,53	48,7	Conforme
88	Korhogo /gbonkaha	28,13	12,3	296,4	Non Conforme
89	Kossou /kongouanou	5,22	20,37	26,87	Conforme
90	Kota kouakoukro	7,33	33,67	67,47	Conforme
91	Kouassi-datékro/djoro-djoro	9,83	27,97	292,93	Non Conforme
92	Koudougou / odienne	8,57	54, 97	133,33	Non Conforme
93	Koun-fao/ ouatte	7,57	21,5	31,67	Conforme
94	Kpouèbo /didable	6,23	67,87	69,33	Non Conforme
95	Lataha/kouavogo	9,2	55,87	87,13	Non Conforme
96	Madinani/fandasso	10,23	31,07	41,87	Conforme
97	Mahandiana-sokourani/sokourani	29,8	99,27	196,27	Non Conforme
98	Man / yebegouin	13,57	30,17	713,73	Non Conforme
99	Méo/ bohobli	35,3	40,67	69,1	Non Conforme
100	Molonou-blé/assankro	8,03	35	49,4	Conforme
101	Monogaga ; san pedro	8,33	57,87	59,33	Non Conforme
102	Nafana/santokaha	35,6	80,07	97,37	Non Conforme
103	Namané/tolakro	24,07	12,87	329,35	Non Conforme
104	N'goloblasso /korumba	6,23	35,37	40,57	Conforme
105	NIAMBINGUE/OUANGOLO (école)	5,7	28,67	33,5	Conforme
106	Niellé/nielle	13,57	60,17	213,73	Non Conforme
107	Niempurgue/n'ganaoni	3,83	10,7	12,3	Conforme
108	Nouafouin /pitiengomon	11,56	20,17	43,87	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
109	Odienné/baradjan	39,03	77,33	78,97	Non Conforme
110	Opouyo / amanikro	18,13	20,3	196,4	Non Conforme
111	Ouyably-gnondrou/ toably	15,63	21,3	44,5	Conforme
112	Pacobo /pacobo	46,6	70,3	123,93	Non Conforme
113	Pakouabo /diacohou nord	63,2	51,27	221,14	Non Conforme
114	Péhé /bohibli	7,89	30,67	47,47	Conforme
115	Peti addis abeba/tankesse	5,23	51,1	89,57	Non Conforme
116	Petit bouna ; grand lahou	8,3	47,67	62,1	Conforme
117	Pitangolo/korogho	5,1	19,33	22,53	Conforme
118	Pokoukro/aniassoue(marché)	4,57	15,73	25,27	Conforme
119	Pont brime ; san pedro	8,57	41,5	41,67	Conforme
120	Rubino ; segbevie	8,03	55	89,4	Non Conforme
121	Sakassou /kahakro	40,13	78,07	132,17	Non Conforme
122	San-pédro /san-pédro	7,38	14,93	25,27	Conforme
123	San-pedro/ grand gabo	25,63	58,87	146,87	Non Conforme
124	San-pédro/djirognepahio	32,27	24,53	798,7	Non Conforme
125	San-pedro/tepreadji (pont bascule)	18,13	202,3	196,4	Non Conforme
126	Sefon/ dikoudougou	9,17	17,43	18,37	Conforme
127	Seguelon/sangbani 2	5,22	20,37	26,87	Conforme
128	Sémien/taobly	9,83	67,97	292,93	Non Conforme
129	Siempurgo/poundiou	8,57	41,5	41,67	Conforme
130	Siempurgo/sogo	8,33	57,87	59,33	Non Conforme
131	Sinfra /huafla	22,23	21,07	171,87	Non Conforme
132	Sinfra /sinfra	9,8	39,27	46,27	Conforme
133	Singouin / zagoue	6,23	35,37	70,57	Conforme
134	Sorobango/ pelegodi	8,3	47,67	62,1	Conforme
135	Soubre/toubadougou	8,03	55	89,4	Non Conforme
136	Taabo/akakro	35,6	50,07	97,37	Non Conforme
137	Tabagne /gbane	4,57	15,73	25,27	Conforme
138	Tanda /tangamourou	11,73	27,5	43,7	Conforme
139	Tiassale ; gankangankan	35,6	60,07	97,37	Non Conforme
140	Tiassalé/akakro	11,77	69,3	114,4	Non Conforme
141	Tienko /koutoula	10,67	18,0	223,43	Non Conforme
142	Tienko /tienko	15,23	31,1	39,57	Conforme
143	Tienkoikro / n'guessan-Brindoukro	47,25	66,65	1724	Non Conforme
144	Toably / kouibly	3	10,17	13,87	Conforme
145	Touih ; petit beoumi	5,22	20,37	26,87	Conforme
146	Toumoukoro /ouamelhoro	6,4	20,9	30,9	Conforme
147	Troville / sangouine	24,07	12,87	329,35	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
148	Yamoussoukro /kreketekro	27,43	62,93	122,83	Non Conforme
149	Yamoussoukro /tchedjebo	15,57	48,03	45,93	Conforme
150	Zéo /zeo	14,03	15,63	313,63	Non Conforme
151	Zouhanhounien / bouhieleu	22,5	58,27	897,4	Non Conforme
152	Zro / guiglo	11,63	21,3	84,5	Conforme

2.2.2. Commentaires sur les particules de poussière

Les valeurs de concentration rendent compte du taux d'empoussiérage sur l'ensemble des sites étudiés avec une estimation des niveaux de risques. Les concentrations mesurées rendent compte des poussières inhalables présentes dans l'air (fraction thoracique et alvéolaire).

Les fractions respirables de poussières selon les normes américaines (ACGIH) sont 10 mg/m^3 (fraction thoracique) et de 5 mg/m^3 (fraction alvéolaire).

En Côte d'Ivoire l'Arrêté N01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du novembre 2008 portant règlementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement fixe une valeur limite de 50 mg/m^3de poussières totales et le décret N° 2017-125 du 22 Février 2017 relatif à la qualité de l'air a fixé une valeur limite de 25 $\mu g/m^3$ de poussière alvéolaire et 50 $\mu g/m^3$ de poussière thoracique.

En tenant compte de ces lois, on constate que sur les 152 sites de mesure, 69 sont non conformes aux normes ivoiriennes en termes de concentration de poussières. Cela représente un peu moins de la moitié (45%) des sites investigués. Les sites les plus pollués se situent majoritairement dans les grandes agglomérations comme Abidjan, Bouaké, Korhogo ou San Pedro, ce qui s'explique par la densité de population et d'activités industrielles et automobiles génératrices de particules. Certaines zones rurales ou forestières affichent également des taux élevés de PM2.5 et PM10, probablement à cause de feux de brousse ou de cultures sur brûlis. Les concentrations moyennes sont globalement plus élevées pour les PM10 (poussières thoraciques) que pour les PM2.5 (poussières alvéolaires), ces dernières pénétrant plus profondément dans les voies respiratoires.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2.2.3. Résultats des Analyses des Nuisances Sonores

Les résultats des mesures des bruits sont regroupés dans le tableau 3

Tableau 3 : Mesure des nuisances sonores

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
1	Abengourou / nziprikro	60,00±2,20	76,60±0,90	**68,3±1,55**	Conforme
2	Abengourou /abengourou	71,00±1,95	82,10±3,70	**76,55±2,825**	Non Conforme
3	Abidjan /port-bouët	58,00±2,90	67,00±2,05	**62,5±2,475**	Conforme
4	Abidjan /yopougon	60,00±4,56	70,10±7,47	**65,05±6,015**	Conforme
5	Agboville /agboville	71,20±3,88	80,40±6,85	**75,8±5,365**	Non Conforme
6	Agboville /offa	61,80±3,21	72,60±4,69	**67,2±3,95**	Conforme
7	Agboville/dibo mpo	60,20±2,89	69,70±3,83	**64,95±3,36**	Conforme
8	Agnibilekro/ duffrebo	69,00±4,56	73,10±7,47	**71,05±6,015**	Non Conforme
9	Agnibilekrou /agnibilékrou	74,30±5,80	77,80±4,63	**76,05±5,215**	Non Conforme
10	Agnibilekrou/yobouakro	67,83±0,66	70±2,1	**68,915±0,83**	Conforme
11	Akoboissué/manzanouan	62,23±4,16	75,00±2,42	**68,615±3,29**	Conforme
12	Ando-kékrénou/ mangredan	64,63±4,16	69,53±1,78	**67,08±2,97**	Conforme
13	Anyama /akoupé-zeudji	64,00±7,76	58,77±8,66	**61,385±8,21**	Conforme
14	Attoutou /konou	60,73±0,55	68,37±3,01	**64,55±1,78**	Conforme
15	Badekro / saioua	74,13±2,73	75,80±2,59	**74,965±2,66**	Non Conforme
16	Bagohouo/yomankro	66,00±10,39	71,37±7,57	**68,685±3,98**	Conforme
17	Bangolo /bangolo	72,73±4,56	80,60±7,47	**76,665±6,015**	Non Conforme
18	Bazra-nattis /déragon	64,20±6,03	69,63±4,11	**66,915±5,07**	Conforme
19	Begbessou/n'gorankro	62,57±2,25	70,03±0,93	**66,3±1,59**	Conforme
20	Bekipra/ daloa	76,57±4,76	77,87±3,70	**77,22±4,23**	Non Conforme
21	Beoue-zibiao /kangakro	59,27±5,55	61,63±5,35	**60,45±5,45**	Conforme
22	Béoumi/koyarabo	57,87±4,13	61,57±4,82	**59,72±4,475**	Conforme
23	Béoumi/nindo	63,87±4,92	68,90±3,87	**66,385±4,395**	Conforme
24	Beteledougou/ saioua	62,70±4,33	64,83±4,51	**63,765±4,42**	Conforme
25	Bettié/abradinou	69,47±0,55	70,73±2,61	**70,1±1,58**	Conforme
26	Bita / santa	57,70±1,93	61,83±3,71	**59,765±2,82**	Conforme
27	Blessegue ; kakologo	59,27±5,55	61,63±5,35	**60,45±5,45**	Conforme
28	Bouaflé /bouaflé	52,57±2,89	66,87±3,83	**59,72±3,36**	Conforme
29	Bouaflé /karamokokro	63,93±6,22	68,23±8,06	**66,08±7,14**	Non Conforme
30	Bouaflé/robertkro	67,70±1,93	61,83±3,71	**64,765±2,82**	Conforme
31	Bouaflé/toklossou	63,70±11,52	68,90±5,29	**66,3±3,405**	Conforme
32	Brobo/sakassou ottokoukro	63,37±6,32	64,27±6,38	**63,82±6,35**	Conforme
33	Comoekro	75,00±1,95	88,10±3,70	**81,55±2,825**	Non Conforme
34	Diawala/ nafoungolo	68,47±1,96	71,93±4,73	**70,2±3,345**	Conforme
35	Dibri-assirikro /golibo	57,63±5,55	61,57±6,07	**59,6±5,81**	Conforme
36	Didievi /didiévi	70,17±1,36	72,37±3,68	**71,27±2,52**	Non Conforme
37	Didievi /n'zipkli-Séssékro	59,93±0,12	65,70±2,62	**62,815±1,37**	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
38	Dioulatiedougou	73,93±6,22	78,23±8,06	**76,08±7,14**	Non Conforme
39	Ditroudra-boue/ guiglo	64,17±6,62	65,63±5,35	**64,9±5,985**	Conforme
40	Djékanou/adjudentkro	61,90±5,84	65,50±6,12	**63,7±5,98**	Conforme
41	Djékanou/ndakouassikro	63,17±6,62	66,63±5,35	**64,9±5,985**	Conforme
42	Duékoué/ guitrozon	63,07±2,57	79,20±1,59	**71,135±2,08**	Conforme
43	Fatama/ gran zattry	70,57±3,35	73,33±3,75	**71,95±3,55**	Non Conforme
44	Ferkéssédougou/abouvogo (vavoua)	66,53±6,76	72,27±4,98	**69,4±5,87**	Conforme
45	Gabiadji/ loukoukoffikro	56,57±4,76	67,87±3,70	**62,22±4,23**	Conforme
46	Galea 2 / soubre	83,07±3,07	86,97±3,91	**85,02±3,49**	Non Conforme
47	Gbolouville /broubrou	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
48	Gbolouville/ botinde	54,13±2,73	65,80±2,59	**59,965±2,66**	Conforme
49	Glangouale / sipilou	63,27±6,32	65,27±6,38	**64,27±6,35**	Conforme
50	Gnamagui /kra kangakro	63,70±4,33	68,83±4,51	**66,265±4,42**	Conforme
51	Gnamagui/assoumankro	61,57±3,35	63,33±3,75	**62,45±3,55**	Conforme
52	Gnamagui/krakro 2	59,07±3,07	66,97±3,91	**63,02±3,49**	Conforme
53	Gnamagui/m'brakro	77,63±5,94	80,60±6,41	**79,115±6,175**	Non Conforme
54	Golikro ; gabiadji	76,30±3,54	78,83±3,94	**77,565±3,74**	Non Conforme
55	Gouetidie/ gbangbegouine	73,70±11,52	78,90±5,29	**76,3±3,405**	Non Conforme
56	Goulia /manadoun	58,27±6,55	63,40±2,41	**60,835±4,48**	Conforme
57	Gouméré /boudi	66,30±3,54	68,83±3,94	**67,565±3,74**	Conforme
58	Gouméré /mere	68,57±3,88	73,50±6,85	**71,035±5,365**	Conforme
59	Goya 1 / guiglo	66,53±6,76	72,27±4,98	**69,4±5,87**	Conforme
60	Grand lahou ; ktieple	77,00±2,95	79,43±2,05	**78,215±2,5**	Non Conforme
61	Grand lahou/ kogodjan	66,97±1,50	70,53±2,73	**68,75±2,115**	Conforme
62	Gregbeu /zoukpangbeu	79,13±3,14	85,67±6,53	**82,4±4,835**	Non Conforme
63	Guessiguié /guessiguie	67,00±2,95	69,43±2,05	**68,215±2,5**	Conforme
64	Guessiguié/mbrou	52,03±3,04	64,23±4,54	**58,13±3,79**	Non Conforme
65	Guézon/zérégbo	66,60±3,21	71,40±4,69	**69±3,95**	Conforme
66	Guiembé/latmakaha	61,50±0,36	70,90±0,44	**66,2±0,4**	Conforme
67	Guiglo /paris-leona	74,20±6,03	79,63±4,11	**76,915±5,07**	Non Conforme
68	Guiglo/kridy	72,57±2,25	74,03±0,93	**73,3±1,59**	Non Conforme
69	Issia /lobia	58,37±5,55	62,63±5,35	**60,5±5,45**	Conforme
70	Issoufkro	70,00±2,90	77,00±2,05	**73,5±2,475**	Non Conforme
71	Kahanlo / bako	52,57±2,89	56,87±3,83	**54,72±3,36**	Conforme
72	Kani /kani	58,87±4,13	68,57±4,82	**63,72±4,475**	Conforme
73	Kanzra/ ziduho-bouenou	63,87±4,92	68,90±3,87	**66,385±4,395**	Conforme
74	Kapegue/ papara	77,87±4,13	81,57±4,82	**79,72±4,475**	Non Conforme
75	Kapongo / koumbala	67,83±0,66	70±2,1	**68,915±0,83**	Conforme
76	Karafine/guimbe	66,00±10,39	71,37±7,57	**68,685±3,98**	Conforme
77	Karakoro/nagbonkaha	62,47±0,55	69,75±2,61	**66,11±1,58**	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
78	Karegbogo/ sikolo	73,30±5,80	78,80±4,63	**76,05±5,215**	Non Conforme
79	Kariere/siempurgo	74,20±6,03	79,63±4,11	**76,915±5,07**	Non Conforme
80	Katogo /tioroterie	51,57±2,89	57,87±3,83	**54,72±3,36**	Conforme
81	Keningouara/ minignan	63,87±4,92	68,90±3,87	**66,385±4,395**	Conforme
82	Klokagnonka / ferkessedougou	78,23±4,16	85,00±2,42	**81,615±3,29**	Non Conforme
83	Klotou ; grand-bereby	78,13±3,14	82,67±6,53	**80,4±4,835**	Non Conforme
84	Koffi bango/tanda	69,80±3,21	72,60±4,69	**71,2±3,95**	Conforme
85	Kohui/ laoudi-ba	67,20±2,89	72,70±3,83	**69,95±3,36**	Non Conforme
86	Kondrobo/pliakakro	63,93±6,22	70,23±8,06	**67,08±7,14**	Conforme
87	Kononfla/kouakoukankro	56,70±1,93	65,83±3,71	**61,265±2,82**	Conforme
88	Korhogo /gbonkaha	63,70±11,52	68,70±5,29	**66,2±3,405**	Conforme
89	Kossou /kongouanou	62,27±6,32	64,17±6,38	**63,22±6,35**	Conforme
90	Kota kouakoukro	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
91	Kouassi-datékro/djoro-djoro	58,47±1,96	64,93±4,73	**61,7±3,345**	Conforme
92	Koudougou / odienne	69,47±0,55	79,73±2,61	**74,6±1,58**	Non Conforme
93	Koun-fao/ ouatte	64,63±5,55	71,57±6,07	**68,1±5,81**	Conforme
94	Kpouèbo /didable	60,17±1,36	73,37±3,68	**66,77±2,52**	Conforme
95	Lataha/kouavogo	74,00±7,76	78,77±8,66	**76,385±8,21**	Non Conforme
96	Madinani/fandasso	69,53±0,12	70,70±2,62	**70,115±1,37**	Non Conforme
97	Mahandiana-sokourani/sokourani	62,10±5,84	66,50±6,12	**64,3±5,98**	Conforme
98	Man / yebegouin	79,93±0,12	85,70±2,62	**82,815±1,37**	Non Conforme
99	Méo/ bohobli	61,17±6,62	65,63±5,35	**63,4±5,985**	Conforme
100	Molonou-blé/assankro	53,07±2,57	56,20±1,59	**54,635±2,08**	Conforme
101	Monogaga ; san pedro	66,97±1,50	70,53±2,73	**68,75±2,115**	Conforme
102	Nafana/santokaha	62,53±6,76	70,27±4,98	**66,4±5,87**	Conforme
103	Namané/tolakro	66,47±4,76	67,17±3,70	**66,82±4,23**	Conforme
104	N'goloblasso /korumba	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
105	NIAMBINGUE/OUANGOLO (école)	64,63±4,16	69,53±1,78	**67,08±2,97**	Conforme
106	Niellé/nielle	74,30±5,80	79,80±4,63	**77,05±5,215**	Non Conforme
107	Niempurgue/n'ganaoni	72,57±2,25	74,03±0,93	**73,3±1,59**	Non Conforme
108	Nouafouin /pitiengomon	65,83±0,66	70±2,1	**67,915±0,83**	Conforme
109	Odienné/baradjan	68,23±4,16	72,00±2,42	**70,115±3,29**	Non Conforme
110	Opouyo / amanikro	77,63±5,94	80,60±6,41	**79,115±6,175**	Non Conforme
111	Ouyably-gnondrou/ toably	63,63±4,16	68,53±1,78	**66,08±2,97**	Conforme
112	Pacobo /pacobo	75,00±7,76	79,77±8,66	**77,385±8,21**	Non Conforme
113	Pakouabo /diacohou nord	56,73±0,55	65,37±3,01	**61,05±1,78**	Conforme
114	Péhé /bohibli	66,00±10,39	67,37±7,57	**66,685±3,98**	Conforme
115	Peti addis abeba/tankesse	71,10±3,88	79,40±6,85	**75,25±5,365**	Non Conforme
116	Petit bouna ; grand lahou	72,03±3,04	74,23±4,54	**73,13±3,79**	Non Conforme
117	Pitangolo/korogho	70,73±0,55	75,37±3,01	**73,05±1,78**	Non Conforme
118	Pokoukro/aniassoue(marché)	70,00±2,20	86,60±0,90	**78,3±1,55**	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
119	Pont brime ; san pedro	68,57±3,88	73,50±6,85	**71,035±5,365**	Conforme
120	Rubino ; segbevie	76,60±3,21	81,40±4,69	**79±3,95**	Non Conforme
121	Sakassou /kahakro	73,73±4,56	81,60±7,47	**77,665±6,015**	Non Conforme
122	San-pédro /san-pédro	55,20±6,03	62,63±4,11	**58,915±5,07**	Non Conforme
123	San-pedro/ grand gabo	70,57±2,25	71,03±0,93	**70,8±1,59**	Non Conforme
124	San-pédro/djirognepahio	58,27±5,55	62,63±5,35	**60,45±5,45**	Conforme
125	San-pedro/tepreadji (pont bascule)	67,87±4,13	71,57±4,82	**69,72±4,475**	Conforme
126	Sefon/ dikoudougou	72,73±4,56	80,60±7,47	**76,665±6,015**	Non Conforme
127	Seguelon/sangbani 2	64,87±4,92	69,90±3,87	**67,385±4,395**	Conforme
128	Sémien/taobly	68,47±0,55	72,73±2,61	**70,6±1,58**	Conforme
129	Siempurgo/poundiou	51,57±2,89	55,87±3,83	**53,72±3,36**	Conforme
130	Siempurgo/sogo	63,93±6,22	68,23±8,06	**66,08±7,14**	Conforme
131	Sinfra /huafla	65,63±5,55	71,57±6,07	**68,6±5,81**	Conforme
132	Sinfra /sinfra	51,17±1,36	64,37±3,68	**57,77±2,52**	Non Conforme
133	Singouin / zagoue	70,17±1,36	73,37±3,68	**71,77±2,52**	Non Conforme
134	Sorobango/ pelegodi	79,93±0,12	85,70±2,62	**82,815±1,37**	Non Conforme
135	Soubre/toubadougou	62,90±5,84	66,50±6,12	**64,7±5,98**	Conforme
136	Taabo/akakro	64,17±6,62	65,63±5,35	**64,9±5,985**	Conforme
137	Tabagne /gbane	73,07±2,57	76,20±1,59	**74,635±2,08**	Non Conforme
138	Tanda /tangamourou	66,53±6,76	72,27±4,98	**69,4±5,87**	Conforme
139	Tiassale ; gankangankan	78,50±0,36	79,90±0,44	**79,2±0,4**	Non Conforme
140	Tiassalé/akakro	76,57±4,76	77,87±3,70	**77,22±4,23**	Non Conforme
141	Tienko /koutoula	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
142	Tienko /tienko	74,13±2,73	75,80±2,59	**74,965±2,66**	Non Conforme
143	Tienkoikro / n'guessan-Brindoukro	61,70±4,33	65,83±4,51	**63,765±4,42**	Conforme
144	Toably / kouibly	62,90±5,84	66,50±6,12	**64,7±5,98**	Conforme
145	Touih ; petit beoumi	58,27±6,55	63,40±2,41	**60,835±4,48**	Conforme
146	Toumoukoro /ouamelhoro	70,57±3,35	73,33±3,75	**71,95±3,55**	Non Conforme
147	Troville / sangouine	67,63±5,55	71,57±6,07	**69,6±5,81**	Conforme
148	Yamoussoukro /kreketekro	83,07±3,07	86,97±3,91	**85,02±3,49**	Non Conforme
149	Yamoussoukro /tchedjebo	78,63±5,94	81,60±6,41	**80,115±6,175**	Non Conforme
150	Zéo /zeo	79,27±6,55	84,40±2,41	**81,835±4,48**	Non Conforme
151	Zouhanhounien / bouhieleu	78,47±1,96	84,93±4,73	**81,7±3,345**	Non Conforme
152	Zro / guiglo	73,07±2,57	76,20±1,59	**74,635±2,08**	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2.2.4. Commentaires sur les bruits et recommandations

L'évaluation de la nuisance sonore a été réalisée dans Cent cinquante-deux (152) différentes localités sur l'ensemble du territoire nationale de la Côte d'ivoire. En effet, les dispositions réglementaires nationales fixent à 70 dBA la côte d'alerte au bruit environnemental dans les zones à fréquentation publique telle que les marchés, les hôpitaux, les gares routières.

Sur les 152 sites investigués, on constate que 66 sites, soit 43%, présentent des niveaux sonores supérieurs à la valeur moyenne réglementaire de 70 dBa. Les zones les plus affectées se situent au niveau des grandes villes comme Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro ou San Pedro, vraisemblablement à cause du trafic routier intense. Certains sites enregistrent des dépassements assez nets de la norme, jusqu'à plus de 10 dBa pour quelques points très exposés. Cette pollution sonore peut avoir un impact sanitaire non négligeable (fatigue, stress, troubles du sommeil, etc). A l'inverse, 86 sites, soit 57%, respectent les seuils réglementaires. Il s'agit souvent de zones rurales ou de petite taille, moins denses en population et activités.

On note toutefois une certaine variabilité des mesures qui peut atteindre quelques dBa sur un même site selon les horaires ou conditions de trafic. Quelques valeurs moyennes sont ainsi limites par rapport à la norme.

2.2.5. Résultats des Analyses des résidus de combustion

Les résultats des mesures des résidus de combustion sont regroupés dans le tableau 4

Tableau 4 : Mesure des résidus de combustion

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
1	Abengourou / Nziprikro	<LD	700	2000	<LD	<LD	Conforme
2	Abengourou /Abengourou	<LD	400	9000	<LD	<LD	Conforme
3	Abidjan /Port-Bouët	<LD	400	8000	1700	<LD	Conforme
4	Abidjan /Yopougon	<LD	400	8000	200	<LD	Conforme
5	Agboville /Agboville	<LD	800	8000	2000	<LD	Conforme
6	Agboville /Offa	<LD	500	3000	<LD	<LD	Conforme
7	Agboville/Dibo Mpo	<LD	400	8000	1400	<LD	Conforme
8	Agnibilekro/ Duffrebo	<LD	400	8000	200	<LD	Conforme
9	Agnibilekrou /Agnibilékrou	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
10	Agnibilekrou/Yobouakro	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
11	Akoboissué/Manzanouan	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
12	Ando-Kékrénou/ Mangredan	<LD	800	5000	<LD	<LD	Conforme
13	Anyama /Akoupé-Zeudji	<LD	1200	3000	<LD	<LD	Conforme
14	Attoutou /Konou	<LD	1400	<LD	<LD	<LD	Conforme
15	Badekro / Saioua	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
16	Bagohouo/Yomankro	<LD	600	2000	<LD	<LD	Conforme
17	Bangolo /Bangolo	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
18	Bazra-Nattis /Déragon	<LD	400	8000	<LD	<LD	Conforme
19	Begbessou/N'gorankro	<LD	400	<LD	<LD	<LD	Conforme
20	Bekipra/ Daloa	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
21	Beoue-Zibiao /Kangakro	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
22	Béoumi/Koyarabo	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
23	Béoumi/Nindo	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
24	Beteledougou/ Saioua	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
25	Bettié/Abradinou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
26	Bita / Santa	<LD	300	8000	200	<LD	Conforme
27	Blessegue ; Kakologo	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
28	Bouaflé /Bouaflé	<LD	300	9000	<LD	<LD	Conforme
29	Bouaflé /Karamokokro	<LD	300	8000	1700	<LD	Conforme
30	Bouaflé/Robertkro	<LD	300	8000	200	<LD	Conforme
31	Bouaflé/Toklossou	<LD	300	8000	2000	<LD	Conforme
32	Brobo/Sakassou Ottokoukro	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
33	Comoekro	<LD	400	9000	<LD	<LD	Conforme
34	Diawala/ Nafoungolo	<LD	300	8000	1400	<LD	Conforme
35	Dibri-Assirikro /Golibo	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
36	Didievi /Didiévi	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
37	Didievi /N'zipkli-Séssékro	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
38	Dioulatiedougou	<LD	300	8000	1700	<LD	Conforme
39	Ditroudra-Boue/ Guiglo	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
40	Djékanou/Adjudentkro	<LD	300	5000	<LD	<LD	Conforme
41	Djékanou/Ndakouassikro	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
42	Duékoué/ Guitrozon	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
43	Fatama/ Gran Zattry	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
44	Ferkéssédougou/Abouvogo (Vavoua)	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
45	Gabiadji/ Loukoukoffikro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
46	Galea 2 / Soubre	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
47	Gbolouville /Broubrou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
48	Gbolouville/ Botinde	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
49	Glangouale / Sipilou	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
50	Gnamagui /Kra Kangakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
51	Gnamagui/Assoumankro	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
52	Gnamagui/Krakro 2	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
53	Gnamagui/M'brakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
54	Golikro ; Gabiadji	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
55	Gouetidie/ Gbangbegouine	<LD	300	8000	2000	<LD	Conforme
56	Goulia /Manadoun	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
57	Gouméré /Boudi	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
58	Gouméré /Mere	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
59	Goya 1 / Guiglo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
60	Grand Lahou ; Ktieple	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
61	Grand Lahou/ Kogodjan	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
62	Gregbeu /Zoukpangbeu	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
63	Guessiguié /Guessiguie	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
64	Guessiguié/Mbrou	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
65	Guézon/Zérégbo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
66	Guiembé/Latmakaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
67	Guiglo /Paris-Leona	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
68	Guiglo/Kridy	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
69	Issia /Lobia	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
70	Issoufkro	<LD	400	8000	1700	<LD	Conforme
71	Kahanlo / Bako	<LD	300	9000	<LD	<LD	Conforme
72	Kani /Kani	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
73	Kanzra/ Ziduho-Bouenou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
74	Kapegue/ Papara	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
75	Kapongo / Koumbala	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
76	Karafine/Guimbe	<LD	600	2000	<LD	<LD	Conforme
77	Karakoro/Nagbonkaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
78	Karegbogo/ Sikolo	0,2	400	3000	<LD	<LD	Conforme
79	Kariere/Siempurgo	<LD	400	8000	<LD	<LD	Conforme
80	Katogo /Tioroterie	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
81	Keningouara/ Minignan	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
82	Klokagnonka / Ferkessedougou	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
83	Klotou ; Grand-Bereby	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
84	Koffi Bango/Tanda	0,2	500	3000	<LD	<LD	Conforme
85	Kohui/ Laoudi-Ba	<LD	400	8000	1400	<LD	Conforme
86	Kondrobo/Pliakakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
87	Kononfla/Kouakoukankro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
88	Korhogo /Gbonkaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
89	Kossou /Kongouanou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
90	Kota Kouakoukro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
91	Kouassi-Datékro/Djoro-Djoro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
92	Koudougou / Odienne	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
93	Koun-Fao/ Ouatte	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
94	Kpouèbo /Didable	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
95	Lataha/Kouavogo	<LD	1200	3000	<LD	<LD	Conforme
96	Madinani/Fandasso	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
97	Mahandiana-Sokourani/Sokourani	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
98	Man / Yebegouin	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
99	Méo/ Bohobli	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
100	Molonou-Blé/Assankro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
101	Monogaga ; San Pedro	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
102	Nafana/Santokaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
103	Namané/Tolakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
104	N'goloblasso /Korumba	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
105	Niambingue/Ouangolo (Ecole)	0,2	800	5000	<LD	<LD	Conforme
106	Niellé/Nielle	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
107	Niempurgue/N'ganaoni	<LD	400	<LD	<LD	<LD	Conforme
108	Nouafouin /Pitiengomon	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
109	Odienné/Baradjan	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
110	Opouyo / Amanikro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
111	Ouyably-Gnondrou/ Toably	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
112	Pacobo /Pacobo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
113	Pakouabo /Diacohou Nord	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
114	Péhé /Bohibli	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
115	Peti Addis Abeba/Tankesse	<LD	800	8000	2000	<LD	Conforme
116	Petit Bouna ; Grand Lahou	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
117	Pitangolo/Korogho	<LD	1400	<LD	<LD	<LD	Conforme
118	Pokoukro/Aniassoue(Marche)	<LD	700	2000	<LD	<LD	Conforme
119	Pont Brime ; San Pedro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
120	Rubino ; Segbevie	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
121	Sakassou /Kahakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
122	San-Pédro /San-Pédro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
123	San-Pedro/ Grand Gabo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
124	San-Pédro/Djirognepahio	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
125	San-Pedro/Tepreadji (Pont Bascule)	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
126	Sefon/ Dikoudougou	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
127	Seguelon/Sangbani 2	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
128	Sémien/Taobly	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
129	Siempurgo/Poundiou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
130	Siempurgo/Sogo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
131	Sinfra /Huafla	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
132	Sinfra /Sinfra	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
133	Singouin / Zagoue	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
134	Sorobango/ Pelegodi	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
135	Soubre/Toubadougou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
136	Taabo/Akakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
137	Tabagne /Gbane	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
138	Tanda /Tangamourou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
139	Tiassale ; Gankangankan	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
140	Tiassalé/Akakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
141	Tienko /Koutoula	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
142	Tienko /Tienko	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
143	Tienkoikro / N'guessan-Brindoukro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
144	Toably / Kouibly	<LD	300	5000	<LD	<LD	Conforme
145	Touih ; Petit Beoumi	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
146	Toumoukoro /Ouamelhoro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
147	Troville / Sangouine	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
148	Yamoussoukro /Kreketekro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
149	Yamoussoukro /Tchedjebo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
150	Zéo /Zeo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
151	Zouhanhounien / Bouhieleu	<LD	300	8000	1400	<LD	Conforme
152	Zro / Guiglo	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme

2.2.6. Commentaire sur les résidus de combustion

De manière générale, on constate que les teneurs en polluants atmosphériques mesurés (gaz d'échappement, chauffage, incinération...) sur les 152 sites investigués sont conformes aux normes ivoiriennes.

Aucun dépassement n'est observé pour le dioxyde d'azote (NO2), le dioxyde de soufre (SO2) et le sulfure d'hydrogène (H2S). Les valeurs sont même systématiquement inférieures aux limites de détection analytique.

Concernant le monoxyde de carbone (CO), la grande majorité des sites présente des niveaux acceptables inférieurs à 10 000 µg/m3. Seuls 3 sites sur 152 dépassent légèrement ce seuil, avec des concentrations de l'ordre de 11 000 µg/m3.

Pour le dioxyde de carbone (CO2), les teneurs mesurées sont homogènes sur l'ensemble des points de mesure, de l'ordre de 300 à 500 µg/m3. On note toutefois quelques valeurs ponctuellement plus élevées, jusqu'à 1 400 µg/m3, sans réel dépassement des normes en vigueur.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

TROISIEME PARTIE

CONCLUSION

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

Cette étude a permis d'évaluer sur 152 sites la pollution atmosphérique en Côte d'Ivoire en termes de particules, de bruit, et de gaz polluants.

Il ressort que près de la moitié des sites investigués présentent des dépassements pour au moins un polluant par rapport aux normes en vigueur. Les zones urbaines sont les plus touchées en raison des activités anthropiques et du trafic.

Les particules fines PM2.5 et PM10 constituent le principal problème avec 55% de sites non conformes. Viennent ensuite les nuisances sonores qui affectent 43% des points de mesure. En revanche la pollution liée aux résidus de combustion s'avère plus modérée.

Ces résultats mettent en lumière des problématiques de pollution localisées mais préoccupantes pour la santé des populations. Ils soulignent le besoin d'actions concertées en matière de qualité de l'air et d'environnement sonore.

Il recommandé de :

- Poursuivre les campagnes de surveillance de la pollution atmosphérique, de façon plus régulière et sur un nombre élargi de sites
- l'arrosage fréquent des voies de circulation
- si possible le bitumage de ces voies
- la surveillance médicale des populations environnantes par les examens de spirométrie et de radiographie des poumons ; les examens d'audiométrie afin de prévenir les affections liées à l'exposition de la population.
- la mise en place des panneaux d'interdiction de klaxonner
- la mise en place de panneaux de limitation de vitesse des engins roulants afin d'éviter d'immense épaisseur de poussière.

Fait à Abidjan, le 29 octobre 2023

RESPONSABLE DES ANALYSES.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

1. La commission des communautés européennes (EC). Directive 2001/80/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2001 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 309/1-L309/21

2. OMS. (2011). Guidelines for drinking-water quality. Fourth Edition. World Health Organization Publication. Geneva, Switzerland, pp. 307-447.

3. L'arrêté N°01164 du 4 novembre 2008 portant Règlementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.

4. le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

ANNEXES

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union Discipline - Travail

ARRETE N° 01164 /MINEEF/CIAPOL/SDIIC DU 04 NOV. 2008
Portant Réglementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS

VU la Constitution ;

VU la loi n° 84-1367 du 26 décembre 1984, portant loi des finances pour la gestion 1985, notamment en son article 8 ;

VU la loi n° 96 766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement ;

VU l'accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007 ;

VU le décret n° 91-622 du 9 octobre 1991, portant création d'un établissement public à caractère administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;

VU le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et les textes subséquents;

VU le décret n° 2007-450 du 29 mars 2007, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2007-456 du 7 avril 2007, portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2007-458 du 20 avril 2007, portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2007-468 du 10 août 2007, portant organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;

VU l'arrêté n° 0462/MLCVE/SIIC du 13 mai 1998, portant modification de la nomenclature des installations classées ;

VU l'arrêté n° 444 du 24 mars 2006, portant intégration du Service de l'Inspection des Installations Classées (SIIC) au Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL),

SUR proposition du Directeur du Centre Ivoirien Antipollution,

ARRETE

Art.1. Objet

Le présent arrêté fixe les prescriptions applicables aux émissions et rejets des installations classées pour la protection de l'environnement.

Art.2. Définitions

Au titre du présent arrêté, on appelle

Installation Classée (IC) toute installation telle que visée à l'article premier du décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 et définie dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Demande Chimique en Oxygène (DCO), dans les conditions expérimentales définies par la méthodologie, la teneur de l'ensemble des matières organiques, que celles-ci aient un caractère biodégradables ou pas. Elle s'exprime par la quantité d'oxygène fournie par le bichromate de potassium et nécessaire à l'oxydation des substances organiques (protéines, glucides, lipides,...) présentes dans les eaux résiduaires.

Demande Biochimique en Oxygène en cinq jours (DBO_5), le test biologique permettant d'évaluer la quantité de matières organiques facilement biodégradables. La valeur de la DBO_5 correspond à la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assimiler et oxyder les matières organiques biodégradables présentes dans une eau usée qu'on laisse incuber à 20°C pendant 5 jours.

Le rapport DCO/DBO_5 donne une estimation de la biodégradabilité des eaux usées.

Matières en Suspension Totales (MEST), les particules organiques ou minérales pouvant être facilement extraites du liquide par filtration ou centrifugation.

L'azote total, représente la somme de l'azote mesuré par la méthode Kjeldahl et de l'azote contenu dans les nitrites et les nitrates.

L'azote Kjeldahl (NTK). La méthode de dosage Kjeldahl permet de doser les composés non oxydés de l'azote contenu dans les nitrites et nitrates.

Une raffinerie neuve est une raffinerie constituée entièrement d'unités neuves.

Les débits des effluents gazeux sont des déchets émis sous forme de gaz, fumées, poussières fines etc. Leurs débits sont exprimés en mètres cubes par heure (m3/h) rapportés à des conditions normalisées de température (273° Kelvin) et de pression (101,3 Kilopascals) après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs).

Les concentrations en polluants sont exprimées en gramme (s) ou milligramme (s) par mètre cube rapporté aux mêmes conditions normalisées.

Art.3. Valeurs limites d'émissions

Les valeurs limites d'émission sont fixées dans l'arrêté d'autorisation établi par le service chargé de l'inspection des installations classées, sur la base de l'emploi des meilleures technologies disponibles à un coût économique acceptable, et des caractéristiques particulières de l'environnement. Ces valeurs limites sont fixées pour le débit des effluents, pour les flux et pour les concentrations des principaux polluants conformément aux dispositions du présent arrêté.

Pour les effluents aqueux, les valeurs limites s'imposent à des prélèvements, mesures ou analyses moyennes réalisées sur 24 heures ;

Pour les effluents gazeux et sauf dispositions contraires, les valeurs limites s'imposent à des prélèvements, mesures ou analyses moyens réalisés sur une durée qui est fonction des caractéristiques de l'appareil et du polluant.

Lorsque la valeur limite est exprimée en flux spécifique, ce flux est calculé, sauf dispositions contraires, à partir d'une production journalière et indiqué dans l'arrêté d'autorisation;

Sauf autorisation explicite, la dilution des effluents est interdite : en aucun cas elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs limites fixées par le présent arrêté ;

Les valeurs limites de rejets d'eau sont compatibles avec les objectifs de qualité et la vocarion piscicole du milieu récepteur, les orientations du schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
Dans ce but, l'arrêté d'autorisation fixe plusieurs niveaux de valeurs limites, selon le débit du cours d'eau, le taux d'oxygène dissout ou tout autre paramètre significatif ou la saison pendant laquelle s'effectue le rejet.

L'arrêté d'autorisation précise le milieu dans lequel le rejet est autorisé ainsi que les conditions de rejet. Lorsque le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le nom du cours d'eau et le point kilométrique de rejet sont précisés.

Section I. POLLUTION DES EAUX

Art.4. Caractéristiques des rejets

Sous réserve des dispositions particulières à certaines activités, notamment :

- ✓ les raffineries de produits pétroliers
- ✓ les abattoirs d'animaux de boucherie
- ✓ les traitements de sous produits animal, dans les abattoirs animaux de boucherie
- ✓ les tanneries
- ✓ les brasseries

Les eaux résiduaires rejetées dans le milieu naturel doivent respecter les valeurs limites suivantes, selon le flux journalier maximal autorisé :

1°-Le Débit :

L'arrêté d'autorisation fixe le débit maximal journalier du (ou des rejets), en tenant compte du débit du cours d'eau récepteur.

2°-Le potentiel hydrogène (pH) :

Le pH de l'effluent rejeté doit être compris entre 5,5 et 8,5 ou 5,5 et 9,5 en cas de traitement chimique.

3°-La température :

Elle doit être inférieure ou égale à 40°C.

4°-Les matières en suspension (MES) :

En ce qui concerne les matières en suspension et les matières organiques le présent arrêté fixe deux niveaux d'épuration :

niveau A : abattement de 80 % sur la DBO_5 et les MES 75 % sur la DCO, les substances azotées et phosphorées ;

niveau B : il prend en compte les flux.
150 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 15 kg/j au-delà de 15kg/j, la concentration autorisée est de 50 mg/l.

5°-La demande biochimique en oxygène (DB05) :

La demande biochimique en oxygène (DB05) sur un effluent non décanté est de 150 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 50 kg/j, au delà de 50 kg/j la concentration autorisée est de 100 mg/l.

6°-La demande Chimique en oxygène (DCO)

La demande Chimique en oxygène (DCO) sur effluent non décanté est de
500 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 150 kg/j au delà, la concentration autorisée est de **300 mg/l.**
Toutefois des valeurs limites de concentration ou de flux différents, imposés ci-dessus, peuvent être fixées par l'arrêté d'autorisation dans des cas spécifiques notamment lorsque la capacité d'autoépuration du milieu récepteur est insuffisante.

7°-L'Azote

L'azote (Azote global comprenant l'azote organique, l'azote ammoniacal et l'azote oxydé) : 50 mg/l en concentration moyenne mensuelle lorsque le flux journalier maximal autorisé est égal ou supérieur à 100 kg/j.

8°-Le Phosphore (phosphore total) :

15mg/1 en concentration moyenne mensuelle lorsque le flux journalier maximal autorisé est égal ou supérieur à 30 kg/j.
Toutefois, des valeurs limites de concentration différente peuvent être fixées par l'arrêté d'autorisation pour les cas spécifiques notamment lorsqu'on prend en compte les caractéristiques du milieu récepteur (milieu récepteur fortement pollué ou destiné à des usages spécifiques).

9°-Les Huiles et Graisses

30 mg/1 en concentration moyenne mensuelle si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 5kg/j, au delà de 5kg/j la concentration autorisée est de 10 mg/l

10°- Autres substances :

En ce qui concerne les autres substances, elles doivent respecter les valeurs limites de concentration suivante :

N	PARAMETRES	CONCENTRATION
1	Phénols	0,3 mg/l si le rejet > 3g/j
2	Chrome hexavalent	0,1 mg/l si le rejet > 1g/j
3	Cyanures	0,1 mg/l si le rejet > 1g/j
4	Plomb (Pb)	0,5 mg/1 si le rejet > 5g/j
5	Cuivre (Cu)	0,5 mg/l si le rejet > 5g/j
6	Chrome (Cr)	0,5 mg/1 si le rejet > 5g/j
7	Nickel (Ni)	0,5 mg/l si le rejet > 5g/j
8	Zinc (Zn)	2 mg/l si le rejet > 20g/j
9	Manganèse (Mn)	1 mg/l si le rejet > 10g/j
10	Etain (en Sn)	2 mg/1 si le rejet > 20g/j
11	Fer, aluminium et composés (en Fe+A1)	5 mg/1 si le rejet > 20g/j
12	Hydrocarbures totaux	10 mg/l si le rejet > 100g/j
13	fluor et composés (en F)	15 mg/l si le rejet >150g/j
14	Substances toxiques, bioaccumulables ou nocives pour l'environnement (fait en sortie d'atelier, soit au rejet final, en flux et concentrations cumulés) : ✓ Substances listées en annexe I.a ✓ Substances listées en annexe I.b ✓ Substances listées en annexe I.c.1 ✓ Substances listées en annexe 1.c.2	✓ 0,05 mg/l si le rejet > 0,5g/j ✓ 1,5 mg/l si le rejet > 1 g/j ✓ 4 mg/1 si le rejet > 10 g/j L'arrêté d'autorisation fixe les valeurs limites de rejet si le rejet > 10g/j.

Pour les substances non prises en compte dans cet arrêté, les normes de la Communauté Européenne sont utilisées comme valeurs limites de rejet de référence.

Art.5. Activités particulières

Pour certaines activités, les dispositions de l'article 4 sont modifiées comme suit :

- Raffineries de produits pétroliers.

Les raffineries sont réparties en quatre catégories suivant leur degré de complexité :

Catégorie 1 : raffinerie simple :
distillation, reformage catalytique, désulfuration

Catégorie 2 : catégorie 1 plus craquage catalytique et/ou craquage thermique et/ou hydrocraquage ;

Catégorie 3 : catégorie 1, ou 2 et/ou unités de vapocraquage et/ou unités d'huiles ;

Catégorie 4 : catégorie 1 et 2 avec une conversion ou une désulfuration profonde.

Flux spécifiques maximaux autorisés. Pour les raffineries neuves, selon les catégories définies ci-dessus, les flux spécifiques rapportés à la tonne de produits entrants sont limités aux valeurs suivantes : Tableau du flux spécifique maximal autorisé (Moyenne mensuelle)

RAFFINERIES PARAMETRES	1	2	3	4
Débit d'eau (en m3/t)	0,1	0,2	0,4	0,8
MEST (en g/t)	2	5	10	15
DCO (en g/t)	10	15	30	60
DB05 (en g/t)	5	5	10	15
Azote total (en g/t)	5	5	10	15
Hydrocarbures (en g/t)	0,1	0,25	0,5	2
Phénols (en g/t)	0,01	0,05	0,05	0,1

- Autres secteurs d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉS	Paramètres	FLUX SPÉCIFIQUES MAXIMALS AUTORISES
Abattoirs d'animaux de boucherie	DBO, DCO MES	180 g/t de carcasse 720 g/t de carcasse. 180 g/t de carcasse
Traitement de sous-produits animaux dans les abattoirs d'animaux de boucherie	DBO_5 DCO MES	150 g/t de matières premières traitées 600 g/t de matières premières traitées 100 g/t de matières premières traitées

- Tannerie

La valeur limite de concentration pour le chrome est de 1,5 mg/l.

- Brasseries

Le volume des effluents rejetés ne doit pas dépasser 0,5 m3 par hectolitre de bière produite.

Pour les établissements n'effectuant pas la chaîne complète brassage, filtration, conditionnement, on considère que :

- ✓ un hl de bière brassée et filtrée est équivalent à 0,6 hl produit ;
- ✓ un hl de bière brassée mais non filtrée est équivalent à 0,5 hl produit ;
- ✓ le conditionnement d'un hl de bière brassée mais non filtrée est équivalent à 0,5 hl produit ;
- ✓ le conditionnement d'un hl de bière brassée et filtrée est équivalent à 0,4 hl produit.

- Raccordement à une station d'épuration collective, urbaine ou industrielle

Le raccordement à une station d'épuration collective, urbaine ou industrielle n'est envisageable que dans le cas où les ouvrages d'assainissement (réseau de collecte des eaux usées et station d'épuration sont aptes à acheminer et à traiter l'effluent industriel dans de bonnes conditions.

A cet effet les valeurs limites à ne pas dépasser se présentent comme suit.

Lorsque le flux maximal apporté par l'effluent dépasse 30 kg/j de MES, 45 kg/j de DBO_5 et 100 kg/j de DCO, les valeurs limites de concentration imposées à l'effluent avant raccordement à la station se présentent comme suit

MES	800 mg/l
DB05	1000 mg/l
DCO	2500 mg/l
Azote global (N)	300 mg/l
Phosphore total (P)	100 mg/l

Art.6. Epandage

1. L'épandage des effluents ou des boues résiduaires est conditionné :

- ✓ par l'innocuité des produits épandus pour 1e sol et le sous-sol, les eaux superficielles et souterraines et les chaînes tropiques ;
- ✓ par l'efficacité agronomique des produits, épandus ;
- ✓ par l'efficacité épuratoire du sol et du couvert végétal.

L'arrêté d'autorisation fixe les dispositions à respecter. Le pH est compris entre 6,5 et 8,5 ou 12,5 en cas de prétraitement, déshydratation et décontamination à la chaux et sous réserve de conclusions favorables de l'étude agro pédologique prévue au point 3 ci-après.

L'épandage d'effluents ou de boues contenant des substances qui, du fait de leur toxicité, de leur persistance ou de leur bioaccumulation sont susceptibles d'être dangereuses pour l'environnement est interdit.

2. En cas d'épandage, la capacité des ouvrages de stockage permet de stocker le volume total des effluents ou des boues correspondants à une production de pointe de 15 jours. Des valeurs différentes peuvent être imposées au vu de l'étude d'impact. Elles sont compatibles avec les durées pendant lesquelles l'épandage est inapproprié.

Les ouvrages de stockage sont étanches. Le déversement dans le milieu naturel des trop pleins des ouvrages de stockage est interdit. L'accès des ouvrages de stockage est protégé. Le volume des effluents épandus est mesuré par des compteurs horaires totalisateurs dont sont munis les pompes de refoulement, soit par mesure directe, soit par tout autre procédé équivalent.

3. Un suivi analytique régulier de la qualité des effluents ou des boues ainsi qu'un plan d'épandage établi sur la base d'études agropédologiques et hydrogéologiques incluses dans l'étude d'impact régissent les conditions de l'épandage. Le plan d'épandage précise : l'emplacement, la superficie et l'utilisation des terrains disponibles ;

la fréquence et le volume prévisionnels des épandages sur chaque parcelle du groupe de parcelles.
Toute modification notable au plan d'épandage est portée à la connaissance du Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), Sous Direction de l'Inspection des Installations Classées (SDIIC).

4. L'épandage est interdit :

- ✓ à moins de 50 mètres de toute habitation ou local occupé par des tiers, des terrains de camping agrées ou des stades : cette distance est portée à 100 mètres en cas d'effluents odorants ;
- ✓ à moins de 50 mètres des points de prélèvements d'eaux destinées l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers et au delà dans les conditions prévues par l'acte autorisant le prélèvement d'eau ;
- ✓ à moins de 35 mètres des berges des cours d'eau ;
- ✓ en dehors des terres régulièrement travaillées et des prairies ou forêts exploitées ;
- ✓ sur les terrains à fortes pentes
- ✓ lors de fortes pluies ;
- ✓ à moins de 500 mètres des sites d'aquaculture
- ✓ par aéroaspersion au moyen de dispositif générateurs de brouillards fins lorsque les effluents sont susceptibles de contenir de micro-organismes pathogènes.

5. Un cahier d'épandage est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées. Il comporte les informations suivantes

- ✓ les dates d'épandage ;
- ✓ les volumes d'effluents ou de boues épandus et la sétie analytique à laquelle ils si rapportent ;
- ✓ les parcelles réceptrices
- ✓ la nature des cultures.
- ✓ Un Suivi agronomique et un bilan complet, comportant les quantités d'effluents ou de boues, de fertilisants et, éventuellement de métaux lourds épandues par parcelle ou groupe de parcelles sont dressés annuellement.

L'arrêté d'autorisation définit les conditions dans lesquelles l'épandage est : pratiqué. Il fixe notamment :

- ✓ la qualité minimale des effluents ou des boues et les conditions de suivi de cette qualité ;
- ✓ la superficie totale, minimale des effluents ou des boues et les conditions de suivi de cette qualité ;
- ✓ la superficie totale minimale sur laquelle est pratiqué l'épandage au cours d'une année
- ✓ les modes d'épandage
- ✓ la qualité maximale annuelle de matières polluantes et fertilisantes étendues.

En cas de besoin, l'arrêté prescrit le contrôle périodique de la qualité des eaux souterraines, à partir des captages existants ou par aménagement de piézomètres, sur ou en dehors de la zone d'épandage selon le contexte hydrogéologique local.

Section II. POLLUTION DE L'AIR

Art.7. Valeurs limites à respecter

Sous réserve des dispositions particulières à certaines activités, les effluents gazeux doivent respecter les valeurs limites suivantes selon le flux horaire maximal autorisé :

Règlementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Substances	Flux horaire total	Concentration maxi admissible (Mg/M^3)
Poussières totales	≤kg/h 1 >1 kg/h	100 50
Monoxyde de carbone	>1 kg/h	50
Oxyde de soufre (exprimés en dioxyde de soufre)	> 25 kg/h	500
Oxydes d'azote (exprimés en dioxyde d'azote)	>1kg/h	50
Chlorure d'hydrogène et autres composés inorganiques gazeux du chlore (exprimé en HCL)	>1 kg/h	50
Fluor et composés inorganiques du fluor (gaz, vésicules et particules exprimés en HF)	>500 g/h	5 pour les composés gazeux 5 pour l'ensemble des vésicules et particules
Rejets de cadmium, mercure et thallium, et de leurs composés	>1 g/h	0,2
Rejets d'arsenic, sélénium et tellure, et de leurs composés	5 g/h	1 mg/m^3 (exprimé en As + Se + Te)
Métaux et composes de métaux Rejets d'antimoine, chrome, cobalt, cuivre, étain, manganèse, nickel, plomb, vanadium, zinc et de leurs composés.	>25 g/h	5 mg/m^3 (exprimé en Sb + Cr + Co + Cu + Sn + Mn + Ni + Pb + V + Zn)

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts/ Centre Ivoirien Antipollution
- 7 -

Substances	Flux horaire total	Concentration maxi admissible (Mg/M^3)
Rejets de diverses substances gazeuses - Acide cyanhydrique (HCN) ou de brome et de composés inorganiques gazeux du brome (HBr) ou de chlore exprimé en HCI ou d'hydrogène sulfuré	>50 mg/h	5 mg/m^3 pour chaque produit
Ammoniac	>100 mg/h	50
Amiante Si la quantité d'amiante mise en œ oeuvre dépasse 100 kg/an		0 1 pour l'amiante 0,5 pour les poussières totales
Autres fibres Si la quantité de fibres, autres que l'amiante, mise en œuvre dépasse 100 kg/an		1 pour les fibres 50 pour les poussières totales

Section III. BRUIT ET VIBRATION

Art.8. Définitions

Au sens du présent arrêté, on appelle :

Bruit, un ensemble de sons indésirables ou provoquant une sensation désagréable. On comprend par cette définition que le bruit est caractérisé à la fois par des grandeurs physiques mesurables et des grandeurs dites « physiologiques » qui correspondent à la sensation auditive.

Grandeurs physiques :

- Pression
- Fréquence
- Spectre

Grandeurs physiologiques :

- niveau sonore plus ou moins fort
- hauteur : aigu, médium, grave

La notion de décibel : l'oreille est sensible à des pressions allant du seuil minimal de perception (2.10^{-5} Pa) au seuil de douleur (20 Pa). Pour exprimer par des nombres plus simples l'ensemble des phénomènes compris entre ces deux seuils, les acousticiens ont été amenés à utiliser l'échelle logarithmique de décibel.

Ce choix n'est pas totalement arbitraire car il est apparu que physiologiquement, la perception du niveau sonore est proportionnelle au logarithme de l'intensité de l'excitation. La formule permettant de passer de la pression (P) exprimée en Pascals au niveau sonore (Lp) exprimé en décibels est :

$$Lp = 20 \log (P/P_o)$$

Avec P_o seuil d'audibilité $= 2.10^{-5}$ Pa
Lp = niveau de décibel

Le décibel est insuffisant pour rendre compte de la sensation sonore effectivement perçue par l'oreille humaine. Celle-ci n'a pas en effet la même sensibilité suivant la fréquence des sons ; pour une même intensité, les sons graves et les Sons aigus sont moins bien perçus que les sons intermédiaires.

On a donc pensé à corriger le niveau sonore exprimé en décibel en introduisant des filtres de pondération dans les appareils de mesure. Le filtre le plus utilisé est le filtre A, dB (A), qui représente le mieux la sensation du bruit réellement perçue par l'oreille.

Quelques niveaux sonores couramment rencontrés

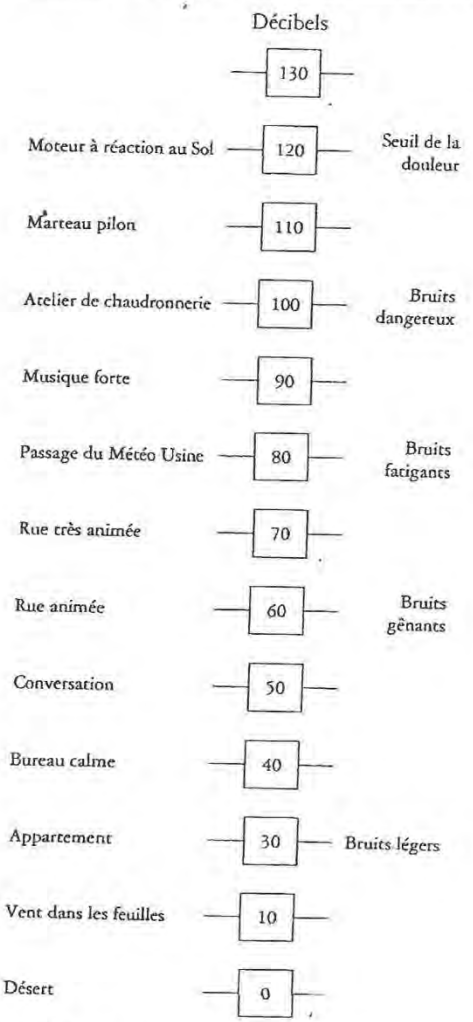

Art.9. Dispositions générales sur le bruit

1°- L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

2°- Lorsque plusieurs installations classées sont situées au sein d'un même établissement, les dispositions du présent article sont applicables au bruit global émis par l'ensemble des activités exercées à l'intérieur de l'établissement, y compris le bruit émis par les véhicules et engins visés au 3° du présent article.

3°- Les émissions sonores ne doivent pas dépasser les niveaux de bruit admissibles en limites de propriété de l'établissement fixés par l'arrêté d'autorisation, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne).

4°- Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement, doivent être conformément aux dispositions en vigueurs les concernant en matière de limitation de leurs émissions sonores. En particulier, les engins de chantier doivent être conformes à un type homologué.

5°- L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertissements, haut-parleurs, etc.), gênants pour le voisinage est interdit, sauf Si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

6°- L'exploitant doit faire réaliser périodiquement, à ses frais une mesure des niveaux d'émission sonore de son établissement par une personne ou un organisme qualifié choisi après accord de l'inspection des installations classées. Ces mesures se font aux emplacements et avec une périodicité fixée par l'arrêté d'autorisation.

Les niveaux d'émission admissible (en décibel) sont fixés dans le tableau suivant :

ZONES	MOMENT OU PERIODE DE LA JOURNÉE		
	Jour (en décibel)	Période intermédiaire	Nuit (en décibel)
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aires de protection d'espaces naturels	40	35	30
Zone résidentielle ou rurale, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien	45	40	35
Zone Résidentielle urbaine	50	45	40
Zone résidentielle urbaine, avec quelques ateliers ou centres d'affaires, ou avec des voies de trafic terrestre, fluvial ou aérien assez importantes ou dans les communes rurales	60	55	45
Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles	70	65	50
Zone à prédominance industrielle	75	70	60

Art. 10. Surveillance des rejets et émissions

1° - L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de ses rejets. Les mesures sont effectuées sous la responsabilité, de l'exploitant et à ses frais dans les conditions fixées par l'arrêté d'autorisation.

2° - La nature et la fréquence minimale des mesures sont fixées sur la base de l'ensemble des émissions canalisées et diffuses dans l'air et dans l'eau. Des seuils inférieurs peuvent être définis par l'inspection des installations classées lorsque la sensibilité du milieu récepteur le justifie. Pour certains polluants spécifiques et certains procédés, prévoir le remplacement de certaines mesures de surveillance par le suivi en continu d'un paramètre représentatif du polluant ou par une méthode équivalente. Dans ce cas, des mesures de contrôle et d'étalonnage sont réalisées périodiquement, à une fréquence fixée en accord avec l'inspection des installations classées, par un organisme extérieur compétent.

3°- Lorsque les quantités de polluants rejetées sont supérieures aux seuils impliquant des limites de concentration, l'arrêté d'autorisation fixe la liste des paramètres à mesurer et la fréquence des mesures ainsi que les conditions de prélèvement.

4°- Les résultats des mesures sont transmis au moins mensuellement à l'inspection des installations classées, accompagnés de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en oeuvre ou envisagées.

5°- L'inspection des installations classées peut demander à tout moment la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements et analyses d'effluents liquides ou gazeux, de déchets ou de sol ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores ; les frais occasionnés sont à la charge de l'exploitant.

6°- Dans le cas d'une auto-surveillance permanente (au moins une mesure représentative par jour), sauf disposition contraire, 10 % de la série des résultats des mesures peuvent dépasser les valeurs limites prescrites, sans toutefois dépasser le double de ces valeurs. Ces 10 % sont comptés sur une base mensuelle pour les effluents aqueux et sur une base de 24 heures pour les effluents gazeux.

7°- Dans le cas de prélèvements instantanés, aucune valeur ne dépasse le double de la valeur limite prescrite.

L'exploitant dispose, dans ce cas, des moyens nécessaires pour évaluer le ou les paramètres retenus. Si le stockage des effluents est utilisé pour respecter cette modulation, il convient que le dimensionnement de ce stockage prenne en compte les étiages de fréquence au moins quinquennale.

8°- Dans les zones de protection spéciale et les zones sensibles, les installations respectent, en plus des dispositions du présent arrêté, les dispositions propres à chaque zone.

Les valeurs limites d'émission, pour les polluants visés dans les arrêtés créant ces zones, sont compatibles avec les valeurs limites de concentration du même polluant dans l'air ambiant.

9°- Les dispositions imposées par le présent arrêté, relatives à la limitation des émissions, peuvent être complétées par des, mesures d'interdiction de l'usage de certains combustibles, de ralentissement ou d'arrêt de fonctionnement de certains appareils ou équipements

10°-Pour les installations de séchage, les mesures se font sur gaz humides.

11°- L'arrêté d'autorisation précise la teneur en oxygène des gaz résiduaires à laquelle sont rapportées les valeurs limites sauf dans les cas où l'oxygène est proscrite ou présente un taux non significatif.

12°- Les rejets directs ou indirects de substances mentionnées à l'annexe II sont interdits dans les eaux souterraines, à l'exception de ceux dus à la réinjection dans leur nappe d'origine, d'eaux à usage géothermique, d'eaux d'exhaure des carrières et des mines ou d'eaux pompées lors de certains travaux de génie civil.

Art.11. Exécution

Le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Dr. AHIZI AKA Daniel

AMPLIATIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE..... 1
SECRETARIAT GENERAL DU GVT.... 1
MINEEF/CAB..... 1
MINEEF /CIAPOL..... 1
J.O.R.C.I. 1

ANNEXES

ANNEXE I.a

Substances très toxiques pour l'environnement aquatique

NOM des Substances
Arsenic
Azinphos-ethyl
Azinphos-méthyl
Benzidine
Chlordane
1-Chloro 2.4 dinitrobenzène
DDT (métabolites DDD et DDE)
Démétron
Dichlorure de dibutylétain
Dichlorobenzidines
Dichlorvos
Endosulfan
Fenitrothion
Heptachlor
Hexachloroéthane
Malathion
Mevinplios
PAH
Parathion
PCB (comprend le PCT)
Phoxime
Triazophos
Oxyde de tributylétain
Trifluraline
Acétate de triphénylétain
Chlorure de triphénylétain
Hroxyde de triphénylétain

ANNEXE I.b

Substances toxiques ou néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

NOM des Substances
2-Amino-4 chlorophénol
Anthracène
Chlorule de benzyle
Biphényle
2-Chloroaniline
3-Chloroaniline
4-Chloroaniline
1- Chloronaphtalène
Chloronaphtalène
2-Chlorophénol
3-Chlorophénol
4-Chlorophénol
2-Chloroluène
4-Chloroluène
Coumaphos
2-4 D
Oxyde de dibutylétain
Sel de dibutylétain
Dichloroanilines
Dichlororiltrobenzène
2-4-Dichlorophénol
1-3-Dichloropropène
Diméthoate
Disulfoton
Fenthion
Monolinuron
Naphtalène
Ométhoate
Oxydéméton-méthyl
Simazine
2-4-5-T
Tétrabutylétain
1-2-4-5-Ttrachlorobenzène
Triclorfon
Trichlorophénols

ANNEXE I.C.1

Substances nocives pour l'environnement

NOM des Substances
Chlorure de benzylidène
Acide chloracétique
2-Chlololoroéthanol
4-Chloro-3-méthylphé
4-Chloro-2-nitroaniline
1-Chloro-2-nitrobenzène
1-Chloro-4-nitrobenzène
4-Chloro-2-nitrotoluène
Chloronitrotoluène
Chloroprène
3- Chloroprène
3-Chlorotoluène
2-Chloro-p-toluidine
Chlorure de cyanuryle
Chlorotoluidine
Dibromoéthane
1-2-Dichlorobenzène
1-3- Dichlorobenzène
Oxyde de dichlorodiisopropyle
1-3-Dichloropropanol
Dichlorprop
Diethylamine
Epichlorhydrine
Ethybezène
Isopropylbenzène
Linuron
MCPA
Mécoprop
Méthamidophos
Propanil
Pyrazon
Lièrie
1-1-2-2-Tétrachloroéthane
Totulène
Phosphate de tributyle
1-1-2-Trichloroéthane
1-1-2-Trichlorotrifluoroéthane
Chlorure de vinyle
Xylènes
Atrazine
Bentazone

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

Abidjan, le

Dir Cabinet 2
CSP/DASC
→ CI
→ Projets d'arrêtés

N° 0962-8 /SGG./cf./TER
Confidentiel et urgent

Objet : Transmission de décret

Pièce jointe : 01

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, après signature, la copie du **décret n°2017-125 du 22 février 2017** relatif à la qualité de l'air.

Je vous prie d'agréer, **Madame le Ministre**, l'assurance de ma considération distinguée.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Atté Eliane BIMANAGBOE

Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement
Et du Développement Durable

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union –Discipline – Travail

DECRET N°2017-125 DU 22 FEVRIER 2017
RELATIF A LA QUALITE DE L'AIR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, du Ministre de l'Industrie et des Mines, du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre des Transports, du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, du Ministre du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables et du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable ;

Vu le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2002-306 du 29 mai 2002 portant libéralisation à l'importation des véhicules de tourisme et des véhicules automobiles usagés destinés au transport de marchandises et de personnes ;

Vu le décret n°2005-04 du 6 janvier 2005 portant modification du décret n°65-203 du 17 juin 1965 fixant les spécifications des produits pétroliers ;

Vu le décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du Principe Pollueur-Payeur tel que défini par la loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'environnement ;

Vu le décret n°2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

1
N° 1700233

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article1 : Au sens du présent décret, on entend par :

- **dispositif de réduction de la pollution,** tout mécanisme installé dans un véhicule ou dans un moteur pour empêcher ou réduire les rejets de polluant dans l'air ;
- **installations classées,** les usines, dépôts, chantiers, carrières, stockages souterrains, magasins, ateliers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, pour la protection de la nature et de l'environnement et pour la conservation des sites et des monuments ;
- **objectifs de qualité,** le niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre dans une période donnée, fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement ;
- **particules**, les parties d'une substance autre que l'eau non combinée, assez finement divisées, susceptibles d'être transportées dans l'air et qui existent sous forme liquide ou solide ;
- **plan de déplacement urbain,** document de planification qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain, l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, tout en comportant un volet sur l'évaluation environnementale.
- **polluants de l'air**, les émissions ou substances qui, une fois à l'air libre, produisent des effets nocifs sur la santé de l'homme ou sur l'environnement ;
- **pollution de l'air**, l'émission volontaire ou accidentelle dans l'air de gaz, de fumées ou de substances de nature à créer des nuisances pour les êtres vivants, à compromettre leur santé ou la sécurité publique ou nuire à la production agricole, à la conservation des édifices ou au caractère des sites et paysages ;
- **$PM_{2,5}$,** les particules en suspension passant dans un orifice d'entrée calibré, avec un rendement de séparation de 50 % pour un diamètre aérodynamique de 2,5 µm ;
- **PM_{10},** les particules en suspension passant dans un orifice d'entrée calibré, avec un rendement de séparation de 50 % pour un diamètre aérodynamique de 10 µm ;
- **seuil d'alerte** : le niveau de concentration de substances polluantes dans l'air au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement et, à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises ;
- **seuil d'information et de recommandation** : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions ;
- **sources fixes** : toutes sources ponctuelles, les usines, installations artisanales ou immeubles pourvus ou non de cheminées et qui émettent des fumées ou des particules dans l'atmosphère ;
- **sources mobiles** : les engins et les moyens de transport équipés de moteurs à combustion ;
- **valeur cible** : un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble ;

- **valeur limite** : le niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'air, fixé sur la base des connaissances scientifiques dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs des substances pour la santé humaine et l'environnement.

Article 2 : Le présent décret a pour objet de fixer les normes de qualité de l'air ambiant et celles des gaz et particules émis par les véhicules automobiles et motocyclettes.

Article 3 : Le présent décret s'applique :

- aux Installations Classées visées à l'article premier du décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la protection de l'environnement;
- aux installations, autres que les installations classées, exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui sont à l'origine d'émission de fumées, de particules ou de substances polluantes dans l'air ;
- à tout engin et moyen de transport équipés de moteurs à combustion ;
- à tout acte susceptible d'altérer la qualité de l'air.

CHAPITRE II : VALEURS LIMITES MAXIMALES DES PARAMETRES DE QUALITE DE L'AIR AMBIANT

Article 4 : Les valeurs limites maximales des paramètres de qualité de l'air ambiant sont établies par polluant comme suit :

1. **Dioxyde d'azote** :

a) Objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile ;

b) Seuil d'information et de recommandation : 200 µg/m³ en moyenne horaire ;

c) Seuils d'alerte :

- 400 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives ;
- 200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain ;

d) Valeur limite horaire pour la protection de la santé humaine : 200 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de dix-huit fois par année civile ;

e) Valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine : 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile.

2. **Particules PM_{10} et $PM_{2,5}$:**

2.1 Particules PM_{10} :

a) Objectif de qualité : 20 µg/m³ en moyenne annuelle civile ;

b) Seuil d'information et de recommandation : 50 µg/m³ en moyenne journalière ;

c) Seuil d'alerte : 80 µg/m³ en moyenne journalière ;

d) Valeurs limites pour la protection de la santé :

- 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de trente-cinq fois par année civile ;

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile.

2.2 Particules $PM_{2,5}$:

a) Objectif de qualité : 10 µg/m³ en moyenne annuelle civile ;

b) Valeur cible : 20 µg/m³ en moyenne annuelle civile ;

c) Valeur limite : 25 µg/m³ en moyenne annuelle civile,

3. Dioxyde de soufre :

a) Objectif de qualité : 20 µg/m³ en moyenne annuelle civile ;
b) Seuil d'information et de recommandation : 350 µg/m³ en moyenne horaire ;

c) Seuil d'alerte : 500 µg/m³ en moyenne horaire ;
d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- 350 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de vingt-quatre fois par année civile ;

- 125 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de trois fois par année civile ;

4. Ozone :

a) Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine : 120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur huit heures, pendant une année civile ;

b) Valeur cible pour la protection de la santé humaine : 120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne ;

c) Seuil de recommandation et d'information : 180 µg/m³ en moyenne horaire ;

d) Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population : 240 µg/m³ en moyenne horaire ;

e) Seuil d'alerte : 360 µg/m³ en moyenne horaire.

5. Monoxyde de carbone :

- Valeur limite pour la protection de la santé humaine : 10 000 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur huit heures.

6. Benzène :

a) Objectif de qualité : 5 µg/m³ en moyenne annuelle civile ;

b) Valeur limite pour la protection de la santé humaine : 5 µg/m³ en moyenne annuelle civile.

7. Métaux lourds et hydrocarbures aromatiques polycycliques :

a) Pour l'application du présent article, le benzo(a)pyrène est utilisé comme traceur du risque cancérogène lié aux hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. Les hydrocarbures aromatiques polycycliques correspondent aux composés organiques formés d'au moins deux anneaux aromatiques fusionnés entièrement constitués de carbone et d'hydrogène ;

b) les concentrations en arsenic, cadmium, nickel et benzo(a)pyrène correspondent à la teneur totale de ces éléments et composés dans la fraction "PM10" ;

c) les valeurs cibles applicables pour ces composés sont définies comme suit :

POLLUANTS	ARSENIC	CADMIUM	NICKEL	BENZO(A) PYRÈNE
VALEUR CIBLE (1)	6 ng/m³	5 ng/m³	20 ng/m³	1 ng/m³
(1) Moyenne, calculée sur une année civile, du contenu total de la fraction "PM10". Le volume d'échantillonnage est mesuré dans les conditions ambiantes.				

d) Pour le plomb :

- Objectif de qualité : 0,25 µg/m³ en concentration moyenne annuelle civile ;
- Valeur limite : 0,5 µg/m³ en moyenne annuelle civile.

Article 5 : Sous réserve des dispositions particulières à certaines activités, les effluents gazeux des installations classées doivent respecter les valeurs limites suivantes selon le flux horaire maximal autorisé :

Substances	Flux horaire total	Concentration maximale admissible (mg/m³)
Poussières totales	< 1kg/h >1kg/h	100 50
Monoxyde de carbone	>1 kg/h	50
Oxyde de soufre (exprimés en dioxyde de soufre)	>25 kg/h	500
Oxyde d'azote (exprimés en dioxyde d'azote)	>1 kg/h	50
Chlorure d'hydrogène et autres composés inorganiques gazeux du chlore (exprimé en HCL)	>1kg/h	50
Fluor composés inorganiques du fluor (gaz, véhicules et particules exprimés en HF)	>500 g/h	5 pour les composés gazeux 5 pour l'ensemble des véhicules et particules
Rejets de cadmium, mercure et thallium, et de leurs composés.	>1 g/h	0,2
Rejets d'arsenic, sélénium et tellure, et de leurs composés.	>5 g/h	1 mg/m³ (exprimé en As+Se+Te)
METAUX ET COMPOSES DE METAUX Rejets d'antimoine, chrome, cobalt, cuivre, étain, manganèse, nickel, plomb, vanadium, zinc et leurs composés.	>25 g/h	5 mg/m³ (exprimé en Sb + Cr + Co+ Cu+ Sn +Mn + Ni+Pb +V+Zn)
Rejets de diverses substances gazeuses -Acide cyanhydrique (HCN) ou de brome et de composés inorganiques gazeux du brome (HBr) ou de chlore exprimé en HCL ou d'hydrogène sulfuré	>50mg/h	5 mg/m³ pour chaque produit
Ammoniac	>1mg/h	50

5

Amiante Si la quantité d'amiante mise en œuvre dépasse 100kg/ an		0,1 pour l'amiante
		0,5 pour les poussières totales
Autres fibres Si la quantité de **fibres**, autres que l'amiante, mise en œuvre dépasse 100kg/ an		1 pour les fibres
		50 pour les poussières totales

Article 6 : La construction, la modification d'une source fixe ou mobile, l'augmentation d'un bien ou d'un service dont les émissions de substances polluantes sont susceptibles d'augmenter la concentration de ces polluants dans l'air, doivent respecter les valeurs limites maximales mentionnées aux articles 4 et 5 du présent décret.

CHAPITRE III : VALEURS LIMITES MAXIMALES D'EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PAR LES VEHICULES AUTOMOBILES ET LES MOTOCYCLETTES

Article 7 : Tout véhicule automobile léger, en circulation, est soumis aux valeurs limites maximales d'émission de polluants définies dans le tableau ci-dessous :

Ages des véhicules	CO (g/km)	NOx (g/km)	HC (g/km)	COV (g/km)	Particules (g/km)
0 à 5 ans	2,0	0,25	0,12	0,15	0,10
6 à 10 ans	3,0	0,37	0,12	0,19	0,10
11 à 15 ans	4,0	0,40	0,20	0,20	0,10
16 à 20 ans	4,50	0,60	0,30	0,30	0,10
21 ans et plus	5,00	0,80	0,50	0,50	0,10

Article 8 : Tout véhicule automobile lourd, en circulation, est soumis aux valeurs limites maximales d'émission de polluants définies dans le tableau ci-dessous :

Paramètres				
CO (g/kWh)	NOx (g/ kWh)	HC (g/kWh)	COV (g/kWh)	Particules (g/kWh)
20,8	5,4	0,09	1,7	0,13

Article 9 : Les motocyclettes en circulation doivent satisfaire aux valeurs limites maximales d'émission de polluants définies dans le tableau ci-dessous :

Type de moteur	Paramètres			
	CO (g/km)	NOx (g/km)	HC (g/km)	COV (g/km)
2 temps	8	7,5	4	0,1
4 temps	13	3	3	0,3

CHAPITRE IV : CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR

Article 10 : La construction d'ouvrages ou d'installations susceptibles d'émettre des polluants dans l'air doit être conforme à la législation en vigueur.

Article 11 : Toute personne physique ou morale qui constate un cas de nuisance ou de pollution de l'air en informe le Ministère en charge de l'Environnement ou toutes autres autorités compétentes.

Article 12 : Les plans de déplacements urbains et interurbains intègrent dans leur mise en œuvre les valeurs limites maximales et prescriptions relatives à la protection de la qualité de l'air.

Article 13 : L'Etat, en relation avec les Collectivités Territoriales et le secteur privé, met en place un Plan National de la Qualité de l'Air.

Article 14 : Tout propriétaire de sources fixes ou mobiles, susceptible de rejeter des polluants dans l'air, est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux valeurs limites maximales établies, sous le contrôle d'une commission itinérante.

Article 15 : Le prélèvement des polluants aux fins d'analyse s'opère à l'extérieur de toute zone industrielle et des limites du domaine occupé par une source fixe industrielle, conformément aux protocoles mis en place par le Ministère en charge de l'Environnement ou tout autre Ministère concerné.

Article 16 : Toute personne physique ou morale dont les activités sont susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'air est tenu de mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'air.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par arrêté.

Article 17 : Les exploitants d'installations classées ou non sont tenus de se conformer aux valeurs limites maximales et recommandations du Ministère en charge de l'Environnement ou tout autre Ministère concerné en la matière.

Article 18 : Les polluants prévus aux articles 7, 8 et 9 du présent décret sont prélevés et analysés selon les méthodes, protocoles et procédures définies par les services techniques compétents.

CHAPITRE V : SANCTIONS

Article 19 : Lorsqu'une installation ou un ouvrage est conçu ou exploité sans équipements ou dispositifs à mesure de prévenir et limiter les polluants de l'air à la source, le Ministre chargé de l'Environnement met l'exploitant en demeure de régulariser sa situation dans un délai déterminé. Il peut, par arrêté, suspendre l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation jusqu'au constat de la mise en conformité.

Si l'exploitant ne défère pas à la mise en demeure de régulariser sa situation, le Ministre chargé de l'Environnement peut, en cas de nécessité, ordonner la fermeture ou la suspension de l'ouvrage ou de l'installation.

Article 20 : Tout véhicule automobile ou motocyclette ne remplissant pas les conditions exigées dans le présent décret est interdit à la circulation.

Article 21 : La violation des dispositions du présent décret est punie conformément à la législation en vigueur.

Article 22 : Les Officiers et Agents de Police Judiciaire désignés respectivement aux articles 15 et 20 du Code de Procédure Pénale ainsi que les agents habilités et assermentés relevant du Centre Ivoirien Antipollution, dénommé CIAPOL, sont chargés de la constatation des infractions aux dispositions du présent décret.

7

Ils peuvent, pour présomption de pollution, faire immobiliser tout véhicule rejetant des émissions continues de fumée dans l'air.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

Article 23 : Les installations exigeant un permis de construire ou une approbation des plans sont réputées nouvelles installations si, au moment de l'entrée en vigueur du présent décret, le permis de construire ou l'approbation des plans n'a pas été délivré. Un délai de dix-huit mois leur est conféré pour se conformer aux dispositions du présent décret.

Pour les installations à l'origine d'émissions supérieures aux valeurs limites autorisées, le délai de mise en conformité est fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministre chargé de l'Industrie et du Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie.

Article 24 : Les propriétaires des installations, engins et moyens de transport équipés de moteur à combustion existants, sont tenus de se conformer aux dispositions du présent décret dans les six mois de son entrée en vigueur.

Article 25 : Le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre d'Etat, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministre de l'Industrie et des Mines, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre des Transports, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministre du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 22 février 2017

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Attè Eliane BIMANAGBO
Préfet

8

№ 1700233

Annexe 9: Modèle Plan de Gestion Des Déchets Biomédicaux

Proposition de grands axes pour la rédaction du Plan de Gestion des déchets Biomédicaux

Une gestion et une élimination inappropriées des déchets médicaux présentent un risque pour l'environnement et la santé humaine. Il est donc important d'élaborer un plan de gestion correspondant aux quantités de déchets médicaux générés sur le site du projet et aux risques associés.

CETTE PAGE NE FAIT PAS PARTIE DU DOCUMENT D'ORIENTATION DE GESTION DES DÉCHETS MÉDICAUX.

Le modèle du plan de gestion des déchets Biomédicaux, sujet à modification est fourni ci-dessous. Le document est assez détaillé sur les différentes options de traitement des déchets. Les rubriques non pertinentes peuvent être supprimées

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournit des indications supplémentaires sur le traitement des déchets médicaux dans le document suivant :

- *OMS (1999) : Safe management of wastes from health-care activities, 2e edition; anglais (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/85349/1/9789241548564_eng.pdf)*

et sous le lien Web suivant :

- https://www.healthcare-waste.org/

1 Contexte

Ce chapitre a pour but de fournir des informations générales relatives à la production des déchets de santé ainsi qu'au contexte de production des déchets de santé dans l'établissement sanitaire étudié.

1.1 Contexte général

1.1.1 Types de déchets de santé

Le terme "déchets de santé" porte sur tous les types de déchets produits par l'établissement sanitaire étudié.

Les déchets de santé peuvent être sous-catégorisés en déchets pathologiques, déchets tranchants, déchets chimiques, déchets pharmaceutiques, déchets cytotoxiques, déchets radioactifs et déchets (généraux) non dangereux.

Des distinctions peuvent être faites entre les sources principales et les sources mineures de déchets selon le type d'établissement sanitaire concerné. Les principales sources de déchets comprennent (Fiche d'information de l'OMS, 2018) :

- Hôpitaux et autres établissements sanitaires (comprenant également les soins dentaires) ;
- Laboratoires et centres de recherches ;
- Centres mortuaires et centres d'autopsie ;
- Laboratoires de recherche et d'essais sur les animaux ;
- Banques de sang et services de collecte.

1.1.2 Sources des déchets de santé

(Faire une estimation du volume de déchets biomédicaux produits au niveau de l'établissement sanitaire étudié ainsi que les menaces que ceux-ci peuvent potentiellement poser pour la santé humaine et pour l'environnement.)

Les pays à faibles revenus génèrent en moyenne 0,2 kg de déchets dangereux par lit hospitalier par jour (dans les pays à revenus élevés, cela représente en moyenne 0,5 kg par lit hospitalier par jour (Fiche d'information de l'OMS, 2018).

Tableau 2.1.1 Types de déchets et sous-produits

#	Type de déchets	Description
Déchets dangereux		
1	Déchets infectieux	Déchets contaminés par du sang ou autres fluides corporels (e.g. échantillons de diagnostic), les cultures et stocks d'agents infectieux provenant des laboratoires (e.g. déchets provenant d'autopsies et d'animaux infectés des laboratoires) ou les déchets provenant de patients infectés (e.g. écouvillons, bandages et dispositifs médicaux jetables).
2	Déchets pathologiques et anatomiques	Tissus humains, organes ou fluides, parties du corps humain et carcasses d'animaux contaminés.
3	Déchets tranchants	Seringues, aiguilles, scalpels jetables et lames etc…
4	Déchets chimiques	Solvants et réactifs utilisés pour les préparations de laboratoire, désinfectants, stérilisants et métaux lourds contenus dans les dispositifs médicaux (e.g. le mercure dans les thermomètres cassés) et piles.
5	Déchets pharmaceutiques	Médicaments et vaccins périmés, inutilisés et contaminés.
6	Déchets cytotoxiques	Déchets contenant des substances ayant des propriétés génotoxiques (c'est-à-dire des substances hautement dangereuses qui sont mutagènes, tératogènes ou cancérigènes), telles que les médicaments cytotoxiques utilisés dans le

#	Type de déchets	Description
		traitement du cancer et leurs métabolites.
7	Déchets radioactifs	Produits contaminés par des radionucléides, y compris le matériel de diagnostic radioactif ou les matériaux radiothérapeutiques.
Déchets communs/déchets généraux		
8	Déchets non-dangereux ou déchets généraux	Déchets qui ne posent pas de risques biologiques, chimiques, radioactifs ou physiques particuliers.

Source : Fiche d'information de l'OMS (2018)

1.2 Cadre institutionnel et réglementaire

Présenter le cadre réglementaire en matière de gestion des déchets médicaux en Côte d'Ivoire

1.3 Contexte de la gestion des déchets au niveau de l'établissement sanitaire étudié

Présenter le mode de gestion ou traitement des déchets médicaux actuel dans l'établissement sanitaire étudié.

2 Plan de gestion des déchets

Ce chapitre offre un aperçu du plan proposé pour la gestion des déchets dans l'établissement sanitaires étudié

Les sections suivantes présentent l'intégralité du plan de gestion des déchets médicaux proposé *(elles doivent s'inscrire dans les lignes directrices du Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires en vigueur au Côte d'Ivoire)*

2.1 Eléments clé du plan de traitement des déchets solides

La gestion des déchets de santé est un élément important dans le cadre d'une approche globale et systématique de l'hygiène hospitalière et du contrôle des infections. Une mauvaise gestion des déchets hospitaliers expose les travailleurs de la santé, les gestionnaires de déchets et la communauté aux infections, aux effets toxiques et aux blessures. La clé d'une gestion efficace des déchets de santé est l'identification et la séparation des déchets. La manipulation, le traitement et l'élimination appropriés par type de déchet réduisent les risques pour l'environnement et pour la santé publique. Un système complet de gestion des déchets de santé comprend toutes les activités menées depuis la production des déchets au sein de l'établissement sanitaire jusqu'à leur élimination finale. Le processus de gestion des déchets au niveau de l'établissement sanitaire étudié *comprend les huit étapes suivantes* :

1. *Ségrégation*
2. *Collecte*
3. *Transport interne*
4. *Stockage*
5. *Traitement*
6. *Élimination*

Figure 3.1 Processus de gestion des déchets

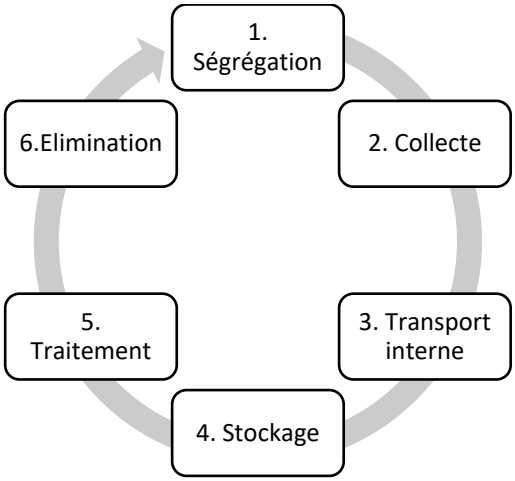

2.1.1 Ségrégation

La ségrégation signifie le tri de tous les déchets produits par un hôpital et leur attribution à différentes catégories de déchets en fonction des exigences spécifiques relatives à leur traitement et à leur élimination. Seule une séparation adéquate au point d'origine peut garantir que les déchets seront traités en fonction de leurs risques et que les bonnes voies d'élimination seront utilisées.

Selon le plan qui sera élaboré, les déchets pourront être triés en fonction des catégories suivantes :

1. *Déchets coupants, piquants, tranchants ;*
2. *Déchets infectieux non coupants, non piquants ;*
3. *Déchets en verre ;*
4. *Déchets anatomiques ;*
5. *Déchets assimilables aux déchets ménagers.*

Figure 2.1.1 Aperçu du processus de tri et de traitement des déchets

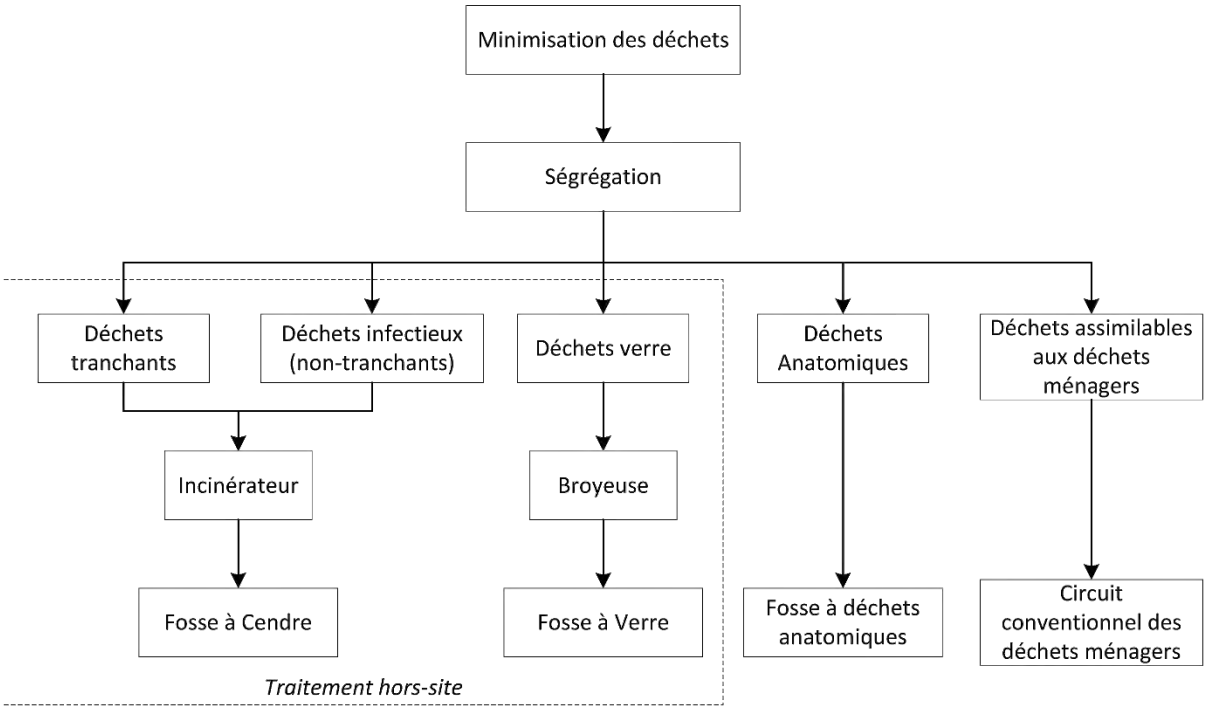

Ce plan gestion, de tri et de traitement des déchets devra exiger que, les cinq types de déchets décrits en section 2.1.1 soit efficacement triés dans des sacs ou conteneurs en plastique à code couleur. Le système de code couleur (présenté sur le tableau 2.1.1) facilitera la prise de décision relative au tri ainsi que la séparation continue des flux de déchets jusqu'à leur traitement et leur élimination.

Tableau 2.1.1 Système de code couleur pour le tri des déchets

#	Type de déchets	Réceptacle	Sachet	Exemple
1	**Déchets coupants, piquants, tranchants**	Boîte de sécurité	Pas applicable	
2	**Déchets infectieux non coupants, non piquants, non tranchants**	Poubelle à pédale + sachet jaune	Sachet jaune	
3	**Déchets verre**	Poubelle avec couvercle	Sachet noir	
4	**Déchets anatomiques**	Seront directement éliminés	Seront directement éliminés dans une fosse à déchets anatomiques*	
5	**Déchets assimilables aux déchets ménagers**		Sachet noir	

** Prévues dans les investissements pour les établissements du projet.*

Les instructions relatives aux pratiques de tri adéquates devront fréquemment être rappelées au personnel par des posters plastifiés affichés à proximité des conteneurs et des poubelles.

Il est également nécessaire de prévoir et de mettre en place un processus de d'élimination des déchets pharmaceutiques, cytotiques et chimiques.

2.1.2 Collecte, transport interne et stockage

Décrire le processus de collecte, de transport interne et de stockage des déchets.

Exemple :

Le personnel du service de nettoyage des établissement sanitaire est responsable de la collecte de tous les déchets. Le personnel devra recevoir une formation sur la façon de collecter et transporter en toute sécurité les déchets dangereux des différentes zones vers une zone de stockage centrale. Dès qu'une poubelle contenant des déchets infectieux sera à moitié pleine, la doublure jaune sera fermée et étiquetée , puis transférée dans la zone de stockage …….

2.1.3 Traitement

Décrire le processus de traitements des déchets.

……..

2.1.4 Elimination

Après traitement, les déchets infectieux pourront être conservés dans une fosse à déchets, ou éliminés à travers par incinérations. (à enrichir)

2.2 Mise en oeuvre du plan de traitement des déchets solides

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre et la pérennité du plan de gestion des déchets, les conditions suivantes devront être remplies:

Exemple :

- *Une collaboration permanente avec les collectivités municipales et communautaires afin de garantir une mise en œuvre adéquate ;*
- *La mise en place d'un système de communication, d'information et de formation sur la gestion des déchets dans la localité du projet :*
    - *Ce système assurera la sensibilisation de la communauté ainsi que des usagers de l'établissement sanitaire étudié quant aux bonnes pratiques de gestion des déchets ;*
    - *D'autre part, le personnel de l'établissements sanitaire sera formé sur la façon de trier, de collecter et de transporter en toute sécurité les déchets dangereux.*

2.3 Gestion des rejets liquides

Les rejets liquides liés à l'activité hospitalière sont de types suivants :

- ***Les rejets de nature domestique*** dont principalement ceux des cuisines, de la blanchisserie, des produits détergents de nettoyage enfin les rejets des ateliers d'entretien et de maintenance.

- ***Les rejets spécifiques communs aux différents services de soins :*** cette catégorie comprend les rejets de produits désinfectants et antiseptiques, les rejets contenant des éléments pathogènes, les rejets médicamenteux, les rejets contenant des métaux lourds, et les effluents des services médicotechniques à savoir la radiologie, les laboratoires des analyses médicales.

Décrire et présenter dans la mesure du possible dans un tableau, les effluent liquide attendus dans le cadre du projet.

Table 2.3 Rejets liquides attendus dans le cadre du projet

Types d'effluents	Quantité maximale rejetée/ jour CHR	Mode de traitement
Effluents de nature domestique, rejets de produits désinfectants et antiseptiques	… m3	Fosse septique
…..		

Les sites du projet ne disposant pas du tout-à-l'égout, le traitement des effluents rejetés se fera par fosse septique conformément aux mesures préconisées par les Directives de la SFI[2].

En particulier, la conception des installations sera réalisée afin :

- D'éloigner le plus possible les fosses septiques des puits, réservoirs d'eau et autres zones de protection de l'eau de source et zones d'inondation,
- et de s'assurer qu'ils seront entretenus de façon à empêcher toute corrosion.

Décrire le mode de gestion des rejets liquides

[2] Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de la SFI. (Lien vers le PDF)
Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les établissements de santé. (Lien vers le PDF)

3 Annexes

Annexe I – Feuillet d'information de l'OMS sur les déchets liés aux soins de santé

World Health Organization

DÉCHETS LIES AUX SOINS DE SANTE

Fiche technique N°253
Mise à jour : novembre 2015

Faits majeurs

- Près de 85% de la totalité de déchets générés par les activités de soins de santé sont des déchets généraux non dangereux.
- Les 15% restants sont considérés être des matières dangereuses pouvant être infectieuses, toxiques ou radioactives.
- Chaque année, environ 16 milliards d'injections sont administrées dans le monde, mais pas toutes les aiguilles et les seringues sont correctement éliminées par la suite.
- Les déchets liés aux soins de santé contiennent des micro-organismes potentiellement dangereux, susceptibles d'infecter les patients hospitalisés, le personnel de santé et le grand public.
- Dans certains cas, les déchets liés aux soins de santé sont incinérés et leur combustion peut entraîner l'émission de dioxines, de furanes et de diverses autres particules polluantes toxiques.

Les activités liées aux soins de santé protègent et rétablissent la santé et sauvent aussi des vies. Mais qu'en est-il des déchets et des sous-produits qu'elles génèrent ?

85% environ des déchets générés par les activités de soins de santé sont des déchets généraux non dangereux comparables aux ordures ménagères. Les 15% restants sont considérés comme dangereux et peuvent être infectieux, chimiques ou radioactifs.

Les types de déchets

Les déchets et les sous-produits couvrent un large éventail de substances, comme le montre la liste ci-dessous :

- **Les déchets infectieux :** les déchets contaminés par du sang et d'autres liquides corporels (provenant d'échantillons prélevés dans un but diagnostique

puis éliminés), les cultures et stocks d'agents infectieux utilisés en laboratoire (p. ex. les déchets d'autopsies et animaux de laboratoires infectés) ou déchets de patients hospitalisés placés en isolement et matériels (p.ex. les écouvillons, bandages et dispositifs médicaux jetables);

- **Les déchets pathologiques :** les tissus, organes du corps humain ou liquides corporels et les carcasses d'animaux contaminés;
- **Les objets pointus et tranchants** : seringues, aiguilles, scalpels et lames de rasoir jetables, etc. ;
- **Les produits chimiques** : par exemple les solvants utilisés pour les préparations de laboratoire, les désinfectants et les métaux lourds contenus dans les dispositifs médicaux (par exemple, le mercure dans les thermomètres brisés) et les piles;
- **Les produits pharmaceutiques :** les médicaments, vaccins et sérums périmés, inutilisés et contaminés;
- **Les déchets génotoxiques,** extrêmement dangereux, mutagènes, tératogènes1 ou cancérogènes, comme les médicaments cytotoxiques utilisés dans le traitement du cancer et leurs métabolites;
- **Les déchets radioactifs,** tels que les produits contaminés par des radionucléides, y compris le matériel de diagnostic radioactif ou le matériel de radiothérapie; et
- **Les déchets non dangereux ou généraux :** les déchets qui ne présentent aucun danger biologique, chimique, radioactif ou physique particulier.

Les principales sources de déchets liés aux soins de santé sont :

- Les hôpitaux et autres établissements de soins
- Les laboratoires et les centres de recherche
- Les morgues et les centres d'autopsie
- Les établissements de recherche et les laboratoires qui font des tests sur les animaux
- Les banques de sang et les services de collectes de sang
- Les établissements de soins pour personnes âgées

Les pays à revenu élevé génèrent en moyenne jusqu'à 0,5 kg de déchets dangereux par lit d'hospitalisation et par jour ; tandis que les pays à faible revenu n'en génèrent en moyenne que 0,2 kg. Toutefois, dans les pays à faible revenu, les déchets de soins de santé dangereux ne sont souvent pas séparés des déchets non dangereux, ce qui augmente considérablement la quantité réelle de déchets dangereux.

Les risques pour la santé

Les déchets liés aux soins de santé constituent un réservoir de micro-organismes susceptibles d'infecter les patients hospitalisés, le personnel de santé et le grand public. Parmi les autres risques infectieux potentiels, citons le rejet dans l'environnement de micro-organismes pharmaco-résistants présents dans les établissements de soins.

Les déchets et les sous-produits peuvent également causer d'autres effets néfastes sur la santé tels que par exemple :

- Les brûlures par irradiation;
- Les blessures par des objets pointus et tranchants;

- L'intoxication et la pollution dues au rejet de produits pharmaceutiques, en particulier d'antibiotiques et de médicaments cytotoxiques; et
- La pollution des eaux usées, l'intoxication par ces eaux, ainsi que l'intoxication et la pollution par des éléments ou des composés toxiques tels que le mercure ou les dioxines libérées au cours d'une incinération.
-

Risques liés aux objets pointus et tranchants

On estime que 16 milliards d'injections sont administrées chaque année dans le monde. Les aiguilles et les seringues usagées ne sont pas toutes correctement éliminées, ce qui crée un risque de blessure et d'infection et de réutilisation.

Le nombre d'injections pratiquées avec des aiguilles et des seringues contaminées a considérablement baissé ces dernières années dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en partie grâce aux efforts déployés pour réduire la réutilisation des dispositifs d'injection. Malgré ces progrès, en 2010, les injections à risque étaient encore responsables de 33 800 nouvelles infections par le VIH, 1,7 million de cas d'hépatites B (VHB) et 315.000 infections à l'hépatite C1 (VHC).

Une personne piquée avec une aiguille déjà utilisée sur un patient source infecté a 30%, 1,8% et 0,3%, respectivement de risque d'être infectée par le VHB, le VHC et le VIH.

La fouille dans les décharges à ordures et le tri manuel des déchets dangereux dans les établissements de soins de santé entraînent des risques supplémentaires pour la santé. Ces pratiques sont courantes dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les personnes qui manipulent des déchets courent un risque immédiat de blessures par piqûre d'aiguille et l'exposition à des matières toxiques ou infectieuses.

En 2015, une évaluation conjointe de l'OMS et de l'UNICEF a montré qu'un peu plus de la moitié (58%) des établissements sur lesquels a porté l'enquête, dans 24 pays, disposaient de systèmes adéquats pour l'élimination sans danger des déchets liés aux soins de santé.

Impact sur l'environnement

Le traitement et l'élimination des déchets liés aux soins de santé peuvent présenter indirectement des risques pour la santé par le rejet d'agents pathogènes et de polluants toxiques dans l'environnement.

- Les décharges peuvent contaminer l'eau potable si elles ne sont pas correctement construites. Les installations d'élimination des déchets mal conçues, mal gérées ou mal entretenues représentent un risque professionnel pour ceux qui y travaillent.
- L'incinération des déchets a été largement pratiquée, mais une incinération inadéquate ou l'incinération de matériaux inappropriés entraîne le rejet de polluants et de résidus de cendres dans l'atmosphère. L'incinération de matériaux contenant du chlore peut générer des dioxines et des furanes, qui sont des substances cancérogènes pour l'homme et ont été associés à divers effets néfastes pour la santé. L'incinération de métaux lourds ou de matériaux à forte teneur en métal (en particulier le plomb, le mercure et le cadmium) peut entraîner la dissémination de métaux toxiques dans l'environnement.
- Seuls les incinérateurs modernes fonctionnant à 850-1100 ° C et équipés d'un système de purification des déchets gazeux peuvent être conformes aux normes internationales relatives aux émissions de dioxines et de furanes.

Des alternatives à l'incinération sont désormais disponibles, telles que l'autoclavage, le traitement par micro-ondes ou le traitement à la vapeur associé au mélange interne et le traitement chimique.

Gestion des déchets: les raisons d'un échec

Les problèmes les plus courants associés aux déchets liés aux soins de santé sont la méconnaissance des risques de ces déchets pour la santé, la formation inadéquate à la gestion des déchets, l'absence d'un système de gestion et d'élimination des déchets, l'insuffisance des ressources financières et humaines et le peu d'importance accordée à ce sujet. De nombreux pays ne disposent pas de réglementations appropriées ou, s'ils en disposent, ne les font pas respecter.

La marche à suivre

La gestion des déchets liés aux soins de santé nécessite une attention et une diligence accrues pour éviter une charge de morbidité considérable associée à des pratiques défectueuses, dont notamment l'exposition à des agents infectieux et à des substances toxiques.

L'amélioration de la gestion des déchets liés aux soins de santé reposent sur les éléments clés suivants :

- La mise en place d'un système complet, prenant en compte la répartition des responsabilités, l'allocation des ressources, la manipulation et l'élimination des déchets. Il s'agit d'un processus à long terme, soutenu par des améliorations progressives;
- La sensibilisation aux risques liés aux déchets de soins et aux pratiques à moindre risque; et
- Le choix d'options de gestion sûres et respectueuses de l'environnement afin de protéger des dangers les personnes lors de la collecte, de la manipulation, du stockage, du transport, du traitement ou de l'élimination des déchets.

Bien que des mesures immédiates puissent être prises au niveau local, une amélioration universelle à long terme requiert l'engagement et le soutien du gouvernement.

L'action de l'OMS

L'OMS a mis au point le premier document d'orientation mondial et complet sur la gestion sans danger des déchets liés aux soins de santé intitulé "*Safe management of wastes from health-care activities*", qui en est à sa deuxième édition. Le document aborde des aspects tels que le cadre réglementaire, la planification, la minimisation et le recyclage des déchets, la manipulation, le stockage et le transport, les options de traitement et d'élimination et la formation. Il est destiné aux responsables des hôpitaux et autres établissements de soins, aux décideurs politiques, aux professionnels de la santé publique et aux responsables impliqués dans la gestion des déchets.

En collaboration avec d'autres partenaires, l'OMS a également mis au point une série de modules de formation aux bonnes pratiques de gestion des déchets liés aux soins de santé couvrant tous les aspects des activités de gestion des déchets, de l'identification et la classification des déchets à des stratégies d'élimination sans danger avec ou sans incinération.

D'autres documents d'orientation de l'OMS sur les déchets liés aux soins de santé sont également disponibles, dont :

- Un outil de suivi ;
- Un outil d'évaluation des coûts ;

- Un outil d'évaluation rapide ;
- Un document de politique Générale ;
- Un document d'orientation pour élaborer des plans nationaux ;
- Un document sur la gestion des déchets liés aux injections ;
- Un document sur la gestion des déchets dans les centres de soins de santé primaires ;
- Un document sur la gestion des déchets liés aux activités de vaccinations de masse ; et
- Un document sur la gestion des déchets dans les situations d'urgence.

En outre, l'OMS et l'UNICEF, en collaboration avec leurs partenaires, ont lancé en 2015 une initiative mondiale visant à garantir que tous les établissements de soins de santé disposent de services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi qu'aux moyens d'hygiène. Cette initiative tient également compte de la question des déchets liés aux soins de santé.

1Pépin J, Abou Chakra CN, Pépin E, Nault V, Valiquette L. Evolution of the global burden of viral infections from unsafe medical injections, 2000-2010.PLoSOne. 2014 Jun 9;9(6):e99677.
2Lanphear BP, Linnemann CC Jr., Cannon CG, DeRonde MM, Pendy L, Kerley LM. Hepatitis C virus infection in healthcare workers: risk of exposure and infection. Infect Control HospEpidemiol 1994; 15:745–50.
3Bell DM. Occupational risk of human immunodeficiency virus infection in healthcare workers: an overview. Am J Med 1997;102(suppl 5B):9–15.
4Mitsui T, Iwano K, Masuko K, et al. Hepatitis C virus infection in medical personnel after needlestick accident. Hepatology 1992; 16:1109–14.
5WHO/UNICEF, 2015. Water, sanitation and hygiene in health care facilities: status in low- and middle-income countries. World Health Organization, Geneva.

Annexe II : méthodes de traitement et d'élimination pour les différentes catégories de déchets liés aux soins de santé

Type de déchets	Résumé des options de traitement et d'élimination / notes
Déchets infectieux : les déchets suspectés de contenir des agents pathogènes (par exemple, bactéries, virus, parasites ou champignons) en concentration ou quantité suffisantes pour provoquer une maladie chez les hôtes sensibles Le matériel pathologique et anatomique (par exemple, tissus, organes, parties du corps, fœtus humains, carcasses d'animaux, sang et autres liquides organiques), vêtements, pansements, équipement / instruments et autres éléments pouvant avoir été en contact avec des substances infectieuses,	**Stratégie de tri / séparation des déchets** : sac / conteneur de couleur jaune ou rouge, marqué « infectieux » par un symbole international des matières infectieuses. Un sac en plastique résistant et étanche, ou un conteneur pouvant être autoclavé **Traitement** : désinfection chimique ; traitement thermique humide ; irradiation aux micro-ondes ; enfouissement en toute sécurité sur le site de l'hôpital ; site d'enfouissement sanitaire ; incinération (four rotatif ; incinérateur pyrolytique ; incinérateur à chambre unique ; incinérateur à tambour ou à briques) [e] • Les déchets hautement infectieux, tels que les cultures utilisées en laboratoire, doivent être stérilisés en recourant à un traitement thermique humide, tel que l'autoclavage. • **Les déchets anatomiques** doivent être traités par incinération (four rotatif ; incinérateur pyrolytique ; incinérateur à chambre unique ; incinérateur à tambour ou à briques) [e].
Objets pointus et tranchants : aiguilles, scalpels, lames, couteaux, trousses de perfusion, scies, verre brisé et clous, etc.	**Stratégie de tri / séparation des déchets :** code de couleur jaune ou rouge, marqué "Objets pointus et tranchants". Conteneur rigide, imperméable et résistant aux perforations (par exemple en acier ou en plastique dur) avec couvercle. Les récipients pour objets pointus et tranchants devraient être placés dans un sac jaune scellé étiqueté « déchets infectieux » **Traitement** : désinfection chimique ; traitement thermique humide ; irradiation aux micro-ondes ; encapsulage ; enfouissement en toute sécurité sur le site de l'hôpital ; Incinération (four rotatif ; incinérateur pyrolytique ; incinérateur à chambre unique ; incinérateur à tambour ou à briques) [e] □ Après l'incinération, les résidus doivent être mis en décharge. □ Les objets pointus et tranchants désinfectés avec des solutions chlorées ne doivent pas être incinérés en raison du risque de production de POP. □ Les aiguilles et les seringues doivent subir une mutilation mécanique (par exemple, par fraisage ou broyage) avant un traitement thermique par voie humide
Déchets pharmaceutiques : les produits pharmaceutiques périmés, inutilisés, détériorés et contaminés, les médicaments, les vaccins et les sérums qui ne sont plus nécessaires, y compris les contenants et autres matériels potentiellement contaminés (flacons, tubes, etc.)	**Stratégie de tri / séparation des déchets :** Sac / conteneur marron. Sac ou conteneur en plastique étanche. **Traitement** : décharge sanitaire[a] ; encapsulation[a] ; rejet dans les égouts [a] ; Renvoie des médicaments périmés au fournisseur ; Incinération (four rotatif ; incinérateur pyrolytique [a]) ; Enfouissement en toute sécurité sur le site de l'hôpital [a] en dernier recours. • Petites quantités : Élimination en décharge acceptable, toutefois les cytotoxiques et les stupéfiants ne doivent pas être mis en décharge. Rejet dans les égouts uniquement pour les produits pharmaceutiques liquides et doux, et non pour les antibiotiques ou les médicaments cytotoxiques, et seulement dans un grand débit d'eau ; Incinération acceptable dans

Type de déchets	Résumé des options de traitement et d'élimination / notes
	les incinérateurs à four pyrolytique ou rotatif, à condition que les produits pharmaceutiques ne dépassent pas 1% du total des déchets, pour éviter les émissions atmosphériques dangereuses ; • Les liquides intraveineux (par exemple les sels, les acides aminés) doivent être mis en décharge ou rejetés dans les égouts. Les ampoules doivent être écrasées et éliminées avec les objets pointus et tranchants • Grandes quantités : Incinération à des températures supérieures à 1200 C. Encapsulation dans des fûts métalliques. L'enfouissement / mise en décharge des déchets n'est pas recommandé, à moins qu'ils ne soient encapsulés dans des fûts métalliques et que le risque de contamination des eaux souterraines soit minime
Déchets génotoxiques / cytotoxiques : Les déchets génotoxiques peuvent avoir des propriétés mutagènes, tératogènes ou cancérogènes. Ils proviennent généralement des matières fécales, de l'urine et des vomissures de patients recevant des médicaments cytostatiques et du traitement avec des produits chimiques et des matières radioactives Les médicaments cytotoxiques sont couramment utilisés dans les services d'oncologie et de radiologie dans le cadre du traitement du cancer	**Stratégie de tri / séparation des déchets :** Voir ci-dessus pour "déchets infectieux". Les déchets cytotoxiques doivent être étiquetés "Déchets cytotoxiques" **Traitement** : • Renvoie des médicaments périmés au fournisseur ; dégradation chimique ; encapsulation[a] ; inertisation ; Incinération (four rotatif ; incinérateur pyrolytique) ; • Les déchets cytotoxiques ne devraient pas être enfouis ou rejetés dans les réseaux d'égouts. • L'incinération est l'option d'élimination préférée. Les déchets doivent être retournés au fournisseur lorsque l'incinération n'est pas une option. L'incinération doit être effectuée selon des spécifications de temps et de chaleur spécifiques à chaque médicament particulier. • La plupart des incinérateurs municipaux ou à chambre unique ne sont pas adaptés à l'élimination des déchets cytotoxiques. La combustion à ciel ouvert des déchets n'est pas acceptable. • La dégradation chimique peut être utilisée pour certains médicaments cytotoxiques - Voir Pruss et al. (1999) Annexe 2 pour de plus amples détails. • L'encapsulation et l'inertisation devraient être une option d'élimination des déchets de dernier recours.
Déchets chimiques : Les déchets peuvent être dangereux en fonction des propriétés toxiques, corrosives, inflammables, réactives et génotoxiques. Les déchets chimiques peuvent être sous forme solide, liquide ou gazeuse et sont générés par l'utilisation de produits chimiques lors des travaux de diagnostic / d'expérimentation, de nettoyage, d'entretien ménager et de désinfection	**Stratégie de tri / séparation des déchets** : Sac / conteneur marron. Sac ou conteneur en plastique étanche ou conteneur résistant aux effets de corrosion chimique. □ Les structures devraient être autorisées à éliminer les déchets chimiques généraux (sucres, acides aminés, sels, etc.) dans les égouts. □ Petites quantités dangereuses: Incinération pyrolytique, encapsulation ou mise en décharge. □ Grandes quantités dangereuses: Transportées vers des structures appropriées pour être éliminées ou renvoyées au fournisseur initial en utilisant les dispositions d'expédition conformes à la Convention de Bâle

Type de déchets	Résumé des options de traitement et d'élimination / notes
Déchets radioactifs : Comprennent les matières solides, liquides et gazeuses contaminées par des radionucléides. Les déchets radioactifs proviennent notamment d'activités d'imagerie d'organes, de localisation de tumeurs, de radiothérapie et de procédures de laboratoire clinique / de recherche, et peuvent inclure de la verrerie, des seringues, des solutions et des excréments de patients traités	**Stratégie de tri / séparation des déchets :** Boîte à plomb, étiquetée avec le symbole radioactif. **Traitement** : Les déchets radioactifs devraient être gérés conformément aux exigences nationales et aux directives actuelles de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) relatives à la gestion des déchets provenant de l'utilisation de matières radioactives en médecine, industrie et recherche. *IAEA (2003). Management of Waste from the Use of Radioactive Materials in Medicine, Industry and Research. IAEA Draft Safety Guide DS 160*, 7 février 2003
Déchets à haute teneur en métaux lourds : Piles, thermomètres brisés, tensiomètres (teneur en mercure et en cadmium, par exemple)	**Stratégie de tri / séparation des déchets :** Les déchets contenant des métaux lourds doivent être séparés des déchets de soins de santé généraux. **Traitement** : Site de stockage sûr conçu pour l'élimination finale des déchets dangereux. □ Les déchets ne devraient être ni brûlés, ni incinérés ni mis en décharge
Récipients sous pression : les récipients / cartouches / cylindres pour oxyde nitreux, oxyde d'éthylène, oxygène, azote, dioxyde de carbone, air comprimé et autres gaz.	**Stratégie de tri / séparation des déchets :** Les récipients sous pression doivent être séparés des déchets de soins de santé généraux. **Traitement** : Recyclage et réutilisation ; broyage suivi d'une décharge ; l'incinération n'est pas une option en raison des risques d'explosion ; les agents halogénés sous forme liquide doivent être éliminés comme déchets chimiques, tel que décrit ci-dessus.
Déchets de soins de santé généraux (y compris les déchets alimentaires, le papier, les plastiques, le carton)	**Stratégie de tri / séparation des déchets** : Sac / conteneur noir. Les plastiques halogénés tels que le PVC doivent être séparés des déchets généraux des établissements de soins pour éviter leur élimination par incinération et les émissions atmosphériques dangereuses associées des gaz d'échappement (par exemple acides chlorhydriques et dioxines). **Traitement** : Élimination avec les déchets ménagers. Les déchets alimentaires doivent être séparés et compostés. Les déchets de composants (par exemple, papier, carton, plastiques recyclables [PET, PE, PP], verre) doivent être séparés et envoyés pour recyclage.

Source: Safe Management of Wastes from Health-Care Activities. International Labor Organization (ILO), Eds. Pruss, A. Giroult, and P. Rushbrook (1999)

Notes:

a. Seulement en petites quantités
b. Uniquement des déchets faiblement infectieux
c. Uniquement des déchets peu liquides
d. Les solvants halogénés et non halogénés (par exemple, le chloroforme, le TCE, l'acétone, le méthanol) constituent généralement un flux de déchets en laboratoire pour la fixation et la conservation des échantillons en histologie / pathologie et pour les extractions en laboratoire.
e. Les solvants halogénés et non halogénés (par exemple, le chloroforme, le TCE, l'acétone, le méthanol) constituent généralement un flux de déchets en laboratoire pour la fixation et la conservation des échantillons en histologie / pathologie et pour les extractions en laboratoire.
f. Note concernant les incinérateurs. Des incinérateurs à four pyrolytique et rotatif doivent être utilisés. Utilisation de chambre unique et tambour / brique

ANNEXE III : QUESTIONNAIRE DE SUIVI DE LA GESTION DES DECHETS LIES AUX SOINS DE SANTE

Établissement de santé (nom, lieu) _____

_____

_____

Type / Catégorie de l'établissement de santé (cocher une des cases):

☐ Tertiaire: hôpital national, spécialisé, d'enseignement

☐ Secondaire: hôpital général du Gouvernorat, Hôpital du Fonds de bien-être pour les membres hospitalisés, hôpital privé

☐ Primaire: Centre de santé, dispensaire

☐ Unité mobile de soins de santé

Nombre de patients hospitalisés: _____ /jour

Nombre de patients en consultations externes / ambulatoires: _____ /jour

Nombre de lits (total): _____ /jour

Type de déchets solides produits et quantité estimée (Veuillez consulter la classification et cocher par X là où les déchets sont produits)

Type	Quantité estimée
Objets pointus et tranchants	
Déchets anatomiques	
Déchets infectieux	
Déchets pharmaceutiques	
Récipients sous pression	

Tri, collecte, stockage et manipulation des déchets

Décrivez brièvement ce qui se passe entre le tri (s'il y en a) et l'élimination finale des:

Objets pointus et tranchants _____ Déchets anatomiques _____

Déchets infectieux _____ Déchets pharmaceutiques _____

Récipients sous pression _____

Tri, collecte, étiquetage, transport et élimination des déchets

Manipulation des déchets triés / séparés	**Objets pointus et tranchants**	**Déchets anatomiques**	**Déchets infectieux**	**Déchets pharmaceutiques**	**Récipients sous pression**
Indiquez par X le type de déchet séparé (le cas échéant) du flux des déchets généraux.					
Où est ce que le tri est fait (salle d'opération, laboratoire, entre autres) ?					
Quels types de conteneurs / sacs (récipients de confinement primaires) sont utilisés pour trier les déchets (sacs, cartons, récipients en plastique, conteneurs en métal, etc.) ? Décrivez avec précision					
Quel type d'étiquetage, de code de couleur (le cas échéant) est utilisé pour le marquage des déchets triés / séparés ? Décrivez					
i. Qui manipule (enlève) les déchets triés / séparés (indiquez le nom du membre du personnel de l'hôpital) ? ii. La personne qui manipule les déchets utilise-t-elle un équipement de protection (entre autres, des gants) lors de la manipulation des déchets ? Oui /Non.					
Quels types de conteneurs (bacs, sacs en plastique, boîtes en carton, chariots, brouettes, coffres-forts, conteneurs en métal, etc.) sont utilisés pour la collecte et le transport interne des déchets ? Décrivez					
Où est ce que les déchets triés / séparés sont stockés en attendant qu'ils soient enlevés pour élimination en dehors de l'hôpital ? Décrivez					
Décrivez brièvement l'élimination finale des déchets triés / séparés (transportés à la décharge municipale, enfouis sur les terrains de l'hôpital, incinérés (incinérateur externe, propre incinérateur), brûlés à l'air libre, enlevés des locaux, entre autres)					
Si les déchets sont enlevés des locaux, qui est chargé de leur enlèvement ? L'établissement de santé / propre ramasseur de déchets ou collecteur privé, l'Agence nationale de protection de l'environnement					
Si les déchets sont enlevés des locaux, quel type de transport est utilisé ? camion de transport des déchets fermé, camion de transport des déchets ouvert, pick-up ouvert, entre autres					

Manipulation des déchets triés / séparés	**Objets pointus et tranchants**	**Déchets anatomiques**	**Déchets infectieux**	**Déchets pharmaceutiques**	**Récipients sous pression**
À quelle fréquence les déchets sont-ils enlevés du site ?					
Tous les jours					
• 3 – 4 fois par semaine					
• 1 – 2 fois par semaine					
• Une fois par semaine					
• Toutes les deux semaines					
• Une fois par mois					
• Moins souvent					

Est-ce que des vêtements de sécurité sont distribués au personnel impliqué dans la collecte des déchets médicaux, par exemple des gants, des tabliers ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez énumérer les vêtements / équipements de sécurité délivrés aux collecteurs de déchets médicaux et la fréquence de leur délivrance:

Equipement remis	**Quotidiennement**	**Par semaine**	**Par mois**	**Au besoin**
Tabliers				
Gants				
Chaussures de sécurité				
Combinaisons				
Autres (spécifiez)				

Quelles activités de collecte, de manutention, de transport et d'élimination des déchets sont réalisées par le personnel de santé et lesquelles sont externalisées ?

Indiquez la partie responsable de cette activité, l'endroit où l'activité est externalisée et les dates de début et de fin du contrat conclu:

ACTIVITE	**PARTIE RESPONSABLE (elle-même / installation, agence de protection de l'environnement, collecteur privé, entre autres)**	**NOM DE LA PARTIE RESPONSABLE / DU COLLECTEUR PRIVÉ**
Collecte		
Manipulation		
Transport		
Incinération		
Elimination		

Le personnel impliqué dans la gestion des déchets de soins de santé

1. Désignation des personnes responsables de l'organisation et de la gestion de la collecte, de la manipulation, de l'entreposage et de l'élimination des déchets au niveau de l'administration hospitalière.

   _____

2. A-t-elle reçu une formation sur la gestion des déchets hospitaliers ? Oui ☐ Non ☐
   Si oui, quel type de formation et sur quelle durée?

   _____